ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME I.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/elmensdelhisto01mill

ÉLÉMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

Depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XV.

PAR M. l'abbé MILLOT, des académies de Lyon & de Nancy.

QUATRIÈME ÉDITION.

TOME I.

A PARIS,

Chez P. E. G. DURAND, Neveu, Libraire, rue Galande, Hôtel de Lesseville.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

AVERTISSEMENT

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

Les éditions précédentes de cet ouvrage, faites en mon absence, étoient fort défectueuses. J'ai corrigé celle-ci avec tout le soin dont je suis capable. Si je n'ai pas profité des avis qu'on me donne assez durement, dans un dictionnaire anonime, intitulé Les Trois Siècles, *&c. ce n'est point faute de zèle, mais de persuasion. Je me crois néanmoins obligé d'en rendre compte au public, afin que tous mes lecteurs connoissent les torts qu'on m'a imputés.*

Certaines réflexions un peu trop philosophiques, quelques censures trop amères; un air

de complaisance en détaillant les abus de l'autorité dans quelques papes, les désordres de l'église dans une partie de ses ministres, les égaremens du fanatisme & de la superstition; *ce qui est une* affectation inexcusable: *voilà mes torts.* Il étoit si aisé, *dit le censeur*, de ne rien omettre sans sortir des bornes de la modération, & sans annoncer tant de penchant à plaisanter sur tous ces objets! *Je lui parois, ajoute-t-il poliment*, trop éclairé pour ne pas savoir que dans tous les tems & dans toutes les classes d'hommes, il y a eu des erreurs & des vices; que c'est être juge injuste & mauvais raisonneur, que vouloir faire rejaillir sur les membres actuels d'un état quelconque les fautes de quelques-uns de ses membres dans

les siècles précédens. *Aussi veut-il bien ne pas m'imputer l'intention*, odieuse de faire *ma* cour à nos philosophes. *Et je ne crois pas lui en devoir des remercîmens ; car l'imputation seroit trop* odieuse *& trop absurde.*

Que cet écrivain ait droit, ou non, de juger tous les auteurs même vivans, en matière de goût, de critique, d'histoire, de sciences, de religion & de morale ; c'est ce que je n'examine point : je ne me sens ni amertume *ni* penchant à plaisanter ; *& je m'abstiens de lui répondre. Mais si mes préfaces n'ont pas réfuté d'avance de telles censures ; si les tristes vérités que j'étois obligé de dire, comme historien, ne tendent pas toutes dans mes écrits à un but moral, à inspirer les vraies maximes de la religion & de la*

ſageſſe ; ſi en peignant les vices & les erreurs des ſiècles paſſés, je ne cherche pas à en tirer des inſtructions utiles dans le ſiècle préſent ; ſi je n'attaque pas l'impiété & la licence, de même que la ſuperſtition & le fanatiſme ; ſi l'amour de la modération *& de la juſtice ne me fait pas démontrer ſans ceſſe, combien l'eſprit de parti eſt d'ordinaire outré & injuſte ; s'il n'eſt pas impoſſible, comme je l'obſerve tant de fois, de ſuivre la marche de l'eſprit humain, de ſaiſir la chaîne & les rapports des événemens, ſans inſiſter ſur les affaires eccléſiaſtiques, dont l'influence a été continuelle & générale ; ſi dans les détails de cette eſpèce, qu'il ſeroit facile de multiplier encore, je n'excuſe pas ſouvent ce que d'autres enveniment &*

exagèrent ; ſi mes obſervations ſur les abus & les préjugés ne ſe rapportent pas au bien public, dépendant ſurtout des lumières & des mœurs nationales ; enfin, s'il n'eſt pas évident que mes principes m'éloignent de la ſatire comme de la flatterie, & que loin de me complaire *à expoſer certains déſordres avec une* affectation inexcuſable, *je les aurois diſſimulés pour peu que je ſuſſe être faux par intérêt : ſi cela n'eſt pas, je ſouhaite que mes ouvrages hiſtoriques ſoient décriés parmi les honnêtes gens ; je ſouhaite que les perſonnes reſpectables dont je préfère l'eſtime à tout autre bien, réforment leur jugement d'après celui des* Trois Siècles.

Au reſte, j'ai parlé des rois, des princes, des miniſtres, de

la nobleſſe, des magiſtrats, avec autant de franchiſe que du clergé & des religieux des ſiècles paſſés. Pourquoi mon cenſeur ne m'en fait-il aucun reproche? Faut-il que je me dénonce moi-méme ſur un point ſi grave?

PRÉFACE.

On desire des livres élémentaires en tout genre, soit pour l'éducation de la jeunesse, qui perd souvent les années entières dans une étude sèche & stérile; soit pour l'instruction d'un grand nombre de personnes, qui ne pouvant faire de longues études, ne savent où puiser les connoissances nécessaires, & qui aiment mieux tout ignorer que de beaucoup lire. L'histoire même, toujours importante pour l'humanité, l'histoire de France en particulier, la plus propre à for-

mer l'eſprit & l'ame des François, eſt preſqu'inconnue à la plupart de ceux dont l'oiſiveté ſe repaît de romans & de lectures frivoles. Nous ne manquons pas de bons hiſtoriens ; mais leurs ouvrages effraient par la multitude des volumes ; ils ſont pleins de détails qui n'intéreſſent qu'un très-petit nombre de lecteurs, & qui paroiſſent ennuyeux ou inutiles pour tous les autres. On laiſſe aux ſavans cette curioſité avide des moindres faits ; on voudroit s'inſtruire en quelque ſorte ſans étudier.

Les lumières ne pouvant s'acquérir que par des lectures ſérieuſes, il faudroit du moins en

bannir la séchereſſe & les longueurs trop rebutantes ; il faudroit les mettre, s'il eſt poſſible, à la portée de tout le monde, & faciliter l'étude à tant de perſonnes qui manquent de moyens & de loiſir pour s'y livrer avec une pénible application. C'eſt ce que j'ai voulu eſſayer ſur notre hiſtoire. Le but de cette préface eſt d'expoſer mon plan & mes principes. Loin de prétendre établir des règles, je ne cherche qu'à me conformer au goût du public judicieux.

Des élémens d'hiſtoire, pour être également utiles & agréables, ne doivent ni embraſſer un trop grand nombre d'objets,

ni paſſer trop légérement ſur les choſes dignes d'attention. Tout ce qui n'intéreſſe point les mœurs, l'eſprit national, l'ordre politique, la conſtitution de l'état; tout ce qui ne mène point à la connoiſſance des hommes; tout ce qui fatigue, & même ce qui amuſe ſans profit, étoufferoit ſous un tas de ſuperfluités les ſemences d'inſtructions ſalutaires. Une briéveté exceſſive les empêcheroit de même de prendre racine. C'eſt en développant les idées, qu'on les imprime dans un eſprit ſuperficiel & encore neuf. Les événemens les plus célèbres, dépouillés de circonſtances, y laiſſent à peine

quelque trace. Une narration ſuivie, courte, rapide, dégagée de détails minutieux, pleine de traits mémorables enchaînés avec méthode, paroît de tous les moyens le plus propre à faire impreſſion. Elle raſſemble ſous un point de vue les objets épars, & comme noyés dans un abrégé chronologique ; elle en forme des tableaux qui frappent l'eſprit ; elle montre la liaiſon des effets avec leurs cauſes : elle apprend ainſi à connoître les principes du bien & du mal, à raiſonner ſur les intérêts & ſur les devoirs de l'homme & du citoyen. C'eſt le but eſſentiel où tout ſe rapporte.

Sans discourir en rhéteur au risque d'ennuyer inutilement, on doit semer dans l'ouvrage les réflexions que fournit naturellement le sujet même. La plupart des lecteurs ne pensent point si on ne les aide à penser, & saisissent néanmoins avec plaisir les vérités qu'on leur met en quelque manière sous la main. Un germe jeté à propos, sans de grands efforts de culture, produira quelquefois les fruits les plus précieux. En un mot, des élémens d'histoire peuvent renfermer toutes les maximes de la sagesse, puisqu'ils renferment des exemples de toutes les vertus & de tous les vices. Malheu-

reuſement les vices dominent ; & tandis que la vertu ſe cache, ou ne brille que par intervalles, ils déploient ſans ceſſe leur activité & ſemblent gouverner l'univers : mais les maux qui en réſultent ſont une excellente leçon. J'en dis autant des préjugés & de l'erreur. Nous trouvons à chaque pas des monumens ſi terribles de leurs effets, qu'il ſuffit preſque de les obſerver attentivement, pour ſe garantir d'un écueil toujours funeſte au genre humain.

Rien ne contribue tant que de pareilles obſervations à répandre cet eſprit vraiment philoſophique, dont le principal

avantage eſt de diſſiper les préjugés pernicieux, & d'établir les idées juſtes qu'on doit regarder comme la baſe du bonheur. Bien différent de l'eſprit d'irréligion & de licence, plus il tend à nous affranchir de toute indigne ſervitude, plus il nous attache aux lois divines & humaines, ſans leſquelles il ne reſteroit ni ordre, ni paix, ni ſureté dans le monde. L'eſprit philoſophique eſt la raiſon même libre des erreurs vulgaires. S'il dirige la plume d'un hiſtorien, les folies & les crimes, dont il faut perpétuer le ſouvenir, deviendront une ſource de lumière & de vertu. Les fables d'Homère valent mieux, au ju-

gement d'Horace, que tous les documens des moraliſtes. L'hiſtoire l'emporte ſans doute à cet égard ſur la fiction; & des faits certains perſuaderont plutôt que des aventures imaginaires.

Comme la fauſſe philoſophie ſe plaît à décrier les choſes ſaintes, en imputant à la religion les excès du fanatiſme, de la ſuperſtition & de l'impoſture; quiconque travaille pour l'utilité publique eſt obligé, non de pallier frauduleuſement ces abus, mais d'en découvrir la véritable origine. Il n'imitera point les *chrétiens foibles & ſcrupuleux*, dont parloit le ſage abbé Fleuri, *qui reſpectant juſqu'à l'ombre*

de la religion, mettent une partie de la pieté à croire tout ce que croit le peuple le plus groſſier, & qui penſent qu'on bleſſe l'honneur de l'égliſe en racontant les fautes de ſes miniſtres abuſés ou corrompus. Que deviendroit l'hiſtoire, ſi de pareils préjugés faiſoient la loi aux écrivains? Elle ne ſe plie point à la diſſimulation; elle ne flatte ni les pontifes ni les rois; elles les peint comme des uſurpateurs, ou des fourbes, ou des tyrans, ou des ames viles, lorſque leur conduite a mérité ces noms odieux; & plus les faits intéreſſent la ſociété, plus elle doit les mettre au grand jour avec autant d'énergie

que de droiture. Oſons le dire, l'intérêt même de la religion demande que les hommes ſachent l'abus qu'on en peut faire. Les prémunir contre la ſuperſtition & le fanatiſme, c'eſt les attacher à la pureté de ſon culte & de ſa morale.

En effet, on n'auroit pas vu tant de mauvais chrétiens du tems des croiſades, ſi les chrétiens avoient été inſtruits que la guerre ſainte, loin de conduire infailliblement au ſalut, pouvoit entraîner aux déſordres les plus damnables, & ruiner les mœurs comme les états. Des milliers de victimes humaines n'auroient pas été maſſacrées pour les dif-

putes de religion, ſi l'on avoit ſu qu'un zèle perſécuteur & ſanguinaire ne pouvoit ſe concilier avec l'eſprit de l'évangile. Toute l'Europe n'auroit pas été en combuſtion pendant pluſieurs ſiècles, ſi l'on avoit connu les limites de la puiſſance ſpirituelle, qui renverſoit les trônes, armoit les peuples contre les rois, & portoit le trouble dans la ſociété où elle devoit cimenter l'union & la concorde. De funeſtes ſchiſmes n'auroient pas excité des haines irréconciliables, ſi l'on avoit appris de S. Paul à *tout éprouver pour retenir ce qui eſt bon*, & à *conſerver la paix* comme le plus pré-

cieux de tous les biens. L'égliſe ne gémiroit pas aujourd'hui de ces horreurs, ſi l'ignorance ne les avoit pas multipliées & conſacrées. Le devoir de l'hiſtorien eſt de dire la vérité ſans foibleſſe ; il doit même la *dire tout-entière*, ſelon la maxime de Fleuri, (IV. diſc. 13.) On la trahit quand on la déguiſe ; on l'outrage quand on la ſuppoſe dangereuſe.

C'eſt un malheur pour quiconque s'engage dans cette carrière, d'avoir ſans ceſſe à combattre des préjugés de corps, d'état, de ſecte, de nation ; des intérêts étrangers, & même ſes propres intérêts, ſes propres

penchans. Sûr de déplaire à tous les partis s'il n'en flatte aucun, il trouvera par-tout quelques cenſeurs. Sa liberté paroîtra aux uns témérité ; ſon impartialité paroîtra injuſtice aux autres ; ſa modération choquera les eſprits ardens & enthouſiaſtes ; ſa candeur irritera les ames doubles & fauſſement politiques. Mais le plus grand mal ſeroit de proſtituer ſa plume au menſonge. D'ailleurs, la vérité ne peut nuire ſans doute à la vraie religion ; ſous un gouvernement ſage, elle s'accorde aiſément avec les lois ; & le public eſt trop éclairé pour que l'eſprit de parti préſide à ſes jugemens.

Telles ſont les règles que je me ſuis propoſé de ſuivre dans la compoſition de cet ouvrage. Je n'ambitionne point le mérite de la nouveauté, ni la gloire des découvertes. Nos meilleurs hiſtoriens m'ont fourni les faits, & me ſerviront de garans. Mon travail s'eſt borné au choix des matériaux, à la diſpoſition, au ſtyle, & au ſoin particulier de marquer l'origine des choſes, les effets de l'opinion, les lois & les coutumes, les changemens politiques, les objets enfin les plus dignes d'examen ; car, comme l'obſerve l'illuſtre Monteſquieu, *il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penſer.*

L'hiſtoire n'eſt bonne qu'en exerçant la raiſon.

Si j'emprunte quelque penſée remarquable d'un auteur, ſi je rapporte d'après lui quelque fait ſingulier & peu connu, je me fais un devoir de le citer: toute autre citation ſeroit ſuperflue dans un livre élémentaire, où d'ailleurs on ne pourroit indiquer les ſources, qu'en rempliſſant les pages de citations. Ecrivant pour les perſonnes qui ont beſoin de connoiſſances utiles, ſans pouvoir en acquérir de profondes, je ſupprime beaucoup d'événemens étrangers à mon deſſein, pour m'attacher aux choſes également curieuſes &

instructives; j'évite de surcharger la mémoire de dates, de noms propres, de détails toujours fatiguans, lorsqu'ils ne sont pas nécessaires. Un trait qui caractérise les mœurs vaut mieux que des récits de batailles. On sait que les hommes en tout tems se sont battus; mais on ignore ce qu'ils ont été à telle époque, ce qu'ils sont devenus à telle autre : on ignore ce qu'il importe surtout de savoir.

A mesure que le chaos de l'antiquité se débrouille, la narration prend du corps & de l'étendue. Les deux derniers règnes fourniſſent plus de faits mémorables que les deux premières

races. Cependant de ces siècles mêmes de barbarie, on peut tirer des particularités très-intéressantes pour la nation françoise, & en général pour l'histoire de l'esprit humain. Celles qui auroient trop interrompu la narration, je les ai mises à la fin des règnes. En un mot, je me suis efforcé de rendre cet ouvrage moins défectueux qu'il ne l'étoit d'abord, plus complet dans toutes ses parties, & propre à mettre sur les voies de la vérité les lecteurs dépourvus de meilleurs secours.

ÉLÉMENS

ÉLÉMENS

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.

INTRODUCTION.

Les anciens Gaulois, dignes d'être connus.

LES Gaulois ou Celtes, premiers habitans de la Gaule, étoient une nation fort ancienne, qu'on croit avoir peuplé une grande partie de l'Europe. Comme leur mélange avec les Francs a formé la nation françoise, ils sont nos pères, & nous avons intérêt à les connoître. En laissant aux érudits les détails de pure curiosité, ne négligeons pas les objets dignes d'exercer la raison. Les

ſiècles de barbarie répandent ſur les ſiècles modernes plus de lumières qu'on ne ſe l'imagine communément. Il reſte toujours quelques veſtiges profonds des premières mœurs. Quand elles ſont enfin épurées, & que la politeſſe & les ſciences, les lois & la morale, ont écarté cette rouille de barbarie; n'eſt-il pas auſſi utile qu'agréable de conſidérer la différence & les rapports de l'état préſent, avec l'état primitif d'où l'on eſt ſorti? C'eſt ce qui forme l'hiſtoire de l'eſprit humain, ou du moins celle de l'eſprit national.

Nous voyons dans les anciens Gaulois un caractère de valeur, de vivacité, d'hoſpitalité, qu'on peut aiſément reconnoître dans leurs deſcendans.

Leur penchant à la guerre.

Ils reſpiroient la guerre. Toujours armés, même en tems de paix, (coutume dangereuſe, qu'on ne trouve ni chez les Grecs, ni chez les Romains,) ils ſe battoient entre eux, lorſqu'ils n'avoient point d'ennemis à combattre. L'ardeur martiale, jointe à une grande population, les entraînoit hors de leurs pays, pour entreprendre des conquêtes. L'Italie,

la Grece, l'Asie, furent inondées de leurs soldats. Rome les craignit tellement, que les citoyens dispensés par leur âge ou par la prêtrise de porter les armes, ne pouvoient jouir de cette dispense en cas d'invasion des Gaulois. Si la discipline & la science militaire avoient réglé leur courage, ils auroient vraisemblablement subjugué cette ambitieuse république. Mais une fougue aveugle les précipitoit dans le péril, sans précautions, sans prévoyance ; ils dédaignoient même les armes défensives, & combattoient souvent presque nus.

Fureur du duel.

Cette indomptable vivacité les rendoit inquiets, querelleurs, vains, duellistes. Les combats singuliers étoient pour eux une sorte d'amusement. La plûpart des différens se décidoient par le duel. Les juges l'ordonnoient eux-mêmes ; les témoins prouvoient leur témoignage en se battant. César nous apprend qu'après la mort du chef des druïdes, ces prêtres de la nation se disputoient les armes à la main sa dignité, si les suffrages ne s'accordoient point. Les femmes étoient guerrières : les prêtres

pouvoient bien le devenir par ambition.

Hospitalité des Gaulois.

Quelque féroces que fussent les anciens Gaulois, ils pratiquoient l'hospitalité en peuple humain & généreux, s'empressant à recevoir les étrangers, à leur procurer des fêtes, des plaisirs; à leur rendre des services essentiels. Toutes les maisons leur étoient ouvertes; leur personne étoit inviolable, & l'on punissoit le meurtre d'un étranger plus sévérement que celui d'un Gaulois. La même vertu se faisoit remarquer dans la Germanie. Ce doux penchant qui devroit unir le genre humain, a été peut-être en France une des principales causes des progrès de l'esprit & de la société civile; progrès inconnus dans les nations où le mépris & la haine des étrangers resserroient le génie national, comme chez les Egyptiens, les Chinois, les Juifs, &c.

Vices qu'on leur reproche.

Outre la cruauté envers les ennemis, commune à tous les peuples barbares, on reproche quelques vices aux Gaulois, particuliérement la légéreté, l'ivrognerie & l'oisiveté.

Ils aimoient beaucoup la table, ils sacrifioient tout au vin, & celui d'Italie leur inspira le dessein de passer les Alpes ; car la vigne n'étoit pas encore cultivée dans la Gaule. L'oisiveté, dont on les accuse, venoit sans doute, non d'une indolence naturelle, mais d'une passion extrême pour les armes. L'agriculture, les arts & les métiers leur paroissoient indignes d'un peuple soldat ; ils les abandonnoient aux esclaves & aux femmes ; ils vouloient combattre ou se divertir. Une fois subjugués, ils éprouverent bientôt des besoins ; les besoins excitèrent l'amour du travail ; l'industrie bannit la paresse. Si une classe d'hommes crut toujours se déshonorer par toute autre profession que celle des armes, ce préjugé n'enchaîna plus le corps de la nation ; ou plutôt le peuple, devenu serf, fut contraint de faire pour vivre, ce que faisoient auparavant les esclaves.

Droit du plus fort.

Les maris avoient droit de vie & de mort sur leurs enfans & même sur leurs femmes. C'étoit le droit du plus fort ; ce prétendu droit qui

ſervit preſque toujours de règle aux barbares contre les lois de la nature. Comment l'humanité a-t-elle ſi long-tems été muette ? Et comment la tyrannie a-t-elle pu étouffer ſa voix juſques dans le ſein des familles ? Il ſemble que les Gaulois ne vivoient que pour la guerre. Un père auroit eu honte de voir en public ſes enfans, avant qu'ils fuſſent en âge de paroître armés.

Pouvoir exceſſif des druïdes.

Ce peuple fier & intraitable étoit cependant l'eſclave de ſes prêtres. Les druïdes, ſeuls dépoſitaires de la religion & de la ſcience, le gouvernoient avec un empire abſolu. Comme ils élevoient la jeuneſſe, les premieres idées tournoient à leur avantage ; & ils ſe faiſoient une loi de ne rien écrire, afin qu'on fût obligé de recevoir tous les oracles de leur bouche. Juge de la plûpart des affaires, tant criminelles que civiles, ſi quelqu'un oſoit contrevenir à leur jugement, ils le frappoient d'anathême, & lui interdiſoient les ſacrifices. Alors ce malheureux étoit exclus de la ſociété ; on le fuyoit, on l'abhorroit comme un impie & un ſcélérat,

qui portoit avec lui la contagion ; on ne lui rendoit aucun devoir, pas même la justice. Aussi n'y avoit-il, selon César, aucune peine si redoutable.

Les druïdes, maîtres des esprits par les terreurs de la superstition, étoient exempts d'impôts, de service militaire, & généralement de toutes les charges de l'état. Leurs disciples jouissoient des mêmes privilèges, ce qui leur en attiroit un fort grand nombre. Le célibat dont quelques-uns faisoient profession, leur vie solitaire dans les bois, augmentoient la vénération publique à leur égard. Tels que les Chaldéens, les mages, les brachmanes, les prêtres d'Egypte, qui, formant un corps séparé du reste des citoyens, préféroient leur intérêt particulier à celui de la société, les druïdes consacrèrent à l'ambition un pouvoir destiné par sa nature au maintien des mœurs & de la vertu.

Ils étoient exempts de toute charge.

Dans les commencemens, leur religion étoit simple. Ils adoroient un dieu suprême sous le nom d'Esus. Les bocages leur servoient de temples ; le chêne, pour lequel ils avoient

Premiere religion des Gaulois.

tant de vénération, étoit vraisemblablement à leurs yeux l'emblême de la divinité. Des savans ont même écrit que leur culte venoit originairement de Japhet, parce qu'ils y trouvent plusieurs traits de ressemblance avec celui des patriarches. Mais de pareils systêmes ne portent que sur des conjectures fort douteuses.

Victimes humaines. Astrologie. Superstition.

Il est certain, au contraire, que les Gaulois se livrèrent aux plus horribles superstitions. Dans les grandes maladies, dans les périls de la guerre, ils sacrifioient des victimes humaines, ou ils faisoient vœu d'en immoler; convaincus, dit Césat, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'appaiser les dieux, & que la vie d'un homme devoit racheter un homme. Ces abominables sacrifices entroient dans le culte religieux. Les druïdes, qui en étoient les ministres, brûloient les victimes toutes vivantes. On immoloit des criminels, quand il s'en trouvoit; mais s'il n'y en avoit point, les innocens étoient brûlés à leur place. Toute religion atroce est nécessairement absurde. Le polythéisme, mêlé de mille pratiques extrava-

gantes, se rencontre chez les Gaulois comme ailleurs. Ils croyoient surtout à l'astrologie. Les druïdes se donnoient pour prophetes, & étoient secondés par des prophétesses, dont les unes gardoient la virginité perpétuelle, les autres mariées ne voyoient leurs époux qu'une fois l'an.

Dogme de la vie future.

Parmi les dogmes des Gaulois, aucun n'avoit tant de force que celui de la vie future. Il leur inspiroit plutôt de l'intrépidité que de la vertu. De-là ce mépris de la mort, qu'ils portoient jusqu'à des excès étranges, jusqu'à se tuer mutuellement, pour ne pas survivre à une défaite. Leurs idées sur l'avenir étoient si grossieres, qu'on enterroit avec les morts leurs effets les plus précieux, dans l'espérance de leur rendre l'autre vie plus agréable. Ainsi, le dogme de l'immortalité, qui devoit produire tant de bien en réprimant le vice & excitant au devoir, n'a produit souvent que du mal, quand le préjugé & la superstition l'ont mis en œuvre.

Sciences des druïdes.

On vante l'habileté des druïdes en astronomie, en philosophie, en médecine. Ils avoient sans doute quel-

ques connoiſſances ; mais ce n'eſt pas chez un peuple barbare & agreſte qu'il s'en trouve de remarquables. Peut-être profiterent-ils de celles des Marſeillois, colonie grecque diſtinguée par ſes lumieres.

Les Bardes poëtes des Gaulois.

Les bardes étoient les poëtes des Gaulois, ſubordonnés aux druïdes qui dirigeoient tout. Ils chantoient les louanges des héros, ils accompagnoient les armées, y répandoient l'enthouſiaſme, & fortifioient le mépris de la mort. Leurs poéſies, comme celles de preſque tous les autres peuples, avoient pour but de perpétuer le ſouvenir des faits : elles immortaliſoient la gloire ou la honte. Auſſi la préſence des poëtes inſpiroit-elle les plus grands efforts de courage.

Le peuple étoit preſque eſclave.

Dans toute la Gaule, ſelon Céſar, il n'y avoit que les chevaliers ou les gens de guerre, & les druïdes (avec leurs ſubalternes) qui jouiſſent de quelque conſidération. Le petit peuple étoit preſque regardé comme eſclave. Pluſieurs même de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, gémiſſant ſous l'oppreſſion, ſe

dévouoient volontairement à la ſervitude. En ſe faiſant eſclaves de quelque grand, ils trouvoient du moins la ſubſiſtance & la ſureté. Cependant la nation en général préféroit la liberté à la vie. Les femmes combattirent plus d'une fois en héroïnes, & ſe donnèrent la mort, pour n'être pas réduites en eſclavage.

Gouvernement & confédération.

Cet amour de la liberté paroiſſoit juſques dans le gouvernement. Les rois avoient ſi peu d'empire, qu'Ambiorix, l'un d'eux, diſoit ingénûment à Céſar : *Le peuple n'a pas moins d'autorité ſur moi, que j'en ai ſur lui.* Tout le pays étoit alors diviſé en républiques & en petits royaumes, où l'eſprit national étoit à peu-près le même. Chaque année ſe tenoit une aſſemblée générale, qui décidoit en dernier reſſort les affaires les plus importantes. Une eſpèce de ligue uniſſoit donc tous les Gaulois, comme les anciens Grecs. Heureux ſi les diſcordes inteſtines n'avoient rompu cette union! C'eſt en ſemant la jalouſie & la haine, en fomentant les partis, en gagnant les uns pour vaincre les autres, que les Romains

vinrent à bout de les subjuguer. D'ailleurs, autant ils étoient prompts & ardens à entreprendre la guerre, autant se montroient-ils foibles & abattus dans le malheur (a). Et quelle supériorité un ennemi constant & discipliné ne pouvoit-il pas prendre sur eux ?

La Gaule conquise par les Romains.

Quand Rome eut détruit Carthage, Numance & Corinthe, quand elle eut imposé le joug à l'Espagne & à l'Asie, elle tourna son ambition sur la Gaule. En fondant les colonies d'Aix en Provence & de Narbonne, elle s'ouvrit un chemin pour la conquête de tout le pays. Jules César, autant par sa politique adroite que par ses armes victorieuses, le soumit entiérement à la domination romaine. Plus les Gaulois avoient toujours été redoutables, plus on s'efforça de les opprimer. Ils perdirent leurs lois & leurs coutumes ; ils furent accablés d'impôts arbitraires, de vexations de toute espèce. Les arts & la littérature

(a) *Ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mollis ac minimè resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.* Cæs. l. 3. c. 19.

les rendirent plus souples, en adoucissant leurs mœurs. On les vit néanmoins se révolter par intervalles, & le joug de Rome leur parut toujours odieux.

Le christianisme pénétra dans cette contrée vers le milieu du deuxieme siècle après Jesus Christ. Ses progrès y furent très-rapides, dès que Constantin eut accordé, en 312, l'exercice public de la vraie religion. Un concile d'Arles, convoqué par l'empereur, publia en 314 les premiers canons de l'église gallicane. Bientôt les disputes théologiques agitèrent les esprits. S. Hilaire de Poitiers déploya son zele véhément contre l'arianisme. Il attaqua même l'empereur Constantius, qui favorisoit l'hérésie; il se fit reléguer dans son diocèse par Valentinien, ami de la paix; & s'il passa quelquefois les bornes de la modération, il donna les plus grands exemples de courage aux défenseurs de la catholicité. S. Martin de Tours ne se rendit pas moins célèbre, en s'opposant, sous le regne de l'usurpateur Maxime, à la persécution violente que deux évêques excitèrent

Christianisme dans la Gaule.

contre les Priſcillianiſtes ; mais il ne put empêcher que l'égliſe ne fût pour la premiere fois ſouillée de ſang par le faux zèle. Pluſieurs autres ſaints perſonnages illuſtrèrent dans les Gaules l'épiſcopat & la doctrine chrétienne. L'hiſtoire eccléſiaſtique fait connoître leurs vertus & leurs travaux.

Autorité des papes ſur l'Egliſe galliſane.

Ce qu'il importe d'obſerver ici, c'eſt qu'avant l'établiſſement de la monarchie, les papes commencèrent à étendre leur autorité ſur l'égliſe gallicane, & le clergé en général à étendre ſes droits & ſa puiſſance ſur le civil. Juſqu'au cinquieme ſiècle, on s'étoit rarement adreſſé à Rome dans les affaires. La primauté du ſaint ſiège, quoique reconnue, laiſſoit le gouvernement libre aux évêques. Pleins de reſpect pour le ſouverain pontife, ils le conſultèrent d'abord, & reçurent enfin ſes ordres. Ainſi Innocent I, conſulté par un évêque de Rouen, lui envoya treize articles, pour ſervir de règle à tous les prélats. Le plus remarquable de ces articles porte, que les différens entre les clercs ſoient jugés par les évêques de

la province, selon le concile de Nicée, sans préjudice néanmoins de l'église romaine, & du respect qui lui est dû *dans toutes les causes*. Ainsi S. Léon après avoir cassé quelques jugemens de S. Hilaire d'Arles, le trouvant peu soumis à ses volontés, obtint de Valentinien III une constitution, par laquelle cet empereur ordonne » Que » les évêques des Gaules, ni ceux des » autres provinces, ne puissent rien » innover contre l'ancienne coutume, » sans l'autorité du pape de Rome (*a*); » mais que tout ce que le saint siège » a décerné ou décernera, soit une » loi pour eux tous; en sorte que, » si un évêque cité par l'évêque de » Rome, refuse de comparoître à son » tribunal, il y soit contraint par le » gouverneur de la province «.

Bornes de la juridiction ecclésiastique

Plusieurs années auparavant, Gratien, empereur sage & pieux, avoit au contraire fixé les bornes de la juridiction ecclésiastique, soit pour le pape, soit pour les évêques, en ordonnant que les évêques des Gaules

(*a*) Le nom de *pape*, qui signifie *pere*, étoit commun à tous les évêques.

seroient jugés au tribunal du métropolitain, & le métropolitain seulement à Rome, ou par les juges que l'évêque de Rome lui auroit donnés, ou par un concile de quinze évêques voisins; il renvoya les causes criminelles des clercs aux tribunaux laïques.

Les clercs soumis aux tribunaux.

Valentinien III, qui avoit déclaré qu'*on ne peut soumettre au jugement des puissances séculières des hommes revêtus d'un ministere divin*, sentit lui-même les inconvéniens d'un privilège incompatible avec l'ordre de la société, dont les lois civiles sont la base. En 452, il défendit aux évêques de se mêler d'aucune cause, à moins que les parties ne les prissent volontairement pour arbitres; déclarant de plus qu'un demandeur laïque, dans une cause civile ou criminelle, avoit droit de poursuivre un clerc devant les tribunaux séculiers. Loi impie, au jugement du cardinal Baronius; comme si l'église, reçue dans l'état, pouvoit soustraire ses membres aux lois de l'état.

Tout commence à se confondre au cinq. siecle.

Les prélats des Gaules ne laisserent pas, dans un concile d'Arles, d'excommunier les clercs qui, ayant

des procès entre eux, les porteroient malgré l'évêque à des tribunaux laïques; un concile d'Angers fit la même chose. Déjà se formoit un nouveau plan de juridiction, un nouveau système de gouvernement. La puissance temporelle s'affoiblissoit de jour en jour dans les mains des empereurs: la puissance spirituelle croissoit à proportion dans celle du clergé. D'une part, l'empire tomboit en ruines, sous les coups d'une infinité de barbares; de l'autre, les peuples écrasés de maux cherchoient un refuge au sein de la religion, & s'abandonnoient à ses ministres. Ceux-ci étoient hommes; ils acquéroient des richesses, ils augmentoient leur crédit; les lumieres se dissipoient, les préjugés naissoient en foule, & les passions jointes à l'ignorance altéroient le christianisme. Il falloit, ou que les évêques fussent des saints & les princes de grands hommes, ou que l'autorité ecclésiastique produisît une révolution dans la société civile. Les premiers siécles de la monarchie françoise offriront un mélange bisarre du sacré avec le profane,

qui ne peut s'expliquer que par la force des erreurs superstitieuses, dont la nation entière fut infectée, sans que le clergé pût lui-même s'en garantir. La religion fit toujours de très-grands biens; mais les abus qu'on y glissa firent de très-grands maux; & c'est malheureusement un des principaux objets de l'histoire.

PREMIERE RACE.

CLOVIS.

LA Gaule, comprenant tout le pays entre le Rhin, les deux mers, les Alpes & les Pyrénées, étoit devenue, depuis la conquête de Jules-César, une province de l'empire romain, subdivisée en plusieurs provinces. Deux peuples barbares, les Visigoths & les Bourguignons, en avoient déjà enlevé une partie considérable aux empereurs, lorsque les Francs, autres barbares sortis de la Germanie, leur enlevèrent le reste, & y fondèrent le royaume de France sous Clovis. On ne connoît guere que de nom les prédécesseurs de ce prince, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childéric. Ils avoient un établissement fixe en-deçà du Rhin, ils possédoient Cambrai avec le pays voisin jusqu'à la Somme; mais leur état méritoit peu d'attention, & leur histoire fort incertaine en mérite peut-être encore moins.

Les Francs pénetrent dans la Gaule.

Comme tous les autres Germains, les Francs étoient belliqueux, intrépides, ardens au pillage, avides de conquêtes, féroces dans les combats; & cependant ils avoient un fonds particulier d'humanité, auquel il ne manquoit que la culture pour faire une nation aussi polie que formidable; mais cette culture ne devoit venir qu'après une longue barbarie.

486. Clovis chasse les Romains.

Le courage & l'ambition de Clovis, leur roi, changèrent la face des Gaules. A l'âge de dix-neuf ans, il entreprit d'en chasser les Romains, & de former de leurs débris un puissant royaume. Il attaqua près de Soissons leur général Syagrius, remporta une grande victoire, étendit rapidement ses conquêtes. Les Gaulois souffroient impatiemment la domination romaine. On présume avec raison qu'il employa, pour les gagner, les ressorts de la politique, se présentant à eux comme un conquérant libérateur; laissant aux vaincus une partie de leurs terres, avec la liberté de suivre leurs anciennes lois; & les mettant à couvert, autant qu'il étoit possible, de la fureur & de l'avidité

des soldats. Quelques auteurs pensent que Clovis partagea les terres selon une certaine proportion. Il y a plus d'apparence, comme le prétend Montesquieu, que les conquérans prirent pour eux ce qu'ils voulurent, & laissèrent le reste aux Gaulois. Ceux-ci furent sans doute contens de leur sort, puisqu'ils aimerent la nouvelle domination. Elle s'étoit formée par les armes, elle s'affermit par la prudence.

Vase de Soissons; politique du roi.

Quelques soldats ayant pillé l'église de Reims, saint Remi, évêque de cette ville, regrettoit sur-tout un grand vase dont ils s'étoient emparés. A sa priere, le roi promit de le rendre; car il ménageoit les églises, pour gagner & les évêques & le peuple. On alloit faire à Soissons le partage du butin. Les lots, selon la coutume des Francs, devoient se tirer au sort, même celui du prince qui n'avoit guère que l'autorité de général. Clovis témoigne que le vase lui feroit plaisir. Chacun s'empresse à le lui céder. Un soldat seul porte l'insolence jusqu'à décharger sur ce vase précieux un coup de *francisque* ou

de hache d'armes, en s'écriant que la part du roi dépendroit du sort. Clovis dissimule sa colère, prend le vase, & l'envoie à S. Remi. Quelques mois après, faisant la revue de ses troupes, il reconnoît le brutal dont l'action l'avoit offensé. Sous prétexte que son armure n'est point en état, il lui arrache sa franciſque & la jette à terre. Au moment que ce malheureux se baisse pour la relever : *souviens-toi*, dit-il, *du vase de Soissons*, & il lui fend la tête d'un coup. Selon Grégoire de Tours, il ne fit par-là qu'augmenter le respect & la soumission des troupes. Ces barbares avoient peut-être besoin de pareils exemples ; mais l'exemple même tenoit de la barbarie des mœurs germaniques.

493. Il épouse Clotilde.

Pour se ménager une alliance utile à ses intérêts, Clovis demanda en mariage Clotilde, niéce de Gondebaud, roi de Bourgogne, princesse chrétienne, qui saisit volontiers l'occasion de s'éloigner d'un oncle cruel, meurtrier du père même de Clotilde, & usurpateur de son trône. Le Bourguignon craignoit les suites de ce mariage ; mais la crainte d'une

guerre arracha son consentement.

Rien ne pouvoit être plus agréable aux Gaulois. Extrêmement attachés au christianisme, ils espérerent que le roi des Francs, idolâtre comme tout son peuple, respecteroit de plus en plus & embrasseroit même leur religion. Ils ne se trompoient point. Le zèle insinuant de Clotilde fit des impressions profondes sur le cœur de son époux. Elle lui inspira sans peine du mépris pour les idoles. La politique seule auroit pu l'en détacher. Un prince ambitieux perd rarement de vue son intérêt; & Clovis voulant soumettre des chrétiens, & leur faire aimer ses lois, avoit besoin de la religion chrétienne. Quoi qu'il en soit de ses sentimens, dont on ne peut juger que par sa conduite, il penchoit déjà pour la vérité, lorsque le ciel décida sa conversion par un événement que la plûpart des historiens racontent comme un miracle.

Les Gaulois augurent bien de cette alliance.

Les Allemands, nation belliqueuse, qui depuis a donné son nom à la Germanie, venoient fondre sur la Gaule, où ils désiroient de s'établir

496. Conversion de Clovis.

comme tant d'autres barbares. Clovis craignit pour son trône encore chancelant : il prévint l'orage, & marcha contre eux, après avoir promis sans doute de se faire chrétien, si le dieu de Clotilde lui accordoit la victoire. Les deux armées se rencontrèrent à Tolbiac proche de Cologne. Le roi se vit au moment de perdre une bataille décisive. Il invoqua le vrai dieu, rallia ses troupes, & mit en fuite les Allemands. Peu de temps après, il fut baptisé par saint Remi (*a*), & son exemple entraîna une grande partie de l'armée. On ne voit point que les Francs aient eu du zele pour leurs dieux. Sans principes, sans dogmes, ne pensant qu'à vaincre & à conquérir, ils respectoient assez leur prince pour faire de ses sentimens la règle de leur croyance.

* Hincmar, archevêque de Reims, au neuvième siecle, est le premier qui ait parlé de la sainte Ampoule, ou de cette huile qu'un ange, disoit-on, avoit apportée du ciel pour le baptême de Clovis. Il faudroit assurément de meilleures preuves pour constater un fait sur lequel le témoignage même des contemporains pourroit laisser quelque doute.

L'église

L'égliſe gagna d'autant plus à cette converſion, que de tous les rois chrétiens, Clovis étoit preſque le ſeul qui ne profeſsât point l'arianiſme. Les évêques dont il avoit déjà tiré de grands ſecours, travaillèrent dès-lors plus que jamais à lui concilier les peuples. De-là ce pouvoir exceſſif qu'ils conſervèrent long-tems dans le royaume, & l'influence qu'ils eurent dans les affaires de l'état. L'égliſe en triomphe.

Clovis reçut une lettre du pape Anaſtaſe, conçue en ces termes : » La » chaire de S. Pierre pourroit-elle ne » pas treſſaillir de joie, quand le filet » de ce pêcheur d'hommes, de ce » portier du ciel, ſe remplit d'une » pêche ſi abondante ? Glorieux & » illuſtre fils, ſoyez la conſolation de » votre mère ; ſoyez pour la ſoutenir » une colonne de fer. Nous louons » dieu de ce qu'il vous a tiré de la » puiſſance des ténébres, pour don- » ner à ſon égliſe un protecteur ca- » pable de la défendre contre tous » ſes ennemis «. On pouvoit compter ſur les armes plus que ſur les lumières du nouveau chrétien. S. Remi Lettre du pape.

lisant un jour la passion du Sauveur : *Que n'étois je là avec mes Francs pour le défendre*, s'écria le roi ; tant il connoissoit peu l'esprit des mystères.

Projets ambitieux de Clovis.

Son grand objet étoit de s'emparer de toute la Gaule. Il ambitionnoit d'une part le royaume des Bourguignons, qui s'étendoit depuis Langres jusqu'aux villes d'Avignon & de Genève; & de l'autre, le royaume des Visigoths entre les Pyrénées & la Loire. Il attaqua & battit le roi de Bourgogne, Gondebaud, oncle de sa femme ; mais il profita peu de sa victoire, & se contenta d'un tribut. C'étoit sur-tout contre Alaric, roi des Visigoths, qu'il se proposoit depuis long-tems de tourner ses armes. Quelques mécontentemens frivoles fournissoient un prétexte de guerre. Clovis sut y mêler l'intérêt de la religion, prétexte plus propre à frapper le peuple. Les Visigoths étoient ariens, & avoient persécuté les catholiques. Le souvenir de ces persécutions, quoiqu'interrompues, prévenoit les Gaulois de ce pays en faveur du conquérant. Il excita leur zèle, en publiant qu'il alloit détruire

l'arianisme ; assez politique pour donner toutes les couleurs d'une guerre sainte à une entreprise projetée avant son baptême.

Tous ses pas furent marqués par des apparences de dévotion. En l'honneur de S. Martin, il défendit à ses soldats de prendre la moindre chose dans la Touraine, excepté de l'eau & de l'herbe. Un soldat prit du foin, disant que c'étoit de l'herbe. Clovis le fut. *Et où sera*, dit-il, *l'espérance de la victoire, si nous offensons saint Martin* ? Aussitôt il fit exécuter le soldat. Imbu de la crédulité populaire, ou habile à en profiter, il envoya de riches présens au tombeau du saint, pour obtenir un présage favorable. Quand ses députés entrèrent dans l'église, on entonnoit cette antienne : *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, & vous avez abattu sous mes pieds ceux qui s'élevoient contre moi.* Personne ne douta que la victoire ne fût assurée. Dévotion politique de ce prince.

Alaric vivoit tranquille dans ses états, appliqué au soin du gouvernement, digne de l'amour de son peuple & de l'estime des étrangers. Alaric, roi des Visigoths

Loin d'être persécuteur, quoique arien, il avoit permis depuis peu le concile d'Agde, dont l'ouverture se fit par des prières pour lui obtenir un long règne, & dont les actes lui donnent le titre de *très-pieux*. Cependant sa modération ne couvroit point la tache de l'hérésie. Quelques évêques furent soupçonnés de trahison & exilés. Les catholiques n'obéissoient que malgré eux à un hérétique; & ce grand prince ne pouvoit compter sur le secours des Gaulois de son royaume.

507. Bataille de Vouillé.

Aussi courageux peut-être que son rival, il fut moins heureux. La bataille de Vouillé, près de Poitiers, mit le comble à la fortune & à la gloire de Clovis. Alaric fut tué de sa main, les Visigoths furent taillés en pièces. La Touraine, le Poitou, le Limousin, le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois, Bordeaux, Toulouse, capitale du royaume, subirent la loi du vainqueur. Il ne lui restoit à conquérir qu'une partie du Languedoc & de la Provence. Mais le célèbre Théodoric, roi des Ostrogoths & beau-frère de Clovis, qui

régnoit glorieusement en Italie, moins jaloux des progrès du conquérant, que zélé pour la nation gothique, envoya aux Visigoths un puissant secours. La fortune de Clovis se démentit pour la première fois ; son armée fut défaite devant Arles, dont il faisoit le siège. Il ne laissa pas de conserver presque tous les fruits de sa dernière conquête.

Titre de Patrice de Rome.

On ignore par quel motif l'empereur Anastase lui donna le titre de Patrice, de Consul & d'Auguste. Ce titre n'ajoutoit rien à sa puissance ; c'étoit un simple honneur qui flattoit encore la vanité.

Cruautés du roi.

Les passions s'irritent souvent par les succès. Tant de provinces subjuguées, loin de satisfaire l'ambition de Clovis, la rendirent cruelle & atroce. Plusieurs princes, ses parens, avoient de petits états & le nom de rois. Soit qu'il craignît quelque entreprise de leur part, soit qu'il voulût seulement envahir leurs terres, il les fit tous périr par des trahisons & par des meurtres. Cette barbarie révolte la religion. Cependant on voit Clovis, à peu-près dans le même tems,

bâtir des égliſes & des monaſtères. Depuis ſon baptême, il avoit toujours montré ce zèle religieux auquel on ne peut donner trop d'éloges, quand il eſt conforme aux règles de la ſageſſe; mais ſes uſurpations & ſes violences prouvent aſſez, ou qu'il connoiſſoit peu la loi chrétienne, ou qu'il n'étoit guère exact à la pratiquer.

511. Canons remarquables du Concile d'Orléans.

Avant ſa mort, il aſſembla un concile à Orléans, & y envoya les articles ſur leſquels on devoit faire les canons. M. Hénault prétend trouver dans ce concile l'origine du droit de *régale*, en vertu duquel les fruits des évêchés rentrent à chaque vacance dans les mains du roi. Son opinion paroît douteuſe, & n'eſt ſûrement pas néceſſaire pour confirmer un ancien droit de la couronne. On peut remarquer d'autres objets intéreſſans. Le concile ordonne, que les malfaiteurs, les adultères & les eſclaves, qui ſe refugient dans l'égliſe ou dans la maiſon de l'évêque, ne ſeront livrés que ſous le ſerment de ne leur faire aucun mal: (depuis long-tems l'abus des aſyles étoit conſacré.) Qu'on ne recevra aucun laïque dans

le clergé que par ordre du roi, ou avec la permiſſion du juge, excepté les enfans ou les deſcendans des clercs: (ſans doute pour que la cléricature, en devenant trop commune, n'enlevât pas trop de ſujets à l'état.) Qu'on n'excommuniera point ceux qui pourſuivent leurs droits contre l'évêque ou contre l'égliſe, à moins qu'ils ne le faſſent d'une maniere outrageante & calomnieuſe: (les cenſures ſervoient déjà quelquefois d'inſtrument à l'intérêt ou à la vengeance.)

Clovis mourut la même année à Paris, ſa capitale, âgé de quarante-cinq ans; prince digne, par ſon zèle & ſes bienfaits, de la reconnoiſſance de l'égliſe, mais trop loué par les auteurs eccléſiaſtiques, dont quelques-uns ont porté la flatterie, juſqu'à lui donner le nom de ſaint. Mort de Clovis.

Le gouvernement, les mœurs & le caractere des Francs ont tant de rapport avec ceux des anciens Gaulois, qu'on les prendroit volontiers pour Les Francs peu différens des anciens Gaulois.

le même peuple ; & vraisemblablement ils avoient la même origine. La plûpart des traits que nous avons recueillis sur les uns, peuvent s'appliquer aux autres. Il suffit d'observer que ces deux peuples avoient pris insensiblement plusieurs usages des Romains. Mais comme les fondateurs de la monarchie étoient des barbares, comme tout contribuoit alors à entretenir leur barbarie, on verra une longue suite d'horreurs, avant que de parvenir à des tems dignes de l'humanité. Les Goths, les Lombards regnèrent avec plus de gloire & de sagesse en Italie ; sans doute parce qu'ils y trouverent plus de moyens de s'instruire.

Loi Salique rédigée par Clovis.

Clovis rédigea la loi Salique, ainsi appellée du nom des Saliens, les plus illustres des Francs. Elle fixoit la peine des crimes & plusieurs points de police. C'est un préjugé, de croire que le droit de succession à la couronne y fût expressément réglé. Elle porte seulement que *par rapport à la terre Salique, les femmes n'ont nulle part à l'héritage :* ce qui ne regarde point la maison royale en particulier ;

car on appeloit généralement terres *Saliques* toutes celles qu'on tenoit du droit de conquête. Il eſt facile de concevoir qu'un peuple de ſoldats, dont le roi étoit le général, ne vouloit pas obéir à une femme. Un long uſage, ſoutenu par les principes de la nation, ſe changea avec le tems en loi du royaume.

La légiſlation des Francs ſe bornoit à fixer certaines ſommes pour racheter les crimes. Le vol, l'homicide étoient taxés. On ſe purgeoit en juſtice par les épreuves abſurdes dont nous parlerons ailleurs (*a*). Tout ſentoit la barbarie, même cette indulgence à l'égard des crimes, ſi propre à les multiplier.

Biſarreries des lois Saliques.

Une preuve ſuffiſante de la biſarrerie de ces lois, c'eſt qu'elles puniſſoient moins ſévérement la bleſſure faite à la tête d'un homme, que l'injure faite à un cadavre. On en étoit quitte dans le premier cas pour une amende de quinze ſous d'or; (le ſou d'or valoit environ quinze livres de

(*a*) Voyez à la fin du règne de Louis-le-Débonnaire.

notre monnoie;) tandis qu'on étoit condamné à soixante-deux sous d'or d'amende, pour avoir dépouillé le corps d'un homme tué. Les homicides se multipliant tous les jours, la peine capitale fut enfin prononcée contre ce crime; mais si les parens du mort y consentoient, le meurtrier pouvoit toujours racheter sa vie pour une somme.

Respect pour les mœurs.

Celui qui avoit serré la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze sous d'or; & s'il lui avoit serré le bras, à trente sous. On verra bientôt que les mœurs n'en étoient pas plus respectées, du moins parmi les grands, dont l'exemple est si contagieux pour le peuple.

Variété de lois & de coutumes.

Le conquérant avoit laissé aux vaincus la liberté de suivre leurs lois. De-là vint cette diversité de coutumes, qui augmenta encore sous le gouvernement féodal. Les Francs avoient néanmoins des privilèges particuliers. L'amende pour le meurtre de quelqu'un d'eux étoit double de celle qu'on exigeoit pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois; (ces deux noms s'employoient indif-

féremment.) Un Franc ne pouvoit même être frappé ; & l'on assure que le roi Chilpéric s'attira la haine de la nation pour avoir violé un privilège si flatteur.

Armées ; Ducs & Comtes.

On combattoit à pied avec l'arc & les flèches, l'épée, le javelot & la franciſque, hache à deux tranchans. Le roi commandoit l'armée. Les *ducs* & les *comtes* avoient le commandement ſous lui. C'étoient les gouverneurs des provinces & des villes, chargés de conduire à la guerre les hommes libres de leur département. Les comtes & leurs *vicaires* rendoient la juſtice ; & tous les Francs étant ſoldats, le pouvoir civil, ſe trouva réuni par-tout au pouvoir militaire : réunion qui dura pendant pluſieurs ſiècles.

Juges parmi le peuple.

Il faut néanmoins obſerver que les cauſes ordinaires ſe jugeoient par des *centeniers*, des *décenniers*, qui étoient les chefs de petits diſtricts, & les principaux parmi le peuple de leurs cantons. En général, on avoit pour juges ſes *pairs*, c'eſt-à-dire des hommes de ſa condition ; mais le

comte étoit un juge supérieur, qui prononçoit en dernier ressort. Du reste, il seroit impossible d'éclaircir parfaitement les anciennes règles à cet égard.

Principales charges.

Le *maire* du palais commandoit dans le palais du roi; le comte du palais en jugeoit les officiers; le *référendaire* signoit les chartes royales, & les scelloit avec l'anneau du roi; le *connétable* (comte de l'étable) avoit seulement l'intendance de l'écurie. Ces charges existoient chez les Romains.

Revenus de la couronne.

Durant plusieurs siècles, la couronne n'eut d'autres revenus que le produit de ses domaines, les amendes, quelques droits, quelques présens d'usage. Mais elle n'avoit point de troupes à payer; les seigneurs devoient fournir & entretenir, en cas de guerre, un certain nombre de soldats, & servir plus ou moins de jours.

Longue chevelure des rois.

Une longue chevelure distinguoit les rois francs & les princes de leur race. Ainsi raser un prince étoit le réduire à la classe des sujets : il devenoit inhabile à régner. Rien n'est plus

commun dans les commencemens de notre hiſtoire ; Clovis en offre un exemple. Il avoit fait couper les cheveux à un petit roi & à ſon fils. Le fils ayant dit que c'étoient des branches vertes qui repouſſeroient un jour, puiſque le tronc n'étoit pas coupé ; Clovis, informé de ce diſcours, donna ordre de leur couper la tête.

SUCCESSEURS DE CLOVIS, juſqu'à l'an 562.

L'hiſtoire devient un chaos.

DEPUIS Clovis juſqu'à la fin de la première race, l'hiſtoire eſt un mélange confus de noms barbares, d'actions cruelles, d'intérêts obſcurs & compliqués, d'invaſions & de guerres, dont le détail fatigue l'eſprit ſans l'éclairer utilement. Les ſavans aiment à ſuivre les détours de ce labyrinthe. Contentons-nous de remarquer les objets les plus frappans. A quoi bon ſe charger la mémoire de choſes qu'il eſt preſqu'auſſi inutile d'apprendre, que difficile de retenir ? Je donnerai déſormais le nom de

France aux Gaules soumises à la domination des Francs, & le nom de François à ce peuple dont les mœurs furent long-temps si différentes des nôtres.

511. THIERRI I, roi d'Austrasie. CLODOMIR, roi d'Orléans CHILDEBERT I, roi de Paris. CLOTAIRE I, roi de Soissons.

Clovis avoit laissé quatre fils qui partagerent entre eux son royaume. Il a fallu éprouver bien des malheurs, avant que de prévenir l'inconvénient de ces funestes partages. Thierri l'aîné, fils d'une concubine, eut une grande partie de l'Aquitaine conquise sur les Visigoths, & tout le pays entre le Rhin & la Meuse, appelé dès-lors le royaume d'Austrasie, dont Metz étoit la capitale. Clodomir fut roi d'Orléans, Childebert de Paris, & Clotaire de Soissons.

Guerre de Bourgogne.

Les premiéres années de leur règne ne présentent aucun événement remarquable. Après ce temps de paix, peu conforme au génie de la nation, les trois cadets, excités par la reine Clotilde, portèrent la guerre dans le royaume des Bourguignons. Cette princesse avoit des droits à réclamer, & vouloit venger la mort de son père sur Sigismond, roi de Bourgogne, fils & successeur de Gondebaud. Clo-

domir, auſſi barbare que Gondebaud, ſe ſouilla du ſang de Sigiſmond, & de ſa femme & de ſes enfans, qu'il avoit fait priſonniers. Il pouſſa la guerre avec fureur, & fut tué dans une bataille.

Cruauté de Childebert & de Clotaire.

Ses enfans éprouvèrent bientôt tout ce que l'ambition & l'avarice inſpirent de rage à des parens dénaturés. Childebert & Clotaire forment enſemble le deſſein de ravir leur héritage. Le premier avoit engagé Clotilde à les amener à Paris, où il vouloit, diſoit-il, leur donner ſolennellement le titre de rois. A peine arrivés dans cette ville, on les arrête. Les deux oncles envoient à Clotilde des ciſeaux & une épée, lui annonçant ainſi qu'il n'y a d'autre parti à prendre pour ces jeunes princes que le cloître ou la mort. La reine mere tranſportée de douleur, & ne prévoyant pas un excès de barbarie, dit qu'elle aimeroit mieux les voir morts que dépouillés de leurs couronnes. Cette réponſe devient le ſignal du crime. Clotaire égorge de ſa propre main les deux aînés. Le cadet, dérobé à ſa fureur, fut caché dans un couvent,

& on l'honore sous le nom de saint Cloud. Des freres unis pour un affreux attentat ne pouvoient l'être par une solide amitié. L'intérêt les divisa dans la suite, jusqu'à les armer l'un contre l'autre.

Perfidie de Thierri.

Thierri, avec de plus grandes qualités que Clotaire & Childebert, ne se montra pas plus vertueux. Il avoit aidé le roi de Thuringe Hermanfroi à dépouiller son frere Baldéric. Hermanfroi refusa de lui faire part de cette dépouille, comme il en étoit convenu, & fut la victime de son infidélité. Le roi d'Austrasie l'ayant vaincu avec le secours de Clotaire, & l'ayant fait périr par trahison, tendit des embûches à Clotaire même, qui eut le bonheur de lui échapper. Il mourut, & laissa l'Austrasie à Théodebert son fils, l'un des plus grands princes de son siécle.

534. THEODEBERT, roi d'Austrasie.

Les rois de Paris & de Soissons, qui se jouoient des droits du sang & de la nature, voulurent s'emparer des états de Théodebert. Celui-ci, déjà respectable par ses exploits, prévint leurs desseins. N'ayant plus rien à craindre de ses oncles, il s'unit à eux

pour détrôner Gondemar, roi de Bourgogne. Une bataille rendit les trois princes maîtres de tout ce royaume, établi depuis environ cent ans. Ils en firent le partage, & la nation françoise devint alors si redoutable, que les empereurs commencerent à la respecter.

Les François s'emparent de la Bourgogne.

Justinien, qui relevoit la gloire de l'empire, moins par ses propres talens que par les armes de Bélisaire son général, envoya des ambassadeurs aux rois de France pour les engager à une ligue contre les Ostrogoths, dont Théodoric avoit cimenté la puissance en Italie. Le traité fut conclu. Vitigès, l'un des successeurs de Théodoric, gagna cependant les François en leur cédant la Provence & tout ce qu'il avoit dans la Gaule. La foi des traités n'est rien pour les ambitieux. Théodobert fit marcher en Italie une armée de Bourguignons, prétendant qu'il ne violoit point la parole donnée à l'empereur, parce que des Bourguignons n'étoient pas des François. Avec ce renfort, Vitigès s'empare de Milan. Théodebert arrive ensuite à la tête de cent mille hom-

Traité avec Justinien & avec les Ostrogoths.

Violation des traités.

mes. Il taille en pieces les Ostrogoths qui le croyoient leur allié ; il attaque aussitôt l'armée romaine, la met en déroute, & revient dans ses états, triomphant de cette double perfidie. Justinien s'efforça néanmoins encore de gagner les François, en leur cédant aussi la Provence sur laquelle il avoit des prétentions. Théodebert affectoit de le braver, & s'étant allié avec le célebre Totila, il se préparoit à porter la guerre jusques à Constantinople, quand il mourut avant l'âge de cinquante ans. Les historiens le comblent d'éloges ; mais si la réputation des princes doit avoir pour fondement la droiture & l'équité, sa mémoire n'est point exempte de grands reproches. On cite un trait qui lui fait honneur. L'évêque Didier lui ayant rapporté une grosse somme prêtée aux habitans de Verdun, il ne voulut point la reprendre, & dit au prélat : *Nous sommes trop heureux, vous de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, & moi de ne l'avoir pas laissé échapper.*

547. Mort de Théodebert.

THEODEBALDE ou THIBAUD,

Théodebalde ou Thibaud, son fils naturel, lui succéda ; car les en-

fans illégitimes n'étoient point exclus alors de la succession. Ce prince envoya en Italie une armée qui, après y avoir commis des excès affreux, fut détruite par les troupes de l'empereur. roi d'Austrasie.

Avant la mort de Théodebert, ses deux oncles avoient commencé une nouvelle guerre civile. Le moindre intérêt les faisoit courir aux armes: la superstition les désarma. Au moment que Childebert alloit attaquer le camp de Clotaire, il s'éleva un orage si violent, qu'on crut y voir du miracle. Il n'en fallut pas davantage, selon les historiens, pour réconcilier les deux frères. Brouilleries entre Childebert & Clotaire.

La succession de Théodebalde, qui mourut bientôt, fut un nouveau sujet de discorde. Agathias, auteur grec de ce tems-là, dit que la loi du pays appeloit à la couronne d'Austrasie Childebert & Clotaire, comme les plus proches parens. » Childebert, » ajoute-t-il, n'avoit point d'enfans » mâles qui pussent succéder à sa cou» ronne après sa mort; mais Clotaire » en avoit quatre ». C'est une preuve que le droit de succession étoit dans la Succession à la couronne.

famille de Clovis, & que les seuls mâles pouvoient y prétendre. La loi, quoique non écrite, par laquelle les femmes sont exclues de la couronne, étoit gravée dans les cœurs françois. La nation ne vouloit point de maître étranger : une femme, héritière de la couronne, auroit pu lui en donner un. Tel est le principal fondement de cette loi. On auroit dû en faire une pour empêcher le démembrement du royaume, source de tant de guerres & de malheurs.

Toute la monarchie passe à Clotaire.

Childebert se trouvoit dangereusement malade; l'ambitieux Clotaire profite adroitement de la conjoncture, & engage les Austrasiens à le reconnoître pour unique héritier de Théodebalde. Le malade fait malgré lui une cession de ses droits : mais en recouvrant sa santé, il forme des projets de vengeance. Clotaire avoit passé en Germanie pour réprimer les Saxons. Un de ses fils naturels, nommé Chramne, jeune prince corrompu par la flatterie, & plongé dans la débauche, étoit chargé du gouvernement d'une partie de ses états. Childebert le sollicite à la révolte. Le

Chramne armé contre son pere.

fils prend les armes contre le père. Sur ces entrefaites, Childebert meurt, & Clotaire, qui n'avoit au commencement que le petit royaume de Soissons, devient possesseur de toute la monarchie françoise. Alors Chramne demande grace & l'obtient. Son repentir forcé est suivi d'une seconde révolte. Le roi le poursuit, lui livre bataille. Ce nouvel Absalon est vaincu & brûlé avec toute sa famille dans une chaumière. Clotaire mourut l'année suivante 562. Sur le point d'expirer, il s'écria, dit-on, en gémissant: *Quelle est la puissance de ce roi du ciel, qui fait ainsi mourir les plus grands rois de la terre?* C'étoit reconnoître trop tard le vengeur des crimes.

558. Mort de Childebert.

Mort de Clotaire.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir depuis Clovis, on voit tous les crimes sur le trône; les passions étouffent cruellement la nature, la religion dégénère en superstition insensée, les lumières de l'église gallicane disparoissent, les abus succèdent aux devoirs, & il se forme un

Progrès de la barbarie.

déluge de maux prêt à inonder la monarchie. Nous entrerons ici dans quelques détails, nécessaires pour la connoissance des mœurs & pour l'explication des événemens.

Violence & perfidie des rois.

La politique des rois consistoit à envahir les états de leurs freres & de leurs parens; elle y employoit la violence & la trahison. C'étoit une suite de la barbarie dominante, aussi bien que du funeste partage de la couronne. Quand la loi du plus fort est une règle de conduite, il reste à peine quelques traces des lois naturelles.

Fausse piété jointe aux crimes.

Rien n'étoit certainement plus propre que la vraie religion à changer ces barbares en hommes. Mais n'ayant que des idées fausses du christianisme, ils en abusoient au point de se rassurer dans le crime par les pratiques d'une piété superstitieuse, qui fomentoit les passions en appaisant les remords. Fonder sans cesse de riches monastères, donner aux moines & au clergé de vastes domaines, les exempter de tout impôt, étendre ces exemptions aux villes entières en l'honneur de quelque saint, (comme on le fit à l'égard de Tours,)

chercher par-tout des reliques, attacher le salut éternel à un extérieur de dévotion : ce sont les vertus que célèbrent le plus souvent nos anciens annalistes ; c'est ce qui leur fait prodiguer tant d'éloges à Childebert, prince incestueux, usurpateur, mais dont le zèle étoit semblable à celui de Clovis. Dans une expédition contre l'Espagne, il leva le siége de Saragosse par crainte des reliques de S. Vincent : il obtint sa tunique, & se crut heureux de finir la guerre à ce prix.

Superstition de Childebert.

Il assembla des conciles avec peu d'utilité. On ne touchoit point à la racine du mal, on n'éclairoit point la nation, on renouvelloit, on multiplioit des statuts qui ne s'exécutoient point. Les Francs, admis enfin comme les Gaulois à l'épiscopat, y portèrent leur caractere martial & leur profonde ignorance. Les évêques devenoient plus ardens pour le temporel que pour le spirituel. Clotaire ayant assemblé ceux de son royaume pour en tirer de l'argent, Injuriosus de Tours ne craignit pas de lui dire : *Si vous enlevez ce qui est à dieu*,

Le clergé devient trop zélé pour le temporel.

dieu vous enlevera bientôt votre royaume. Le roi frappé comme d'un coup de foudre, se crut menacé de la vengeance de S. Martin, fit des présens à l'évêque pour l'engager à le fléchir, & se désista de sa demande. Grégoire de Tours, en rapportant ce fait comme un exemple de zèle épiscopal, nous apprend qu'Injuriosus avoit amassé un trésor.

Nomination aux évêchés.

Les prélats pouvant tout alors par la religion seule, possédant de plus beaucoup de terres qu'ils tenoient de la couronne, il importoit de s'assurer de leur soumission, & de choisir pour l'épiscopat des sujets fideles. Les rois prirent donc la coutume de nommer aux évêchés, ou, ce qui revient au même, d'ordonner la nomination de personnes qu'ils jugeoient propres à les remplir. Les tems, les usages, la conduite des clercs, les mœurs des laïques, tout étoit changé; & l'ancienne discipline des élections, quoique préférable en soi, étoit devenue sujette à mille abus scandaleux. L'intrigue, en manœuvrant auprès du trône, déshonoroit moins l'église, qu'en achetant ou en extorquant,

extorquant, comme on l'avoit vu plus d'une fois, les suffrages du clergé & du peuple.

Cependant le cinquième concile d'Orléans, sous Childebert, s'efforça de rétablir la liberté des élections. *Que celui qui a été élu par le clergé & le peuple*, dit-il, *soit ordonné avec l'agrément du roi.* On reconnoissoit du moins que le consentement du souverain étoit nécessaire pour entrer en place. Un concile de Paris, en 557, défendit d'entrer dans l'épiscopat, *par l'autorité du prince*, contre la volonté des évêques.

Réglemens de conciles sur ce point.

Soit qu'il faille attribuer à une véritable ferveur, ou aux malheurs dont le monde étoit accablé, les progrès de la vie monastique, ils méritent l'attention du citoyen autant que celle du chrétien. Un canon du concile de Saragosse, sur la fin du IVe. siècle, avoit défendu de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans; mais dans le siècle où nous sommes parvenus, S. Césaire d'Arles, fondateur d'un monastère de filles, permit d'y recevoir des enfans de six à sept ans pour être religieu-

Observation sur l'état monastique.

ſes; & la règle de S. Benoît née en Italie, nouvellement établie en France, permettoit la même choſe pour les moines. Un père pouvoit offrir un fils en bas âge, & faiſoit pour lui une promeſſe par écrit, regardée comme un engagement. On voit du premier coup d'œil combien ces nouveaux réglemens devoient peupler les monaſtères, en même-tems que la prodigalité, l'exemple même des princes y attiroient une infinité de ſujets. Clotilde, femme de Clovis, Radégonde, femme de Clotaire, toutes deux canoniſées, moururent dans des couvens, après avoir conſacré leurs tréſors à faire des fondations.

Childebert exige une profeſſion de foi du pape.

Quoique les études tombaſſent de jour en jour, l'égliſe de France s'occupa de la fameuſe querelle des *trois Chapitres*, que l'imprudence de Juſtinien avoit excitée; & comme les ſentimens du pape Pélage inſpiroient de l'inquiétude, Childebert, à force de le preſſer par des ambaſſades, lui fit donner ſa profeſſion de foi; tant le pontife reſpectoit ou craignoit ce prince. Les ouvrages déſignés ſous le

nom des Trois chapitres, eurent beaucoup de partisans dans le royaume, malgré la décision du concile général de Constantinople, qui les condamnoit. Mais les rois n'étant pas théologiens comme l'empereur, ni les François amoureux de subtilités comme les Grecs, cette affaire ne produisit aucun trouble en France. Il s'agissoit de savoir si trois auteurs, morts depuis environ un siècle, avoient écrit dans le sens que Justinien leur attribuoit. Question propre à diviser tout l'Orient.

Reste des superstitions païennes.

Telle étoit l'ignorance des François, qu'on voyoit encore des restes de superstitions païennes. Les uns jetoient de grands cris pendant les éclipses de lune, pour effrayer un dragon qu'ils croyoient attaquer cette planète; les autres faisoient des vœux aux fontaines & aux arbres; d'autres chômoient le jeudi en l'honneur de Jupiter; d'autres recouroient aux devins dans les maladies, ou portoient des caractères magiques pour se guérir. Les *sorts des saints* avoient remplacé les augures. Vouloit-on connoître l'avenir, & décider une

Sorts des saints.

affaire ? on entroit dans une église pendant l'office, où l'on ouvroit au hasard l'écriture sainte : le premier verset qu'on entendoit chanter, ou la premiere ligne qui se présentoit, passoit pour une prédiction infaillible. Nous avons vu Clovis en donner l'exemple. Cette superstition fut condamnée par le premier concile d'Orléans ; ce qui n'empêcha point que les sorts ne fussent quelquefois consultés par le clergé même, & sur l'autel.

Pour peu qu'on réfléchisse sur l'influence des mœurs & des opinions, il est facile de prévoir une partie des malheurs de la monarchie.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I, jusqu'à l'an 613.

562. CARIBERT, roi de Paris. GONTRAN, roi de Bourgogne, SIGEBERT I, roi d'Austrasie.

CLOTAIRE avoit laissé quatre fils. Chilpéric, le plus ambitieux, vouloit régner à Paris, & s'en mit d'abord en possession. Ses trois freres vinrent l'y assiéger. On tira au sort les partages. Paris échut à Caribert ; Orléans & la Bourgogne, à Gontran ; l'Austra-

sie à Sigebert, & Soissons à Chilpéric. Caribert regna peu d'années. Il avoit épousé les deux sœurs, dont l'une étoit religieuse ; il avoit pris une terre de l'église ; il avoit maintenu vigoureusement un évêque nommé par son père, & déposé par le clergé. S. Germain de Paris l'excommunia. Caribert mourut bientôt avec sa concubine : on crut que c'étoit une vengeance céleste. Après sa mort, les trois autres rois partagèrent la succession : mais comme ils prétendoient tous avoir Paris, on convint que chacun en auroit une partie, & qu'aucun n'y entreroit sans le consentement de ses frères. Traité bizarre, plus propre à exciter des guerres qu'à entretenir la paix.

CHILPERIC, roi de Soissons.

Traité bizarre au sujet de Paris.

La piété de Gontran & la sagesse de Sigebert sembloient annoncer des règnes tranquilles & glorieux. Cependant les trahisons, les assassinats, les discordes firent de la France & de la maison royale un théâtre toujours inondé de sang & souillé de crimes. Les vices de Chilpéric, les excès de deux femmes ambitieuses produisirent ces horribles scènes dont

Les crimes vont se multiplier.

le souvenir ne peut s'effacer. Le génie de la nation y concourut sans doute. Les François, conservant la barbarie de leurs anciennes mœurs, inquiets, violens, avides, respiroient la guerre & le brigandage. Leurs vertus grossières étoient mêlées de grands vices. Et qu'est-ce que des vertus sans humanité!

Brunehaut & Frédégonde.

Sigebert avoit épousé Brunehaut, fille du roi Visigoth d'Espagne. Chilpéric, déjà trop fameux par ses débauches, demanda en mariage la fille aînée de ce roi, nommée Galsuinde. L'ayant obtenue avec peine, il lui fit d'abord en apparence le sacrifice de sa passion pour Frédégonde, femme intrigante, pleine d'esprit, de méchanceté & de courage, pour laquelle il s'étoit séparé d'Audouère, sa première épouse. Frédégonde l'avoit engagé à ce divorce par une ruse digne d'elle & de son siècle, en lui faisant tenir un enfant sur les fonts de baptême avec la reine. Epouser sa commère étoit réputé un crime digne de mort. On persuada aisément au roi que la reine étant devenue sa commère, ne pouvoit plus être sa

Divorce de Chilpéric.

femme, & la religion servit de prétexte à un divorce inspiré par le libertinage. Les exemples de cette nature devenoient alors très-communs. Pour revenir à Galsuinde, elle ne jouit pas long-tems de son bonheur. On la trouva morte dans son lit.

568. Les trois freres en guerre.

Chilpéric affecta de la pleurer, & remit bientôt sur le trône Frédégonde, avec laquelle on soupçonna, non sans beaucoup de vraisemblance, qu'il avoit tramé la mort de sa rivale. Brunehaut en fut si persuadée, qu'elle excita Sigebert à venger cet attentat, & Gontran à lui donner du secours. Ils attaquèrent Chilpéric, & lui firent acheter la paix au prix de quelques places. Le roi de Soissons n'en devint que plus ardent à profiter de leur mésintelligence; car deux fois ils prirent les armes l'un contre l'autre, comme s'ils étoient nés ennemis. Chilpéric, à qui Frédégonde inspiroit pour Sigebert toute la haine qu'elle portoit à Brunehaut, ne manqua pas de se liguer avec Gontran. Le succès ne répondit jamais à ses vœux. Le roi

Sigebert, vainqueur de Chilpéric.

d'Auſtraſie, prêt à le forcer dans ſon camp, eut la généroſité de lui accorder la paix. Mais une haine implacable étouffe la reconnoiſſance. Chilpéric reprend les armes, perd une bataille & preſque tous ſes états, ſe retire enfin à Tournai. Brunehaut, malgré les inſtances de S. Germain qui, en vrai paſteur, s'efforçoit de l'adoucir, excite le roi ſon époux à ne point épargner un frere cruel & parjure. Chilpéric aſſiégé dans Tournai, ſe voit ſans reſſources; mais Frédégonde en trouve une dans le crime: elle envoie deux ſcélérats, qui aſſaſſinent Sigebert au milieu de ſon armée.

575. Frédégonde fait aſſaſſiner Sigebert.

Ce prince mérite une place parmi les grands rois. La pureté de ſes mœurs étoit alors un prodige. Au commencement de ſon règne, il s'étoit ſignalé contre les Huns, connus ſous le nom d'Abares, peuple féroce qui ravageoit la Thuringe. D'abord vainqueur, enſuite battu & pris, il leur impoſa tellement par ſa grandeur d'ame, qu'on lui rendit la liberté. Une noble reconnoiſſance lui fit ſecourir ces mêmes Abares dans une

diſette. Il fut malheureux d'avoir pour frere Chilpéric ; il l'eût moins été avec une femme moins vindicative que Brunehaut.

CHILDEBERT II, roi d'Auſtraſie.

Chilpéric & Frédégonde, échappés du plus grand péril, ſe hâterent de mettre à profit la mort de Sigebert. La couronne d'Auſtraſie étoit digne de leur ambition. Tout moyen de l'uſurper leur paroiſſoit légitime : ils firent arrêter Brunehaut & ſes enfans ; mais un ſujet fidèle tira de priſon le jeune Childebert, fils du roi aſſaſſiné ; & l'ayant conduit heureuſement à Metz, il le mit en poſſeſſion du royaume. Brunehaut fut reléguée à Rouen, où elle donna bientôt de nouvelles inquiétudes à ſes ennemis.

Brunehaut épouſe le fils de Chilpéric.

Mérovée, un des enfans du premier lit de Chilpéric, étoit devenu amoureux de Brunehaut. Son père l'avoit envoyé faire la conquête du Poitou. Le jeune prince, plus occupé de ſa paſſion que de la guerre, paſſa ſecrétement à Rouen, vit ſa tante, l'objet de ſon amour, & l'épouſa. L'évêque Prétextat bénit ce

mariage, & fut dans la suite une victime de Frédégonde. Chilpéric furieux vole à Rouen. Les deux amans se réfugient dans une église. C'étoit un asyle inviolable. Le roi n'ose les y forcer, lui qui fouloit aux pieds les lois divines & humaines. Ils n'en sortent qu'après qu'il a promis avec serment de ne leur faire aucun mal. Brunehaut renvoyée en Austrasie ralluma bientôt la guerre. Chilpéric perdit une bataille, s'en prit à Mérovée, le fit mettre en prison, & ordonner prêtre malgré sa résistance. Mérovée s'évada enfin, & se réfugia dans l'église de S. Martin de Tours.

Chilpéric les poursuit.

Son père, voulant l'arracher de cet asyle, étoit retenu par la persuasion commune, que de pareils sacrilèges ne manquoient jamais d'être miraculeusement punis. Une crainte superstitieuse lui suggéra l'expédient le plus singulier. Il s'avisa de consulter le saint mort, dont il redoutoit la vengeance. La lettre qu'il lui écrivit fut portée sur le tombeau, avec un papier blanc, sur lequel S. Martin devoit faire la réponse. Cette réponse ne vint point,

Chilpéric craint le tombeau de saint Martin.

& le monarque se retira. Mérovée étant sorti de Tours, des traîtres vendus à Frédégonde, le trompèrent par des offres de services, & l'investirent dans une maison où il prenoit du repos. Chilpéric l'y trouva mort d'un coup d'épée. Le bruit courut qu'il s'étoit fait tuer par un ami; mais le coup étoit digne de Frédégonde. Assassinat de Mérovée.

L'évêque de Rouen avoit montré trop d'affection envers Mérovée, pour échapper à la haine d'un roi barbare & d'une reine homicide. Chilpéric, voulant le faire juger canoniquement, assemble un concile, y paroît lui-même comme accusateur, reproche à Prétextat d'avoir marié le jeune prince avec sa tante, d'avoir excité la révolte & conspiré contre sa vie: il adresse ensuite aux évêques ces paroles remarquables: *Quoique la puissance royale ait droit de condamner suivant les lois un criminel de lèse-majesté, cependant, pour ne rien entreprendre contre les saints canons, j'ai fait comparoître devant vous cet évêque, auteur d'une conspiration contre moi.* D'abord l'accusé nie tout: mais des prélats courtisans lui per- Chilpéric accuse l'évêque Prétextat.

ſuadent que le ſeul moyen de fléchir le roi eſt de s'avouer coupable ; & il le fait par lâcheté. Une choſe encore plus étrange, c'eſt de voir Chilpéric ſe jeter aux pieds des évêques, pour leur demander la punition de Prétextat. Il vouloit qu'on déchirât ſa robe, qu'on prononçât des imprécations ſur ſa tête, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il l'exila, ſans que le concile l'eût dépoſé. Frédégonde le fit poignarder dans la ſuite aux pieds de l'autel.

581. Scélérateſſe de Frédégonde.

Cette femme ſi exercée au crime, réſolue d'aſſurer la couronne à ſes enfans, ne deſiroit rien tant que la mort des enfans du premier lit de Chilpéric. Mérovée en cette qualité, indépendamment de ſon mariage avec Brunehaut, avoit été ſa victime. Il ne reſtoit plus qu'à immoler Clovis. Elle en cherchoit l'occaſion, lorſqu'une maladie épidémique lui enleva à elle-même ſes trois fils. Un calomniateur qui vouloit ſans doute faire ſa cour, accuſa Clovis de les avoir empoiſonnés. Frédégonde le perſuada aiſément au roi. Elle fit poignarder le jeune prince ; elle fit mou-

rir comme complice la reine Audouère, sa mère, confinée dans un cloître depuis long-temps. Jusqu'où peut aller la fureur d'une méchante femme qui gouverne un méchant prince !

Elle paroît pénitente.

Pendant la maladie de ses fils, elle avoit cependant donné quelques signes de pénitence. Grégoire de Tours lui fait dire au roi : « Voilà que nous » perdons nos enfans ; ce sont les lar- » mes des pauvres, les gémissemens » des veuves & des orphelins qui les » tuent. Croyez-moi, brûlons tous les » édits injustes que nous avons ren- » dus pour lever des taxes ; & con- » tentons-nous des revenus qui ont » suffi à votre père ». Les édits furent effectivement jetés au feu. Mais cet acte d'humanité, accompagné de vœux à S. Médard, n'étoit que le fruit d'une superstition timide. Le cœur ne changea point, & les crimes redoublèrent.

Grégoire de Tours accusé par le roi.

Frédégonde, en butte aux discours les plus outrageans, étoit accusée par le bruit public d'adultère avec un évêque. Grégoire de Tours, prélat vertueux & historien crédule, est dénoncé comme répandant ce bruit. Chilpéric

l'ayant fait citer devant un concile ; il proteſte qu'il n'eſt point l'auteur des propos contre la reine, mais qu'il les a entendu tenir à d'autres perſonnes. Le roi produit les témoins, clercs de l'égliſe de Tours. On s'écrie que le témoignage d'un inférieur ne doit pas être reçu contre un évêque ; on décide qu'il ſe purgera par ſerment. Le ſerment prêté, Grégoire eſt abſous. On vouloit excommunier Chilpéric, comme injuſte accuſateur. *Moi*, dit-il ? *je n'ai fait que répéter ce que m'a dit le comte de Tours.* Ce ſeigneur fut ſeul excommunié.

Superſtition de Chilpéric.

Quelque tems après, Chilpéric ayant eu un fils, vouloit le faire baptiſer à Paris & aſſiſter au Baptême. Mais, ſelon le traité de partage, il ne pouvoit y entrer ſans le conſentement des deux autres rois, ſous peine de la malédiction de ſaint Polieucte, de ſaint Martin & de ſaint Hilaire, garans du traité. Ce prince, impie avec ſcandale, & ſuperſtitieux avec démence, imagina un moyen d'échapper à leur courroux. Il entra dans la ville, faiſant porter devant lui les reliques de pluſieurs autres

saints, persuadé que ceux-ci le défendroient de la vengeance des premiers.

Guerres civiles.

La guerre civile déchiroit depuis plusieurs années toute la France. Le jeune Childebert, roi d'Austrasie, d'abord lié avec Gontran roi de Bourgogne, contre Chilpéric, s'étoit lié depuis avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Des prétentions sur une ville faisoient oublier tous les sentimens de la nature. On pilloit, on ravageoit, on livroit des batailles; & le malheur des peuples ne produisoit aucun avantage réel pour les princes. Une paix générale les réunit. Elle ne dura pas un an. Gontran & Childebert venoient de se déclarer contre Chilpéric, lorsqu'il fut assassiné en revenant de la chasse. Les uns soupçonnèrent Brunehaut de ce crime; les autres en accusèrent Frédégonde & un seigneur de la cour, qu'elle aimoit. La dernière accusation, quoique dénuée de preuves, doit paroître plus vraisemblable. Elle tombe sur un monstre souillé d'horreurs.

584. Chilpéric assassiné.

Son caractère

On peut dire avec Grégoire de

Tours que Chilpéric fut le Néron de son siècle. Toujours acharné contre les princes de son sang, il étoit encore le tyran de ses sujets. Il les accabla d'impôts si durs, que plusieurs abandonnerent leurs possessions. Cependant il se piquoit d'esprit, & même de littérature. Il ordonna qu'on se servît dans l'écriture des lettres doubles des Grecs. Cette loi bizarre fut sans effet après sa mort. Il avoit écrit au sujet des disputes de l'arianisme, pour défendre de se servir, en parlant de dieu, des noms de *trinité* & de *personne*. Mais la résistance de quelques évêques lui fit abandonner cette entreprise.

Il se piquoit de littérature & de théologie.

Les donations de Clovis, de Clotilde & de leurs enfans avoient prodigieusement enrichi les églises & les monastères. Chilpéric s'en plaignoit hautement, disant que le fisc étoit épuisé, & qu'il n'y avoit plus d'autres rois que les évêques. Il cassoit la plupart des testamens faits en faveur de moines & du clergé; il se plaisoit à tourner les prélats en ridicule. Cependant le poëte Fortunat, évêque de Poitiers, fait l'éloge de ce prince dans

Ses plaintes contre le clergé.

des pièces qu'il lui adreſſe. Il ſeroit difficile de citer un plus grand abus de la poéſie. Mais Néron lui-même a eu des panégyriſtes.

De tous les enfans de Chilpéric, il ne reſtoit qu'un fils de quatre mois, Clotaire II. Frédégonde avoit tout à craindre pour lui & pour elle. Son génie ne l'abandonna point. Elle intéreſſa en ſa faveur Gontran, roi de Bourgogne, prince foible & facile à prévenir, qui jura d'exterminer juſqu'à la neuvième génération la race d'un ſeigneur, que Frédégonde accuſoit du meurtre de ſon époux. Quelques efforts que fît Childebert, ſoit pour dépouiller le fils, ſoit pour tirer vengeance de la mère, Gontran lui ôta toute eſpérance de ſuccès, & déclara cependant Childebert ſon héritier, faute de poſtérité; ce qui ne laiſſe aucun doute ſur les motifs de ſa conduite à l'égard de Clotaire & de Frédégonde. Celle-ci furieuſe de ſe voir ſans autorité, parce que Gontran avoit formé un conſeil au jeune roi de Soiſſons, ſuſcita des ennemis à ce prince. Le roi de Bourgogne, irrité contr'elle, éleva des

CLOTAIRE, roi de Soiſſons.

Uſage ſingulier du ſerment.

doutes sur la naissance de Clotaire. Alors Frédégonde jura & fit jurer par trois cents témoins, par trois évêques en particulier, que Clotaire étoit vraiment fils de Chilpéric. La preuve du serment ne convenoit pas trop en pareille affaire. Elle dissipa néanmoins les soupçons. De nouveaux attentats contre Childebert & Brunehaut exercèrent la méchanceté de Frédégonde. Nous en supprimerons le détail.

Cruautés de Gontran malgré sa douceur.

Le regne de Gontran fut long & sans gloire. Ce roi, trop bon quand il falloit être ferme, trop vif quand il falloit être bon, indulgent pour une furie telle que Frédégonde, & quelquefois cruel pour ses sujets, ne s'attiroit le respect que par l'amour de la religion & de l'église. Il avoit épousé successivement deux femmes indignes du trône; la dernière étant malade, il lui avoit juré de faire mourir tous ses médecins s'ils ne la guérissoient point, & il avoit rempli ce serment; il avoit ordonné de mettre le feu à la maison d'un évêque, chez qui s'étoit réfugié le duc Boson condamné à mort : l'évêque se sauva à

travers les flammes. Le trait suivant peindra encore mieux le caractère de ce prince & les mœurs de la nation.

Seigneur exécuté pour la perte d'un buffle.

On avoit tué un buffle dans une forêt royale. Chundon, chambellan du roi, est accusé d'avoir fait le coup. Gontran ordonne la preuve du duel, établie par les lois barbares. Le chambellan nomme son neveu pour se battre contre l'accusateur. Après un combat inutile, qui coûte la vie aux deux champions, il court se réfugier dans une église. On l'arrête en chemin, & le roi le fait inhumainement lapider. Si les contemporains vantent la douceur de Gontran, quelle devoit être la férocité des François?

Donations aux églises. Canons pour les assurer.

Mais il assembla plusieurs conciles; il les consultoit sur les affaires d'état, & paroissoit, selon un ancien annaliste, comme un évêque avec les évêques. Il enrichit un nombre de monastères; & de peur que ses donations ne perdissent leur effet après sa mort, il s'avisa de les faire confirmer par un concile de Valence. *Si quelqu'un*, dit le concile, *ose porter atteinte à aucune de ces donations, qu'il soit, par le jugement de dieu,*

frappé d'anathême, comme sacrilège & meurtrier des pauvres, & condamné au supplice éternel. Un concile de Lyon avoit ordonné, peu auparavant, sous peine d'excommunication, au sujet des biens donnés à l'église, que quand même il manqueroit à la donation ou au testament de qui que ce fût, quelqu'une des formalités prescrites par les lois, on exécuteroit toujours la volonté du testateur. Ce canon fut renouvelé par le cinquième concile de Paris, en 614. Il est triste de voir l'autorité spirituelle profanée par l'intérêt; il seroit encore plus étonnant de la voir employée avec sagesse dans un siècle d'ignorance & de désordre.

Autre trait de Gontran.

Telle étoit la force des préjugés, que le roi de Bourgogne, ayant fait punir de mort les complices d'un scélérat, convaincu d'avoir voulu l'assassiner, épargna cet assassin, parce qu'on l'avoit arrêté dans une église.

593. Childebert lui succède.

Après la mort de Gontran, que sa piété a fait mettre au nombre des saints (*a*), Childebert prit possession

(*a*) On doit observer que toutes les églises avoient droit de canoniser les saints.

de ſes états, &, ſelon le génie des princes d'alors, s'abandonna au deſir d'opprimer Clotaire. Le courage de Frédégonde augmente avec le danger. Elle aſſemble des troupes, ſe met à leur tête, accompagnée de ſon fils, trompe l'ennemi par un ſtratagême, remporte la victoire, laiſſe par-tout des traces de ſa fureur, & revient à Soiſſons chargée de butin. Childebert étant mort peu d'années après, elle s'empara de Paris & de pluſieurs autres villes, & battit en perſonne une armée de Brunehaut. Elle mourut enfin en 597, laiſſant à la poſtérité un exemple mémorable de tout ce que les paſſions peuvent enfanter de plus noir, & de tout ce que le génie, l'adreſſe, l'intrépidité, peuvent avoir de force dans les conjonctures les plus critiques. Elle ne ſembla démentir ſon caractère que lorſque la maladie de ſes enfans lui inſpira, non de vrais ſentimens de religion, mais des craintes ſuperſtitieuſes.

Fin de Frédégonde.

Les canoniſations étoient alors très-nombreuſes. Alexandre III (au douzième ſiècle) en fit une des cauſes majeures réſervées au ſaint ſiége.

596. THIERRI II, roi de Bourgogne. THEODEBERT II, roi d'Austrasie. Régence de Brunehaut.

Brunehaut, devenue plus puissante que jamais par la mort de son fils Childebert, gouvernoit les états de ses petits-fils. Thierri avoit eu en partage la Bourgogne, & Théodebert l'Austrasie. Les premières années furent tranquilles sous la régence de cette princesse impérieuse, qui immoloit ceux dont elle avoit quelque défiance. Les grands d'Austrasie se lassèrent enfin de la domination despotique d'une femme. S'étant rendus maîtres de la personne & de l'esprit du jeune roi, ils vinrent à bout de la faire exiler. Elle se réfugia auprès de Thierri. Pour le gouverner avec moins de peine, on assure qu'elle n'eut pas honte de lui corrompre les mœurs, & de fomenter son libertinage. Bientôt elle lui fit prendre les armes contre son frere; car il falloit encore se venger de l'affront qu'elle avoit reçu en Austrasie. Toutes les horreurs de la guerre civile, tous les crimes dont nous avons vu tant d'exemples, renaissent dans le royaume. Théodebert vaincu est massacré par les ordres de Brunehaut. Thierri, qui avoit engagé Clotaire à demeu-

Nouvelles horreurs.

rer neutre, refuse de remplir les conditions du traité, va l'attaquer lui-même, & meurt de dyssenterie à Metz. Clotaire, à son tour devient, usurpateur & meurtrier. Il fait mourir deux fils de Thierri, fait raser le troisième. Le quatrième échappa & ne reparut jamais.

613. Supplice de la reine Brunehaut.

La fin tragique de Brunehaut fut le comble de l'atrocité. Clotaire, plein des sentimens de sa mère Frédégonde, après avoir accusé Brunehaut des plus grands crimes, après lui avoir reproché la mort de dix rois ou fils de rois, la livra aux insultes de la soldatesque, à la cruauté des bourreaux, & pour dernier supplice, la fit traîner sur les ronces & les cailloux par un cheval indompté. Un auteur du tems, Frédégaire, en finissant ce récit, ose dire que Clotaire étoit le meilleur prince & le plus doux envers tout le monde.

On ne peut la justifier.

Quelques modernes, & même l'abbé Velli, ont entrepris l'apologie de Brunehaut. Mais si elle fut accusée de plusieurs crimes dont elle étoit innocente, il paroît certain qu'au moins depuis la mort de Chil-

Eloges de Childebert, de Brunehaut & de Saint Grégoire.

debert, l'ambition & la vengeance lui en firent commettre plusieurs. Le pape S. Grégoire le Grand, dans les lettres qu'il lui a écrites, loue sa piété, sa charité, son gouvernement. Sans le soupçonner de flatterie, on peut dire qu'il y a quelquefois beaucoup d'exagération dans les éloges. Il écrivoit à Childebert II : *Votre royaume est autant au-dessus des autres peuples, que vos vertus sont au-dessus des autres hommes.* Il employoit volontiers les louanges pour concilier à l'église la faveur des princes. Témoin la lettre à l'usurpateur Phocas, meurtrier de l'empereur Maurice, qu'il félicite de son avènement au trône, comme d'un coup de la providence. D'ailleurs, Brunehaut survivoit plusieurs années à Saint Grégoire. Elle étoit de son tems moins digne de blâme, & il avoit besoin d'elle : peut-être lous-t-il ses bonnes œuvres en dissimulant les vices. Rien n'étoit plus commun alors qu'un extérieur de piété joint à des excès énormes. Frédegonde même parut quelquefois dévote. Chilperic fut le plus méchant tout à la fois & le plus superstitieux

La superstition mêlée avec le crime.

superstitieux des princes. Autant la religion est propre à réprimer le crime, dont elle fait sentir l'horreur & craindre les suites, autant la superstition peut encourager à le commettre par les moyens faciles qu'elle fournit de l'expier.

Clotaire II se trouva, comme son aïeul Clotaire I, unique roi de la monarchie françoise, dont il ne possédoit d'abord que le royaume de Soissons. Il effaça, par des traits de modération & de justice, les barbaries que nous venons de remarquer. On remarque, dans le reste de son regne, un concile de Paris, composé d'évêques & de seigneurs, tel qu'on en vit depuis un grand nombre, où les affaires ecclésiastiques & les affaires civiles étoient également décidées. C'est là que se faisoient les *capitulaires*, ordonnances qui servirent de lois à la nation. Quelques canons du concile de Paris ne s'accordant point assez avec les droits de la couronne, Clotaire les modifia par une constitution dressée de concert avec les évêques : car on ne pouvoit presque plus agir sans eux. Les parlemens ambu-

Clotaire régne seul.

Concile de Paris & Capitulaires.

Parlemens ambulatoires.

latoires, appelés *Placita* (Plaids), devinrent fréquens. On y délibéroit en commun sur les affaires publiques, & le roi accordoit sur les demandes ce qu'il jugeoit convenable. Il affoiblit son autorité en faveur des grands. Il laissa les maires commander en Austrasie & en Bourgogne. Son règne en fut plus tranquille ; mais cette tranquillité coûta cher à ses successeurs, qui eurent bientôt des maîtres parmi leurs sujets.

628. Mort de Clotaire.

Clotaire s'associa son fils aîné Dagobert, en lui cédant l'Austrasie & la Neustrie, avec le titre de roi. (La Neustrie comprenoit les pays entre la Meuse & la Loire ; c'étoit proprement le royaume de France.) Il mourut regretté des peuples, & respecté des seigneurs dont il avoit trop augmenté le pouvoir.

Beaucoup de choses dont il seroit inutile de parler.

Nous n'avons rien dit d'une guerre de Gontran avec l'Espagne, & d'une autre avec Waroc, comte de Bretagne, qu'il obligea de rendre hommage ; ni d'un certain Gondebaud qui, se donnant pour fils de Clotai-

re I, fut coronné & bientôt assassiné par des séditieux ; ni de quelques expéditions contre les Varnes, peuple de Germanie, contre les Wascons ou Gascons, barbares qui avoient franchi les Pyrénées, contre les Bretons, les Lombards, les Saxons, &c. Ces sortes de guerres n'étoient que de courtes excursions, auxquelles on ne pourroit s'arrêter, sans perdre le fil des principaux événémens. Il faut éviter la confusion & les détails superflus, pour graver dans la mémoire les choses utiles.

Le deuxième concile de Mâcon, sous Gontran, en 585, fournit à l'histoire des objets plus remarquables. Quoique les subtilités scolastiques ne fussent pas encore à la mode, un évêque y soutint gravement que la femme ne pouvoit pas être appelée *homme*. Cette question agita les esprits ; & pour la décider, on eut recours à l'Ecriture, qui dit que *dieu créa l'homme mâle & femelle*. Le concile ordonna, sous peine d'excommunication, de payer la dixme aux prêtres, parce que les lois divines l'ont établie *pour leur servir d'héri-*

Concile de Mâcon.

Canon pour la dixme.

tage. Il n'y avoit point encore eu de loi pénale sur ce point, qui devint de si grande conséquence ; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître que les églises, en général, étant dotées & fort riches, l'application des lois mosaïques étoit forcée ou arbitraire.

Honneurs qu'exige le clergé.

» Quand un laïque rencontre un » clerc qui est dans les ordres sacrés, » (ajoute le concile) il doit lui faire » une profonde révérence : si le clerc » est à pied & le laïque à cheval, » celui-ci mettra pied à terre pour » rendre à l'autre les honneurs qu'il » lui doit ». De pareils canons peignent l'état déplorable de l'église. Gontran en ordonna l'exécution.

Ignorance.

Un concile de Narbonne, en 589, défendit aux évêques de recevoir parmi les prêtres ou les diacres quelqu'un qui ne sût pas lire. La défense prouve le fait.

Procès de Gilles de Reims.

Avec les immunités, les richesses, le pouvoir, l'ignorance, croissoient nécessairement les scandales. Gilles, évêque de Reims, sous Childebert II, convaincu d'avoir fabriqué de fausses chartes du roi en sa faveur, d'avoir conclu au nom du roi de faux traités

avec Chilpéric pour détrôner Gontran, après d'inutiles efforts pour éluder les preuves de ſes crimes, s'avoua criminel de lèſe-majeſté, & digne de mort. A la priere des évêques d'un concile de Metz, ſes juges, Childebert lui accorda la vie, & ſe contenta de le reléguer.

Révolte des religieuſes de Poitiers.

On vit deux religieuſes de Poitiers, malheureuſement princeſſes, donner un ſcandale plus affreux, ſe révolter contre l'abbeſſe, ſortir à la tête de quarante religieuſes, les entraîner à toutes ſortes d'excès, prendre à leur ſolde une troupe de ſatellites, s'emparer du monaſtère, le mettre au pillage, menacer publiquement d'aſſaſſinat les évêques par qui elles devoient être jugées; excommuniées enfin, & bientôt déchargées de toute cenſure, à la ſollicitation des rois leurs parens.

Menaces de S. Colomban au roi.

On vit l'intrépide Colomban, moine irlandois, fondateur d'un nouvel ordre à Luxeu, ſe roidir avec hauteur contre Thierri roi de Bourgogne, lui reprocher en face ſes débauches, lui faire des menaces terribles, demeurer à Luxeu malgré ſes

ordres d'en sortir ; & étant chassé ; dire à un seigneur, (s'il faut en croire le moine auteur de sa vie, & panégyriste de ses actions :) *Votre Thierri, ce chien, me chasse ; mais annoncez-lui que dans trois ans, lui & ses enfans seront exterminés.*

L'autorité du pape s'augmente.

Le pape S. Grégoire s'efforçoit de remédier aux maux publics ; il étendoit de tous côtés sa sollicitude pastorale ; mais son mépris & son aversion pour les lettres étoient, selon la pensée du sage Fleuri, trop favorables aux préjugés de l'ignorance ; & peu s'en fallut, comme l'observe Pasquier, que sa grande *familiarité*, c'est-à-dire ses relations avec les François, ne coûtât quelque chose aux libertés nationales. Les prélats briguoient auprès de lui, non-seulement le pallium, ornement dont ils devinrent fort jaloux, mais des titres & une autorité contraires au droit commun. Il établit Virgile d'Arles son *vicaire* dans la Gaule, pour y maintenir l'intégrité de la foi, & pour terminer les causes des évêques. D'autres évêques d'Arles avoient obtenu de pareils pouvoirs. Si la France

s'y étoit soumise, (ce qu'elle ne fit jamais,) un évêque particulier auroit été comme pape en vertu de la commission du pape.

Privilèges accordés par le pape.

On sollicitoit à Rome des privileges, des exemptions dangereuses, & on les obtenoit. Brunehaut en obtint pour Autun, où elle avoit fondé un hôpital & deux monastères. La lettre de S. Grégoire porte : *Si quelqu'un des rois & d'autres personnes séculieres, ayant connoissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de sa dignité.* Ce n'étoit sans doute qu'une espèce de formule comminatoire, dans le sens qu'y attachoit l'illustre pontife ; mais quelles conséquences ne pouvoit-on pas en tirer un jour, lorsque l'on s'arrogeroit le droit de déposer les souverains ? Pour qui auroit su prévoir l'influence des causes morales, tout annonçoit de loin ces tems malheureux.

Biens de l'église de Rome en France.

L'église romaine possédoit en France des fonds très-considérables, puisqu'elle en tira quatre cents écus d'or en 593. Grégoire écrivit à Childebert, pour lui recommander ces

biens & un prêtre chargé de l'administration. Sa lettre est pleine des éloges les plus flatteurs.

Les précaires établis.

Cependant les donations immenses faites au clergé & aux monastères appauvrissoient tellement l'état, que les gens de guerre, les seigneurs mêmes avoient peine à subsister. Pour remédier au mal qu'il étoit impossible de souffrir, on imagina l'usage des *précaires*. C'étoit une cession que l'église faisoit de quelques terres à des laïques, pour en jouir moyennant une redevance annuelle. Les précaires imposoient l'obligation de servir dans les armées; ils passoient quelquefois jusqu'au cinquième héritier. Un concile de Reims, en 625, les confirma, & voulut en prévenir l'abus. *Quelque tems*, dit-il, *qu'on ait possédé des biens ecclésiastiques par droit de précaire, on ne pourra se les approprier, ni en frustrer l'église.* Mais tandis que l'église absorboit les fonds du royaume par la dévotion des princes & du peuple, ses richesses & le besoin invitoient les gens de guerre à la dépouiller; & comme ils avoient la force en main, les usurpations

Usurpation des biens ecclésiastiques.

devinrent auſſi communes que les moyens d'obtenir des donations. C'eſt ce qui augmenta les troubles de la monarchie.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE II, jusqu'à l'an 692.

628. DAGOBERT I. ARIBERT.

DAGOBERT, déjà roi du tems de Clotaire qui ſe l'étoit aſſocié, ne pouvoit ſe réſoudre à partager la couronne avec ſon frère Aribert ou Caribert. L'intrigue & la force lui aſſurèrent preſque tous les ſuffrages. Reconnu pour unique roi, il accorda cependant à Aribert une partie de l'Aquitaine, comme une eſpèce d'apanage, dont ce prince ne jouit que deux ans. L'Aquitaine eſt reſtée longtems dans ſa maiſon à titre de duché héréditaire, juſqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, mort en 1503.

Dagobert corrompu par ſes ſuccès.

Si Dagobert ne s'étoit pas laiſſé corrompre par les paſſions, il eût été un modèle dans l'art de régner. Actif, laborieux, viſitant les principales villes, rendant juſtice à tout le mon-

de, déférant aux conseils de sages ministres, il fit dans les commencemens fleurir les lois & le bon ordre. Mais l'amour l'entraîna bientôt aux derniers excès. Trois femmes à la fois décorées du titre de reines, & une foule de maîtresses absorboient ses revenus. L'augmentation des impôts, les confiscations, les usurpations des biens d'église, ressources funestes en pareilles circonstances, lui enlevèrent l'estime & l'amour des peuples.

Guerre contre un marchand.

Il eut à soutenir une guerre dont on trouve peu d'exemples. Samon, négociant françois, étant allé trafiquer chez les Esclavons Vinides vers le Danube, avoit si bien servi dans l'armée de ces barbares, qu'ils lui décernèrent la royauté. Quelques autres marchands françois furent insultés par ce peuple. Dagobert demanda justice. Son envoyé le prit sur un ton hautain qui choqua Samon. Il y répondit par des bravades. La guerre s'alluma ; les Esclavons furent vainqueurs, & venoient ravager le royaume. Comme on attribuoit leur victoire aux Austrasiens, dont les

chefs, irrités des vexations du roi, s'étoient mal comportés dans le combat; Dagobert, pour les animer à la défense des frontières, leur donna un roi indépendant. Ce fut Sigebert son fils aîné. L'expédient réussit. Les Esclavons, ou n'osèrent rien entreprendre, ou furent toujours repoussés.

633. SIGEBERT II, roi d'Austrasie.

Malgré les scandales de Dagobert, il y avoit à sa cour des hommes vertueux; Pepin de Landen, maire du palais, saint & habile ministre; Dadon connu sous le nom de S. Ouen, référendaire; & S. Eloi, parvenu par ses talens pour l'orfévrerie à la charge de monétaire ou de trésorier, qui après avoir porté longtems des ceintures d'or garnies de pierres précieuses, se dépouilla de tout en faveur des pauvres & de l'église. Il inspira au roi le goût des fondations. *Mon prince*, lui dit-il un jour, *donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle par laquelle vous & moi nous méritions de monter au ciel.* Cette échelle fut un grand monastère où il établit cent cinquante moines.

S. Eloi à la cour.

Profusions de Dagobert.

Dagobert en se livrant à la débauche, en accablant son peuple d'impôts, ne mit point de bornes à sa pieuse prodigalité. Il y joignit un zèle digne de ce siècle, & ordonna par un édit à tous les Juifs de recevoir le baptême. C'est le premier de nos rois qui ait été enterré à S. Denis. Les moines l'ont comblé d'éloges; l'auteur de sa vie raconte qu'on vit les démons conduire son ame en enfer dans une barque, mais que S. Denis, S. Maurice & S. Martin, vinrent au secours, l'arrachèrent de leurs mains, & la portèrent au sein d'Abraham. Ce qui le rend digne d'éloges, c'est d'avoir fait recueillir & reviser toutes les lois des peuples soumis à la monarchie.

Richesses en France.

Les récits, sans doute exagérés, de la magnificence de la cour, le trône d'or massif qu'on dit avoir été fait par S. Eloi à Dagobert, plusieurs autres ouvrages de cette espèce, semblent prouver que le commerce & le pillage avoient procuré de grands trésors. Les François étoient revenus chargés de butin, de leurs excursions en Italie. Ils commerçoient dans le Levant;

mais leur commerce étoit trop peu de chose pour enrichir la nation.

638. Clovis II, roi de Bourgogne & de Neustrie.

Après la mort de Dagobert, la monarchie s'affoiblit de jour en jour par la foiblesse du gouvernement. Sigebert conserva l'Austrasie. Clovis II son frère eut la Neustrie & la Bourgogne : l'un & l'autre presque sans autorité, les *Maires* du palais commençant à être plus puissans que les rois mêmes. Ces maires ne commandoient d'abord que dans les palais des rois ; ils devinrent leurs ministres & leurs généraux, & rendirent enfin héréditaire une place si importante. Dans les commencemens de la monarchie, les fiefs, les dignités étoient amovibles. La cupidité & l'ambition vinrent à bout insensiblement de les perpétuer dans les familles. On profita de la foiblesse de quelques rois, pour s'agrandir aux dépens de l'autorité royale. Vers la fin de cette première race, les maires furent tout, & les monarques ne furent plus rien. On touche au moment de la révolution.

Les maires du palais s'emparent de l'autorité.

Sigebert se laissa tellement dominer par le maire Grimoald, qu'il lui

Témoignages contradictoires de

anciens moines.

promit d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfans. Ce prince, moins fait pour le trône que pour le cloître, passa ses jours à fonder & à régler des monastères. Le regne de Clovis II fut aussi obscur. La maniere dont en parlent les écrivains de son tems, presque tous moines, prouve assez combien leur témoignage est suspect. » Selon les uns, c'étoit un prince » abandonné à toutes sortes de débauches, brutal & sans cœur. Selon d'autres, il avoit de la sagesse, » de belles inclinations, du courage, » de l'équité & de la piété ». (*Daniel.*)

La contradiction peut s'expliquer aisément. Ce prince avoit enrichi plusieurs monastères; mais dans un tems de famine, il avoit enlevé pour nourrir les pauvres, des lames d'or & d'argent, que Dagobert avoit mises au tombeau de S. Denis. Un moine de l'abbaye l'a peint des plus noires couleurs.

656. CLOTAIRE III, roi de Neustrie. CHILDERIC, roi d'Austrasie.

Clovis étant mort, deux de ses fils partagèrent la succession. Clotaire III fut roi de Neustrie & de Bourgogne: Childéric, d'Austrasie. Le mair

Grimoald avoit donné ce dernier royaume à son propre fils ; mais l'usurpateur fut aussitôt détrôné. Batilde, mère de Clotaire enfant, gouverna quelque tems avec beaucoup de sagesse. La dévotion, qui auroit dû lui faire préférer le bien public à son repos, lui inspira malheureusement le goût de la retraite. Trop sensible peut-être à quelques chagrins, inévitables dans une cour orageuse, elle aima mieux vivre en paix au fond d'un couvent (*a*), que de se dévouer au service de la patrie. En se retirant, elle laissa une libre carrière à Ebroin, maire du palais, homme arrogant, fougueux, insatiable, que les grands & le peuple détestèrent comme un tyran. Clotaire mourut jeune, sans enfans mâles. Son frère Thierri, qui n'avoit point eu de part à la succession de Clovis, fut proclamé roi, sans

Régence de Batilde.

Le maire Ebroin.

(*a*) Elle se retira dans le monastère de Chelles, qu'elle avoit fondé, ainsi que celui de Corbie. L'acte de fondation assigne au dernier dix terres considérables, avec défense aux juges royaux d'y exercer leur juridiction.

qu'Ebroin daignât consulter ni assembler les seigneurs. Ceux-ci se révoltent de concert. On relègue le maire à Luxeu; Thierri, quoique innocent, est enveloppé dans sa disgrace, & Childéric reconnu pour unique souverain.

670. Révolte.

Childéric périt par sa faute.

Ce prince avoit donné sa confiance à Léger, évêque d'Autun, dont les sages conseils lui procurèrent d'abord une réputation glorieuse. Mais les flatteurs ne tardèrent point à le corrompre. La confiance se changea en soupçons & en fureur contre l'évêque. Childéric le fit enfermer, & ne mit plus de frein à ses desirs. Un seigneur, nommé Bodillon, lui ayant fait un jour quelques remontrances vives au sujet d'un nouvel impôt, fut battu de verges, & se vengea d'une manière affreuse. Il assassina le roi, la reine & leur fils dans la forêt de Livri.

673. THIERRI III

Thierri remonte alors sur le trône. Les Austrasiens l'avoient rasé; mais ses cheveux avoient eu le tems de croître. La longue chevelure, comme on l'a déjà observé, étoit une marque distinctive des princes. Privés de cet

ornement, ils devenoient incapables de régner ; car l'opinion, sur-tout dans les siècles de barbarie, attache souvent à des riens les plus grandes choses.

Eb-oin trouble le royaume.

L'ambitieux Ebroin, sorti de son monastère, reparoît aussi pour troubler la France. Il fait proclamer un faux Clovis, prétendu fils de Clotaire III, & s'avance avec ses troupes jusqu'à Paris. Le roi, trop foible pour lui résister, est contraint de le créer maire du palais. Ebroin, qui ne cherchoit que la fortune, sacrifia sans peine son Clovis. Mais la révolte est le fruit ordinaire de la tyrannie : ce maire étoit si odieux, & sa domination si dure, que l'Austrasie secoua le joug ; elle se donna des ducs ou des gouverneurs indépendans (*a*). Les grandes qualités de Pepin, surnommé Hériſtel ou d'Hériſtal, parurent

PEPIN HERISTEL ou d'HERISTAL.

(*a*) Une partie du pays reconnut Dagobert II, fils de Sigebert, qu'on avoit fait conduire en Irlande. Mais ce roi a été long-tems inconnu dans nos annales ; & les savans modernes qui l'ont découvert, n'ont fait qu'une découverte d'érudition.

dignes de cette place. Son ambition le fit parvenir bientôt à une plus vaste puissance.

678. Saint Léger déposé dans un concile.

Cependant Ebroin continuoit à se signaler par des fureurs. Lorsqu'il étoit enfermé à Luxeu sous l'habit de moine, il avoit paru ami de saint Léger d'Autun, alors disgracié comme lui. Il devient son ennemi mortel, parce que le vertueux prélat avoit conseillé de choisir un autre maire. Il le fait citer dans un concile en présence du roi, comme coupable du meurtre de Childéric. Les réponses fermes de l'accusé & le défaut de preuves n'arrêtent point l'injustice. Les évêques le déposent; on déchire sa robe en signe de dégradation, & Ebroin le livre aux bourreaux.

Ebroin assassiné.

Sous un tel ministre, toujours conduit par un crime à d'autres crimes, la religion & la patrie éprouvoient sans cesse de nouveaux malheurs. Les plus saints personnages furent cruellement persécutés; Dagobert II, qui régnoit en Austrasie, périt assassiné par des rebelles, dont Ebroin avoit formé le complot. Enfin, un seigneur qu'il vouloit joindre

à tant de victimes, l'assassina lui-même & délivra la France d'un tyran.

Après la mort d'Ebroin, plusieurs maires lui succédèrent. Le gouvernement de Thierri n'en fut pas meilleur. Une foule de mécontens se retiroient en Austrasie. Pepin leur tendit les bras, s'intéressa pour eux avec une apparence de zèle ; & sur le refus que fit le roi de les traiter humainement, refus accompagné de menaces contre Pepin, il détermina les Austrasiens à prendre les armes. Résolu de profiter de l'occasion pour se rendre maître du royaume, il ne manqua pas de mettre le clergé dans son parti : c'étoit le plus sûr moyen de gagner les peuples. Pour mieux colorer son entreprise, & se faire honneur d'une feinte modération, il envoya même offrir la paix à Thierri, prévoyant que son ministre, homme fier & inflexible, l'engageroit à la refuser.

Les mécontens se retirent auprès de Pepin.

690. Il devient maître de la France.

Une bataille anéantit les restes de l'autorité royale. Pepin, maître de Paris, des finances, de la personne du roi, le fut également de toute la monarchie, sous le simple nom de

maire du palais. La sagesse de son gouvernement changea la face des affaires. Il gagna les cœurs de la nation, & soumit au dehors tous les rebelles. Ses victoires en Germanie, sa justice & sa bonté envers les François, affermirent son autorité en couvrant ce que l'usurpation avoit d'odieux.

Assemblées du champ de Mars.

L'ancienne coutume de convoquer au premier mars une assemblée générale qu'on appeloit le *champ de Mars* (*a*), avoit été presque abolie par les derniers maires, qui affectoient le despotisme. Il la rétablit. Il admit les évêques dans ces assemblées, où l'on croit que le clergé n'avoit point eu séance jusqu'alors : nouvelle adresse, selon l'observation du P. Daniel, pour s'attacher le corps ecclésiastique, dont le crédit étoit d'autant plus grand, que le reste de la nation étoit comme abruti par l'ignorance. Pepin, dans ces occasions, faisoit pa-

(*a*) Sous le règne de Pepin, on les appela le *champ de Mai*, parce que l'usage de la cavalerie s'étant introduit, on choisit un tems propre pour les fourrages.

roître Thierri sur le trône. Le monarque n'existoit qu'alors, si l'on peut le dire, méprisé & oublié au point que sa mort ne fit aucun bruit.

Du tems de Clovis II, le moine Marculfe publia un recueil de formules usitées dans les actes; ouvrage très-propre à éclaircir les antiquités de la nation. Il contient la formule d'un brevet de nomination royale à un évêché; (les rois y nommoient donc malgré la défense des conciles; & la nomination tomboit souvent sur des laïques, ce qui étoit sur-tout défendu par les canons.) Celle d'une permission, donnée par le roi à un homme libre, d'entrer dans le clergé ou dans le cloître; celle d'une exemption de taxes & de juridiction laïque, accordée aux terres de l'église, (qui sans doute ne se prétendoit pas exempte de droit divin.) Celle d'un acte de divorce, portant que, comme les parties ne peuvent vivre en paix, il leur est permis de se séparer, ou pour embrasser l'état monastique, ou pour se remarier à d'au-

Formules de Marculfe.

Nomination aux évêchés.

Permission d'entrer dans le clergé. Exemptions.

Divorces.

tres ; (les lois civiles autoriſoient encore ces mariages après le divorce ; le concile de Verberie, en 753, & celui de Compiègne, en 757, ce dernier préſidé par deux légats, paroiſſoient les autoriſer de même ; tant les anciens principes étoient obſcurcis.) On y trouve auſſi pluſieurs formules de donations à l'égliſe *pour racheter ſes péchés & pour mériter le ciel.* Dans la première, le donateur dévoue au plus terrible anathême quiconque oſera y contrevenir, & ſouhaite qu'il n'obtienne miſéricorde que *quand le diable l'obtiendra.*

Donations.

ROIS FAINÉANS.

Les derniers rois de la race de Clovis, excepté un seul, ne méritent pas même d'être nommés. Ce furent des fantômes de rois, confinés dans une maison de plaisance, qui leur servoit de prison, ayant des gardes moins pour leur sureté que pour les tenir en servitude, ne pensant qu'à jouir de la vie; ne paroissant en public que certains jours de l'année, sur un char atelé de bœufs, voiture auparavant destinée aux reines; comparables à des enfans héritiers d'une couronne, qui ne font rien, & au nom desquels tout se fait. La politique des maires leur procuroit une éducation conforme au genre de vie qu'ils devoient mener. Les peuples regardoient sans doute comme sacré le droit de succession à la couronne, puisque Pepin n'osa entreprendre de la mettre sur sa tête.

Esclavage des rois fainéans.

CLOVIS III, CHILDEBERT III, DAGOBERT III.

Il continua de régner sous le nom de Clovis, ensuite de Childebert, enfin de Dagobert; toujours armé contre les Frisons & les Allemands, & toujours victorieux. Son excessive puissance excita l'envie ou le zèle de quelques seigneurs. Le voyant dangereusement malade, ils assassinèrent son fils Grimoald, duc de Bourgogne, pour rétablir avec moins de peine l'ancienne forme de gouvernement. Pepin guérit, & condamna les factieux au dernier supplice. Théodebalde son petit-fils, quoiqu'enfant, fut nommé maire du palais. C'étoit en quelque sorte rendre la suprême puissance héréditaire dans sa famille. Quelques mois après, une maladie enleva Pepin. Il avoit gouverné vingt-sept ans.

714. Mort de Pepin.

Le roi Dagobert II se vit alors sous la tutelle d'un enfant & d'une femme. Plectrude, veuve de Pepin, exerça les fonctions de maire. Charles Martel, fils de ce grand homme & d'une concubine, fut arrêté. Les peuples se révoltèrent contre un gouvernement si bizarre. On élut pour maire du palais un seigneur nommé Rainfroi,

Soulèvement

Rainfroi, qui entreprit de ſubjuguer l'Auſtraſie. Charles-Martel échappé de ſa priſon, ſe réfugia chez les Auſtraſiens ſes compatriotes. Ils le reçurent comme un héros digne de ſon père. Le roi mourut & laiſſa un fils. Les Neuſtriens ne laiſsèrent pas de lui donner pour ſucceſſeur Chilpéric, né de l'ancien roi Childéric.

CHILPERIC II.

On ne doit point confondre ce prince avec les rois fainéans. Rainfroi le mit à la tête de l'armée. Deux fois ils attaquèrent Charles-Martel; deux fois vaincus, ils furent réduits à implorer le ſecours des Gaſcons récemment établis dans l'Aquitaine. Charles fut encore vainqueur, força les Gaſcons à lui remettre Chilpéric, traita le roi d'une manière reſpectueuſe, mais ſe rendit maître de l'état comme ſon père. Thierri IV, qui ſuccéda vers l'an 721 à Chilpéric, eſt à peine connu de nom, malgré les fameux événemens de ſon règne.

Charles Martel, maître de l'état, ſous Thierri IV.

La politique de Charles-Martel, ſemblable à celle de Pepin, conſiſ-

Politique de ce héros.

roit surtout à ne pas laisser en repos la vivacité guerrière de la nation, & à l'exercer sans cesse au dehors, de peur qu'elle n'excitât des troubles au dedans. Sans parler de ses fréquentes excursions en Germanie, où il faisoit prêcher la religion à ceux qu'il subjuguoit par ses armes, la défaite des Sarasins rendit son nom immortel.

Mahométisme.

Dès le commencement du septième siècle, le fanatique Mahomet avoit prêché aux Arabes ou Sarasins sa religion, dont le plan est attribué à des chrétiens infidèles, parce qu'elle tient beaucoup du christianisme. Si l'on met à part les absurdes rêveries de l'alcoran, elle se réduit pour le dogme à l'unité de dieu & à la croyance de la vie future. Comme l'ambition de Mahomet étoit de fonder un empire, il trouva le secret d'inspirer un fanatisme invincible, couvrant la guerre de prétextes religieux, assurant le paradis à quiconque mourroit dans les combats, & menaçant de l'enfer ceux qui ne prendroient pas les armes, ou qui ne contribueroient

pas de leur argent aux saintes expéditions. Telle fut la source des prodigieux succès du mahométisme. La séduction lui attira des partisans, la force lui soumit des états. Peu s'en fallut qu'il ne subjuguât l'Europe, comme l'Asie & l'Afrique.

Sarasins en Espagne & en France.

On raconte que Roderic, roi visigoth d'Espagne, ayant déshonoré la fille du comte Julien, ce seigneur implacable avoit appelé en 715 les Sarasins établis en Afrique, & les avoit introduits dans sa patrie. La passion criminelle du roi entraîna la ruine entiere du royaume. Exemple terrible pour les princes! Après avoir conquis l'Espagne, les Sarasins voulurent envahir la Gaule. Le premier orage fondit sur Eudes, duc d'Aquitaine, battu quelques années auparavant par Charles-Martel. Il avoit d'abord traité avec eux contre la France, & s'étoit attiré leur haine en manquant à ses promesses. L'émir Abdérame tailla son armée en pièces. Eudes vint se jeter entre les bras de Charles-Martel. Celui-ci, déjà résolu de s'opposer aux Sarasins qu'il voyoit inonder le royau-

me, marcha contre eux, les attaqua entre Poitiers & Tours, remporta une victoire complette qui leur fit perdre, s'il faut en croire les historiens, plus de trois cent mille hommes avec leur général Abdérame. Sans cette victoire, la France seroit peut-être devenue un pays mahométan. Les Frisons deux fois battus, l'Aquitaine subjuguée & rendue au fils d'Eudes, comme à un simple vassal, une révolte en Provence réprimée, les Sarasins encore défaits près de Narbonne & chassés du royaume; ce fut l'ouvrage de peu d'années pour Charles-Martel. Thierri étant mort, il continua de règner sous le titre de duc ou de prince des François, sans se mettre en peine de nommer un autre roi.

732. Charles Martel défait les Sarasins.

737.

Peu s'en fallut que des circonstances singulières ne l'élevassent encore. L'empereur Léon l'Isaurien, plus propre à disputer dans une école, qu'à gouverner un état, voulant proscrire le culte des images, comme contraire au christianisme, mettoit l'empire en combustion pour établir cette nouveauté. Le zèle du

Projet de Grégoire III, contre l'empereur.

pape Grégoire III ne se borna point à condamner ses erreurs. Les pontifes, qui ne furent jamais si respectables que quand ils bornèrent leur ambition à leurs devoirs, déjà riches & puissans, faisoient un dangereux mélange du spirituel & du temporel. Ce pape souffroit impatiemment la domination de l'empereur de Constantinople. D'un autre côté, les Lombards établis en Italie menaçoient Rome. Grégoire implora le secours de Charles-Martel, lui offrant de le faire proclamer consul de Rome, & de se soustraire entièrement à la puissance d'un empereur hérétique. Il ne pouvoit mieux flatter l'ambition du François. Charles, qui avoit résisté à des offres moins avantageuses, ne résista plus, & promit tout. La mort l'enleva la même année, ainsi que le pape & l'empereur. L'exécution de ce grand projet étoit réservée à un des ses fils. Il en avoit deux de sa première femme, Carloman & Pepin le Bref, entre lesquels, du consentement des seigneurs, il partagea le royaume

Ses offres à Charles Martel.

741. Mort du pape & de Charles.

dans sa dernière maladie, pour le gouverner en qualité de ducs ou de maires.

Biens ecclésiastiques donnés aux gens de guerre.

Charles-Martel s'étoit emparé de plusieurs biens ecclésiastiques, soit pour fournir aux dépenses de la guerre, soit pour récompenser les seigneurs qui le servoient. De-là, ces prétendues révélations qui le mettent en enfer; & ce conte ridicule, qu'on avoit trouvé son tombeau noirci par le feu, & un horrible dragon à la place de son cadavre. Fables inventées par l'intérêt & la vengeance; mais qui prirent tellement faveur, qu'elles se trouvent dans une lettre d'Hincmar, célèbre évêque du neuvième siècle, quoique nul auteur contemporain ne les eût écrites. L'usage des précaires, comme nous l'avons déjà vu, autorisoit à reprendre pour les besoins de l'état la jouissance de plusieurs terres aliénées en faveur des églises; il étoit également difficile, & de ne pas abuser de ce pouvoir, & de l'exercer, même avec sagesse, sans exciter beaucoup de plaintes. Charles-Martel mépriſa les murmures des ecclésiast-

tiques & des moines. Son fils Pepin ayant plus d'intérêt à les ménager, mit une partie de sa politique à les satisfaire.

CHILDERIC II.

La France étoit sans roi depuis la mort de Thierri IV, & cet interrègne excitoit apparemment des murmures. Pepin, aussi ambitieux & non moins habile que son père, fit proclamer roi dans le pays qu'on lui avoit donné en partage, Childéric fils de Chilpéric II, prince dont les historiens de ce tems-là n'ont pas même parlé.

Conciles convoqués par Carloman.

Carloman fut seul maître en Austrasie, & sa domination s'étendoit sur l'Allemagne & sur la Thuringe. Il convoqua un fameux concile de Germanie, dont les actes furent publiés en son propre nom (*a*). Il en convoqua un autre l'année suivante (743) à Leptines ou Lestines dans le Cambrésis, ou les précaires furent confirmés en ces termes : » Pour

Précaires confirmés.

(*a*) C'est le premier acte public daté de l'incarnation. Auparavant on datoit du règne actuel.

» subvenir aux frais de la guerre, » nous avons résolu, de l'avis des » serviteurs de dieu & du peuple » chrétien, de retenir quelque tems » une partie des biens de l'église à » cens pour l'entretien de notre ar- » mée, à condition que chaque an- » née, par chaque famille d'esclave » on payera à l'église ou au mo- » nastère un sou de redevance; & » que ces biens retourneront à l'é- » glise après la mort de celui à qui » ils auront été donnés, à moins » que la nécessité n'oblige le prince » de les donner à un autre. Mais » qu'en cela, on ait toujours soin » que l'église & le monastère ne » manquent pas du nécessaire ». Le pape Zacharie, loin de désapprou- ver ces conciles, dont les canons se publioient au nom du prince, écrivit une lettre de félicitation à tous les évêques, abbés, ducs & comtes de l'empire françois, sur leur zèle pour le rétablissement de la dis- cipline.

747. Carloman se fait moine.

Les deux frères, étroitement unis, vainquirent plusieurs peuples de Ger- manie. Mais Carloman, au milieu

de ses victoires, résolut de se faire moine; dévotion déjà commune parmi les princes & les grands. Il communiqua son projet à Pepin, qui n'eut garde de l'en dissuader. Il va en pélerinage à Rome, est rasé par les mains du pape, & s'enferme dans le monastère du Mont-Cassin, laissant à son frère toute la monarchie.

Pepin veut se faire roi; sa politique.

Celui-ci ajoutoit au courage & aux talens de Charles-Martel, l'ambition d'avoir le titre, ainsi que l'autorité de roi. Jamais usurpateur ne conduisit mieux un pareil dessein. Adoré du peuple, respecté des grands, chéri du clergé & des moines, à qui il faisoit rendre une partie des biens que son père leur avoit pris, il ne voyoit plus d'autre barrière jusqu'au trône que la difficulté de paroître y monter sans injustice. Sa politique fut lever cet obstacle. Ayant mis dans ses intérêts S. Boniface, évêque de Maïence, grand missionnaire, dont il appuyoit le zèle apostolique, il l'engagea vraisemblablement à sonder le pape Zacharie qui, de son côté,

suivoit le plan de Grégoire III. Quand Pepin fut sûr des dispositions favorables du pontife, il lui envoya proposer en forme de cas de conscience : S'il étoit à propos, dans la situation présente de l'Europe, qu'un homme incapable de régner eût en France la qualité de roi, tandis que la puissance royale étoit exercée par un autre qui en faisoit un bon usage. Le pape répondit qu'il valoit mieux donner le titre de roi à celui qui en avoit l'autorité. Une décision si contraire aux droits de l'héritier légitime fut reçue comme un oracle. On rasa Childéric, & on l'enferma avec son fils dans un monastère.

Cas de conscience proposé au pape.

750. Le roi détrôné.

Ainsi finit, après deux cent soixante-dix ans de règne, la race des Mérovingiens, qui, selon plusieurs savans, tire son nom de Mérovée, aïeul de Clovis I.

Désordres dans l'état & dans l'église.

Suivons légérement la trace des erreurs & des abus; car on ne voit guère autre chose dans ces siècles de ténèbres. Toutes les idées se confondoient

tellement, qu'il ne restoit presque aucune règle ni aucun principe. Si d'une part les laïques ne se faisoient pas scrupule d'usurper les biens de l'église; de l'autre, les évêques & les abbés ne s'en faisoient pas de posséder plusieurs grands bénéfices, comme on possède plusieurs terres. Hugues, neveu de Charles-Martel, réunissoit les évêchés de Rouen, de Paris & de Bayeux, avec les abbayes de Fontenelle & de Jumiège. Il étoit cependant pieux, & on le compte parmi les saints. Des laïques faisoient les fonctions d'archiprêtres, gouvernoient les paroisses. Un concile de Châlons sur Saône le defendit vers l'an 650; mais les défenses n'arrêtoient point le cours des abus. D'un autre côté, les papes empiétoient sans cesse sur le droit commun. Zacharie nomma le missionnaire des Germains, S. Boniface, légat ou vicaire du saint siège, pour assembler en France des conciles, pour déposer des évêques, &c. Le même pontife soumit à sa juridiction immédiate le fameux monastère de Fulde, défendant à tout évêque, sous peine d'excommunica-

Le pape renverse le droit commun.

tion, d'y célébrer même la messe, à moins que l'abbé ne l'y invitât. C'est le premier exemple connu de cette espèce; exemple qui devoit infailliblement avoir des suites. La cour de Rome ne cessa de multiplier en quelque sorte ses sujets dans tous les royaumes.

Doctrine des Antipodes condamnée.

Virgile, missionnaire de Germanie, regardé comme un saint évêque, fut dénoncé par Boniface, comme enseignant qu'*il y avoit un autre monde, d'autres hommes sur la terre, un autre soleil & une autre lune.* Il s'agissoit des antipodes, dont l'idée étoit mal rendue. Zacharie ordonne à Boniface d'excommunier & de dégrader Virgile, en cas qu'il soit convaincu de soutenir cette mauvaise doctrine.

Liaison des préjugés avec les grandes affaires.

L'ancienne histoire est surtout intéressante par l'enchaînement des préjugés avec les affaires politiques. Je m'estimerois heureux de faire sentir combien il importe aux hommes de cultiver leur raison, pour éviter les maux que l'ignorance a produits & long-temps perpétués parmi nos ancêtres. La religion n'y est pas moins

intéreſſée que la patrie. On ne l'accuſera plus des excès commis en ſon nom, quand on ſera convaincu qu'ils n'ont pu l'être qu'en méconnoiſſant ou en violant ſes maximes.

SECONDE RACE.

PEPIN.

755. Pepin se fait sacrer.

Les ambitieux ont d'ordinaire employé la religion pour s'attacher le peuple, dont l'inconstance n'est pas toujours fixée par la sagesse du gouvernement. Pepin, proclamé roi, cimenta sa puissance comme il l'avoit établie. Il se fit sacrer à Soissons par saint Boniface; cérémonie jusques alors inconnue dans le royaume. Auparavant, on inauguroit les rois en les élevant sur un bouclier. Le sacre étoit propre à inspirer une sorte de vénération religieuse. Cette coutume se perpétua, non comme une chose essentielle à la royauté, puisqu'elle étoit de nouvelle institution, mais comme un hommage que les rois font à la divinité de leur couronne & comme un moyen de rendre leur personne plus respectable.

Sacre des rois.

Pepin sert l'église.

Pepin n'eut rien plus à cœur que de s'affermir sur le trône en servan

l'égliſe. Il ſignala ſon zèle par la reſtitution d'une partie des biens eccléſiaſtiques, & promit de les reſtituer en entier, dès que les beſoins de l'état le permettroient; il chaſſa les Sarafins des provinces méridionales où ils s'étoient maintenus; il battit les Saxons qui avoient chaſſé les miſſionnaires. On vit des évêques l'accompagner en guerriers à cette expédition; & celui de Cologne y fut tué. Les papes eurent tout lieu de s'applaudir de leur attachement à ſon égard. C'eſt ici l'époque de cette puiſſance temporelle qui leur a fait jouer un ſi grand rôle parmi les têtes couronnées.

Origine de la grandeur temporelle des papes.

Aſtolphe, roi des Lombards, avoit envahi l'Exarcat de Ravenne, eſpèce de gouvernement dépendant des empereurs de Conſtantinople. L'autorité des exarques de Ravenne s'étendoit ſur la ville de Rome. Il voulut la ſoumettre auſſi à ſa domination. Les Romains & le pape, voulant s'affranchir de celle de l'empereur, étoient bien éloignés de ſouffrir pour maître un Lombard. Mais il ſe trouvoit le plus fort. Etienne III, après pluſieurs né-

Etienne III en France.

gociations inutiles, prend le parti de venir en France chercher du secours. Pepin saisit l'occasion d'affermir encore son autorité, en se faisant de nouveau sacrer par un pape (*a*). Bientôt il l'accompagne en Italie à la tête d'une armée, défait les Lombards, leur impose des conditions de paix, & donne l'Exarcat au saint siège. Le vainqueur n'est pas plutôt éloigné, que le traité est rompu. Astolphe assiège Rome. Le pape écrit une lettre à Pepin au nom de S. Pierre, dans laquelle il fait parler les anges & les saints pour l'intérêt du pontificat; lettre importante, selon le savant & judicieux abbé Fleuri, en ce qu'elle fait connoître le génie du siècle, & jusqu'où les hommes les plus graves savoient porter la fiction, quand ils la croyoient utile. Les motifs les plus saints y sont employés pour une affaire d'état. S. Pierre promet, en cas d'obéissance, la victoire, la prospé-

755. Lettre du pape au roi.

(*a*) Etienne, dans la cérémonie, défendit de choisir jamais aucun roi qui ne fût de la race de ce prince, *élevé sur le trône pour la défense du saint siège apostolique.*

rité & une longue vie ici bas, avec la vie eternelle; en cas de refus, il menace de la damnation. Pepin, apparemment moins touché de ces paroles que de la perfidie des Lombards, repaſſe en Italie, & contraint Aſtolphe à remettre l'Exarcat au pape, ſe réſervant les droits de ſouveraineté. On a ſoutenu long-tems que Conſtantin avoit fait au ſaint ſiège une pareille donation. Perſonne aujourd'hui n'ajoute foi à cette fable; quelques-uns même révoquent en doute la donation de Pepin. Mais on ne peut douter que la grandeur temporelle des papes n'ait commencé dès-lors à s'établir. Nous en verrons les effets malheureuſement trop liés à notre hiſtoire.

Réflexion ſur la puiſſance temporelle des papes.

Selon le préſident Hénault, il étoit néceſſaire, *pour le repos général de la chrétienté*, que le ſaint ſiège acquît une puiſſance temporelle. « Depuis » que l'égliſe s'eſt répandue dans l'univers, il a, dit ce reſpectable auteur, à répondre à tous ceux qui » commandent, & par conſéquent » aucun ne doit lui commander », &c. On peut faire mille réflexions ſur

ce paradoxe ; & je doute beaucoup que *le repos general de la chrétienté* paroiſſe le fruit du melange des deux puiſſances. L'hiſtoire ne le prouve point juſqu'à nos jours.

Vie de Paul I.

Paul I, ſucceſſeur d'Etienne, ſembla hériter de ſa politique. On a comblé d'eloges Didier, roi des Lombards après Aſtophle, parce qu'il s'étoit montré favorable aux intérêts de la papauté ; mais ce prince avoit fait des excurſions ſur l'Exarcat, il écrivit à Pepin des lettres qui décelent l'ambition la plus adroite. Les louanges reſpirent la flatterie. A les croire, Pepin eſt un nouveau Moyſe, un nouveau David, dont le bras exalte l'egliſe de dieu ; ſes fils ont été *ſanctifiés dans le ventre de leur mere* pour être élevés au trône. Les François ſont une nation ſainte & ſacerdoce royal ; & les Lombards (catholiques depuis cent cinquante ans) ſont les ennemis mortels de l'egliſe & de la foi, parce qu'ils attaquent la domination temporelle du pontife.

Guerre d'Aſtophle.

Le roi ſe contenta de négocier en faveur de Paul. Une autre guerre le

cupoit pour l'intérêt même de l'égliſe. Ayant ſommé Vaïfre, duc d'Aquitaine, de reſtituer les biens eccléſiaſtiques dont il s'étoit emparé, & de les décharger de tout impôt; ſur ſon refus, il tourna contre lui des armes toujours victorieuſes. Les fréquentes révoltes de Vaïfre occaſionnèrent pluſieurs expéditions. La guerre ne finit que par ſa mort en 768, & Pepin réunit l'Aquitaine à la couronne.

Ce *nouveau Moyſe*, comme le pape l'appeloit, avoit été ſur le point de répudier la reine Bertrade, pour épouſer une maîtreſſe. Les ſages conſeils d'Etienne III l'en diſſuaderent; mais il donna un autre ſcandale, en récompenſant l'amour de ſa maîtreſſe par l'abbaye de Beze, monaſtere d'hommes. Un fait ſi étrange pourroit ſuppléer à la peinture des mœurs. On vit pluſieurs femmes abbeſſes de moines.

La guerre remplit preſque tout le reſte du règne de Pepin. Il força les Saxons & les Eſclavons à payer tribut, & le duc de Bavière à lui prêter ſerment de fidélité; il mourut âgé ſeulement de cinquante-quatre ans.

Son mérite fit oublier qu'il n'étoit point né pour le trône. Loin de prétendre au despotisme, il communiquoit toutes les affaires importantes aux assemblées de la nation, où se faisoient les lois, selon l'ancienne coutume des Francs. Sa volonté y servoit de règle, parce qu'il règnoit sur les esprits & sur les cœurs. Les seigneurs qu'il consultoit, les évêques qu'il favorisoit, le peuple dont il excitoit l'admiration, lui demeurèrent constamment fideles. Exemple rare d'une révolution sans troubles. Grifon, fils du second lit de Charles-Martel, lui suscita en vain quelques ennemis hors du royaume. Il n'y eut au dedans ni révolte ni cabale. Aussi, disoit-on, pour donner la plus haute idée de quelqu'un: *Il est prudent comme Pepin.*

Force étonnante de ce prince.

Ce prince étoit de petite taille, ce qui le fit surnommer le Bref, mais d'une force extraordinaire. On raconte que des seigneurs ayant un jour plaisanté sur sa petitesse, il imagina un moyen presque incroyable de leur imprimer le respect. Il donna le divertissement du combat d'un lion

avec un taureau. Voyant le taureau terraſſé par le lion : Qui de vous, dit il, oſera les ſéparer ou les tuer? Chacun reſta muet. Alors il s'élance le ſabre à la main, coupe la gorge au lion, & d'un autre coup abat la tête du taureau. Des hommes livrés tout entiers aux exercices du corps, étoient beaucoup plus robuſtes que ceux de nos jours. La chaſſe faiſoit le principal amuſement des princes. Les tempéramens, qui dégénèrent par la molleſſe, ſe fortifioient alors par la fatigue.

Un laïque élu pape à main armée.

Avant la fin de ce règne, on vit ce que pouvoit inſpirer l'ambition d'être pape & prince tout à la fois. Paul I expiroit Sans attendre ſa mort, le duc Toton fit élire à main armée ſon frère Conſtantin, encore laïque. Mais le peuple de Rome ſe révolta contre le faux pape. On lui creva les yeux, & l'on élut Etienne IV.

CHARLES I.

dit CHARLEMAGNE.

768. Charlemagne grand homme.

Soit que la nature produise très-peu d'ames fortes, soit que la gloire & la fortune des pères corrompent & amollissent les enfans, il est rare de voir dans la même maison une suite non interrompue de grands hommes. Cependant, après Pepin d'Héristal, Charles-Martel & le dernier roi, aussi grands politiques qu'illustres guerriers, nous verrons Charlemagne surpasser les actions de ses ancêtres, & donner à la couronne de France un éclat dont ils ne l'auroient pas crue susceptible. Le royaume fut partagé entre les deux fils de Pepin, Charles & Carloman. Le dernier mourut bientôt, (en 771) & laissa son frère qu'il inquiétoit, tranquille possesseur du royaume.

Il épouse la fille du roi des Lombards

Didier, roi des Lombards, pour s'attacher un jeune héros dont il redoutoit l'ambition, offrit sa fille en mariage à Charlemagne. Des intérêts

politiques faisoient desirer de part & d'autre cette alliance. Le François étoit déjà marié, mais on se faisoit à peine scrupule d'un divorce. Le pape Etienne IV, sentant combien l'union des Lombards avec la France seroit dangereuse pour lui, traversa tant qu'il put la négociation. Il représenta en vain les Lombards comme une nation maudite, dont les enfans naissoient avec la lèpre; supposant que l'alliance projetée devoit paroître infâme à quiconque avoit une lueur de raison; traitant avec le dernier mépris une maison royale, dont les droits avoient été reconnus par les pontifes; & déclarant que si quelqu'un osoit contrevenir à sa lettre, il étoit anathématisé par saint Pierre, & seroit damné avec les démons. Malgré ses instances, le mariage fut conclu; & pour adoucir son chagrin, on lui restitua quelques places dont les Lombards s'étoient emparés.

Opposition politique du pape.

Un an après, Charlemagne répudia sa nouvelle femme. Didier extrêmement sensible à cet affront, n'oublia rien pour s'en venger. Adrien I, successeur d'Etienne, n'ayant pas

Divorce du roi.

voulu seconder ses vues, la guerre recommença entre les Romains & les Lombards. On appelle Charlemagne au secours de Rome. Malgré la répugnance des François pour les expéditions d'Italie, il passe les monts; il se rend maître de Pavie, la capitale des ennemis, après un siège de dix mois; il détrône le roi des Lombards, confirme les donations de Pepin en faveur des souverains pontifes, & se contente d'avoir le pape pour vassal. Adrien le reconnoît pour patrice des Romains & roi d'Italie, royaume que les Lombards possédoient depuis deux cent six ans. Ce peuple, sorti de la Pannonie, avoit donné son nom au pays dont il s'étoit emparé. La douceur & la sagesse de ses lois devoient le rendre respectable.

774. Conquête du royaume d'Italie.

Souveraineté de Rome.

Le royaume d'Italie comprenoit presque l'Italie entière, Rome, & tout ce qu'on avoit cédé au saint siège. Une preuve certaine que le conquérant conserva la souveraineté dans Rome ainsi qu'ailleurs, c'est que la monnoie s'y frappoit à son coin, que les actes publics s'y datoient des années de son règne; & qu'on appeloit

peloit à ſes officiers des jugemens rendus par le pape. Adrien lui accorda, dit-on, le droit d'ordonner l'élection des ſouverains pontifes, & de la confirmer: c'étoit une prérogative des empereurs. Les papes, devenus plus puiſſans, s'arrogèrent inſenſiblement le droit de nommer eux-mêmes à l'empire.

Les Saxons ſouvent aſſujettis au tribut, toujours diſpoſés à la révolte, ouvroient une autre carrière aux exploits de Charlemagne. Ce peuple païen occupoit la Germanie ſeptentrionale. Infiniment jaloux de leur liberté, ils ne ſe ſoumettoient qu'à une force ſupérieure; & dès que le péril s'éloignoit d'eux, ils briſoient le joug ſans égard pour leurs ſermens. Charlemagne, n'eſpérant fléchir que par le chriſtianiſme leur indomptable férocité, avoit grand ſoin de leur faire prêcher la religion; ſage politique, s'il n'avoit pas employé la violence avec le zèle des miſſionnaires. Pluſieurs de ces barbares ſe laiſſoient baptiſer pour éviter la mort ou l'eſclavage. De pareils chrétiens deve-

Saxons ſubjugués.

On les fait chrétiens par force.

noient bientôt parjures & rebelles. Il falloit continuellement les poursuivre les armes à la main. Le roi en fit un jour massacrer plus de quatre mille qui demandoient grace. Ce terrible exemple ne servit qu'à augmenter la révolte. Leur fameux général Witikind ranimoit sans cesse le courage d'un peuple désespéré. Après de sanglantes défaites, il céda enfin aux invitations de Charlemagne ; il reçut le baptême, & retint quelques années la nation dans le devoir. Mais les Saxons n'imiterent point la fidélité de Witikind. Le vainqueur, pour les dompter entièrement, fut contraint de les arracher de leur pays, & de les disperser en Suisse & en Flandre, où ils porterent leur esprit de rébellion. Durant les troubles de Flandre sous Philippe de Valois, c'étoit un proverbe, que *Charlemagne, en mêlant les Saxons aux Flamans, d'un diable en avoit fait deux.*

Ils sont tyrannisés.

Un ancien écrivain, après avoir dit que Charles résolut de ne laisser aucun repos à ces barbares, jusqu'à ce qu'ils se fissent chrétiens, ou qu'ils fussent exterminés, s'écrie : *O béni-*

gnité de dieu qui leur avoit donné pour docteur & pour maître l'illustre Charles, lequel forçoit les armes à la main ceux qu'il ne pouvoit dompter par la raison, & les contraignoit ainsi à se sauver malgré eux ! Les capitulaires pour les Saxons paroissent aussi inhumains que ce langage fanatique. Ils condamnent à mort celui qui veut persévérer dans l'idolâtrie, & qui se cache pour éviter le baptême; celui qui mange de la chair en carême sans une raison de nécessité, dont le prêtre jugera, &c. Le héros legislateur participoit aux préjugés de son siècle.

Ses guerres contre les Saxons durèrent trente-trois ans. Il ne laissa pas, dans cet intervalle, de faire une infinité d'autres expéditions glorieuses. Celle d'Espagne, où il alla combattre pour des Sarasins contre d'autre Sarasins, est moins célèbre par ses conquêtes, que par la défaite de son arrière-garde à Roncevaux. Il y perdit Roland, son neveu, ce héros des fables de l'archevêque Turpin & de l'Arioste. Les guerres d'alors ne ressembloient point à celles d'aujour-

Expédition d'Espagne.

Méthode de faire la guerre.

d'hui. On ne connoiſſoit ni troupes réglées ni ſuite d'opérations militaires. Le prince convoquoit ſes vaſſaux, il marchoit aux ennemis, revenoit bientôt dans ſes états, faute de ſubſiſtance, & congédioit les troupes. Rarement de telles excurſions pouvoient produire des effets durables: ſans ceſſe il falloit recommencer. Cette méthode dura pluſieurs ſiècles. Nous ne la verrons entièrement changée que ſous Charles VII, qui établit les compagnies d'ordonnance.

Gouvernement intérieur.

En voyant Charlemagne paſſer rapidement d'un bout de l'Europe à l'autre, toujours armé pour ſoumettre des rebelles, ou pour agrandir ſes états, on s'imagine qu'il ne pouvoit vaquer aux ſoins du gouvernement. Mais ſon génie s'étendoit à tout; il ne ſe délaſſoit des fatigues de la guerre, qu'en s'occupant des moyens de faire fleurir le royaume. Les expéditions, les voyages, ſe faiſoient pendant l'été & l'automne; l'hiver & le printems il demeuroit preſque toujours à Aix-la-Chapelle. Deux fois l'an, il y tenoit ou aſſ-

leurs l'assemblée générale de la nation. Quelques membres du tiers-état y entroient avec les seigneurs & les évêques. Là, en bon prince, il laissoit délibérer sur les affaires, il prenoit les avis, il concilioit les intérêts différens, il régloit les affaires de l'église & du royaume par des lois approuvées de tous les ordres.

Ecoles ; académie.

Un de ses plus fameux établissemens est celui des écoles pour enseigner la grammaire, l'arithmétique & le chant ecclésiastique. Chaque monastère, chaque maison épiscopale en devoit avoir une. L'ignorance étoit alors si prodigieuse, qu'on exigeoit des prêtres, comme une chose peu commune, qu'ils pussent entendre l'oraison dominicale. Le goût du prince pour les sciences auroit éclairé la nation dans un siècle moins rempli d'erreurs. Alcuin, célebre moine anglois, à qui il donna quatre des plus riches abbayes, seroit aujourd'hui peu estimé; car on trouve parmi ses ouvrages une vie de l'Antechrist: il étoit alors un prodige. Charlemagne, par son conseil, forma une

Alcuin.

eſpèce d'académie, dont il voulut être membre ſous le nom de David. Les académiciens portoient tous un nom emprunté, l'un de l'écriture, l'autre de la fable. Cet établiſſement informe étoit plus admirable, peut-être, que celui de l'académie françoiſe ſous le miniſtère de Richelieu, ſi l'on en juge par la difficulté de ſentir les avantages de l'étude au ſein de la barbarie. Un projet de joindre l'Océan au Pont Euxin, par un canal de communication entre le Rhin & le Danube, prouve la grandeur du génie de Charlemagne. Cette entrepriſe échoua, parce qu'on ignoroit bien des choſes néceſſaires à l'exécution.

774. Charlemagne au concile de Francfort.

Le concile de Francfort fournit au roi une occaſion ſingulière de prendre part aux diſputes eccléſiaſtiques. Il y parut ſur le trône avec une autorité d'autant plus étonnante, qu'il s'agiſſoit de prononcer ſur la doctrine d'Élipand & de Félix d'Urgel, évêques eſpagnols, accuſés de neſtorianiſme. *Vous me conjuriez de juger par moi-même*, écrivit-il aux égliſes d'Eſpagne; *je l'ai fait : j'ai pris place parmi les évêques comme audi-*

teur & comme arbitre : nous avons vu, &, par la grace de dieu, nous avons arrêté ce qu'il falloit croire fermement.

Cette assemblée de plus de trois cents évêques rejeta la décision du second concile de Nicée, reconnu depuis pour écuménique, en faveur du culte des images. On crut, sur des faux actes, que la décision confondoit un culte de respect avec celui qu'on doit à dieu seul. Le terme d'adoration effaroucha les esprits ; & une équivoque, comme il est arrivé souvent, produisit la plus dangereuse querelle. D'ailleurs, quoiqu'il y eût des images dans la monarchie, on ne leur rendoit point de culte. Charlemagne, soit zèle pour une doctrine qu'il approuvoit, soit ambition de se distinguer dans un nouveau genre, soit envie d'attaquer les Grecs & de les rendre odieux, se déclara l'auteur d'un ouvrage théologique, plein d'invectives contre les pères de Nicée. Il envoya au pape cet ouvrage, connu sous le nom de *livres Carolins*, dont on peut juger par le titre seul : *contre*

On rejette le concile de Nicée.

le concile qui a été tenu secrétement & arrogamment en Grèce, pour faire adorer les images (a).

Prudence du pape.

Adrien ne démentit point sa prudence. En soutenant la foi de l'église, il sut ménager avec douceur & Charlemagne & les François. Sans rien exiger d'eux, ni lancer aucun anathême, il parut content de ce que, dans le royaume de France, ainsi qu'ailleurs, on croyoit que les images doivent être honorées seulement par rapport aux objets qu'elles représentent. La politique eut peut-être trop de part à une conduite si mesurée;

Canons du concile.

(a) Parmi les canons de Francfort, ceux-ci méritent sur-tout d'être observés. Défense aux abbés de mutiler leurs moines, ou de leur faire crever les yeux. Défense d'honorer de nouveaux saints, de faire prêter serment aux enfans, (coutume absurde, établie par la loi des Bourguignons;) d'ordonner les prêtres avant l'âge de trente ans, & de donner le voile aux vierges avant celui de vingt-cinq. Il ne faut pas croire, dit le concile, qu'on ne puisse prier dieu qu'en trois langues; (apparemment l'hébreu, le grec & le latin, qu'on supposoit des langues saintes.)

car l'esprit d'intérêt perce dans la conduite de ce pape. Charlemagne le pressant d'excommunier l'empereur, il promit de le déclarer hérétique, s'il refusoit de restituer des terres appartenantes au saint siège. Auroit-on cru que le crime d'hérésie pût dépendre de choses étrangères à la religion?

800. Charles est proclamé empereur.

Déja maître d'une partie de l'autorité impériale, le roi de France pouvoit abandonner un titre que les Grecs soutenoient avec foiblesse. Il eut le bonheur d'y parvenir, sans paroître le rechercher. Comme patrice de Rome, il avoit reçu du nouveau pape Léon III, une lettre d'hommage telle qu'un vassal devoit l'écrire. Quelque tems après, Léon maltraité par des scélérats eut recours à sa protection. Charlemagne passe en Italie; le pape lui envoie les étendards de Rome, fait chanter sur les chemins des cantiques en son honneur, l'attend avec son clergé à la porte de l'église, & le reçoit comme son protecteur & son souverain. Ils restent plusieurs jours ensemble, occupés sans doute à concerter leurs

mesures. Ensuite Léon se purge par un serment public des accusations dont le chargeoient ses ennemis. Le jour de noël, Charles se rend à l'église de saint Pierre, revêtu de son manteau de patrice. Tout à coup le pape qui alloit dire la messe, s'approche, & lui met une couronne sur la tête. Le peuple s'écrie en même tems: *Vive Charles, auguste & pacifique empereur des Romains, couronné de la main de dieu!* Pendant ces acclamations redoublées, le prince s'assied sur une espèce de trône; Léon se prosterne, lui déclare qu'il n'est plus patrice, mais empereur; & le peuple confirme par ses acclamations le choix du pontife. S'il faut en croire Eginhard, secrétaire de Charlemagne, loin de s'attendre à une scène si glorieuse, il en témoigna beaucoup de chagrin. Ce chagrin étoit-il sincère? on le croira d'autant moins, que le nouvel empereur se montra plus jaloux de soutenir sa dignité.

Négociations avec la cour de Constantinople.

Il pensa aussitôt à s'emparer de ce que les empereurs de Constantinople conservoient en Italie. L'impératrice Irène, politiquement dévote, qui,

après avoir proscrit l'hérésie des Iconoclastes, avoit fait mourir cruellement son fils pour régner seule, craignant des périls inévitables, envoya proposer à Charlemagne de l'épouser. Il y trouvoit son avantage ; tout étoit conclu, lorsqu'Irène fut détrônée par Nicéphore. Celui-ci sentoit de même la nécessité de s'accommoder avec ce terrible conquérant, & lui fit des propositions de paix. On convint par un traité que le titre d'empereur d'orient resteroit à Nicéphore, & celui d'empereur d'occident à Charlemagne ; on régla les limites de leurs possessions en Italie, où les Grecs conservèrent peu de chose. Ainsi se forma un nouvel empire encore subsistant, mais détaché depuis plusieurs siècles de la monarchie françoise.

Ambassades des Arabes.

La réputation de Charlemagne pénétra jusqu'au calife Aaron Al-Raschid, célèbre comme lui par ses victoires & par son amour pour les sciences. Deux ambassades que lui envoya ce calife, maître de la Perse, devoient paroître plus honorables que les tributs des peuples subjugués. On

admira sur-tout parmi ses présens une horloge sonnante, la première qui ait été vue dans le royaume : tant les Arabes étoient supérieurs en industrie aux François. Ils cultivoient l'astronomie, la médecine, la chymie, lorsqu'à peine nous savions lire. Eginhard rapporte quelques observations astronomiques faites devant ces ambassadeurs, dont la fausseté prouve qu'on cherchoit la science, & qu'on ne la connoissoit point encore.

Puissance de Charlemagne

Après avoir vaincu les Sarasins, dompté les Saxons, conquis l'Italie sur les Lombards, la Bavière sur Tassillon son dernier duc, l'Autriche & la Hongrie sur les Abares ou les Huns, qui s'étoient enrichis par le pillage de Rome; après avoir obtenu l'empire par le suffrage des Romains, il ne manquoit au bonheur de Charlemagne que d'assurer celui de ses enfans. Depuis long-tems il avoit fait Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine, Charles, l'aîné des trois, duc du Maine. Pepin le Bossu, l'aîné de tous, mais fils d'une concubine, avoit été rasé en punition d'une révolte. Pour étouffer toute semence de divi-

806. Il partage le royaume à ses enfans.

sion entre eux, il fit son testament, & le communiqua aux seigneurs. En cas de contestations qui ne pussent être décidées par jugement, il vouloit qu'on eût recours, non à la bataille ou au duel, mais au jugement de la croix; pratique bizarre & insensée, en vertu de laquelle il ne falloit, pour gagner sa cause, que tenir le plus long-tems les bras étendus & immobiles devant l'autel.

Jugement de la croix.

Charles & Pepin étant morts, il associa Louis à l'empire. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Entre autres conseils qu'il donna publiquement à son fils : *Honorez les évêques comme vos pères*, lui dit-il ; *aimez vos peuples comme vos enfans. A l'égard des méchans & des mutins, contraignez-les par la force à rentrer dans le devoir. Choisissez des juges & des gouverneurs que la crainte de dieu rende incapables de se laisser corrompre. Et vous-même, rendez-vous irréprehensible devant dieu & devant les hommes.* Après ce discours, il lui ordonna de prendre de sa propre main la couronne qu'on avoit mise sur l'autel, pour lui faire en-

813. Association de Louis à l'empire.

tendre qu'il la tenoit de dieu seul, & que les pontifes n'avoient aucun droit d'en disposer. Cette leçon importante s'effaça trop tôt. Bernard, fils naturel de Pepin, & petit-fils de Charlemagne, fut en même tems proclamé roi d'Italie.

Normands; Marine de Charlemagne

L'empereur, sur la fin de sa vie, eut le chagrin de prévoir les ravages des Normands (*hommes du nord*). On appela ainsi les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suède & la Norwege, pirates intrépides qui faisoient déjà des courses sur les frontières. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils insultent les côtes de mon empire, que sera-ce après ma mort?* Sa prudence lui inspira toutes les mesures possibles pour la sureté du royaume. Il visita les ports lui-même, fit construire des vaisseaux sans nombre, sur lesquels les seigneurs, en cas de besoin, devoient servir comme dans les armées de terre. Quoique ces vaisseaux ne fussent rien en comparaison des nôtres, une pareille marine annonçoit autant de puissance que de sagesse.

814. Après huit jours de maladie, Char-

lemagne expira en héros chrétien, âgé de 70 ans, dont il en avoit règné 46. Une haute taille, une force extraordinaire, des victoires innombrables, devoient inspirer à son aspect l'admiration & la crainte; mais il se faisoit aimer par la douceur, l'affabilité, la bienfaisance; pleurant la perte de ses amis, pardonnant plus volontiers qu'il ne punissoit, s'intéressant aux affaires privées de ses officiers, répandant les graces de manière à faire beaucoup d'heureux, au lieu de les accumuler sur les mêmes têtes; s'appliquant aux détails du gouvernement, comme s'il n'avoit point eu de guerres à soutenir; veillant lui-même à l'éducation de sa famille; simplement vêtu, frugal, économe, poli, éloquent, pieux, charitable; mais peu modéré dans son ambition & dans son zèle. Plusieurs des capitulaires ou ordonnances qu'il fit à Aix-la-Chapelle avec le concours de ses parlemens (*a*), ont

Mort de Charlemagne. Son portrait.

(*a*) Un capitulaire de 801 porte *cum omnium consensu*, *du consentement de tous.*) Il paroît que sous la première & la seconde

été renouvelés par Louis XIV. La science fut toujours un titre pour obtenir sa faveur & les dignités ecclésiastiques. Il haïssoit la médecine, & se la rendoit inutile par l'exercice & la sobriété.

Ses concubines.

On a jeté des soupçons sur ses mœurs. Cinq femmes & quatre concubines que l'histoire lui donne, paroissent les autoriser. Mais ce qui se nommoit alors concubinage, étoit une sorte de mariage moins solennel, quoique légitime : les concubines portoient le nom de femmes du second ordre. Des conciles avoient décidé qu'un homme ne devoit avoir qu'une femme ou une concubine, à son choix. Pour justifier Charlemagne sur ce point, il faut supposer qu'il n'eut jamais à la fois qu'une seule femme : chose très-difficile à concevoir. Il est honoré comme saint dans

---

race, les lois n'étoient publiées que du consentement de la nation. On lit dans les capitulaires de Charles le Chauve : *Lex populi consensu fit & constitutione regis.* Mais on ne voit pas que la nation en fût plus heureuse.

quelques égliſes, quoiqu'à Metz on faſſe un ſervice annuel pour le repos de ſon ame.

» Il fut peut-être, dit un célèbre » écrivain, trop ſenſible au plaiſir des » femmes ; mais un prince qui gou- » verna toujours par lui-même, & » qui paſſa ſa vie dans les travaux, » peut mériter plus d'excuſes. Il mit » une règle admirable dans ſa dé- » penſe ; il fit valoir ſes domaines » avec ſageſſe, avec attention, avec » économie.... On voit dans ſes ca- » pitulaires la ſource pure & ſacrée » d'où il tira ſes richeſſes. Je ne dirai » qu'un mot : il ordonnoit qu'on » vendît les œufs de ſes baſſes-cours » & les herbes inutiles de ſes jardins ; » & il avoit diſtribué à ſes peuples » toutes les richeſſes des Lombards, » & les immenſes tréſors de ces Huns » qui avoient dépouillé l'univers ». (*Eſprit des Lois.*) Jugement de Monteſquieu

---

Depuis que Pepin d'Hériſtal eut introduit les évêques, en qualité d'évêques, dans les aſſemblées générales de la nation, leur autorité s'étoit Les évêques exempts du ſervice militaire.

accrûe, & paroiſſoit déja dangereuſe. Charlemagne, craignant peut-être qu'elle ne s'étendît dans les armées, les empêcha de faire en perſonne le ſervice militaire, auquel ils étoient tenus comme les autres poſſeſſeurs des fiefs. Des auteurs reſpectables croient qu'il établit la dixme, pour ſuppléer aux biens eccléſiaſtiques dont le clergé ne jouiſſoit plus, & qu'on ne vouloit pas lui faire rendre par les gens de guerre; opinion rejetée par M. l'abbé de Mably. « Charlemagne, dit-il, » put favoriſer cette dévotion; » mais on ne trouve dans aucun » de nos monumens qu'elle ait » été convertie en tribut néceſſaire ». Cependant un capitulaire d'Hériſtal, de l'an 779, porte que chacun payera la dixme, & qu'on en fera l'uſage preſcrit par l'évêque. Les peuples ſupporterent impatiemment ce joug. On employa quelquefois l'artifice pour les y ſoumettre. Le concile même de Francfort parle de démons qui avoient dévoré les épis & cauſé une famine, en punition de la négligence à payer la dixme. Les démons ſemblent transformés en apôtres, zélés pour le ſalut

Etabliſſement de la dixme.

des ames. Tout passe dans les siècles de crédulité.

Missi dominici.

Charles envoya dans les provinces des officiers chargés d'éclairer la conduite des gens en place, de veiller à l'administration de la justice, de recevoir les plaintes des peuples, & de les porter jusqu'au trône. Ces officiers s'appeloient *envoyés royaux*, (*missi dominici*). Ils avoient chacun leur département, & devoient s'y rendre quatre fois l'année. Ainsi le souverain avoit l'œil sur la vaste étendue de son empire. Ses représentans lui rendoient compte de tout, parce qu'il vouloit tout connoître. Un chef unique dirigeoit les membres de ce grand corps, & pouvoit seul y maintenir l'ordre & l'harmonie.

Zèle de Charlemagne pour la réforme du clergé.

La discipline ecclésiastique étoit sur-tout l'objet de ses soins; objet d'autant plus important, que la conduite des peuples dépendoit de celle du clergé & des moines. Deux mémoires qu'il composa en 811 pour l'assemblée nationale, sont une preuve frappante de son zèle à réformer les abus. Il y attaque principalement cette avidité de richesses, qui dès-

honoroit l'église dans une partie de ses membres. « On demandera aux » ecclésiastiques, dit-il, si c'est » avoir renoncé au monde, que d'aug- » menter chaque jour ses biens par » toutes sortes d'artifices, en pro- » mettant le paradis & menaçant de » l'enfer, en se servant du nom de » dieu ou de celui de quelque saint, » pour dépouiller le riche & le pau- » vre, qui ont la simplicité de se laiſ- » ser surprendre; & pour priver de » leurs biens les héritiers légitimes, » qui par-là se voyant réduits à la » mendicité, deviennent nécessaire- » ment voleurs, parce qu'on leur a » enlevé leur patrimoine, &c. »

Divers réglemens concernant l'église & les moines.

Attentif à tous les objets du bien public, il restreignit le droit d'asyle dont les abus tendoient à l'impunité des crimes : en défendant de faire violence à ceux qui se réfugient dans l'église, il ordonna que des gens de bien iroient y prendre les coupables, & les conduiroient aux juges. Il fixa l'âge de vint-cinq ans pour la profession religieuse, à l'égard des filles : les hommes devoient avoir la permission du prince. Il défendit de toucher

de l'argent pour la réception des moines, d'enterrer dans les églises, d'exercer aucune divination, & même les sorts des saints, de faire l'aumône aux mendians qui peuvent travailler : chaque canton devoit nourrir ses pauvres ; & la mendicité, l'opprobre des nations polies, fut sagement interdite. Que de lois sages, négligées depuis !

Capitulaire en faveur du clergé.

Par un capitulaire de Thionville, Charlemagne ordonne à tous ses sujets l'obéissance aux supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, *dans les choses spirituelles concernant le bien de l'église.* Les limites des deux puissances paroissoient déterminées. Mais un autre capitulaire du même prince porte en substance : « Quiconque ayant un procès, en quelque état de cause que » ce soit, aura choisi le jugement de » l'évêque, lui sera aussitôt renvoyé, » nonobstant l'opposition de la partie » adverse, & le jugement de l'évêque sera exécuté sans appel. Le témoignage d'un seul évêque sera » reçu par tous les juges, & l'on n'en » recevra point d'autre dans la même » affaire ». Il tira cette loi du code

Théodosien, où les meilleurs critiques la croient supposée. Que Charlemagne ait mis des évêques à la tête de ses envoyés royaux; qu'il les ait associés aux comtes pour faire rendre la justice, on ne doit pas s'en étonner, puisqu'en général ils étoient plus éclairés & plus intègres que les seigneurs; mais d'étendre si loin le pouvoir épiscopal, & de lui soumettre les jugemens, c'étoit exposer les évêques à se croire les maîtres de la monarchie, & les juges de leur propre souverain. On les verra bientôt agir comme tels.

Fausses décrétales.

Les fausses décrétales qui commençoient à se répandre, & qu'on a regardées jusqu'au dernier siècle comme des règles inviolables, préparoient sourdement la plus funeste révolution. C'est un recueil de décrets auparavant inconnus, attribués à une foule d'anciens papes, jusqu'à Sirice mort en 398. Le but du faussaire étoit d'accroître l'autorité du pontife romain, en l'établissant juge par appel de presque toutes les causes, en défendant même tout concile provincial sans sa permission, &c; & d'as-

surer l'impunité aux évêques coupables, en rendant les accusations contre eux également difficiles & inutiles. Imposture grossière & sacrilège, dont l'auteur, quel qu'il soit, empoisonna toutes les sources de la législation.

Autorité du roi dans les affaires ecclésiastiques.

Charlemagne, pour inspirer au clergé l'amour de l'étude, invita les évêques à écrire sur les devoirs du christianisme. En 813, il assembla cinq conciles à la fois pour réformer les abus. Dans les actes de celui d'Arles, on lit ces paroles remarquables : *Voilà les articles de réforme qu'on doit présenter à l'empereur : nous le prions, si quelque chose y manque, de l'ajouter ; si quelque chose ne convient pas, de le corriger ; & s'il y a des réglemens sages, de les faire exécuter.*

Canons sur la dixme.

Un des canons des conciles ordonne à chaque évêque de faire tous les ans la visite de son diocèse ; un autre canon ordonne de payer la dixme, même *de son propre travail.* Le concile de Trosli dans le diocèse de Soissons y obligea en 909 le soldat & l'artisan. *L'industrie qui vous fait vivre*

appartient à dieu, dit-il; *vous lui en devez donc la dixme.* C'étoit la manière de raisonner.

Lois somptuaires. Commerce, foires, &c.

On remarque sous ce règne les premières lois somptuaires, pour régler le prix des étoffes, & l'habillement convenable aux particuliers selon leur état. Ces lois parurent nécessaires, autant par le défaut de commerce, que par la confusion que le luxe introduit dans la société. Tout le négoce se faisoit presque dans les marchés publics. L'établissement des foires attiroit en certains tems des marchandises étrangères; mais ce grand commerce qui enrichit une nation, ne pouvoit être connu. Il suppose un peuple nombreux rassemblé au sein de grandes villes. Tout étoit dispersé. La noblesse, ou suivoit la cour, ou se tenoit dans ses terres; les serfs, dont nous parlerons bientôt, ne pouvoient quitter la maison de leurs maîtres, ou le lieu de leur naissance; la campagne étoit le séjour des moines; les ecclésiastiques & les ouvriers étoient presque les seuls habitans des villes. Ce n'est que par des progrès lents & difficiles que les arts & le commerce

pouvoient

pouvoient parvenir à un état floriſſant.

Charlemagne établit l'uſage de compter par livres, ſous & deniers, à-peu-près comme nous faiſons aujourd'hui, avec cette différence que la livre étoit non-ſeulement numéraire, mais réelle; c'eſt-à-dire, qu'une livre de compte étoit réputée le poids d'une livre d'argent, de douze onces. La valeur numéraire des monnoies eſt ſi prodigieuſement changée, que la livre, valant alors douze onces d'argent, ne vaut plus en France que vingt ſous de cuivre. Ainſi, comme le remarque M. de Voltaire, une communauté qui du temps de Charlemagne, auroit dû cent vingt livres, s'acquitteroit aujourd'hui par un écu de ſix francs. L'évaluation des monnoies, même des ſiècles poſtérieurs, eſt extrêmement difficile. Des écrivains célebres s'y ſont quelquefois trompés. J'obſerverai ſeulement que la quantité d'eſpèces circulantes étoit, ſelon le même hiſtorien, environ huit fois moindre qu'aujourd'hui. (*Voyez le* Monnoies.

Blanc sur les monnoies, & le Journal des Savans, Février 1769.

Duel en justice.

Les lois barbares avoient permis le duel pour suppléer aux preuves judiciaires. Cette coutume des Bourguignons étoit devenue générale. Non-seulement les plaideurs, mais les témoins, les juges mêmes se voyoient forcés de soutenir les armes à la main leur droit, leur témoignage, ou leur jugement. Des pratiques religieuses précédoient le combat; on prenoit des précautions infinies pour que les armes ne fussent pas enchantées; on comptoit ensuite sur un miracle, qui empêcheroit infailliblement l'injustice d'avoir le dessus. Le plus fort & le plus adroit étoit donc censé le plus honnête homme. Cette manière d'accuser, ou de se défendre en justice, s'étendoit aux ecclésiastiques même & aux moines. Ils donnoient un homme qui se battoit à leur place. Une constitution de Charlemagne ordonne que, dans ces combats, on se serve de bâtons, sans doute pour épargner le sang. Louis le Débonnaire laissa le choix du bâton ou des armes. Dans

la suite il n'y eut que les serfs qui combattissent avec le bâton. (*Voyez l'Esprit des Lois.*)

Le latin, qui étoit devenu la langue vulgaire, depuis que les Romains avoient subjugué la Gaule, cessa de l'être au neuvième siècle. La langue *romance* lui succéda, jargon formé du latin, comme l'italien & l'espagnol, & où l'on apperçoit à peine quelque mélange de mots celtiques ou tudesques. Ce *roman* est la langue françoise. Combien n'a-t-il pas fallu de siècles pour la rendre supportable ? Mais il n'a fallu qu'un petit nombre d'excellens écrivains sous Louis XIV, pour en faire la principale langue de l'Europe.

Langue *romance.*

Mémoire de M. Bonami.

LOUIS I,

Surnommé LE DÉBONNAIRE.

Ce règne nous offre un tableau frappant des malheurs auxquels est exposé un prince foible, scrupuleux, qui néglige les devoirs du trône pour

814. Dévotion & foiblesse de Louis.

les pratiques du cloître, & qui ne fait pas distinguer les véritables droits de l'église, d'avec les injustes prétentions de quelques-uns de ses ministres. Louis, étant roi d'Aquitaine sous Charlemagne son père, s'étoit montré vaillant, généreux, plein de zèle & de clémence. Mais sa molle douceur l'avoit déjà rendu le jouet des courtisans, & sa dévotion trop peu éclairée lui avoit inspiré l'envie de se faire moine, comme tant d'autres princes de ces tems là. Les conseils de Charlemagne lui apprirent à régner. Dès qu'il fut privé de ce guide, il s'égara. Sa première faute fut de disgracier deux frères qui avoient la confiance de son prédécesseur, Adelard, abbé de Corbie, & le fameux comte Vala, qui devint son ennemi sous l'habit de moine. Il en fit bientôt une plus grande, en partageant le royaume à ses fils, & s'associant un collègue à l'empire.

817. Il partage imprudemment la monarchie.

Charlemagne avoit donné l'exemple d'une pareille démarche, nullement dangereuse alors, parce qu'il savoit se faire obéir. Encore n'avoit-il nommé un de ses enfans empereur,

qu'après la mort des deux autres, dans un tems où la jalousie n'étoit plus à craindre. L'événement justifia sa conduite. Celle de Louis au contraire eut les suites malheureuses qu'on devoit attendre. Il assembla un parlement à Aix-la-Chapelle, & déclara qu'il associoit à l'empire Lothaire son fils aîné; qu'il faisoit roi d'Aquitaine Pepin, son second fils; & Louis, cadet des deux autres, roi de Bavière. L'empereur, en affoiblissant son autorité, ne faisoit que des ingrats: il s'attiroit de plus un ennemi, dont la révolte, quoique punie rigoureusement, fut le germe de tous les malheurs.

818. Révolte de Bernard, roi d'Italie.

Bernard, roi d'Italie, avoit des prétentions à l'empire, parce que son père étoit l'aîné de Louis le Débonnaire. Irrité d'une association contraire à ses vues, & excité par quelques évêques mécontens, il leva une armée contre l'empereur son oncle. C'étoit un vassal révolté, digne d'un châtiment sévere. Ceux même qui l'avoient poussé à la révolte le trahirent; ses troupes l'abandonnerent sans combat; il vint se jeter aux

pieds de Louis, & implora sa clémence. Il fut jugé, condamné à mort. L'empereur, pour toute grace, lui fit crever les yeux, aussi bien qu'à ses complices, excepté les évêques dont il respecta le caractère. Le malheureux Bernard en mourut, & le royaume d'Italie se trouva réuni à la couronne.

Scrupules & foiblesse de l'empereur.

Quoique Louis n'eût pas voulu juger lui-même les coupables, quoiqu'il eût commué la peine de mort décernée contre son neveu évidemment criminel, les moines & & les prélats par lesquels il se gouvernoit lui inspirèrent de violens remords. Ils sentoient combien la religion pouvoit leur donner d'empire sur un esprit foible, qui n'en connoissoit pas l'esprit. Sa conscience troublée se livroit à leurs suggestions. Tout occupé du chant des pseaumes & de pieuses lectures, il nourrissoit un scrupule rongeur, qui lui fit oublier enfin ce qu'il devoit à son rang & aux intérêts de la couronne. Il convoque une assemblée générale; il s'accuse non-seulement de la mort de Bernard, mais de la disgrace de quelques parti-

culiers, & de la retraite forcée de trois fils naturels de Charlemagne, qu'il avoit relégués dans un cloître. Il envoie demander pardon à ces derniers; il prie les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Une démarche si hasardeuse parut ne produire alors que de bons effets. Le peuple en fut édifié, les évêques y applaudirent. Le zèle de Louis pour la réforme du clergé avoit excité leur haine; mais ils triomphoient de voir leur autorité s'accroître par la foiblesse du prince.

Les papes s'en étoient déjà prévalus. Etienne V s'étoit mis en possession du pontificat, sans attendre son agrément. Après lui avoir fait prêter par les Romains le serment de fidélité, il étoit venu en France, & avoit vu l'empereur se prosterner humblement à ses pieds, au lieu qu'Adrien s'étoit mis aux pieds de Charlemagne. Pascal I, successeur d'Etienne, n'avoit pas respecté davantage le droit de l'empereur de confirmer son élection. Eugène II ayant suivi cet exemple, Lothaire associé à l'empire s'en plaignit hau-

Les papes abusent de sa foiblesse.

tement, & rétablit l'ancienne coutume d'envoyer à Rome des officiers (*missi dominici*), chargés de l'inspection sur les affaires publiques. Du reste, Eugène se conduisit à l'égard de la France, dans une circonstance fort délicate, avec les mêmes tempéramens qu'Adrien I. La dispute des images se réveilla; les évêques assemblés à Paris condamnèrent le culte que leur rendoient les autres églises. Eugène ne condamna ni les évêques ni leurs écrits injurieux; il n'ordonna point de recevoir le concile de Nicée; il étouffa la querelle par sa modération & sa prudence, unique moyen peut-être d'éviter un schisme.

Nouvelle opposition au concile de Nicée.

830. Révolte contre Louis le Débonnaire.

Cependant Louis couroit aveuglément à sa perte. Judith de Bavière, sa seconde femme, princesse intrigante, ambitieuse & d'une réputation équivoque, lui avoit donné un fils nommé Charles, que le partage fait entre les enfans du premier lit sembloit exclure de la succession. Elle persuade à l'empereur de lui assurer un sort digne de sa naissance; elle vient à bout d'y faire consentir Lothaire, le seul qui eût grand intérêt

à s'y opposer. L'empire est démembré en faveur de Charles, dans les conjonctures les plus critiques. Une foule de mécontens saisissent cette occasion pour cabaler. Le célebre Vala, devenu abbé de Corbie, autrefois puissant à la cour de Charlemagne, révéré comme un saint, & capable de tout entreprendre, fait publiquement à l'empereur des reproches amers & offensans. Louis les reçoit avec l'humilité que Vala devoit avoir. Comme pour s'avilir davantage, il assemble quatre conciles, & soumet à leur examen tout ce qu'il pourroit y avoir à réformer, même dans sa personne. L'audace des sujets ainsi excitée ne connoît plus de bornes. Vala, dont le crédit égaloit la réputation trop imposante, se déclare, sous prétexte de zèle, pour le parti des mécontens; plusieurs évêques distingués se joignent à lui; on échauffe les peuples par des récits de prodiges incroyables; par des invectives contre Judith, accusée d'avoir un mauvais commerce avec Bernard, comte de Barcelone, ministre de son époux; on porte enfin les trois

L'abbé Vala chef des rebelles.

princes, que le nouveau partage avoit lésés, à se révolter contre leur père.

Louis s'humilie.

Ne se sentant point assez fort contre tant d'ennemis, il s'abaisse de nouveau, jusqu'à consentir que sa femme soit enfermée; jusqu'à promettre que, si on lui laisse la couronne, il se gouvernera par les conseils de ses sujets. Sa foiblesse le rendit plus méprisable. Il fut obligé de se mettre à la merci des rebelles, qui l'auroient détrôné solennellement, si par le moyen d'un moine adroit, il n'eût pas détaché le roi d'Aquitaine & de Bavière du parti de Lothaire. Celui-ci obtint sa grace comme les autres; mais le mépris de l'autorité étoit devenu un mal incurable.

832. Nouvelle révolte.

Les troubles recommencèrent bientôt. Louis en rappelant à la cour l'impératrice Judith, s'imposa, en quelque sorte, la nécessité de servir sa haine & sa vengeance. Elle fit exiler Vala, ôter à Lothaire la qualité d'empereur, déshériter en faveur de son fils le roi d'Aquitaine, Pepin, coupable d'une seconde révolte. Ces coups d'éclat ne pouvoient que sou-

lever les esprits contre un prince regardé comme imbécile. Les trois frères se liguèrent de nouveau. Lothaire persuada au pape Grégoire IV de se déclarer pour eux, dans une cause où ils outrageoient la nature. Ce pontife se rendit au camp des rebelles, publiant qu'il alloit rétablir la paix. En vain l'empereur ordonna au fameux Agobard archevêque de Lyon, de venir l'aider de ses conseils. Il n'obéit point, sous prétexte qu'il devoit obéir au pape.

Le pape au camp des rebelles.

D'autres prélats plus fidèles écrivirent à Grégoire une lettre pleine de force : ils lui rappelèrent le serment qu'il avoit prêté à l'empereur, & lui déclarèrent que s'il venoit dans le dessein de l'excommunier, il s'en retourneroit excommunié lui-même. La réponse du pape respire un ton de hauteur inconnu dans la primitive église. Il se plaint que les prélats lui donnent le nom de *frère* au lieu de celui de pape ; il dit expressément que ses ordres doivent l'emporter sur ceux de l'empereur. Vala & les autres l'avoient convaincu par une compilation de passages, qu'il

Des prélats fidèles menacent le pape.

avoit droit de juger de tout, sans pouvoir être jugé par personne. Il ne restoit à Louis que la voie des armes.

833. L'empereur trahi & déposé.

Les deux armées étoient en Alsace, prêtes à en venir aux mains. Les rebelles consentent que Grégoire aille traiter avec l'empereur. Pendant les conférences, on débauche les troupes de ce prince. Abandonné & trahi, il va se livrer à ses enfans. *Dans l'état où m'a réduit mon malheur*, leur dit-il avec assez de fermeté, *je crains peu pour moi. Mais puis-je espérer que vous ferez pour l'impératrice & pour votre frère, ce que vous m'avez tant de fois promis ? Souvenez-vous du moins de ce que vous devez à leur rang & à leur naissance.* Les promesses ne coûtent rien aux parjures. Ils prodiguèrent de belles paroles, & finirent par exiler l'impératrice, par déposer l'empereur, & par donner l'empire à Lothaire. Le pape, qui ne prévoyoit pas sans doute que les choses pussent aller si loin, reprit le chemin de Rome, honteux d'avoir servi d'instrument à la perfidie.

Causes de la révolte du clergé.

Voici le premier exemple dans notre hiſtoire d'une entrepriſe éclatante du clergé, contre les droits de la couronne & contre la perſonne des ſouverains. En accordant aux prélats trop de pouvoir & trop de richeſſes, en ſouffrant qu'ils devinſſent arbitres du gouvernement, & en quelque ſorte les maîtres du peuple, les princes leur avoient fourni des armes contre eux. Cet inconvénient tenoit à la nature des choſes humaines. On a vu, dans preſque toutes les nations, le corps ſacerdotal faire la loi aux ſouverains & aux états, quand une légiſlation éclairée ne lui a pas fixé des limites; & employer ſon crédit, tantôt au maintien des mœurs, ce qui le rendoit vraiment reſpectable; tantôt à l'accroiſſement de ſon pouvoir, ce qui le rendoit alors dangereux. Les hommes vertueux ſont rares & ſouvent cachés: les autres, moins occupés de leurs devoirs que de l'envie de s'agrandir, ne négligent guère les occaſions d'étendre leur autorité & leur fortune. Une hardieſſe heureuſe les conduit à une plus grande; rien n'eſt ſi facile

que de trouver des prétextes pour colorer l'injuſtice, dans les tems où l'ignorance obſcurcit toute vérité. Enfin, la religion même ſervit de voile à des attentats qu'elle réprouve. C'eſt ce que l'on verra trop ſouvent dans la ſuite de l'hiſtoire. Le ſcandale ne peut ſe diſſimuler : il faut en tirer du moins des leçons utiles.

L'empereur ſoumis à la pénitence publique.

La puiſſance de Lothaire ne paroiſſoit pas encore bien affermie. Des évêques proposèrent un parti digne de ſon ambition. Ce fut de ſoumettre l'empereur à la pénitence publique pour toute ſa vie : moyen infaillible, ſelon eux, pour ne lui laiſſer aucune eſpérance de retour, parce que les canons défendoient aux pénitens de porter les armes & de ſe mêler d'affaires civiles. On oublioit ſans doute, ou l'on ignoroit que Théodoſe pénitent n'avoit pas ceſſé d'être empereur. Ce projet fut ſuivi.

Accuſations contre lui.

Dans une aſſemblée de prélats & de ſeigneurs, Ebbon, évêque de Reims, homme ſans mœurs & ſans naiſſance, que Louis avoit élevé au plus haut rang, déclame en furieux contre lui ; & préſente un mémoire

d'accusations, où, entre autres choses, on lui reprochoit d'avoir exilé des gens d'église, d'avoir fait marcher des troupes pendant le carême, & d'avoir engagé les peuples à combattre contre ses fils ; c'est-à-dire, d'avoir voulu réprimer des enfans rebelles. Sur ces accusations, l'empereur, sans être entendu, est condamné à la pénitence publique pour le reste de ses jours.

Humiliations qu'il subit.

On va lui notifier la sentence. On lui fait confesser ses prétendus crimes. Il se soumet, embrasse Lothaire, se prosterne sur un cilice aux pieds de l'autel, jette son baudrier & son épée, prend un sac de pénitent, & se laisse conduire en cérémonie dans une petite cellule qu'on lui donne pour demeure. Tel fut le fruit de l'aveugle soumission qu'il avoit toujours conservée envers des hommes qui abusoient de leur ministère. Les évêques seroient demeurés sujets, s'il avoit su être prince.

834. Révolution en sa faveur.

L'inconstance du peuple, toujours prêt à passer de la fureur au repentir, l'indignation d'un grand nombre de seigneurs irrités de l'avilisse-

ment du souverain, les remords & l'intérêt des rois d'Aquitaine & de Bavière, aussi jaloux de leur frère que choqués de sa hauteur indiscrète; tout concourut à une rapide révolution. Les deux rois prirent les armes contre Lothaire. Il soutint quelque tems sa révolte; mais sur le point d'être accablé, il se rendit aux invitations de l'empereur, que les évêques avoient remis sur le trône, & qui n'avoit rien perdu de sa bonté naturelle. Il vint lui demander grace. Louis, non content de pardonner, lui rendit le royaume d'Italie, avec défense d'en sortir sans permission.

Procès des évêques.

Dans une assemblée de Thionville, l'empereur porte sa plainte contre les évêques les plus coupables. Ils sont cités. Agobard refuse jusqu'à trois fois de comparoître. On le dépose, & il se retire en Italie, où la plûpart des autres avoient déjà cherché un asyle. Ebbon, qui étoit prisonnier, fait une confession secrette à trois prélats, leur donne sa démission par écrit, *pour le salut de son ame.* L'acte est reçu, & le concile prononce en ces termes: *Selon votre*

confession, *quittez le ministère*. Ainsi un scélérat, que le caractère épiscopal rendoit encore plus odieux, ne subit pas même la honte d'une procédure juridique.

Nouvelle guerre civile.

L'ambitieuse Judith rétablie comme auparavant, sacrifiant toujours à la fortune de son fils les intérêts d'un époux crédule, fit déclarer roi de Neustrie le jeune Charles au préjudice des aînés. Pepin, roi d'Aquitaine, mourut alors. Elle obtint un nouveau partage entre Charles & Lothaire. Le dernier eut d'autant moins de peine à s'y prêter, qu'il avoit moins d'espérance depuis sa révolte. Par-là, on provoquoit le roi de Bavière, pour qui l'autorité paternelle n'étoit rien au prix de la grandeur. Il ne balança point à recommencer la guerre civile. L'empereur marcha contre lui, & dissipa les rebelles. Mais la fatigue, le chagrin, la frayeur que lui causa une éclipse de soleil, le firent tomber dans une maladie de langueur, dont il mourut à l'âge de soixante-un ans, après avoir désigné Lothaire pour son successeur à l'empire. Il

840. Mort de l'empereur.

s'écria en mourant : *Je pardonne à Louis, mais qu'il sache qu'il m'a donné la mort.*

Défauts de Louis le Débonnaire.

Avec une valeur éprouvée, un naturel bienfaisant, une douceur inouie, qui ne se démentit qu'une seule fois, une capacité même peu commune alors, car il entendoit le grec & parloit latin, Louis le Débonnaire fut le jouet de tout le monde. C'est que ses meilleures qualités devinrent mauvaises par excès, & qu'il n'eut point assez de force d'esprit pour connoître ses droits, ceux de l'église, les véritables devoirs du chrétien, & la façon de les allier à ceux du monarque. » Le zèle apparent de Charlemagne pour la religion, dit le président Hénault, avoit fortifié sa puissance ; la dévotion mal entendue de Louis le Débonnaire le dégrada ». Ses malheurs apprennent qu'il doit y avoir des bornes en tout, & dans l'exercice de la piété, & dans l'attachement pour une épouse, & dans la tendresse pour des enfans, & dans la bonté pour des sujets. Passer les bornes n'est pas vertu, mais extravagance ou foiblesse.

Au commencement de son règne, Louis avoit rétabli la liberté des élections canoniques, mais il avoit défendu aux clercs d'accepter des donations au préjudice des enfans & des proches parens. Il fit composer une règle pour les chanoines & les chanoinesses, dont l'établissement étoit nouveau. Il ajouta quelques observances à la règle de S. Benoît, que Charlemagne avoit rendue commune à tous les monastères d'hommes. Enfin il entreprit la réforme des moines & du clergé; mais son zèle, sans autorité & sans prudence, n'étoit propre qu'à exciter la révolte. Ce fut une des causes de ses malheurs. On reprochoit à l'abbé Alcuin d'avoir seul plus de vingt mille esclaves. Les évêques étoient pour la plupart des grands seigneurs, possédant de vastes domaines, ayant des vassaux, gouvernant l'esprit des peuples, employés à la cour dont ils contractoient les mœurs, trop riches & trop puissans pour se garantir, sans une vertu extraordinaire, des foiblesses de l'hu-

Etat du clergé.

Dangereux projet de réforme.

manité. Ils portoient des étoffes précieuses, un baudrier & des éperons comme les gens de guerre, des coutelas garnis de pierreries, pendans à des ceintures dorées. Plusieurs quittèrent malgré eux cette parure, mais ne pardonnèrent pas au prince réformateur. Agobard, honoré comme saint dans son église, Vala & quelques autres, dont on loue les mœurs exemplaires, en étoient plus propres à inspirer les faux sentimens qu'on érigeoit en principes. Ils croyoient user des droits de l'église, quand ils outrageoient la majesté royale. Un principe erroné en matière de religion entraîne des conséquences infinies. La soumission aux princes étoit un des premiers devoirs du christianisme; mais dès qu'on eut imaginé que l'autorité ecclésiastique s'étendoit sur le temporel des princes, plusieurs se firent un devoir de soutenir cette chimère, & le zèle aveugle devint une source de révoltes.

Hommes vertueux redoutables par les préjugés.

Il ne faut que jeter un coup d'œil sur les actes du concile de Paris, en 829, pour voir combien l'opinion avoit changé en peu de tems les ma-

Expression singulière sur la dignité épiscopale.

times. On y trouve une compilation informe de passages sur les devoirs des princes. Le concile insiste principalement sur la dignité & la puissance épiscopales ; il met dans la bouche de Constantin ces paroles adressées aux évêques, & recommande à l'empereur d'inspirer les mêmes sentimens à ses enfans & aux seigneurs : *Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger, mais vous ne pouvez être jugé par les hommes. Dieu vous a établis sur tous comme des dieux : il ne convient pas que l'homme juge des dieux ; cela n'appartient qu'à celui dont il est écrit : dieu s'est assis dans la synagogue des dieux, & il les juge.*

Malgré cet étrange discours, le concile fait une réflexion très-sage, qui auroit dû empêcher la confusion du spirituel avec le temporel. *Un des principaux obstacles au bien*, dit-il, *est que depuis long-tems les princes s'ingèrent plus qu'ils ne devroient dans les affaires ecclésiastiques, & que le clergé, soit par cupidité ou par ignorance, s'occupe plus qu'il ne convient des affaires séculières.* Mais puisqu'aujourd'hui même, il

Confusion des deux puissances.

est aisé de confondre des affaires si disparates, trop souvent unies par quelque endroit, comment auroit-on su alors éviter cet inconvénient?

Epreuves judiciaires.

Parmi les coutumes bizarres & superstitieuses de ce tems-là, les *épreuves*, qu'on appeloit le *jugement de dieu*, méritent une attention particulière. L'impératrice Judith, pour se justifier des crimes dont ses ennemis l'accusoient, jura qu'elle étoit innocente, & offrit même de subir l'épreuve du feu. Tels étoient dans tous les états modernes les moyens de se laver d'une accusation. On commençoit par le serment; si les juges n'y déféroient point, ils ordonnoient le duel. Restoient l'épreuve du fer & celle de l'eau. La première consistoit quelquefois à marcher sur des socs de charrue rougis au feu; mais ordinairement à manier un fer brûlant qui se gardoit avec soin dans l'église. On enveloppoit ensuite la main de l'accusé dans un sac; on scelloit le sac. Au bout de trois jours, si le patient étoit sans brûlure, on le renvoyoit absous; sinon, il étoit condamné comme coupable. L'épreuve

de l'eau ſervoit ordinairement pour le peuple. Il falloit ou plonger la main ſans ſe brûler dans de l'eau bouillante, ou enfoncer dans une cuve d'eau froide, ayant les pieds & les mains liés; ce qui n'étoit pas ſi difficile. Nous avons vu l'épreuve de la croix. Charlemagne l'avoit ordonnée pour ſes enfans: Louis la ſupprima par un motif de dévotion. L'épreuve de l'Euchariſtie étoit ſurtout en uſage pour les prêtres & les évêques. Un concile de Worms, du neuvième ſiècle, veut qu'un prêtre accuſé d'homicide, d'adultère, &c. célèbre la meſſe pour ſe juſtifier; & que, ſi un vol a été commis dans quelque abbaye, l'abbé donne la communion à tous les moines, afin de connoître le coupable; tant les idées ſuperſtitieuſes peuvent avilir les choſes ſaintes. Ces épreuves étoient accompagnées de cérémonies, de prières; & l'on croyoit fermement que dieu feroit un miracle plutôt que de permettre une injuſtice. Pluſieurs faits réputés alors miracles, qui ſeroient aujourd'hui de ſimples tours de charlatans, confirmoient cette opinion abſurde. La juſ-

tice étoit donc en quelque sorte une injustice perpétuelle. Les coupables, ordinairement plus hardis, plus industrieux que les innocens, avoient presque tout l'avantage. Un tel abus dans les lois, dans les choses les plus essentielles à la société, les plus à la portée du sens commun, ne laisse aucun doute sur les maux affreux que devoit produire la superstition jointe à une stupide ignorance. Les épreuves ne furent proscrites qu'au treizième siècle.

CHARLES II,

surnommé LE CHAUVE.

840. Divisions funestes.

TROIS fils armés contre leur père venoient de déchirer le vaste empire de Charlemagne : trois frères divisés entre eux achevèrent de l'affoiblir. Les dissentions domestiques, en faisant immoler à l'intérêt les sentimens de la nature, mettent le trouble & la haine dans les familles particulières; mais parmi les princes, elles causent souvent

souvent la désolation & la ruine des états.

Charles le Chauve, ce fils de l'impératrice Judith si favorisé sous le dernier règne, avoit eu en partage la Neustrie & l'Aquitaine; Louis de Bavière possédoit la Germanie : l'un & l'autre exposés aux entreprises de l'ambitieux Lothaire, aussi mauvais frère que fils dénaturé, qui rétablit le traître Ebbon dans le siège de Reims. Réfolu d'envahir leurs domaines, il commença par l'intrigue, & employa bientôt la force. Les deux rois s'unirent contre l'empereur. La sanglante bataille de Fontenai en Bourgogne prouve l'acharnement des partis. Cent mille hommes, dit-on, y furent tués. Lothaire vaincu trouva des ressources dans sa politique. Les Saxons du tems de Charlemagne ne s'étoient pas convertis sincérement; car la violence peut faire des hypocrites, & non des chrétiens. Pour s'attacher les restes de cette nation, il leur offrit une entière liberté de conscience. La plupart retournèrent avec joie au paganisme, & vinrent en foule grossir son armée. Cependant ses armes n'en furent pas

Guerre civile entre les frères.

Bataille de Fontenai.

Liberté de conscience pour les Saxons.

plus heureuſes. Il fuit encore devant les deux rois. Ceux-ci profitent adroitement de la conjoncture, & renouvellent les manœuvres qu'il avoit pratiquées contre ſon père.

842. Les évêques diſpoſent de la couronne.

Ayant aſſemblé pluſieurs évêques à Aix-la-Chapelle, ils les prient de déclarer Lothaire indigne de régner. Les prélats, après avoir dépoſé d'un mot le dernier empereur, ne doutoient plus qu'ils ne fuſſent arbitres des couronnes. La déciſion fut unanime. On demanda aux deux princes s'ils vouloient gouverner plus ſagement que Lothaire. Ils le promirent ſans peine. *Recevez donc le royaume par l'autorité de dieu*, dirent les évêques, & *gouvernez-le ſelon ſa volonté. Nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Lothaire, qui ſavoit ſe plier aux événemens, déſira enfin la paix que ſes frères lui avoient inutilement offerte. Ils firent un nouveau partage. L'Aquitaine, la Neuſtrie, ou la France proprement dite, reſtèrent à Charles le Chauve; Louis eut toute la Germanie, d'où lui vint le ſurnom de Germanique; Lothaire, outre l'Italie, Rome & le titre d'em-

Nouveau partage de la monarchie.

pereur, eut la Provence, la Franche-comté, le Lyonnois, & les pays enclavés entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse & l'Escaut.

Ces guerres civiles livroient la nation aux insultes de ses ennemis & aux entreprises des séditieux. Les Aquitains & les Bretons souvent rebelles, les Sarasins toujours avides de conquêtes, les Normands sur-tout en profitèrent. Ce peuple féroce & entreprenant que Charlemagne avoit eu peine à contenir, fit plusieurs courses dans l'intérieur du royaume, brûlant, saccageant, pillant & les campagnes & les villes. Ils n'épargnoient que les enfans pour en faire des pirates. Chargés d'un butin immense, ils alloient le vendre sur les côtes, & revenoient bientôt avec une nouvelle fureur. Rouen, Paris, ne purent leur échapper. Charles le Chauve leur donna sept mille livres pesant d'argent, à condition qu'ils sortiroient du royaume. Ils jurèrent sur leurs dieux & par leurs armes de n'y rentrer jamais que pour le défendre. Mais un serment étoit trop foible contre l'appât du butin. Les in-

Irruptions des Normands.

844. Traités honteux avec ces pirates.

cursions des Normands se multiplièrent. Leurs flottes remontoient la Seine & la Loire. On n'avoit aucune place fortifiée, on ne prenoit aucune précaution contre ce torrent destructeur. Il fallut encore en 864 acheter, au prix de quatre mille livres d'argent, une paix honteuse, qu'ils violèrent avec un égal succès.

Lâcheté du roi.

Charles publia en 877 un capitulaire pour régler les contributions qu'on payeroit aux brigands. Il ne savoit qu'assembler des conciles & que former des projets d'usurpation contre ses proches. La nation françoise étoit la même que sous Charlemagne; le gouvernement n'étoit plus le même, & c'est ce qui décide principalement de la prospérité d'un état.

847. Réglement pour la succession des rois françois.

Les trois princes, réunis par un traité, s'occupèrent de leurs véritables intérêts. Dans une assemblée tenue à Mersen sur la Meuse, ils réglèrent que les enfans hériteroient de la couronne de leurs pères, pourvu qu'ils eussent pour leurs oncles le respect & la soumission convenables. Ce point n'avoit pas encore été décidé. Quant

il se trouvoit à la fois plusieurs rois dans la monarchie, un de ces rois venant à mourir, ses enfans ne lui succédoient pas toujours. La nation regardoit son trône comme vacant, & demandoit seulement qu'il fût rempli par un prince de la maison royale. Du moins le plus fort l'avoit-il toujours emporté. Ainsi Charlemagne avoit frustré les enfans de Carloman son frère de toute succession à la couronne. Le nouveau réglement, propre à prévenir des guerres civiles, eut lieu pour les enfans de Lothaire.

Mort de Lothaire.

Cet empereur, le fléau de sa patrie & de sa maison, mourut en 855, sous un habit de moine, dont il s'étoit revêtu depuis quelques jours; (son croyoit gagner le ciel par cette métamorphose). Il avoit réglé les partages de ses trois fils. Louis eut l'empire & l'Italie; Lothaire, le royaume d'Austrasie auquel il a donné son nom, *Lotharinge* ou *Lorraine*;) & Charles, la Bourgogne & la Provence. Leurs oncles n'y formèrent aucune opposition. Ce nouveau démembrement affoiblit encore la monarchie, déja entamée de toutes parts.

Affoiblissement de l'autorité royale.

Le traité de Merſen étoit d'ailleurs très-nuiſible à l'autorité royale. On avoit réglé qu'aucun vaſſal du roi ne ſeroit plus obligé de le ſuivre que dans les guerres générales, quand il faudroit défendre l'état contre une invaſion étrangère. Le but de cet article étoit de maintenir l'union entre les trois princes; mais ils s'expoſoient à la déſobéiſſance de leurs vaſſaux. On avoit réglé auſſi que tout homme libre pourroit choiſir, du roi ou de ſes vaſſaux, qui il voudroit pour ſeigneur. Réglement funeſte par ſes conſéquences. La plupart aimèrent mieux dépendre immédiatement des ſeigneurs que du ſouverain; & les vaſſaux acquérant une foule de ſujets, devinrent très-redoutables à leur maître. Le gouvernement féodal, comme nous le verrons, engloutit bientôt le pouvoir ſuprême.

Diviſions entre les ſeigneurs & les évêques.

Charles le Chauve n'étoit ni plus heureux ni plus prudent que Louis le Débonnaire. Depuis long-tems les évêques & les ſeigneurs lui cauſoient de vives inquiétudes. Ils ſe diſputoient mutuellement une puiſſance qui tendoit à ruiner la ſienne. Ceux-

là demandoient avec chaleur la restitution des biens ecclésiastiques : ceux-ci vouloient dominer sur les évêques, qu'ils représentoient comme les ennemis de la patrie & de la couronne ; ils vouloient surtout conserver des biens qu'ils prétendoient nécessaires à leur subsistance. Le roi dans l'assemblée générale d'Epernai, (en 846) favorisa les seigneurs, qui n'en furent pas moins entreprenans, & rejeta les demandes des évêques qui n'en devinrent que plus hardis.

Parlement d'Epernai.

L'objet de cette assemblée étoit d'examiner les canons des derniers conciles, dont le clergé demandoit la confirmation. On ne daigna pas y admettre les évêques. On réduisit à un petit nombre d'articles tant de réglemens qu'on mépriſoit ; on laissa subsister ceux qui réprimoient les clercs & les moines ; on rejetta ceux qui pouvoient gêner le prince & les grands ; on protesta de n'observer que les articles reçus. Jamais, selon un auteur du tems, les évêques n'éprouvèrent un tel affront sous des princes chrétiens.

Cette assemblée contraire au clergé.

Parmi les réglemens d'Epernai, Réglemens

sur l'excommunication.

celui-ci est digne d'attention. Défense d'excommunier aucun pécheur, sans l'avoir averti, selon l'évangile, de faire pénitence : s'il n'obéit pas, l'évêque doit s'adresser au roi & à ses officiers pour contraindre le coupable ; & s'il refuse encore, il le retranchera de l'église. Cette loi, propre à restreindre l'abus qu'on faisoit des censures, fut renouvelée à Coblentz en 860, mais avec peu de fruit.

858. Le roi détrôné.

Des impôts excessifs, des vexations de toute espèce, jointes aux révoltes de l'Aquitainè & aux incursions des Normands, rendirent le gouvernement si odieux, qu'il se forma une conspiration presque générale pour détrôner Charles le Chauve. On invite le roi de Germanie à venir s'emparer de sa couronne. Ce mauvais frère arrive avec une armée nombreuse. Il est reçu par Vénilon archevêque de Sens, l'un des principaux conjurés. En vain Hincmar de Reims & d'autres prélats s'opposent à cette usurpation : la cabale l'emporte. Une assemblée d'évêques, présidée par Vénilon délie les sujets du serment

de fidélité, & donne la France à l'usurpateur. Charles étoit occupé en Aquitaine. Il revient sur ses pas ; on débauche ses troupes ; on le réduit à prendre la fuite. Heureusement le roi de Germanie eut l'imprudence de renvoyer une partie de son armée. Son frère profita de cette faute. Il se montra, l'ennemi disparut.

Le roi se connoît justiciable du clergé.

Mais l'autorité une fois avilie se relève difficilement. Au lieu de parler en souverain, le foible monarque, dans un manifeste publié contre l'archevêque de Sens, s'exprima ainsi : *Je ne devois pas être deposé, avant que d'être jugé par les évêques qui m'ont donné l'onction royale : ils sont les trônes de dieu ; & j'ai toujours été soumis, comme je suis prêt encore à me soumettre à leur correction.* Se reconnoître justiciable du clergé, n'étoit-ce pas le rendre maître de la couronne ?

Entreprise des évêques de France contre le roi de Germanie

Le succès d'une entreprise audacieuse anime à de nouveaux excès. Les évêques de France, après ce triomphe sur leur souverain, gagnés par ses humiliantes soumissions, se crurent tout permis contre son frère le

Germanique. Assemblés à Metz en concile, ils lui envoyerent dire qu'il étoit excommunié, & qu'il eût à se soumettre, pour être absous, aux conditions qu'on lui prescrivoit : comme si leur juridiction avoit pu s'étendre sur un roi de Germanie. Louis se contenta de répondre foiblement, qu'il ne pouvoit prendre son parti sans consulter les prélats de son royaume. Ainsi de degré en degré, on étoit parvenu au système d'une autorité sans bornes ; effet naturel de l'ambition, qui, dans les états même les plus saints, cherche à franchir toutes les barrières, si les lois n'ont pas la force de la contenir.

Préjugé des évêques contre le serment de fidélité.

Telles étoient alors les idées des évêques sur les droits de l'épiscopat, qu'en se reconnoissant sujets du roi, ils ne croyoient pas lui devoir le serment de fidélité. Dans une assemblée des provinces de Rouen & de Reims, ils avoient écrit en ces termes à Louis le Germanique : *Nous autres évêques, nous ne sommes pas des séculiers qui puissions nous rendre vassaux, & prêter serment contre la défense de l'écriture & des canons. Ce*

ſeroit une abomination que des mains conſacrées par le ſaint chrême... ſerviſſent à un ſerment, & de même la langue de l'évêque, qui, par la grace de dieu, eſt la clef du ciel. La ſcience a banni ces vaines erreurs; & la ſoumiſſion du clergé n'eſt plus ſuſpecte, depuis qu'il reconnoît les droits légitimes du ſacerdoce, & qu'il eſt le premier à en condamner les abus.

Foibleſſe de Charles.

Une fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre, enlevée par Baudouin, ſeigneur de la cour de France; ce Baudouin excommunié avec la princeſſe; le roi conſentant enſuite à leur mariage & donnant le comté de Flandre au raviſſeur: c'eſt un événement digne de ceux qui ont précédé. Mais le divorce du roi de Lorraine ou d'Auſtraſie occaſionna des ſcènes plus ſingulières encore & plus mémorables. Lothaire répudia ſa femme Teutberge, pour épouſer Valdrade ſa maîtreſſe. Teutberge accuſée d'inceſte ſe juſtifia par l'épreuve de l'eau bouillante, qu'un homme ſubit pour elle, & ſe laiſſa bientôt intimider juſqu'à confeſſer le crime. Sur cet aveu involontaire,

860. Fameux divorce de Lothaire.

les évêques, selon l'intention du roi, décident qu'il ne doit plus vivre avec la reine ; ils décident dans un concile d'Aix-la-Chapelle qu'il peut épouser une seconde femme.

863. Le pape Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine.

Le mariage de Lothaire & de Valdrade excite le zèle du pape Nicolas I, dont la vertu se ressentoit de son caractère impérieux & inflexible. Effrayé de ses menaces, le roi de Lorraine promet de se soumettre à son jugement. On voit arriver à Metz deux légats pour juger un monarque françois ; chose inouie jusqu'alors. L'argent corrompt ces légats ; ils approuvent tout ; le pape les excommunie & les dépose. Une excommunication alloit livrer les états de Lothaire aux rois de France & de Germanie, ses oncles, bien résolus d'en profiter. Alors il rappelle Teutberge, & fait semblant de quitter Valdrade. Mais bientôt la reine est obligée de s'enfuir ; la concubine remonte sur le trône. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que Lothaire prie Nicolas de lui permettre d'aller à Rome se justifier, & que le pape le refuse, à moins que Valdrade ne s'y rende la première.

869. Adrien II finit l'affaire.

Adrien II, plus indulgent que Nicolas, dont la mort prévint de nouveaux orages, consentit à entendre ce prince, & le reçut à la communion après lui avoir fait jurer qu'il n'avoit point eu de commerce avec sa maîtresse depuis les dernières défenses. Lothaire s'estimoit heureux d'avoir acheté la paix par un faux ferment. Il mourut la même année, ne laissant point d'enfans légitimes.

Le pape veut commander aux rois pour le temporel.

Charles le Chauve s'empara de la succession, & la partagea ensuite avec le roi de Germanie. Elle sembloit appartenir, en vertu du réglement de Mersen, à l'empereur Louis frère de Lothaire. Il faisoit la guerre aux Sarasins, & ne pouvoit soutenir ses droits. Adrien le regardant comme le rempart de l'église, crut devoir épouser sa cause ; défendit, sous peine d'excommunication, aux princes, aux évêques & aux seigneurs, de rien faire au préjudice de Louis; déclara même dans une lettre, que si Charles le Chauve ne changeoit pas de conduite, il viendroit lui-même en France, & qu'il y feroit sentir ce que pouvoit l'autorité pontificale.

Hincmar lui écrit fortement.

Elle commençoit à devenir trop redoutable aux couronnes. Cependant les menaces du pontife ne servirent qu'à irriter la nation. Hincmar archevêque de Reims y répondit avec force, représentant au pape l'indécence de sa conduite, les égards qu'avoient eus ses prédécesseurs, même pour les princes païens; la manière respectueuse dont ils avoient traité Pepin & Charlemagne; que les rois tiennent leur puissance de dieu seul; que les papes doivent s'occuper du gouvernement de l'église, & non de celui des états; qu'ils ne peuvent être en même-temps rois & évêques, &c. » Convient-il à un évêque, ajoute » Hincmar, de dire qu'il doit mettre » avec le diable un chrétien qui n'est » point incorrigible; & de le faire, » non pour punir des crimes, mais » pour ôter ou donner un royaume? » Le pape ne nous persuadera jamais » que nous ne puissions arriver au » royaume des cieux, qu'en recevant » le roi qu'il nous veut donner sur la » terre ».

Conduite odieuse d'Adrien.

Insensible à ces sages remontrances, Adrien envoie des légats qui

défendent au roi de sa part de toucher au royaume de Lorraine. Le roi se moque de la défense. Son fils Carloman, diacre, moine, abbé de plusieurs monastères, général d'armée & mauvais sujet, s'étant révolté contre lui, implore la protection du pape; & le pape se déclare pour le criminel. Dans une lettre à Charles le Chauve, il le traite de père dénaturé plus cruel que les bêtes féroces; il lui ordonne de rendre à Carloman son amitié, & de le rétablir dans ses charges; car ce n'étoit plus des exhortations, mais des ordres menaçans, qui venoient de la cour de Rome. Il défend même aux seigneurs, sous peine d'excommunication, de prendre les armes contre le rebelle. Cette démarche fut aussi vaine que les précédentes. Bientôt Adrien changea de ton, parce qu'il prévit que Charles pourroit devenir empereur. Pour gagner ses bonnes graces, il lui écrivit des lettres pleines de louanges, & abandonna Carloman qu'il n'auroit pas dû protéger. Le roi lui ôta ses abbayes & l'envoya en prison.

875. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape.

Jean VIII, successeur d'Adrien, persuadé que Charles le Chauve étoit, de tous les princes de France, le plus capable de le servir, favorisoit ses prétentions à l'empire, qui alloit être vacant. L'empereur Louis II mouroit d'une maladie de langueur, & n'avoit point d'enfans mâles. Dès qu'il eut expiré, Charles passa en Italie ; il fut couronné empereur ; mais le pape affecta de donner l'empire de sa propre autorité, & l'empereur parut le recevoir comme un don du pape. Jusqu'alors, ni le consentement, ni la consécration des pontifes, n'avoit paru nécessaire pour l'élection des empereurs. Ce malheureux penchant qu'ont les hommes à empiéter sur les droits d'autrui, les entraîna comme les autres à des entreprises d'autant plus funestes, que la religion rendoit leur autorité plus respectable.

Il veut dépouiller ses neveux.

Louis le Germanique devoit disputer l'empire à son frère, & mourut en s'y préparant. Il laissa trois fils, entre lesquels il avoit partagé sa succession. L'empereur voulut usurper une partie de cette dépouille. Un de

ſes neveux, après des négociations inutiles, lui livra bataille, & mit en déroute l'armée françoiſe. Charles le Chauve ſurvécut peu à ce revers. Il mourut empoiſonné, dit on, par un Juif ſon médecin. Ce prince artificieux, fourbe, méchant, haï des grands & du peuple, généralement mépriſé; qui ne ſut jamais défendre ſes états contre les Normands, & qui voulut toujours conquérir ceux de ſes neveux; qui ſe montra petit dans le bien même qu'il faiſoit, & dénaturé dans le mal que l'ambition lui faiſoit commettre; trouva par ſes largeſſes & par ſa ſoumiſſion au clergé, des écrivains aſſez vils pour lui donner le ſurnom de grand.

877. Mort de ce prince.

Sa mauvaiſe politique cauſa la décadence de la monarchie. Il voulut réprimer les évêques, & s'avoua comptable envers eux de ſes actions. Il voulut s'attacher les grands, & les mit en état de contrebalancer la ſouveraine puiſſance. Outre les réglemens de Merſen, dont nous avons déjà parlé, un de ſes capitulaires de 877 porte que les comtés & les fiefs pourront paſſer aux enfans de ceux

Principes de l'anarchie féodale.

Fiefs devenus héréditaires.

qui les posſèdent. Il ne prétendoit ſans doute que favoriſer les poſſeſſeurs actuels, ſans faire de ce réglement une loi perpétuelle & abſolue. Mais l'ambition abuſe des avantages qu'on lui accorde. Ces comtés, ces fiefs amovibles & aliénables de leur nature, furent ſouſtraits au domaine & à la diſpoſition des rois. De-là naquit un nouveau genre de gouvernement, qui n'étoit qu'une déplorable anarchie.

Syſtême du clergé entre les couronnes.

Le règne de Charles le Chauve fut très-fécond en grandes affaires eccléſiaſtiques, dont le détail ſeroit déplacé dans cet ouvrage. Un ſyſtême de domination abſolue, formé peu à peu & par les papes & par les évêques, qu'on avoit vus ſi ſoumis à Charlemagne, naquit des circonſtances, contre la nature même des choſes. De tous les grands effets de l'opinion, c'eſt évidemment le plus abſurde, quoique l'un des plus durables. Il ne portoit que ſur les fauſſes décrétales, & ſur de frivoles ſophiſmes. On prouvoit par exemple que

les évêques étoient au-dessus du roi, parce qu'ils sacroient le roi, & que le roi ne pouvoit sacrer les évêques. Mais la crainte de l'excommunication & de la déposition étoit la plus forte des preuves. Elle faisoit trembler les souverains.

Réclamations contre les entreprises du pape.

La cour de Rome, en s'efforçant d'asservir les églises & les couronnes, en élevant un tribunal despotique où toutes les affaires devoient se porter, en déposant ou rétablissant qui bon lui sembloit, en commandant ce qu'elle jugeoit à propos, excita de vives réclamations dans le clergé. Les évêques de Trèves & de Cologne, déposés par Nicolas I, au sujet du divorce de Lothaire, écrivirent contre lui en termes injurieux : *Le seigneur Nicolas, qu'on nomme pape, qui se met au rang des apôtres, qui se fait empereur de tout le monde, &c.* Hincmar de Reims, au sujet de l'affaire de l'évêque de Laon, son neveu, qui étoit brouillé avec lui, rebelle au roi, & soutenu par le pape, écrivit pour Charles le Chauve à Adrien II une lettre vigoureuse, où il dit : *Les rois de France ont passé*

Hincmar de Reims.

jusqu'à présent, non pour les vidames (a) *des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Ne permettez plus qu'on nous envoie de votre part des ordres, des menaces d'anathême, contraires à l'écriture, à la tradition & aux canons. Tout ce qui est opposé à ces règles est sans force.* Mais ce prélat, aussi fier que savant, aussi prévenu sur bien des objets qu'éclairé sur d'autres, montre clairement dans ses ouvrages, qu'en soutenant les libertés de l'église, il lui supposoit des droits incompatibles avec ceux de la couronne. Le raisonnement sur le sacre, que j'ai rapporté, est de sa façon : il seroit facile d'en citer d'autres de même nature.

Subtilités théologiques Gothescalc fustigé.

Tandis que les Normands ravageoient tout, que les factions & l'anarchie faisoient encore de plus grands maux, les évêques se divisèrent, & une guerre théologique s'alluma. Hincmar fit cruellement fustiger dans un concile, en présence même du roi, le moine Gothes-

(a) Les *vidames* & les *avoués* étoient chargés de défendre le temporel des églises.

calc, théologien entêté, qui croyoit soutenir la doctrine de S. Augustin sur la prédestination, & qui eut beau désavouer les conséquences que lui attribuoient ses accusateurs. La manie de creuser les dogmes, si funeste à l'empire de Constantinople, se répandoit parmi les François. Le moine Pascase Ratbert ayant exprimé la présence réelle en termes plus forts qu'on n'avoit coutume de le faire, deux autres moines, Raban & Ratram, combattirent ses assertions d'une manière propre à exciter des doutes sur le fond du dogme. On disputa, & l'on ne s'entendit point; on agita des questions aussi indécentes qu'inutiles; on voulut savoir ce que devenoit le corps de Jesus-Christ, après avoir été mangé, & il se forma une secte de *Stercoranistes*. Tous ces délires de l'esprit humain, dont je ne donne qu'une idée superficielle, s'accordoient avec la grossièreté du siècle; ils y ajoutoient une nouvelle démence,

SUCCESSEURS

DE CHARLES LE CHAUVE,

jusqu'à la fin de la seconde race.

Décadence de la monarchie.

COMME nous ne cherchons dans l'histoire que les faits intéressans, un seul article suffira pour la fin de cette race. La maison de Charlemagne tomba, sur tout en France, à peu-près dans le même état que celle de Clovis, sous les derniers Mérovingiens. Tout étoit confusion & désordre. Les grands fiefs absorbèrent en quelque manière la royauté. Jusqu'alors les titres de *duc*, de *comte*, de *marquis*, avoient désigné des officiers nommés par les rois pour commander dans les provinces ; ils ne désignèrent bientôt que les maîtres des provinces. Ces seigneurs profitèrent de la foiblesse du gouvernement, pour s'approprier les duchés, les comtés & les marquisats, qui devinrent des états presqu'indépendans au sein de la monarchie. Plusieurs évêques

s'emparèrent de même des villes épiſcopales & de leurs territoires. L'harmonie, la ſubordination diſparurent. Les membres déchirèrent le corps en ſe détachant du chef. Parcourons rapidement des règnes peu mémorables.

877. LOUIS II, dit le Bégue.

Louis le Bégue, fils de Charles le Chauve, fut proclamé roi après beaucoup d'intrigues pour concilier les eſprits. Jean VIII, preſſé par les Sarafins, eut recours à ſa protection, & vint tenir à Troies un concile, où l'on publia ce canon digne de l'eſprit du ſiècle : *Les puiſſances du monde traiteront les évêques avec toute ſorte de reſpect, & n'auront jamais la hardieſſe de s'aſſeoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent.* Le roi ſe fit ſacrer de la main du pape, & n'eut pas le titre d'empereur, parce qu'on ne pouvoit attendre aucun ſecours de ſa foibleſſe. Du moins eut-il la force de rejeter un faux acte que lui préſenta Jean VIII, par lequel on prétendoit que Charles le Chauve avoit donné l'abbaye de S. Denis à l'égliſe romaine. Il mourut bientôt, laiſſant deux fils qui lui ſuccédèrent.

879. LOUIS III. CARLOMAN.

Les seigneurs françois d'une part, de l'autre le roi de Germanie, s'agrandirent sur les débris du royaume. Celui ci se fit céder une partie de la Lorraine, & Boson établit le royaume d'Arles ou de Provence. C'étoit un seigneur plein d'ambition & d'adresse, qui, étant venu à bout de marier sa sœur à Charles le Chauve, & d'épouser lui-même la fille de l'empereur Louis II, aspiroit depuis long tems à une couronne. Il gagna les évêques, qu'il croyoit capables de démembrer la monarchie. Le concile de Mante, au territoire de Vienne, *assemblé au nom de notre Seigneur & par l'inspiration divine*, (ce sont les termes d'une lettre de ce concile) l'élut & le couronna roi de Provence. L'artificieux Boson affecta de se reconnoître indigne de la couronne; mais, » je n'ose, répondit-il, ré» sister à vos ordres, persuadé qu'il » faut obéir aux évêques *inspirés a*» *dieu*, & aux seigneurs *dévoués* » *mes intérêts* ». Ainsi les lois de l'état furent violées impunément, & le sang de Charlemagne frustré de ses droits incontestables. On juge par le

Un seigneur devient roi de Provence.

ving

vingt-trois évêques qui composoient le concile, que le royaume d'Arles comprenoit la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Franche-comté, &c. Les deux rois firent la guerre à l'usurpateur, tandis que leurs états démembrés essuyoient les ravages des Normands. Leur règne fut aussi court que malheureux. Une maladie emporta Louis. Carloman périt blessé, ou par un sanglier à la chasse, ou par un de ses gardes qui crut frapper le sanglier. On raconte qu'afin de ne pas perdre cet homme, il attribua sa blessure à l'animal : trait de générosité remarquable au milieu des crimes & des misères publiques.

Dispute d'Hincmar de Reims avec le roi.

Hincmar de Reims, qui mourut en ce tems-là, génie roide ou pliant, suivant que l'exigeoient les conjonctures, avoit eu une vive dispute avec Louis, au sujet d'Odoacre, que ce prince fit élire évêque de Beauvais, & qu'il mit en possession des biens de l'évêché, malgré l'opposition de l'archevêque métropolitain. Le roi ayant écrit à Hincmar une lettre où les menaces étoient jointes aux prié-

res, en reçut une réponse dont la hardiesse paroît incroyable. Le prélat tourne sa lettre en ridicule, donne un démenti au secrétaire qui l'a faite, & ajoute : « Ce n'est pas vous qui » m'avez choisi pour gouverner l'é- » glise ; c'est moi, avec mes collè- » gues & les fidèles, qui vous ai élu » pour gouverner le royaume, à » condition d'observer les lois..... » Si vous ne changez pas de con- » duite, dieu y pourvoira. Vous pas- » serez promptement : l'église avec » ses pasteurs, sous Jésus-Christ leur » chef, subsistera éternellement selon » sa promesse ». Hincmar excommunia Odoacre, & le roi mourut bientôt après cet affront.

884. CHARLES III, dit le Gros.

Il ne restoit pour remplir le trône qu'un enfant de cinq ans, nommé Charles, fils de Louis le Bègue. La France avoit besoin d'un roi qui pût la défendre contre les Normands. On offrit la couronne à l'empereur Charles le Gros, fils de Louis le Germanique. Tant d'états réunis sur sa tête devoient le rendre très-puissant. Il fut accablé du fardeau, ne pouvant le soutenir en roi. Les Normands

avoient juré la paix à Louis le Bègue ; mais sous prétexte qu'ils ne s'étoient point engagés avec ses successeurs, ils prétendoient la faire acheter au même prix qu'auparavant. Comme la trahison est la ressource des foibles, on l'employa pour se défaire de Godefroi, un des chefs ou des rois de ces barbares. On l'invite à une conférence. Un seigneur le provoque à dessein par des paroles injurieuses ; Godefroi lui répond avec hauteur & le traite d'insolent ; aussitôt le seigneur le tue d'un coup de sabre. Cet assassinat donnoit aux Normands le droit de recommencer leurs ravages. Ils assiégèrent Paris, qui se réduisoit alors à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité.

Trahison par foiblesse

Toutes les machines de guerre des anciens, balistes, béliers, brûlots, tours, furent employées dans ce siége mémorable. De part & d'autre, même courage & même opiniâtreté. Eudes, comte de Paris, que nous verrons bientôt sur le trône, défendoit la ville en grand capitaine : l'évêque Goslin le secondoit par ses exhortations & sa valeur. L'abbé

Siège de Paris par les Normands.

Eble, neveu du prélat, chevalier distingué, se signala par des prodiges de bravoure. Après deux ans de siège, Charles le Gros vint au secours. La contenance des Normands l'intimida ; au lieu de les attaquer, il demanda la paix, & ne l'obtint qu'au prix de sept cents livres pesant d'argent.

Mort de Louis le Gros.

Chargé de mépris, détrôné par les Germains, réduit à la misère, n'ayant que ce qu'on vouloit bien lui donner pour vivre, il mourut de chagrin, malheureux d'avoir eu un rang trop au-dessus de son mérite. Dans sa jeunesse, il s'étoit révolté contre son père. Les évêques, pour lui inspirer l'horreur de son crime, lui ayant fait croire qu'il étoit possédé du diable, il voulut être exorcisé. On y consentit. Depuis cette cérémonie, la crainte du diable avoit troublé son imagination ; & il lui en resta toujours un fonds de mélancolie & de foiblesse. Nous trouvons à chaque pas des traces honteuses de l'ignorance.

888. EUDES.

Le défenseur de Paris, Eudes, fils du duc de France Robert le Fort,

qui étoit mort en défendant la patrie, fut proclamé roi par les évêques & les seigneurs. Il eut la sagesse de protester qu'étant tuteur du jeune Charles né de Louis le Begue, il n'acceptoit la couronne que pour la lui rendre. Cependant on forma bientôt une faction en faveur de ce prince, que l'archevêque de Reims couronna. Eudes, après avoir vaincu ses ennemis, pouvoit s'assurer de toute la monarchie. Les incursions des Normands, la situation déplorable des affaires, peut-être aussi des sentimens de modération, le déterminèrent à un accommodement. Il garda les pays entre la Seine & les Pyrénées, & céda le reste à Charles, en se reconnoissant même pour son vassal. Il mourut quelque tems après, sans avoir pu, avec de grandes qualités, remédier aux maux de la France.

898. CHARLES IV, dit le Simple.

Charles, trop digne du surnom de Simple, ne manquoit pas de courage, mais il n'avoit ni prudence, ni génie. On ne devoit donc s'attendre qu'à des revers. Ce règne est fameux par l'établissement fixe des

Normands dans le royaume. Le duc Rollon, un de leurs princes, étoit digne de fonder un état. Deux fois vainqueur en Angleterre, il se jeta sur la France, prit Rouen & le fortifia, étendit ses conquêtes, & devint si redoutable, que Charles le Simple lui envoya offrir sa fille Gisèle, avec le pays qu'on a depuis appelé la Normandie. Il demandoit seulement que Rollon se fît chrétien. Les Normands n'étoient pas difficiles en fait de religion : l'intérêt leur tenoit lieu de tout. Rollon exigea encore la Bretagne pour un tems, & il fallut la lui céder. Ce traité conclu, il vint rendre au roi son premier hommage, moins en vassal qu'en vainqueur. L'usage en pareille circonstance étoit de baiser le pied du monarque : le fier Normand refusa de s'y soumettre. Un de ses officiers, chargé de le faire pour lui, s'y prit de façon que Charles le Simple tomba presque à la renverse. Soit que ce fût étourderie ou insolence, les François se contentèrent de rire, trop foibles pour se venger. Rollon, maître d'un si beau pays, en devint le législateur. On

911. Normands établis en France.

peut le regarder comme un grand homme, puisqu'il abolit tout-à-fait le vol parmi des brigands accoutumés à ne vivre que de pillage. La Normandie dépeuplée changea tout-à-coup de face, & devint aussi florissante que le royaume étoit malheureux.

L'empire transféré aux Allemands.

La race de Charlemagne étoit presque anéantie. Cinq ou six souverains, la plûpart usurpateurs, partageoient son vaste empire. Enfin la couronne impériale sortit de la maison de France. Après la mort de Louis IV, les Germains en disposèrent ainsi que de la royauté. Conrad, duc de Franconie, fut fait empereur, & Charles le Simple oublia les droits de sa naissance, ou n'osa les soutenir.

Haganon, ministre absolu.

Incapable de régner par lui-même, il se donna un ministre, ou plutôt un maître qui gouvernoit sous son nom. C'étoit Haganon, homme d'une origine obscure, mais habile & courageux. Le roi ne le quittoit point; les seigneurs ne pouvoient plus faire leur cour; on ne cessoit de leur dire que le monarque étoit avec le

miniſtre. Cette réponſe, répétée pluſieurs jours de ſuite, choqua le duc de Saxe, qui étoit arrivé en France depuis peu. *De deux choſes l'une*, dit-il, *ou Haganon ſera bientôt roi avec Charles, ou Charles ſera bientôt ſimple gentilhomme comme Haganon*; & auſſitôt il partit. La prédiction ſe vérifia. Les ſeigneurs irrités contre le miniſtre ſe révoltèrent contre Charles. Robert, frère du dernier roi Eudes, excita le ſoulèvement, & fut couronné par Hervé archevêque de Reims. L'uſurpateur ayant été tué de la main du roi dans une bataille, Hugues le Grand ſon fils vengea ſa mort. Le roi vaincu ſe réfugia chez un ſeigneur, qui le retint priſonnier.

922. Charles le Simple détrôné.

Hugues refuſa la couronne; ſon beau-frère Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'accepta; & pour s'attacher les grands, il leur céda de nouveaux domaines. Tout ſon règne fut rempli de ſéditions & de révoltes. Les Normands continuèrent leurs incurſions; la Lorraine ſe donna au roi de Germanie; il ſe forma un parti pour rétablir Charles le Simple,

924. RAOUL.

mais inutilement. Ce prince mourut en prison. Raoul lui survécut peu d'années. Ses exploits ne changèrent point la face du royaume.

Archevêque enfant.

Sous le règne de Raoul commença une guerre étrange, moins remarquable par sa durée que par le scandale qui la fit naître. Après la mort d'un archevêque de Reims empoisonné, Herbert comte de Vermandois, soupçonné d'être l'empoisonneur, avoit fait élire à ce grand siége son fils enfant de cinq ans, & le pape Jean X avoit approuvé ce monstrueux brigandage. Le roi s'étant brouillé avec le comte, qui possédoit l'archevêché au nom de son fils, ordonna une autre élection. Sur le refus du clergé & du peuple de Reims, il assiége la ville, y entre après trois mois de résistance, assemble quelques prélats, & fait élire le moine Artaud, dont la famille puissante paroissoit capable de le soutenir. La guerre s'alluma, & dura dix-huit ans. Ni les conciles, ni les excommunications ne purent la terminer. Une armée que levèrent des évêques lorrains, assiégea dans Mouzon l'ar-

Guerre à ce sujet.

chevêque Hugues, & rasa la place; mais Artaud ne fut paisible possesseur du bénéfice, qu'après que le pape Agapet, en 949, eut confirmé la déposition de son rival, & l'excommunication de Hugues le Grand qui le protégeoit. Le comte de Vermandois, beau-frère de ce redoutable seigneur, étoit un des chefs de la révolte contre Charles le Simple. Il mourut le remords dans l'ame. *Nous étions douze*, s'écrioit-il sans cesse, *nous étions douze qui trahîmes le roi.*

936. LOUIS IV, dit d'Outremer.

Hugues le Grand, comte de Paris, duc de France & de Bourgogne, en état de se faire couronner, fit donner la couronne à Louis fils de Charles le Simple, surnommé d'Outremer, parce que sa mère l'avoit emmené en Angleterre pendant les troubles. La reconnoissance obligea d'abord ce jeune roi à se mettre en quelque sorte sous la tutelle de Hugues. Il voulut bientôt reprendre l'autorité. Hugues, qui ne s'étoit montré généreux que par ambition, devint tout-à-coup son ennemi. La guerre civile, commencée par le

Révolte de Hugues le Grand.

comte de Vermandois, devint plus violente. Les rebelles appelèrent l'empereur Otton de Saxe, & lui donnèrent le royaume. Il étoit assez puissant pour l'envahir ; mais, soit générosité, soit politique, (car sa présence étoit nécessaire en Germanie,) il se déclara en faveur du roi, & la révolte fut dissipée.

945. Le roi prisonnier de Hugues.

Une ombre de paix occasionna une grande entreprise. Guillaume, duc de Normandie, fils du fameux Rollon, mourut en 943, & ne laissa qu'un fils en bas âge. Louis d'Outremer, se flattant de réunir la Normandie à la couronne, employa d'abord la trahison pour s'assurer de la personne du jeune prince ; il prit ensuite les armes avec Hugues le Grand pour s'emparer du pays. Hugues, suivant les conditions faites entre eux, devoit en avoir une partie. Le roi lui ayant manqué de parole, il fit prisonnier le roi même, l'obligea de lui céder le comté de Laon, auquel se réduisoit presque tout le domaine, & de restituer la Normandie au duc Richard dépouillé. Les hostilités continuèrent entre le mo-

narque & le seigneur. Celui-ci touchoit au trône. Louis eut recours aux foudres de l'église, plus redoutables que ses armes. Deux conciles, & ensuite le pape Agapet, excommunièrent Hugues le Grand, s'il ne venoit en personne justifier sa conduite. Il ne comparut point; on se battit avec plus de fureur. Otton ménagea enfin la paix. Louis d'Outremer n'en jouit pas long-tems; il mourut d'une chute de cheval.

Grande question décidée par le duel.

On peut observer ici que, dans une diète tenue par Otton I, il fut agité si la représentation auroit lieu en ligne directe, de manière que le petit-fils, par exemple, dût succéder préférablement à ses oncles. Cette question exigeoit toute l'habileté des jurisconsultes. L'empereur voulut qu'elle se décidât par le duel. Deux champions entrèrent en lice, l'un pour la représentation, l'autre contre. Le premier ayant été vainqueur, l'assemblée se déclara en faveur de la cause qu'il soutenoit. La représentation a toujours eu lieu depuis. C'est ainsi que les plus grandes affaires étoient alors terminées. L'esprit hu-

Profonde ignorance,

main sembloit enseveli dans les ténèbres. On peut en juger encore par ce trait. Le comte d'Anjou aimoit à chanter au lutrin. Ayant su que Louis d'Outremer en plaisantoit, il lui écrivit très-sérieusement : *Sachez, sire, qu'un prince non lettré est un âne couronné.* Les malheurs, soit publics, soit particuliers, contribuoient à l'abrutissement des hommes. On croyoit que la fin du monde étoit proche ; on en tiroit la preuve de l'Apocalypse, & cette idée multiplioit les extravagances, en inspirant le fanatisme.

954. LOTHAIRE.

Louis avoit eu la précaution d'associer à la couronne Lothaire son fils aîné. Hugues paroissoit y aspirer depuis long-tems ; mais soit qu'il prévît de trop grands obstacles à ses desseins, soit qu'il fût content de la réalité sans le titre, il protégea le jeune prince & règna sous son nom. Il ne jouit que deux ans de cette augmentation de pouvoir. Outre les duchés de France, de Bourgogne & d'Aquitaine, il possédoit plusieurs grandes abbayes que son père lui avoit laissées en héritages, & qu'il transmit

Mort de Hugues le Grand.

à Hugues Capet son fils. La mort d'un vassal si dangereux ne releva point l'autorité du monarque. Les seigneurs avoient tout envahi. Chaque duc, chaque comte se regardoit comme indépendant. Ils se liguoient entre eux contre le roi ; ou s'ils avoient guerre les uns contre les autres, le roi ne pouvoit en tirer des troupes contre les ennemis de l'état. La France, déchirée par cette foule de petits tyrans, étoit un théâtre de confusion & de massacres. La rétablir dans son ancienne splendeur, eût été l'ouvrage d'un Charlemagne. Lothaire avoit des qualités au-dessus du médiocre ; mais il en falloit de sublimes qu'il n'avoit pas.

974. Entreprise sur la Lorraine.

Après quelque années moins orageuses, il résolut de faire valoir ses prétentions sur la Lorraine. Ce royaume depuis cent ans appartenoit, tantôt aux rois de France, tantôt aux rois de Germanie. L'empereur Otton II, ne pouvant s'opposer avec assez de forces à l'entreprise de Lothaire, eut la politique de lui opposer un autre compétiteur. Il offrit à Charles, frère du roi, la basse Lorraine,

qui comprenoit le Brabant & les provinces entre le Rhin & l'Escaut jusqu'à la mer; à condition qu'il la tiendroit comme un fief de la couronne de Germanie. Charles n'avoit point d'états; la proposition ne pouvoit manquer de lui plaire. Il prêta le serment de fidélité à l'empereur, & s'établit dans la ville de Bruxelles. Le roi, irrité contre ces deux princes, ravage la haute Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui: Otton à son tour ravage la France. Vaincu & mis en fuite, il fait un traité plus avantageux qu'il n'auroit dû l'espérer. On lui laisse la Lorraine, à charge d'en faire hommage à la couronne. Lothaire avoit su réunir les seigneurs, & reprendre sur eux une partie de l'autorité; il formoit peut-être de plus grands desseins, lorsqu'il mourut âgé d'environ quarante-cinq ans.

Louis, son fils, lui succéda, & mourut un an après. C'est le dernier roi de la maison de Charlemagne. On l'a surnommé *le Fainéant*, parce qu'un règne si court ne lui laissa pas le tems de rien faire. Les Carlovingiens ou Carliens, ainsi que les

986. LOUIS V.

Mérovingiens, tombèrent d'un trône que leurs vices avoient rendu chancelant. Une troisième race y monta, & s'y affermit malgré les plus violentes secousses. Elle l'occupe encore depuis près de huit cents ans.

Etat de la nation.

Un des plus grands objets de l'histoire, est d'observer les révolutions dans les mœurs & dans le gouvernement des peuples. On ne reconnoissoit plus la nation. Elle avoit été libre sous les premiers rois, n'ayant pour seigneur que le roi même. La

Servitude du peuple.

servitude s'établit insensiblement, & devint presque générale. Plusieurs causes y contribuèrent; entre autres, le droit de réduire en servitude les rebelles & les débiteurs insolvables, la vente volontaire ou le don que l'on faisoit de soi-même aux églises & aux seigneurs, soit par dévotion, soit en payement, soit pour se procurer le moyen de vivre; surtout la violence des seigneurs, qui ne cherchoient qu'à multiplier le nombre de leurs esclaves (*a*). Au tems où nous

(*a*) Les rois sentirent le tort que leur

sommes parvenus, tout étoit seigneur ou serf. On distinguoit différentes espèces de servitude. Les esclaves domestiques étoient attachés à la maison du seigneur ; les autres, qu'on appeloit proprement *serfs*, l'étoient à la *glèbe* ou à ses domaines. Ceux-ci ne pouvoient quitter la terre du seigneur, ni se marier sans sa permission dans un autre endroit. Alors il ne resta plus d'idée de patrie, plus de sentimens patriotiques. L'esclavage abrutit les ames.

Usurpations des seigneurs.

D'un autre côté, chaque seigneur uniquement occupé du soin de s'agrandir ou de se défendre, comptoit pour rien les intérêts de l'état opposés à son intérêt personnel. Charles

---

faisoit cet abus. Ils défendirent, par des capitulaires, qu'*aucun homme sujet au tribut pour sa tête & pour ses biens, n'eût à se donner aux églises & à qui que ce fût.* » Mais, dit M. l'abbé Garnier, ils ne » voulurent pas, ou ils ne purent couper » la racine du mal. Il dut arriver un tems » où il n'y eut plus en France que des » esclaves, de grands vassaux presque in- » dépendans, & un roi pauvre & mé- » prisé ».

le Chauve, par des concessions funestes, avoit autorisé la licence, & en quelque sorte l'indépendance des feudataires ou des vassaux. La plupart n'étoient tenus envers le souverain qu'à quarante jours de service militaire; encore falloit il que ce fût pour une guerre générale, & contre des ennemis étrangers. Dans le cas de vexation ou de déni de justice, ils pouvoient armer contre lui-même. Rien n'étoit plus facile par conséquent que d'imaginer des prétextes de révolte. » Les arrière-vassaux de la » couronne, dit le président Hénault, » sujets à la fois du roi & de son vassal » immédiat, étoient toujours dans » une situation douteuse, & ne sa- » voient auquel entendre ».

Les rois, sans domaine.

Même sous la première race, les rois, pour s'attacher les grands ou les *leudes*, s'étoient accoutumés à leur donner des portions du domaine de la couronne. C'est ce qu'on appeloit *bénéfices;* ils imposoient l'obligation du service militaire, & le roi pouvoit les retirer. Ces bénéfices devenus enfin héréditaires, multipliés à l'infini par l'usurpation des seigneurs,

laiſsèrent la couronne ſi pauvre, qu'il ne lui reſtoit que Laon & quelques poſſeſſions. La propriété des fiefs étoit cenſée appartenir au *ſuzerain* dont ils relevoient : foible avantage contre la puiſſance des poſſeſſeurs.

Multiplication des fiefs.

Comme le gouvernement féodal, établi ſous cette ſeconde race, n'obligeoit pas moins le ſeigneur à défendre les vaſſaux, que les vaſſaux à combattre pour le ſeigneur, on avoit changé en fiefs la plupart des terres libres ou des *franc-aleux*, afin de ſe ménager une protection néceſſaire. Les maîtres des franc-aleux s'en dépouilloient entre les mains du prince, ou de quelque ſeigneur puiſſant, pour les recevoir de lui à titre de fiefs avec les obligations du ſervice féodal. Nous avons déja obſervé qu'on préféroit les grands vaſſaux au monarque. Ainſi le titre de *baron* qui les déſignoit, parut quelquefois préférable à celui de prince ; & les baronies renfermèrent une infinité de fiefs inférieurs. Les biens eccléſiaſtiques étant plus reſpectés que les autres, l'égliſe vit augmenter de jour en jour le nombre de ſes feudataires.

Désordre universel.

Tous les genres de maux fondirent à la fois sur la France, de même que sur le reste de l'Europe. Le trône & l'autel, les lois & la vérité, les devoirs & la religion, s'abîmèrent dans le gouffre de l'anarchie. Les intérêts particuliers, heurtant avec violence contre l'intérêt général, formèrent un composé monstrueux des débris de l'ancien gouvernement & de l'ancienne discipline. Plusieurs évêques ayant secoué le joug, à l'exemple des seigneurs, & s'étant fait ducs, comtes, &c. partagés entre les soins de l'ambition & la nécessité de se défendre par les armes, regardèrent souvent leurs troupeaux, non comme des ames dont ils devoient répondre à dieu, mais comme des esclaves qu'ils pouvoient fouler en despotes.

Le clergé devient tout-puissant, à la faveur de l'ignorance.

La stupide ignorance du dixième siècle met le comble aux malheurs de la nation. On ne sait plus lire ni écrire; on ne connoît plus les possessions que par l'usage; les traités ne se conservent que dans la mémoire; le clergé seul a quelque teinture grossière des lettres; & par ce moyen s'empare de toutes les affaires; règle

les testamens, les mariages, les actes publics; tourne à son profit la stupidité des hommes; refuse la sépulture à quiconque meurt sans testament ou sans legs pieux; s'affranchit entièrement de la juridiction séculière; établit une jurisprudence destructive des lois civiles; enfin, se rend l'arbitre des causes les plus importantes, sous prétexte que la conscience y est intéressée. On voit le scandale régner sur le saint siège, & des femmes impudiques gouverner des papes, dont le nom souillera éternellement l'histoire. On voit les pontifes s'arroger le droit de dispenser de tout, & par ces dispenses lucratives anéantir la foi des sermens, & rompre les liens de la société. On voit le concubinage des prêtres se couvrir du nom sacré du mariage. La réforme de Cluni (en 910) rétablit à la vérité la discipline monastique, aussi méprisée que les canons. C'étoit un spectacle édifiant au milieu de tant de désordres. Mais l'acte de fondation de Cluni par Guillaume, duc d'Aquitaine, est un monument digne de ce siècle. Il porte que les moines auront le pontife ro-

Fondation de Cluni.

main pour défenſeur, *& ne ſeront ſoumis ni au roi ni à aucune puiſſance de la terre.* Le nouveau monaſtère devint tout-à-coup extrêmement riche. Les donations furent ſi nombreuſes, qu'il exiſte encore 188 chartes de celles que reçut Odon, le ſecond abbé. Comment la réforme auroit-elle ſubſiſté dans l'opulence?

Les moines héritoient.

Dans le neuvième ſiècle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre, au lieu que les ſéculiers ne pouvoient hériter de leurs parens moines. C'étoit une ſource de richeſſes, ajoutée aux profuſions des ames dévotes.

Changemens de coutumes.

La longue chevelure n'étoit plus le diſtinctif des princes. Ils portoient des cheveux courts. L'uſage de la cavalerie, inconnu dans les commencemens, étoit devenu commun. Ce changement d'opinions & de coutumes annonce du moins qu'on pouvoit changer les abus.

TROISIÈME RACE.

HUGUES CAPET.

987. Révolution en faveur de Hugues.

LES mêmes causes, dans le moral ainsi que dans le physique, produisent les mêmes effets. Ce qui avoit élevé Pepin sur le trône des descendans de Clovis, mit Hugues Capet à la place des descendans de Pepin. Nous avons vu, sous les derniers rois de cette seconde race, l'autorité anéantie comme sous les rois fainéans. Une révolution inévitable, amenée de loin, devoit faire passer le sceptre dans les mains où se trouvoit la puissance. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, petit-fils de Robert, qui fut sacré roi, petit-neveu du roi Eudes, & arrière-petit-fils du fameux Robert le Fort, n'étoit pas moins illustre que Pepin du côté de ses ancêtres. Il étoit aussi ambitieux, aussi brave, aussi politique, & employa presque les mêmes moyens pour parvenir au même but; beau-

Moyens qui lui procurent la couronne.

coup d'affabilité & de douceur envers tout le monde, beaucoup d'égards pour le clergé & pour les moines, à qui il eut soin de rendre quantité de terres & de bénéfices, renonçant aux abbayes de saint Denis & de saint Germain, dont il avoit hérité de son père; enfin, beaucoup d'extérieur de religion & de piété, jusqu'à porter sur ses épaules la châsse de S. Riquier, fort révéré en ce tems-là. Ce dangereux vassal s'étoit ainsi frayé la route du trône.

Droits de Charles, duc de Lorraine.

Charles, duc de la basse Lorraine, y avoit le droit le plus légitime, en qualité de frère de Lothaire & d'oncle du dernier roi. On fit valoir contre lui l'hommage qu'il avoit rendu à l'empereur pour la Lorraine; on le peignit comme un lâche, comme un transfuge. Enfin, moitié par insinuation, moitié par force, Hugues Capet se fit sacrer & couronner à Reims, sans aucun obstacle; & pour fixer la couronne dans sa maison, il s'associa son fils Robert, qui fut sacré l'année suivante.

Indépendance des grands.

On peut juger par ce trait de l'indépendance qu'affectoient les seigneurs

L

Le comte de Périgord assiégeant la ville de Tours, Hugues & Robert lui envoyèrent ordre de se retirer. Sur son refus, l'envoyé lui dit au nom des deux rois : *Qui vous a fait comte ?* Pour toute réponse, il le chargea de leur dire de sa part : *Qui vous a fait rois ?*

Invasion du duc de Lorraine.

Cependant le duc de Lorraine, pour soutenir les droits de sa naissance, fit une invasion dans le royaume, & s'empara de Laon. Arnoul son neveu avoit reçu de Hugues Capet l'archevêché de Reims. Le roi fut payé d'ingratitude. Arnoul livra la ville au Lorrain. Mais ce prince perdit Laon par une semblable trahison. L'évêque de cette ville, son favori, en ouvrit les portes au roi. Charles y fut fait prisonnier, & mourut deux ans après.

991. L'archevêque de Reims jugé.

Hugues n'ayant plus de compétiteur à craindre, & craignant peu ses vassaux, qu'il laissoit se battre les uns contre les autres, regarda comme une affaire importante la déposition de cet archevêque de Reims qui l'avoit trahi. Il assembla un concile. Quelques évêques vouloient renvoyer

le jugement à Rome. Arnoul d'Orléans soutint qu'un prélat devoit être jugé sur les lieux, selon l'ancien usage de l'église, & s'éleva contre les prétentions de la cour romaine, dont il peignit très-vivement les scandales. *Si les papes*, dit-il, *sont recommandables par la science & la vertu, nous n'avons rien à craindre de leur part: nous devons encore moins les craindre, s'ils s'égarent ou par ignorance, ou par passion.* On déposa l'archevêque. On lui donna pour successeur Gerbert, moine d'Aurillac, homme sans naissance, mais distingué par son esprit & son savoir. Le peuple le regardoit comme un sorcier, parce qu'il savoit les mathématiques. Jean XV cassa tout ce qu'avoit fait le concile. Son légat en assembla un autre à Reims où Gerbert fut déposé, & le traître Arnoul, reconnu pour légitime archevêque. On ne laissa pas de le tenir en prison. Gerbert quitta la France, & se retira auprès de l'empereur Otton III, qui l'éleva dans la suite à la papauté. On prétend que nous lui devons les chiffres arabes & les horloges à balancier. Dans un

Gerbert mis à sa place, déposé ensuite.

voyage d'Espagne, il s'étoit instruit à l'école des Arabes, les seuls qui cultivassent alors les sciences.

996. Mort de Hugues Capet.

Hugues Capet mourut à Paris, où les rois avoient cessé d'habiter depuis plus de deux cents ans. S'il usurpa la couronne, il se montra toujours digne de la porter. La nation se glorifie de la voir encore sur la tête de ses descendans, dont le titre est le plus incontestable qu'on connoisse, & le mieux soutenu par l'amour comme par l'obéissance des sujets. Depuis la première race, les bâtards ne succédoient plus au trône. Gauzlin, fils naturel du roi, n'eut aucune part à sa succession. Il fut abbé de Fleuri & archevêque de Bourges.

Pairie.

Le président Hénault rapporte à ce siècle le commencement de la pairie. Le nom de *pair* étoit connu depuis très-long-tems. On avoit pour juges ses *pairs*. La pairie devint une dignité après l'usurpation des fiefs. Au tems de Hugues Capet, il y eut, selon quelques auteurs, sept pairs laïques, dont les fiefs relevoient immédiatement de

la couronne. Les barons avoient auſſi leurs pairs; mais on ne voit pas qu'ils en euſſent d'eccléſiaſtiques comme le roi.

ROBERT.

996. Le roi perſécuté pour ſon mariage.

ROBERT, déjà formé au gouvernement, qu'il avoit partagé avec ſon père, eut beaucoup plus d'inquiétudes à eſſuyer du côté de Rome que du côté de la France. Son mariage avec Berthe, veuve du comte de Chartres, lui attira une perſécution ſans exemple. Il étoit parent au quatrième degré de cette princeſſe; il avoit tenu ſur les fonts de baptême un de ſes enfans du premier lit. Pluſieurs évêques, conſultés ſur ce double empêchement, donnèrent eux-mêmes la diſpenſe, ou autorisèrent le mariage; mais le pape Grégoire V ſe crut en droit de troubler le royaume, pour une affaire qui ne devoit occaſionner aucun éclat. Il ordonna dans un concile d'évêques Italiens, que le roi quittât inceſſamment ſon épouſe, que l'un & l'autre fiſſent ſept

ans pénitence ; que l'archevêque qui les avoit mariés, & tous les évêques qui avoient consenti au mariage, fussent suspendus de l'usage des sacremens, jusqu'à ce qu'ils eussent fait en personne satisfaction au souverain pontife.

Excommunication de Robert & ses suites.

Un décret si violent, si contraire à l'ancienne discipline, si capable de révolter les évêques & la nation, produisit l'effet le plus étrange. Robert n'obéit point ; la plupart de ses évêques l'excommunient, & vont se jeter aux pieds du pape ; les seigneurs, (si l'on peut en croire Pierre Damien,) rompent tout commerce avec lui ; à peine lui reste-t-il quelques domestiques, tellement frappés de terreur, qu'ils font passer par le feu tous les restes de sa table : comme si la main d'un excommunié y avoit attaché la peste. On sait aujourd'hui que les censures sont des peines spirituelles, qui ne doivent point s'étendre aux effets civils, surtout par rapport aux princes & aux dépositaires de l'autorité. On pensoit alors tout autrement. Un excommunié ne paroissoit plus un roi, un citoyen, un homme.

C'étoit un monstre. Perdre la communion des fidèles, & perdre la couronne & les droits de l'humanité, devint une même chose dans l'opinion commune : erreur trop capable de bouleverser le monde chrétien.

Formule d'anathème.

Nous avons une formule d'anathème, de ces tems-là, fulminée à Reims, très-propre à faire connoître à quel point on abusoit d'un ministère de paix & de charité, pour épouvanter ceux qu'il falloit convertir. Elle est conçue en ces termes : *Qu'ils soient maudits à la ville, maudits à la campagne ! Que leurs enfans, leurs terres, leurs troupeaux soient maudits avec eux ! Que leurs intestins se répandent comme ceux de l'impie Arius ! Que toutes les malédictions prononcées par Moyse contre les prévaricateurs tombent sur leur tête ! Qu'ils soient accablés de toutes les horreurs de la mort éternelle ! Qu'aucun chrétien ne les salue en les rencontrant ! Qu'aucun prêtre ne dise la messe devant eux, ne les confesse, & ne leur donne la communion, même à l'article de la mort, s'ils ne viennent à résipiscence ! qu'ils n'aient d'au-*

tre sépulture que celles des ânes, afin qu'ils soient aux générations présentes & futures un exemple d'opprobre & de malédiction! Ce n'est pas ce que le sauveur des hommes avoit enseigné aux apôtres.

Reprenons le fil de notre histoire. Jamais la superstition ne se montra plus contagieuse ni plus insensée. On publia, on crut que la reine étoit accouchée d'un monstre qui avoit le cou d'une oie; & le père Daniel n'ose rejeter cette fable absurde. Abandonné de ses sujets, le roi plia enfin, se sépara de son épouse, & se soumit à la pénitence. Le pape Sylvestre II (Gerbert, premier pape françois,) l'obligea encore à rétablir l'archevêque Arnoul, dont la perfidie avoit mérité le courroux de Hugues Capet. Si Robert avoit eu de la fermeté, on ne l'eût pas réduit sans doute à tant d'humiliation.

Excès de superstition.

Quelques expéditions militaires remplirent les années suivantes, & tournèrent à son avantage. Mais il fut alarmé de la naissance d'une secte, répandue dans le royaume par une femme italienne. Elle rejetoit tous

1022. Hérétiques brûlés à Orléans.

les mystères comme des fables. Plusieurs personnes du peuple, plusieurs ecclésiastiques des plus savans, ou, pour mieux dire, des moins ignorans, avoient embrassé cette hérésie. Un seigneur normand, après l'avoir dénoncée au roi, fut chargé de découvrir le secret des novateurs, & par le conseil d'un évêque, il affecta d'être leur disciple pour les mieux connoître. Sur sa déposition, on les arrête. Robert assemble un concile à Orléans, où ils disputent contre les prélats, & finissent par être condamnés au feu. La reine voyant ces malheureux conduits au supplice, loin d'être touchée de compassion, creva un œil à l'un des principaux, qui avoit été son confesseur. Les mœurs respiroient en tout la barbarie. Pour cette fois, le fanatisme parut éteint par un moyen propre à en irriter la violence.

Cruauté de la reine.

Robert refuse l'empire.

L'empereur Henri étant mort sans enfans, parce qu'une dévotion singulière l'avoit engagé au vœu de virginité, de concert avec sainte Cunégonde sa femme; les Italiens fatiguée de la domination allemande,

offrirent à Robert le royaume d'Italie & la couronne impériale. Il eut la prudence de refuser. L'essentiel étoit de s'affermir dans ses états, plutôt que de s'exposer, pour les agrandir, aux dangers d'une guerre ruineuse, & aux caprices d'un peuple inconstant.

1026. Il associe à la couronne l'aîné de ses fils.

Après avoir associé à la couronne, par le conseil de Constance, sa seconde femme, Hugues leur fils aîné, qui mourut à la fleur de l'âge, il voulut mettre à sa place Henri, l'aîné des autres enfans. Constance n'aimoit pas Henri. Cette princesse altière & ambitieuse employa toute sorte d'artifices pour lui faire préférer un cadet. On doit observer que la couronne, toujours héréditaire dans la famille royale, fut long-tems élective par rapport aux princes qui la composoient. Les six premiers rois Capétiens ayant fait sacrer de leur vivant leurs aînés, cet ordre de succession est devenu une loi fondamentale de l'état, dont on ne s'est jamais écarté depuis. Robert persista dans son dessein, & Henri fut sacré dans une assemblée des grands.

La reine occasionne une révolte des princes.

L'humeur de Constance, aigrie par ce choix, se déchargea non-seulement sur son fils aîné, mais sur le cadet, Robert, qu'elle s'étoit efforcée de faire élire. Une amitié généreuse unissoit les deux frères. La reine, à force de persécutions, les révolta. Ils oublièrent leur devoir, s'enfuirent de la cour, & commencèrent une guerre civile. Le roi fut contraint de prendre les armes contre deux enfans chéris, qu'une mauvaise mère avoit rendus criminels. Leur prompt retour le consola. Il mourut en 1031, universellement regretté.

Vertu & simplicité de Robert.

C'étoit un prince clément, pieux, appliqué, aimant l'étude, mais dans un siècle trop plein d'erreurs, pour qu'il pût s'en garantir. On raconte qu'afin de prévenir les faux sermens très-communs alors, il faisoit jurer sur des reliquaires dont on avoit eu la précaution d'ôter les reliques : comme si l'on ne pouvoit se parjurer sans faire serment sur des reliques. Ayant appris que des scélérats se préparoient à l'assassiner, il les fit arrêter d'abord ; mais pendant l'instruction

du procès, il eut soin de les faire communier. Il voulut ensuite manger avec eux, & envoya dire aux juges qu'*il ne pouvoit se venger de ceux que son maître avoit reçus à sa table.* Le moine Helgaud, auteur de sa vie, rapporte encore un trait qui montre beaucoup de charité & peu de prudence. Des filoux suivoient Robert jusques dans son appartement, sous prétexte de lui demander l'aumône. Un d'eux, après lui avoir coupé la moitié d'une frange d'or, voulut encore se saisir de l'autre moitié. *Retirez-vous*, lui dit le bon roi, *vous en avez assez; le reste pourra servir à vos camarades.* Il se cachoit de la reine pour faire du bien, tant elle avoit pris d'empire dans sa maison. *Prenez garde que Constance ne le sache*, disoit-il toujours en récompensant ses domestiques. On lui attribue des miracles; on prétend qu'il est le premier roi de France qui eut le don de guérir les écrouelles. Son plus bel éloge est renfermé dans ce mot: *Il fut roi de ses passions comme de ses peuples.* Les traits que nous venons de citer, font assez connoître

qu'il faut des lumières pour diriger la vertu.

Dispute sur l'apostolat de saint Martial.

LA fameuse dispute sur l'apostolat de saint Martial, fondateur de l'église de Limoges, occupa long-tems le roi, les seigneurs & toute l'église de France. Il s'agissoit de savoir si le saint devoit être honoré comme apôtre, ou simplement comme confesseur. La plus haute ancienneté que la critique lui donne ne passe pas le milieu du troisième siècle. Mais on avoit fabriqué depuis peu une vie de S. Martial, qui le faisoit contemporain & disciple de Jésus-Christ. Cette fable fut regardée comme une vérité certaine. Jean XIX, consulté sur un point qu'on trouvoit si important, écrivit une lettre au clergé de France, par laquelle il déclare saint Martial apôtre, & traite de fous ceux qui lui en disputent le titre, *puisque, chargés de crimes, ils osent assigner les rangs dans le ciel.* Un concile de Bourges décida que le saint seroit mis entre les apôtres, *comme le siège de Rome & plusieurs anciens pères l'ont défini,*

selon la vérité du saint esprit. Deux conciles de Limoges prononcèrent le même jugement. Tels sont les tristes effets de l'ignorance parmi ceux qui doivent éclairer les hommes.

Changement d'opinion sur la bâtardise.

Rien n'est plus remarquable dans l'histoire que les changemens d'opinion sur des objets intéressans pour la société. En voici un exemple singulier. Le roi ayant donné l'abbaye de Fleuri à son frère Gauzlin, les moines refusèrent de le recevoir, parce qu'il étoit bâtard de Hugues Capet. L'autorité royale eut peine à l'établir dans ce monastère. Nommé ensuite à l'archevêché de Bourges, Gauzlin trouva encore plus de résistance de la part du peuple. Cinq ans s'écoulèrent avant qu'il pût en triompher avec le secours du roi, & il fallut que l'abbé de Cluni employât son crédit & sa puissance au succès de cette affaire. Les bâtards avoient long-tems succédé à la couronne; tout récemment on n'avoit fait aucune difficulté de recevoir Arnoul, bâtard de Lothaire, pour archevêque de Reims.

Famine affreuse.

Il y eut sous ce règne une famine

des plus affreuses, & qui occasionna autant de crimes que de calamités. On vit non-seulement les cadavres déterrés servir d'alimens, mais les hommes aller à la chasse des hommes pour les dévorer. Un boucher de Tournus mit en vente de la chair humaine. Chez un aubergiste, près de Mâcon, furent trouvées quarante-huit têtes humaines; les corps avoient servi de mets. Cet aubergiste & ce boucher subirent le supplice du feu. Un siècle d'horreurs étoit digne de produire des anthropophages.

HENRI I.

1031. Troubles causés par la reine-mère.

Le premier soin de la reine Constance, après la mort de son époux, fut de renouer ses intrigues contre son fils Henri. Les passions ne connoissent plus de lois, dès qu'elles étouffent les sentimens de la nature. Cette mère sans entrailles forma un parti au jeune Robert; elle l'engagea à lever l'étendard de la révolte, contre ce même frère, dont il avoit été l'ami. Le roi, environné de pé-

xils, se retira auprès du duc de Normandie. Avec les secours qu'il en reçut, il dissipa les séditieux, força la reine à demander la paix, pardonna généreusement à son frère, & lui céda le duché de Bourgogne (a). Plusieurs autres expéditions dans l'intérieur du royaume prouvèrent sa fermeté & son courage.

Pélerinage de la terre sainte.

L'intérêt lui fit bientôt oublier ce qu'il devoit de reconnoissance au duc de Normandie. Robert le Diable (c'étoit son nom) voulut faire le pélerinage de la terre sainte, dévotion à la mode, qu'on regardoit comme la plus sure pénitence, & qui attiroit d'autant plus les Normands, qu'ils en avoient tiré du profit & de la gloire. Quarante de leurs compatriotes, au retour de ce pélerinage,

(a) Le second royaume de Bourgogne prit fin en 1033, par la mort de Rodolphe III, qui nomma pour son héritier, faute d'enfans, l'empereur Conrad II. Celui-ci n'en put recueillir que peu de chose. Les comtés de Bourgogne, de Provence, de Viennois, de Savoye, furent des démembremens de cet état.

en 1003, avoient sauvé Salerne; dont les Sarasins étoient sur le point de s'emparer. D'autres Normands, fils de Tancrède de Hauteville, animés par cet exploit, s'étoient jetés sur l'Italie, y avoient conquis des états, qui furent les fondemens du royaume de Naples & de Sicile. De pareilles courses devenoient fort intéressantes pour la Normandie. D'ailleurs, il suffit souvent d'avoir commencé, pour qu'une coutume extraordinaire s'établisse. Les seigneurs s'efforcèrent néanmoins de dissuader Robert de cette entreprise dangereuse. Il n'avoit qu'un fils naturel, Guillaume, surnommé d'abord *le Bâtard*, & ensuite *le Conquérant*. Il le déclara son successeur, lui assura la protection du roi, fit le voyage de Jérusalem, & mourut en revenant dans ses états. Henri ne se fit point scrupule d'attaquer le jeune Guillaume, & se déclara pour un rebelle armé contre lui. Les François furent trois fois battus. Le prince Normand affermit sa domination : il en étoit digne.

1035. Guillaume duc de Normandie.

Depuis long-tems, on ne voyoit guère que scandales à la cour de

1049. L'empereur

Rome. Les dignités ecclésiastiques se vendoient, dit un historien du siècle, comme des marchandises étalées en plein marché ; & il y avoit à la fois trois papes qui devoient ce titre à leur argent, lorsque l'empereur Henri III résolut de réprimer le désordre. Il fit élire successivement deux autres pontifes, dont le règne fut très-court. Enfin, Bruñon de Toul, son parent, évêque zélé & vertueux, remplit le saint siège sous le nom de Léon IX. Elu à Worms par les prélats & les seigneurs allemands ; il demanda & obtint sans peine les suffrages des Romains.

veut réformer l'église de Rome.

L'autorité pontificale s'étoit ordinairement accrue entre les mains des papes d'un mérite supérieur, soit qu'ils eussent plus de fermeté ou plus d'application aux affaires. C'est ce qui arriva surtout au onzième siècle. Léon invité par les moines de saint-Remi à venir faire la dédicace de leur église, annonça qu'il tiendroit un concile à Reims : grand sujet d'alarmes pour une foule de seigneurs, d'évêques & d'abbés, tremblans au nom de réforme. On représenta au roi

Léon IX veut tenir un concile en France.

que permettre au pape d'exercer son autorité dans le royaume, seroit avilir la dignité & exposer les droits de la couronne; que des factions agitant l'état, il importoit de dompter les rebelles plutôt que de s'occuper de conciles. Henri I frappé de ces raisons, manda au pape qu'il devoit se mettre en campagne avec tous ses vassaux; que les abbés & les évêques le suivroient comme les autres; que ni lui ni eux ne pourroient se rendre à Reims, & qu'il le prioit de renvoyer le concile à un autre tems.

Il tient son concile à Reims, malgré le roi.

Mais la puissance royale étoit trop foible pour empêcher un pape, non-seulement de paroître dans le royaume, mais d'y tenir une assemblée malgré le roi. Léon IX arrive; Henri part brusquement avec son armée; le pontife n'en reçoit pas moins d'honneurs à Reims, où la dévotion & la curiosité avoient attiré de toutes parts une infinité de personnes. Le concile s'assemble; on déclare le pape chef de l'église universelle; on dépose quelques prélats; on excommunie ceux qui ne sont pas venus à l'assem-

blée & n'ont point envoyé d'excuses, ceux qui ont suivi le roi à la guerre, &c. Après ce coup d'autorité, il falloit s'attendre que les souverains ne seroient plus maîtres chez eux, quand il plairoit aux papes d'y venir ou d'y envoyer leurs ministres. Désormais les légats de Rome exerceront en France une sorte de despotisme.

Dérèglement du clergé, prétexte d'entreprises.

Malheureusement la licence du clergé en général fournissoit alors des prétextes spécieux aux entreprises des papes. Un archevêque de Rouen avoit eu plusieurs fils auxquels il donna des comtés, & ces exemples n'étoient que trop communs. Quelques années après, quand Grégoire VII ordonna dans un concile de Rome que les clercs mariés ou concubinaires ne pourroient plus dire la messe, ils jetèrent des cris d'indignation, l'accusant d'hérésie, & disant, selon les historiens du tems : » S'il persiste, nous aimons mieux renoncer » à la prêtrise qu'à nos femmes ; il » pourra chercher des anges pour » gouverner les églises ». Dans le royaume de Naples, les prêtres eurent depuis l'impudence de prétendre

que leurs concubines fussent, comme eux, exemptes de la juridiction laïque : Charles II d'Anjou n'y consentit pas ; mais il accorda quelques privilèges à ces femmes. Les canons subsistoient ; des papes & des évêques zélés foudroyèrent les désordres : c'étoit du moins un témoignage en faveur de la discipline méconnue.

1059. Le roi fait sacrer son fils.

La mauvaise santé du roi exigeoit des précautions, pour faire passer la couronne à Philippe son aîné, qui n'avoit que sept ans. Ayant assemblé les évêques, les abbés & les seigneurs, il les pria de le reconnoître pour son successeur, & de lui prêter le serment de fidélité. Tous y consentirent avec joie. Comme l'assemblée se tenoit à Reims, l'archevêque de cette ville profita de l'occasion pour cimenter ses privilèges. Il s'efforça de prouver dans un long discours, que depuis le baptême & le *sacre* de Clovis par saint Remi, le droit d'*élire* & de sacrer les rois appartenoit incontestablement à son siège ; que le pape Hormisdas avoit donné ce droit à S. Remi, avec la primatie sur toute la Gaule : il conclut que, du con-

Privilège de l'archevêque de Reims pour le sacre.

sentement de Henri, il *élisoit* Philippe roi de France. Le fameux Hincmar avoit tenu à peu-près le même langage. Une chose plus étrange encore, c'est la prétention de deux légats, qui soutinrent qu'on ne pouvoit couronner le prince sans l'agrément du souverain pontife. L'assemblée jugea le contraire. On leur permit d'assister à la cérémonie ; & ils y donnèrent les premiers leurs suffrages comme dans une élection. L'archevêque fit signer à Philippe un acte, par lequel il s'obligeoit à conserver les biens & les droits de l'église de Reims. On sait que le sacre de Clovis étoit une supposition absurde. En remontant à la source des choses, on trouveroit ainsi la plupart des prérogatives fondées plutôt sur d'anciens usages que sur d'anciens titres.

Prétentions des légats.

1060. Mort du roi.

Henri mourut peu après le couronnement. Il avoit épousé en secondes noces la fille du duc ou czar de Russie. La crainte des querelles ecclésiastiques le détermina vraisemblablement à chercher si loin une épouse. Alors il étoit défendu d'épouser sa parente, même au septième degré ;

Anciens empêchemens du mariage.

ce qui multiplioit à l'infini les empêchemens du mariage, & rendoit souvent fragiles les engagemens qui doivent être le plus durables.

Trève de dieu LA *trève de dieu* fut établie sous ce regne en 1041. La France étoit hérissée de châteaux, où les moindres seigneurs vivoient en tyrans. Chacun prétendant avoir droit de se faire justice à main armée, ce n'étoient par-tout que massacres & brigandages. Pour remédier au désordre, on convint d'abord que depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, en mémoire des derniers mystères de la vie de Jésus-Christ, on ne pourroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'aucune injure. Il fallut dans la suite restreindre ce réglement, & se contenter d'un espace fort court, depuis le samedi au soir jusqu'au lundi matin; en sorte que tout le reste de la semaine fut abandonné aux excès de la barbarie. Plusieurs conciles avoient travaillé dans les provinces à diminuer ainsi les maux

publics. Cette loi fut appelée la *trève de dieu*, & publiée comme une aſpiration divine.

Quelques années auparavant, les évêques avoient ordonné la *paix de dieu*. Ils exigeoient un ſerment de ne plus porter les armes, de ne pas répéter un bien uſurpé, ni venger la mort de ſes proches, de pardonner aux meurtriers, de jeûner le vendredi au pain & à l'eau, de s'abſtenir de chair le ſamedi. Selon leur décret, cette pénitence devoit ſuffire pour la rémiſſion de tous les péchés; il étoit même défendu d'en impoſer d'autres. On faiſoit prêter le ſerment, ſous peine d'excommunication. Comme il ne produiſit bientôt que des parjures, on y ſubſtitua la *trève* qui ne valoit guere mieux. Si la religion étoit impuiſſante, en même tems que toutes les lois ſembloient abolies; s'il étoit comme permis de piller, de tuer, cinq ou ſix jours dans la ſemaine; peut-on rien concevoir de plus affreux que l'état où ſe trouvoit l'humanité? *Paix de dieu.*

Cependant l'eſprit humain faiſoit déja quelques efforts pour ſortir de *Dialectique à la mode.*

ſon ignorance. Ce fut en quelque manière un nouveau malheur : il s'égara plus que jamais. On ſe livra aux ſubtilités de la fauſſe dialectique, qui n'apprenoit qu'à déraiſonner avec méthode. On ſe piqua de diſputer ſur les mots, au lieu de s'inſtruire des faits. On fut ſophiſte comme les Grecs, avec beaucoup moins de capacité qu'ils n'en avoient, & avec autant de préſomption. De-là-vinrent les héréſies, les querelles de l'école, ſi contraires & au progrès des ſciences & à la tranquilité des peuples.

Bérenger. Bérenger chanoine de Tours ſe perdit en voulant expliquer le myſtère de l'Euchariſtie : ſans nier la préſence réelle, il enſeigna que la ſubſtance du pain & du vin demeuroit après la conſécration. Son rival, Lanfranc, moine du Bec en Normandie, le pourſuivit avec chaleur, le fit condamner pluſieurs fois, & fut cauſe que l'erreur devint contagieuſe en acquérant beaucoup de célébrité.

Accroiſſement du pouvoir des moines. Depuis la reforme de Cluni, l'aviliſſement du clergé avoit procuré aux moines un crédit extraordinaire. Il parvinrent à gouverner l'égliſe. Le évêque

évêques & les papes les plus célèbres furent tirés de leur corps. Lanfranc monta sur le siège de Cantorbery, après la conquête de l'Angleterre. Grégoire VII, qui va troubler toute l'Europe, avoit vécu dans le cloître. Il eut des moines pour successeurs. C'est ici une époque très-remarquable. La régularité, l'étude, l'application aux affaires, donnoient aux moines une grande supériorité. Mais outre que leur institut les consacroit à la solitude, il étoit à craindre qu'ils ne portassent dans le gouvernement, avec les idées & les usages monastiques, cette âpreté de mœurs, cette inflexibilité d'opinion, cet esprit de corps, ce despotisme spirituel, qui sembloient communément règner dans les cloîtres. Ils inventèrent & répandirent une foule de nouvelles pratiques, auxquelles on attacha trop de vertu; des offices excessivement longs, des génuflexions innombrables, les flagellations volontaires, inconnues avant ce siècle, que Pierre Damien préconisa comme le moyen de racheter tous les crimes devant dieu, même ceux d'autrui. Ils furent propre-

ment les auteurs des prétentions de la cour romaine sur le temporel des souverains ; source de la guerre du sacerdoce avec l'empire. Mais le préjugé y eut plus de part que les passions ; & il faut avouer après tout que ces moines, parvenus au faîte des dignités ecclésiastiques, avoient une capacité, des talens & des vertus dont il n'y avoit presque plus d'exemple dans le clergé.

PHILIPPE I.

1060. Idée de ce règne.

LA conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie, les entreprises violentes des papes sur les couronnes, la naissance des croisades, ont fait du long règne de Philippe I une époque intéressante. Si ce prince avoit été un grand roi, il auroit eu plus de part à ces grands événemens ; mais il n'est fameux que par les choses qu'il a vu faire. Son père avoit donné la régence à Baudouin, comte de Flandre, prince sage, qui gouverna sous le nom de marquis de France, jusqu'en 1067. La régence

finit alors, quoique le roi ne fût âgé que de quinze ans. Plusieurs autres exemples prouvent que la minorité n'avoit pas, comme on le suppose, un terme fixe. L'opinion commune est que jusqu'à l'ordonnance de Charles V, qui déclara les rois majeurs à quatorze ans, ils ne l'avoient été qu'à vingt-un ou vingt-deux ans. Mais il paroît que l'usage varioit à cet égard, & dépendoit beaucoup des conjonctures.

Majorité des rois.

S. Edouard roi d'Angleterre, marié à une des plus belles femmes de son tems, s'étoit fait un devoir de ne point user de mariage. Ce vœu indiscret de virginité entraîna une révolution. Avant sa mort, Edouard avoit désigné pour son successeur le duc de Normandie; au moins Guillaume l'assura, & fonda ses droits sur les dispositions réelles ou supposées de ce prince. Il s'agissoit de conquérir l'Angleterre; entreprise qui sembloit bien au-dessus de ses forces. L'ambitieux duc en vint à bout. Il remporta une victoire décisive à Hastings, sur Harold que les Anglois avoient élu. Il établit sa

1066. Conquête d'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie.

domination par les armes, & fut l'affermir en opprimant ses nouveaux sujets. Le nom de législateur, qu'il parut mériter d'abord, lui eût été plus honorable que celui de conquérant, substitué à son premier surnom de Bâtard.

Ce prince résiste à Grégoire VII.

Grégoire VII, dont nous développerons la politique, le combloit d'éloges. Mais il le somma de lui rendre hommage, & de lui payer le tribut ; c'est-à-dire, une taxe par maison, appelée le *denier de saint Pierre*, que la dévotion d'un ancien roi avoit établie en faveur des papes. Guillaume répondit à la sommation des légats, qu'il vouloit bien accorder le denier, mais non le serment ; & au lieu de l'hommage qu'on exigeoit, il fit défense à ses sujets d'aller à Rome.

Premier démêlé du roi avec Guillaume.

Le roi de France ne troubla point sa conquête. Dix ans après il soutint la révolte de Robert fils de Guillaume, à qui le conquérant avoit donné la Normandie. Le fils ayant sommé son père de le mettre en possession de la province, reçut ce mots pour réponse : *Je n'ai point*

coutume de me dépouiller avant que de vouloir me coucher. On prit les armes, mais la réconciliation se fit bientôt.

1087. Une raillerie cause une guerre.

Une guerre plus vive s'alluma entre Philippe & Guillaume. Ce fut l'effet d'une raillerie. Le roi d'Angleterre étoit excessivement gros, incommodé de son embonpoint, & obligé depuis quelque tems de garder le lit. Philippe, naturellement railleur, (qualité dangereuse, surtout dans les princes,) dit un jour à ses courtisans : *Quand est-ce donc que ce gros homme accouchera ?* Guillaume l'apprit, & en fut outré. *J'irai*, s'écria-t-il, *faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.* Rien n'étoit plus sérieux. Il commença par assiéger Mantes qu'il brûla. Y étant tombé malade, heureusement pour Philippe, il se fit transporter à Rouen, où il mourut.

Rivalité de la France & de l'Angleterre.

Nous voyons ici la source d'une longue & cruelle rivalité entre les deux couronnes. Dès qu'un duc de Normandie devenoit roi d'Angleterre, il devenoit le rival du roi de

France, & devoit sans cesse exciter sa jalousie. De-là combien de manœuvres pour se nuire mutuellement ! combien de guerres, en des tems où l'on armoit pour la moindre cause ! Et quelle animosité entre les deux nations, surtout quand il s'agira de les soumettre à une même couronne ? Voici l'époque où la politique va devenir plus remuante & plus meurtrière. Les entreprises du pontificat ne contribueront que trop à cet effet.

Grégoire VII, Hildebrand.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, le fameux Hildebrand, homme de basse naissance, qui, de l'obscurité d'un cloître, s'étoit élevé au comble des honneurs, devenu pape, en 1073, sous le nom de Grégoire VII, austère dans ses mœurs, dur & inflexible par son caractère autant que par ses principes, avoit formé le dessein d'assujettir à sa domination toutes les têtes couronnées.

Système de Grégoire VII.

Son système étoit que le pape, autrefois sujet des empereurs, avoit droit de les déposer, & de délier les peuples du serment de fidélité à l'égard d'un mauvais prince. Il pré-

tendoit que l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Pologne, la Russie, &c. relevoient du pontife romain, & devoient lui rendre hommage. Par-tout il envoyoit des ordres en souverain; il les soutenoit par les foudres de l'église. L'empereur Henri IV voulut soutenir l'usage établi en France, en Normandie, en Angleterre, & surtout en Allemagne, de donner l'investiture des grands bénéfices par la crosse & par l'anneau. Les princes exerçoient ce droit comme seigneurs suzerains des fiefs. On supposa qu'ils prétendoient conférer la puissance spirituelle, & qu'ils se croyoient par-là autorisés à vendre les choses saintes. On leur fit un crime abominable d'une cérémonie indifférente. « Qu'importe, disoit sagement Ives de Chartres, célèbre » évêque de ce tems-là, que cette » concession des bénéfices se fasse de » la main, ou par un signe de tête, » ou par la bouche, ou par une » crosse; puisque les rois ne prétendent donner rien de spirituel, » mais seulement consentir à l'élection, ou accorder à l'élu les terres

Querelle des investitures.

» que les églises tiennent de leur » libéralité ». On eût dit pourtant que les investitures anéantissoient la religion, & que pour détruire ce scandale, il falloit mettre le feu à toute l'Europe. Les plus grands malheurs naissent quelquefois d'une fausse idée. Grégoire VII, pour ce sujet, excommunia & déposa l'empereur, excita contre lui des révoltes & des guerres continuelles, sous prétexte qu'il exerçoit la simonie.

Entreprises de Grégoire contre la France.

La France ne fut point à couvert de ses entreprises. Ses légats y exerçoient sur les évêques tout son despotisme. Ils assembloient à leur gré des conciles ; ils foudroyoient, ils déposoient les prélats. Philippe les laissoit faire, uniquement occupé de plaisirs, tandis que le pape gagnoit du terrain. La nomination de quelques évêchés suspecte de simonie, & les plaintes de quelques marchands italiens dépouillés dans une foire, firent éclater le zèle violent de Grégoire. Il écrivit aux évêques du royaume : *Votre roi est un tyran indigne de porter le sceptre. Il passe sa vie dans l'infamie & le crime.* Il leur or-

donnoit, en cas que Philippe ne voulût point se corriger, de lui refuser la communion & l'obéissance, de mettre même toute la France en interdit. Et s'il ne se corrige point, ajoutoit-il, nous emploierons *toute sorte de moyens pour délivrer la France de sa domination.* Il vouloit que les François payassent le tribut que l'Angleterre s'étoit imposé (*a*). On eut le courage de résister à ses ordres sur cet objet; il n'en seroit point demeuré là, si l'empereur ne lui eût donné d'autres soucis.

Guerre de religion.

La guerre excitée par Grégoire VII contre Henri IV, la nécessité où ce prince fut réduit de se jeter aux pieds de son oppresseur, la vengeance qu'il tira ensuite de cette persécution, étoient des suites trop naturelles de l'audace du pontife. On en trouve par-tout le détail, qui fait frémir la religion & l'humanité. Observons seulement que la comtesse Mathilde, souveraine d'une grande partie de l'Italie, parente de l'empereur, toute

La comtesse Mathilde.

(*a*) C'étoit environ un écu par maison.

dévouée au pape qui la dirigeoit, rendit la papauté beaucoup plus puissante par une donation de tous ses états. Ce ne fut pas sans doute le moindre fruit de la politique de Grégoire. Le fameux *Dictatus* qu'on lui attribue avec vraisemblance; que le cardinal Baronius prétend même avoir été fait dans un de ses conciles, renferme ces étranges propositions: » Le pape seul peut faire de nouvelle lois. Il peut seul porter les ornemens impériaux. Il est le seul dont tous les princes baisent les pieds; il est le *seul nom* dans l'univers. Il peut déposer les empereurs. Son jugement ne doit être réformé par personne; & il peut réformer les jugemens de tous les autres. Il devient indubitablement saint par les mérites de saint Pierre, &c. » Tel fut le fondement de la politique nouvelle dont nous serons forcés de suivre la trace. Si l'opinion a pu consacrer ces maximes, on n'a pas eu tort de la nommer la reine du monde. Grégoire VII, poursuivi à son tour par l'empereur, mourut en s'écriant: *J'ai aimé la justice &*

Dictatus de Grégoire VII.

Sa mort.

haï l'iniquité ; c'eſt pourquoi je meurs en exil (*a*). (1085) Sa querelle avec l'empereur ſauva la France des maux dont il la menaçoit.

1091. Divorce du roi.

Mais Philippe s'attira par ſa faute une perſécution plus opiniâtre. Le vice l'avoit dégoûté de la reine Berthe. Rien n'étoit ſi aiſé ni ſi commun que le divorce, dans un tems où le moindre degré d'affinité rendoit nul le mariage. Il prouva par de fauſſes généalogies qu'il étoit parent de Berthe, & la répudia. Bertrade, épouſe du comte d'Anjou, lui ayant inſpiré de l'amour, il l'enlève à ſon mari, & en fait ſolennellement ſa femme. Ce mariage ſcandaleux excite les plaintes de pluſieurs évêques, & ſurtout d'Ives de Chartres, inacceſſible aux ſéductions de la cour. Urbain II, autrefois moine de Cluni, digne

(*a*) Grégoire XIII le mit au nombre des ſaints en 1584, après avoir approuvé la ligue. Le bréviaire romain a canoniſé ſa conduite, même dans notre ſiècle, par une légende que les parlemens & quelques évêques de France ont ſupprimée, & qui l'a été en d'autres pays.

émule de Grégoire VII, fait assembler un concile à Autun, où le roi est excommunié. Le pape vient en France tenir lui-même à Clermont le fameux concile qui donna naissance aux croisades. Il fulmine de nouveau l'anathême, non-seulement contre Philippe, mais contre ceux qui oseroient lui donner le nom de roi ou de seigneur, lui parler même, à moins que ce ne fût pour le convertir. C'étoit vouloir soulever tout le royaume. Philippe, craignant une révolution, promet de se séparer de Bertrade. A peine absous des censures, il la rappelle, & la fait couronner par deux évêques. La mort de Berthe, les protestations de Bertrade, qui soutenoit la nullité de son mariage avec le comte d'Anjou, de l'aveu même du comte, sembloient devoir écarter des foudres également funestes au souverain & à l'état. Mais l'esprit de Grégoire VII avoit passé dans ses successeurs.

1095. Il est excommunié.

Pascal II, autre moine de Cluni, envoie des légats en France qui convoquent un concile à Poitiers. Guillaume, comte de Poitou & duc d'A-

1100. Emeute au concile de Poitiers.

quitaine, y déclare qu'il ne souffrira point que le roi soit excommunié en sa présence. Voyant que ses représentations étoient inutiles, il sort en colère, suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs & d'une multitude indignée. Les légats n'en sont point émus. On prononce la sentence d'excommunication. Le tumulte redouble. Une pierre lancée contre un des légats, va fendre la tête à un ecclésiastique. Le concile devient un champ de bataille; mais la sentence étoit portée & le mal presque sans remede.

Trait du comte de Poitou.

Ce comte de Poitou avoit un intérêt personnel à ne pas souffrir les censures. Ses mœurs & son caractère l'y exposoient trop. Il répudia lui-même sa femme pour en épouser une autre. L'évêque de Poitiers, résolu de l'excommunier, prononçoit déjà la formule. Guillaume tirant son épée : *Tu vas mourir de ma main*, lui dit il, *si tu ne me donnes l'absolution.* Le prélat feignit d'avoir peur, demanda un moment de loisir, & acheva les paroles fatales : *Frappez maintenant*, ajouta-t-il, *je suis prêt.* Le

comte lui répondit froidement : *Je ne t'aime pas assez pour t'envoyer en paradis* ; & il l'exila.

Philippe s'associe Louis.

Le roi, tremblant sous l'excommunication, s'associa prudemment son fils Louis qui avoit près de vingt ans ; ce prince d'un rare mérite sut contenir les mutins & réprimer les rebelles. Son autorité & ses victoires excitèrent la haine de Bertrade. Elle avoit eu deux fils de Philippe, elle voulut en élever un sur le trône. La perfidie & le poison furent employés pour se défaire de Louis. Un médecin le sauva des fureurs de cette marâtre. Sa mort eût entraîné la perte du roi ; mais la passion l'avoit tellement fasciné, qu'au lieu de rompre avec Bertrade, il ne pensa qu'à ménager une réconcilation entre elle & son fils. Ayant tout à craindre d'un pape altier, il offrit de se soumettre à la pénitence, en le priant de réhabiliter son mariage.

1104. Absolution du roi.

On vit alors les évêques qui, par un vrai zèle, s'étoient opposés aux désordres de ce prince, en particulier Ives de Chartres, prendre ouvertement le parti d'une sage modéra-

tion ; tandis que d'autres évêques, qui s'étoient pliés aux intrigues de la cour, affectoient une sévérité aussi suspecte que dangereuse. Les premiers firent entrer le pape dans leurs vues. Il consentit à l'absolution du roi, après que lui & Bertrade auroient juré de rompre leur mauvais commerce. Ils étoient déterminés au serment. Philippe vint le prêter, nu-pieds, au cœur de l'hiver, dans un concile de Paris. L'absolution leur fut accordée, & le mariage vraisemblablement réhabilité ; car ils continuèrent à vivre ensemble, sans que l'église les inquiétât. Si le souverain pontife s'étoit d'abord conduit en pasteur, ces tempêtes n'auroient point agité la France.

Croisades.

C'est dans le concile de Clermont, où Philippe fut excommunié par Urbain II, que ce pape inspira l'ardeur des croisades. Grégoire VII avoit formé une pareille entreprise. Il vouloit conquérir en personne la terre sainte ; mais les affaires de l'Europe le détournèrent de ce grand projet. Un simple ermite de Picardie en procura l'exécution. Les Turcomans,

destructeurs de l'empire des Califes, possédoient alors la Palestine. Ennemis des chrétiens, ils toléroient leurs pélerinages dont ils tiroient beaucoup de profit, sans ménager leur religion ni leurs personnes. L'ermite Pierre, qu'on dit gentilhomme, joignant à une figure hideuse tous les dehors de la pénitence, au retour du voyage de Jérusalem, peignit si éloquemment la profanation des lieux autrefois habités par le sauveur, & les rigueurs dont les pélerins étoient accablés, dont il avoit lui-même senti le poids, qu'Urbain II le crut propre à mettre l'Europe en mouvement. Il lui ordonna d'aller dans les cours & dans les villes échauffer le zèle des princes & des peuples. L'ardent missionnaire y réussit au-delà des espérances. Son enthousiasme embrasa les esprits, moins capables de réflexion que de chaleur. On ne parloit plus que de partir pour la Palestine, que de délivrer le saint sépulcre, & de venger les chrétiens de la tyrannie des infidèles. Le pape saisit une occasion si favorable. Au concile de Clermont, où l'affluence fut pro-

Pierre l'ermite.

Urbain II prêche la croisade.

digieuſe, lui-même harangua dans la place publique ; il déplora les malheurs de Jéruſalem ; il fit deſirer une guerre qui intéreſſoit, diſoit-il, la gloire de dieu, & que dieu ne pouvoit manquer de bénir. *Dieu le veut, dieu le veut*, s'écria-t-on de toutes parts. Ce fut le cri de guerre des croiſés. On donna ce nom à ceux qui s'enrôlèrent pour la terre ſainte, parce qu'ils portoient une croix d'étoffe rouge ſur leurs habits.

Motifs des croiſés.

Princes, évêques, ſeigneurs, moines, femmes, enfans, viellards, ſe croisèrent en foule ; les uns, pour échapper à leurs créanciers, car il étoit défendu de pourſuivre les croiſés ſous quelque prétexte que ce fût ; les autres, dans l'eſpérance de faire fortune, ou de ſe ſignaler par leurs exploits ; pluſieurs, pour être quittes de toute autre pénitence, l'indulgence plénière étant le prix de la croiſade ; la plupart enfin, par des motifs de dévotion, joints au goût de la nouveauté & à l'éclat éblouiſſant de cette entrepriſe. Elle convenoit ſingulièrement au génie de la nation. Le François vif, inquiet & belliqueux, ne

pouvoit souffrir le repos. Une apparence d'héroïsme le transportoit : la religion, bien ou mal entendue, augmentoit son impetuosité fougueuse. On en vint au point d'envoyer une quenouille & un fuseau à ceux qui ne prenoient pas la croix.

Réflexions sur la guerre sainte.

Dans un siècle moins superstitieux, on auroit pensé que ces longs pélerinages sont sujets à une infinité d'abus; que la vraie dévotion ne peut faire abandonner les devoirs de prince, d'évêque, de père, ou de citoyen; qu'un dieu de paix ne veut pas être servi sans nécessité par de sanglantes guerres; que si le tombeau de Jésus-Christ étoit profané par les Turcs, l'essentiel pour les chrétiens étoit d'honorer Jésus-Christ par la sainteté des mœurs; que du moins il falloit prendre de sages mesures, & ne pas croire que des bandits, sans chef & sans discipline, seroient invincibles avec une croix rouge sur l'épaule. Mais l'enthousiasme ne raisonne point, & l'on n'étoit guere capable alors de raisonner.

Succès de l'expédition.

L'Europe se dépeuple; des troupes innombrables de croisés prennent

différens chemins, quatre-vingt mille, ayant pour général l'ermite Pierre. Ces soldats dévots pillent, égorgent les juifs & les chrétiens sur leur passage, & se font massacrer comme des brigands. Ceux qui arrivent en Grèce, inspirent à l'empereur de justes alarmes. Des armées plus dignes de ce nom, conduites par les seigneurs, se réunissent enfin aux environs de Constantinople. Leurs expéditions n'appartiennent point à notre histoire. Il suffit de dire que Jérusalem fut emportée d'assaut en 1099; qu'on lui donna pour souverain le fameux Godefroi de Bouillon, dont le royaume ne fut presque rien; que, de sept à huit cent mille hommes qui y étoient venus d'Europe, il ne restoit, quand on fit le siège, qu'environ vingt mille soldats effectifs; & que cette conquête devint une source de malheurs.

Le roi ne se croisa point.

Aucun roi n'étoit entré dans la première croisade. Ils avoient seulement permis à leurs vassaux & à leurs sujets de suivre le torrent. Hugues, frère du roi de France, le vieux Raimond IV comte de Toulouse, Robert duc de Normandie, Godefroi de

Bouillon duc de la basse Lorraine, Etienne comte de Chartres, furent les principaux chefs. Philippe, méprisable par ses désordres, le parut peut-être davantage pour n'avoir pas voulu prendre la croix. C'étoit pourtant un trait de sagesse. Il resta tranquille dans son royaume. Après avoir régné sans gloire plus de quarante-huit ans, il mourut, selon quelques auteurs, sous l'habit de moine. L'abbé de Cluni l'avoit sollicité à le prendre; mais on a lieu de croire qu'il n'en fit rien, quoique cette dévotion, très-commune alors, ne coutât qu'un changement d'habit. De là vient que les moines comptent dans leurs fastes tant de princes, de seigneurs, de femmes illustres.

1108. Mort de Philippe I.

A quoi servirent les croisades.

Les croisades dont on respecte le motif, & dont on ne peut trop déplorer l'abus, servirent du moins à rétablir l'autorité & le domaine des rois. La noblesse, pour avoir de quoi entreprendre de si longs voyages, leur vendit beaucoup de terres qui furent par-là réunies à la couronne.

Il y a tout lieu de croire que ces expéditions, absorbant l'argent de la monarchie, furent la source des altérations de monnoie, que nous verrons si fréquentes depuis & si funestes. Philippe I en donna peut-être le premier exemple. Il fit frapper des monnoies d'argent avec un tiers d'alliage en cuivre. Alors la *livre* & le *sou* devinrent purement numéraires. Dans la livre, de douze onces, il n'entroit plus que huit onces d'argent. Aussi substitua-t-on dès-lors à la livre le poids de marc de huit onces. Nous n'aurons que trop souvent lieu d'observer les conséquences de cette innovation.

Remarque importante sur la monnoie.

On rapporte à ce tems l'invention des armoiries. Il falloit à une foule de seigneurs des bannières qui les fissent reconnoître de leurs vassaux; & comme ils étoient tout couverts de fer, ils avoient besoin de se distinguer par quelque emblême. Chacun en mit sur ses armes; on conserva ces symboles comme des titres d'honneur; ils servoient aussi de distinctif dans les tournois, & la mode s'en établit généralement.

Armoiries.

Cavalerie. La cavalerie, presque inconnue sous la première race, étoit devenue la principale force des armées. C'est ce qui avoit mis en usage les casques, les cuirasses, les brassards, les armures pesantes dont le cavalier & le cheval étoient surchargés, & dont on sentit plus d'une fois l'inconvénient.

Décret singulier en faveur des moines. Ce règne fournit une preuve singulière du progrès de l'autorité des moines, étroitement liée à celle des papes. Après le concile de Clermont, Urbain II en alla tenir un à Nîmes, où l'on fit ce canon, qui doit entrer dans l'histoire de l'esprit humain : » Quelques insensés, par un zèle » amer, prétendent que les moines, » étant morts au monde pour vivre à » dieu, sont indignes des fonctions » sacerdotales, comme de donner la » pénitence, l'absolution, le baptême. » Mais ils se trompent..... S. Benoît a » seulement interdit aux moines les » affaires temporelles : ce qui est éga- » lement défendu aux chanoines. Les » uns & les autres sont des anges, » puisqu'ils annoncent les volontés » de dieu ; mais l'ordre angélique » est plus élevé, selon qu'il con-

» temple dieu de plus près. Les moines » n'ont ils pas six ailes comme les » chérubins, deux figurées par le ca» puce, deux par les manches, & les » deux autres par le reste de l'habit? » Voilà bien certainement les six ailes. » Nous ordonnons donc que ceux qui » s'élèvent contre les moines à ce su» jet, soient privés des fonctions sa» cerdotales ».

Préjugés sur les cheveux longs, & sur l'hommage.

Il ne faut plus s'étonner des devoirs bizarres qu'on imposoit alors, comme essentiels à la religion. On obligeoit tout chrétien, princes & sujets, à se faire tondre; on excommunioit, on privoit de la sépulture ceux qui portoient les cheveux longs. Un concile de Rouen l'ordonne expressément; & ce même concile défend aux prêtres de faire hommage à aucun laïque; » car c'est une indi» gnité, dit-il, que des mains con» sacrées par l'onction soient mises » dans les mains profanes d'un ho» micide, d'un adultère, d'un pé» cheur ». S. Anselme, moine du Bec, archevêque de Cantorbery, se montra infiniment zélé pour ces deux objets. Les troubles qu'il occasionna

en Angleterre, furent le fruit des préjugés répandus par-tout.

LOUIS VI,

surnommé LE GROS.

1108. Foiblesse de la couronne.

LA croisade, en exerçant l'ambition & le courage des vassaux de la couronne, avoit procuré au dernier roi plusieurs années de repos. Son domaine s'étoit un peu agrandi. Cependant il étoit encore très-borné & lorsque Louis commença à régner seul, il se vit environné d'une multitude d'ennemis, ses sujets qui, ne possédant la plupart qu'une ou deux places, ne laissoient pas de se rendre redoutables, soit par leur union, soit par la position de leurs châteaux. Celui de Puiset, entre Orléans & Estampes, coûta seul plusieurs années de guerre. Louis le Gros eut le bonheur de réduire ces petits feudataires à l'obéissance. Mais la destinée de la nation françoise étoit de combattre les Anglois durant plusieurs siècles.

C'e

C'eſt ici que commencent les guerres & la haine entre les deux nations.

Brouilleries avec l'Angleterre.

Pendant que Robert duc de Normandie ſe battoit en Paleſtine, Henri ſon cadet s'étoit emparé du royaume d'Angleterre, après la mort de leur père Guillaume le Roux, en 1100. A ſon retour, Robert voulut chaſſer l'uſurpateur. Il fut lui-même attaqué en Normandie, battu, pris & enfermé dans une priſon, où il mourut victime de ſon zèle indiſcret pour la croiſade. Louis le Gros, gouvernant alors ſous Philippe, avoit excité Henri à la conquête de la Normandie, au lieu de s'y oppoſer fortement, comme ſon père & la prudence le conſeilloient. Il eut ſujet de ſe repentir d'avoir voulu ſe donner un vaſſal trop redoutable.

1100. Guerre avec Henri I.

La forteresſe de Giſors, ſituée ſur la frontière des deux états, fut la première occaſion de rupture. Henri s'en étant emparé, quoiqu'elle fût en ſéqueſtre, le roi de France lui envoya un cartel. Il répondit qu'il n'avoit pas beſoin de ſe battre pour un fort dont il étoit en poſſeſſion. Au lieu d'un combat ſingulier, il y eut une

bataille, & les Anglois furent vaincus. Ce fut là comme une semence de guerres interminables, souvent interrompues par des traités, mais bientôt ranimées par l'ambition & la haine. Louis fut quelquefois malheureux & toujours brave. On raconte que dans une mêlée, un Anglois saisit la bride de son cheval en criant, *le roi est pris.* Sans s'étonner du péril: *Ne sais-tu pas*, lui dit-il, *qu'on ne prend jamais le roi aux échecs?* & à l'instant, il le renversa mort d'un coup d'épée.

Courage de Louis.

1119. Le pape excommunie à Reims l'empereur.

Cependant la guerre du sacerdoce avec l'empire continuoit à troubler & à scandaliser l'Europe. Henri V, que Pascal II, autre pape sorti de Cluni, avoit armé contre l'empereur son père, ne fut pas plutôt affermi par la révolte sur le trône impérial, qu'il se fit un devoir ou un honneur, à l'exemple de son malheureux père, de soutenir les investitures. Un nouveau pape, Calixte II, vint l'excommunier dans un concile de Reims; car les pontifes, sans épargner les rois de France, trouvoient le royaume toujours ouvert, y obtenoient du

secours, y exerçoient leur empire. On qualifia l'investiture d'hérésie, quoique Pascal lui même se fût récrié dans un concile de Rome contre cette qualification. Louis le Gros parut au concile pour se plaindre du roi d'Angleterre, sur qui sans doute il vouloit attirer les foudres ecclésiastiques. Celui-ci, plus ferme & plus prudent, avoit défendu à ses évêques, députés à Reims, de se plaindre de personne, parce qu'il sauroit bien rendre justice lui-même dans ses états. *Saluez le pape de ma part*, leur avoit-il dit; *écoutez-le avec humilité*; *mais ne me rapportez ici aucune ordonnance du concile.* Le roi de France ne put le faire excommunier. Il ne put pas même obtenir du pape, malgré les plus vives instances, que la métropole de Sens fût affranchie de la primatie de Lyon, dont Grégoire VII étoit l'auteur.

Foiblesse du roi dans le concile.

Enfin la querelle atroce qui avoit causé tant de crimes, de soulèvemens, de massacres, sous deux règnes, pour une simple cérémonie, finit en 1122 par un accommodement aussi bizarre que le fond de la

Fin de la querelle des investitures.

querelle. Henri V contraint de plier, remit *à dieu & aux saints apôtres* toute investiture, *par la crosse & l'anneau*; Calixte II lui accorda que les élections se fissent en sa présence, & que les élus fussent mis en possession des fiefs par le *sceptre*. Il faut se transporter dans ce siècle, pour concevoir qu'un sceptre mis à la place d'une crosse faisoit disparoître la simonie.

1124. L'empereur Henri V attaque la France

L'empereur étoit gendre du roi d'Angleterre. Dès qu'il se vit réconcilié avec l'église, il entra d'autant plus volontiers dans sa querelle avec la France, qu'il brûloit de se venger de l'excommunication fulminée à Reims contre lui. Il se mit en campagne à la tête d'une armée nombreuse, résolu de réduire en cendres la ville d'où lui étoit venu cet affront. On vit alors que, si les vassaux faisoient la guerre au souverain pour des intérêts particuliers, ils pouvoient se réunir à lui contre l'ennemi commun. Louis les ayant convoqués, eut bientôt une armée au moins de deux cent mille hommes. L'empereur perdit courage & repassa promptement le

Rhin. L'armée françoise pouvoit écraser sans peine le roi d'Angleterre; mais les vassaux n'y voulurent point consentir, de peur d'être subjugués à leur tour par l'autorité royale.

L'oriflamme. Prétentions des moines.

C'est ici pour la première fois qu'on fait mention de l'oriflamme, bannière de l'abbaye de saint Denis, à laquelle l'opinion vulgaire attachoit une vertu miraculeuse. Le roi l'avoit pris avant son départ; il le reporta solennellement à son retour. Il remit en même-tems la couronne de son père, qu'il retenoit *injustement*, dit Suger, abbé de saint-Denis; *car les couronnes des rois, après leur mort, appartiennent aux saints martyrs*, c'est-à-dire à l'abbaye. Voilà de ces droits dont l'origine se trouveroit difficilement.

1127. Le roi excommunié.

Louis, quoique pieux, quoique zélé pour l'église, au point qu'il venoit de rétablir par les armes un évêque chassé de son siège, ne put échapper aux censures ecclésiastiques. Des plaintes séditieuses de l'évêque de Paris l'ayant engagé à saisir son temporel, ce prélat lance aussitôt l'interdit sur le diocèse, & même

sur les terres du roi. Les autres évêques de la province fulminent de pareilles censures. Voyant le roi fort irrité, ils vont (démarche étonnante !) implorer le secours du nouvel ordre de Cîteaux. Le pape leve l'interdit. S. Bernard, déjà célèbre, s'en plaint comme d'une foiblesse qui autorise la licence. Il suivoit les préjugés de son siècle, ainsi que les plus grands hommes ont fait souvent ; & par respect pour la puissance pontificale, il perdoit de vue les droits de la royauté. Dans une lettre écrite au pape, il traite le roi d'impie, de persécuteur, de second Hérode. Tant il est difficile, même aux saints, de se tenir dans les justes bornes du zèle.

Zèle indiscret.

1137. Mort de Louis le Gros

Ce prince mourut très-chrétiennement, après avoir fait sacrer Louis son fils & son successeur. Les dernières paroles qu'il lui adressa, ne peuvent être trop répétées : *Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-rigoureux après votre mort.* Louis le Gros, plus vertueux que Henri I roi d'Angleterre,

n'eut pas comme lui la réputation d'un grand roi, parce qu'il manquoit de politique. Son ennemi le trompa toujours.

L'autorité royale commença pourtant à se relever sous ce règne par des établissemens utiles. Le principal fut celui des *communes*. Il n'y avoit alors d'hommes véritablement libres que les ecclésiastiques & les seigneurs. Tous les autres étoient plus ou moins esclaves. On leur permit d'acheter la franchise, de se choisir des maires & des échevins. Alors se forma le gouvernement municipal. Les villes, devenues de petites républiques, sous le nom de communes, devoient fournir au roi un nombre de gens de guerre; chaque paroisse devoit marcher sous la bannière de son saint. Les seigneurs n'avoient plus le même empire sur ces nouveaux affranchis, jaloux de leur liberté. Les droits qu'on leur avoit vendus, étoient garantis solidement. Cet exemple du monarque fut imité par un nombre de seigneurs, qui vendirent de même à leurs sujets la liberté que la nature

Affranchissemens, communes.

devoit rendre inaliénable. Quelques villes secouèrent le joug, sans attendre les chartes des seigneurs. Enfin les bourgeois acquirent le droit d'être gouvernés par des *maires*, des *consuls* ou des *échevins*; de changer de domicile & de disposer librement de leur fortune; de s'armer pour leur propre défense, avec l'obligation de payer certaines tailles aux seigneurs, & de combattre pour lui en certains cas. On attaqua souvent leur liberté; mais ils en connurent le prix & la soutinrent. Nous verrons les communes former dans la suite un troisième ordre de citoyens, qui eut une grande autorité dans les assemblées de la nation. Il resta encore beaucoup de serfs jusqu'au quatorzième siècle, époque de l'affranchissement général sous Louis Hutin.

Appel aux juges royaux.

Un autre établissement non moins utile de Louis VI, fut le droit d'appeler en plusieurs cas aux juges royaux des sentences rendues par les officiers des seigneurs. Les justices seigneuriales perdirent ainsi une grande partie de leur autorité, au profit de celle du souverain. Celui-ci étant

dès-lors le premier juge, ne pouvoit manquer de devenir bientôt législateur.

Les ordres monastiques se multiplient. On voit naître les Chartreux, les Prémontrés; Fontevraud, où les hommes doivent être gouvernés par une femme; Cîteaux, où la plus rigide pauvreté attire des prosélytes & des richesses; enfin, ces ordres militaires qui doivent unir les exercices du cloître à la profession des armes. L'opulence de Cluni avoit produit l'effet ordinaire, le relâchement. Un murmure universel déposoit contre ces religieux, trop jaloux de leurs privilèges, trop fiers de leur fortune, & dont l'épiscopat redoutoit les entreprises. Dans le concile de Latran, en 1122, on défendit absolument aux moines les fonctions du ministère, même de chanter des messes publiques. » Ils pos-» sèdent les églises, les terres, les » châteaux, les dixmes, les obla-» tions des vivans & des morts, » disoient les évêques; il ne reste

Nouveaux ordres monastiques.

Le clergé contre les moines.

» plus que de nous ôter la crosse &
» l'anneau, & de nous faire ordonner
» par eux ».

S. Bernard maître des esprits.

Cependant l'abbé de Clairvaux, S. Bernard, la gloire du nouvel ordre de Cîteaux, acquit par sa réputation & par ses talens le plus grand pouvoir qu'un homme puisse exercer sur l'esprit des hommes. Il gouverna les pontifes, les rois & les peuples. Voué à la solitude, & toujours entraîné aux affaires, son génie vif, ardent, infatigable, se mêla de tout & décida tout. Ses disputes avec Pierre, abbé de Cluni, sur la prééminence des deux ordres monastiques, furent le signal de cette dangereuse rivalité qui se perpétua entre les moines. Il triompha du malheureux Abélard, plus savant que lui, téméraire théologien, mais si légérement soupçonné d'hérésie sur la trinité, que ses accusateurs se contredisoient, les uns prétendant qu'il admettoit trois dieux, les autres qu'il ne distinguoit point assez les trois personnes. Bernard fit reconnoître Innocent II, à qui Anaclet disputoit la papauté. Nous le verrons se signaler encore davantage sous le règne suivant.

Abélard accusé.

Le schisme, les désordres en tout genre, la fermentation des esprits, donnèrent naissance aux sectes ennemies du clergé, qui devoient un jour agiter toute l'Europe. Arnaud de Brescia, moine enthousiaste, rigide, éloquent, invectiva contre les clercs & les moines, sans épargner les papes ni les évêques. Selon lui, un clerc ne pouvoit rien avoir en propriété; le prince étoit maître de disposer de tous les biens ecclésiastiques, seulement en faveur des séculiers. Ces déclamations échauffoient la multitude; on se souleva, la révolte devint contagieuse; Arnaud fut brûlé en 1155, par ordre d'Adrien IV, mais le feu qu'il avoit allumé n'a pu s'éteindre. Saint Bernard dit qu'à l'exemple du diable, il n'avoit faim & soif que du sang des ames.

Arnaud de Brescia invective contre le clergé.

LOUIS VII,

surnommé LE JEUNE.

1137. Puissance du roi.

LOUIS LE JEUNE, par son mariage avec Eléonore, héritière du Poitou & de l'Aquitaine, avoit réuni à la couronne un pays considérable, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Il étoit tranquille du côté de l'Angleterre, où la mort de Henri I occasionnoit des guerres civiles. Mais l'ambition du pape & les intrigues de Thibaud, comte de Champagne, ne le laissèrent pas long-tems en repos.

1141. Querelle avec le pape au sujet d'un évêché.

Il s'étoit opposé à l'élection d'un archevêque de Bourges, faite sans son consentement. Le pape Innocent II, quoique redevable à Louis de sa dignité, voulut soutenir cette élection, contraire aux droits de la couronne. Il sacra lui-même l'archevêque, & l'envoya en possession du siège, disant avec insulte que *le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & ne point accoutumer à se mêler d'affaires d'église.* Cependant les

rois de la première race conféroient ordinairement les évêchés, & depuis que les élections s'étoient rétablies dans le royaume, le droit de les confirmer appartenoit incontestablement au monarque ; droit fondé, & sur les concessions faites à l'église par ses prédécesseurs, & sur la raison d'état qui doit exclure des grandes places tout homme suspect à son prince. Mais le funeste système d'indépendance avoit renversé les premiers principes. Louis tint ferme. C'en fut assez pour mettre son domaine en interdit.

Le comte de Champagne troublo l'état.

Le comte de Champagne avoit eu beaucoup de part à cette affaire. Brouillon, méchant, mais dévot à l'extérieur, zèlé protecteur des moines qu'on disoit être ses soldats, & appuyé de S. Bernard qui faisoit publiquement son éloge, il saisit toutes les occasions de troubler l'état & de nuire au roi. Louis le Jeune, vif & irrité, fond sur la Champagne, fait mettre le feu à l'église, où périrent plus de treize cents personnes. Cette exécution cruelle fut suivie de violens remords. Il ne crut

Saccage de Vitri.

pouvoir l'expier qu'en faisant vœu d'aller en personne à la terre sainte.

1146. Seconde croisade, prêchée par S. Bernard.

Les fruits de la première croisade se perdoient de jour en jour. On en demandoit une seconde. Le pape Eugene III, qui avoit été le disciple de S. Bernard, & qui le respectoit encore comme son maître, le chargea du soin de la prêcher. Ce pieux solitaire, l'oracle de la France, mais fort susceptible de préventions, étoit plus propre à gouverner des religieux qu'à diriger les affaires d'état, où il n'entroit que par zèle. Il détermina le roi à cette entreprise, contre l'avis du fameux abbé Suger, autre moine d'un mérite extraordinaire, vertueux quoique homme de cour, grand politique, & depuis long-tems exercé au gouvernement. Les prédications du saint allumèrent par-tout l'enthousiasme; il représentoit les mahométans comme des idolâtres, eux qui ne sont pas moins zèlés contre l'idolâtrie que les chrétiens. Le monarque reçut la croix de sa main à Vézelai, sur un échafaud dressé en pleine campagne; la plupart des seigneurs, trois évêques, la reine Eléo-

Louis prend la croix.

noire, se croisèrent avec la même ardeur. Bernard coupa une partie de ses habits pour faire des croix : les croix manquoient encore ; il permit à chacun d'en faire.

Bernard entraine tout.

On lui offrit le commandement de l'armée, qu'il refusa. Le bruit de ses miracles & de ses prédictions ne laissant aucun doute sur le succès, tous vouloient partir ; des femmes même prirent les armes : il ne resta dans plusieurs bourgs que les femmes & les enfans. Bernard écrivit au pape : *Les villes & les châteaux deviennent déserts ; on voit par-tout des veuves dont les époux sont vivans.* Triste sujet de félicitation ! L'Allemagne où il alla prêcher fut animée du même esprit, & l'empereur Conrad III imita l'exemple du roi.

Mauvais succès de la croisade.

Louis le Jeune, après avoir confié la régence à l'abbé Suger & au comte de Vermandois, se mit en marche à la tête de plus de deux cent mille hommes. Conrad en avoit de son côté plus de cent mille. On alla par terre à Constantinople. C'étoit un mauvais parti : l'expérience de la première croisade en démontroit les inconvé-

niens. La trahison des Grecs qui ne cherchoient qu'à se défaire de ces étrangers, qu'ils avoient raison de craindre ; le peu d'habileté des deux princes, l'indépendance de leurs vassaux, la mauvaise discipline des troupes, beaucoup de fautes & nulles précautions, tout concourut à la ruine des croisés. Au lieu des conquêtes qu'ils regardoient comme infaillibles, ils n'eurent que l'avantage de visiter dévotement les lieux saints.

1148. Retour du roi.

De retour en France, le roi trouva la monarchie florissante par le sage gouvernement de l'abbé Suger. On avoit tenté de perdre ce ministre dans son esprit. Il n'eut pas de peine à lui rendre justice, & lui donna la récompense la plus digne de son zèle, le nom de père de la patrie. Tout retentissoit de murmures contre saint Bernard, qui se justifia comme il put, en rejetant sur les crimes des croisés le malheur de la croisade.

Suger & S. Bernard.

Ces deux moines célèbres offrent un contraste frappant. Ils avoient l'un & l'autre beaucoup d'esprit ; mais l'un gouvernoit l'état en vrai politique, l'autre n'envisageoit les affaires

qu'en homme dévot. L'abbé de Saint-Denis, qui ne pouvoit tout à-fait être exempt des préjugés de son siècle, n'en avoit aucun qu'il ne fît céder à une raison supérieure ; l'abbé de Clairvaux se livroit avec enthousiasme à tout ce qu'il imaginoit pouvoir intéresser la gloire de dieu, le bien de l'église. Il étoit né pour sanctifier les ames, & sortoit de sa sphère en se mêlant du gouvernement des peuples. L'ordre de la providence est que la sagesse humaine dirige les entreprises humaines.

1152. Le roi répudie l'héritière d'Aquitaine.

La reine Eléonore avoit suivi le roi en Palestine. Une antipathie mutuelle, augmentée par les galanteries de cette princesse, leur faisoit desirer une séparation. Louis se croyoit deshonoré par Eléonore : celle ci se plaignoit d'avoir un moine plutôt qu'un roi pour époux. Suger, prévoyant les suites de ce divorce, qui enlèveroit à la couronne de grandes provinces, étoit venu à bout de suspendre le dessein de son maître. Il mourut malheureusement pour l'état. Aussitôt Louis a recours au prétexte ordinaire de parenté contre Eléonore. Les flat-

teurs ne manquent pas de lui faire un scrupule de son mariage. Il consulte les évêques, & sur leur avis répudie la reine. Elle avoit de lui deux filles, auxquelles il espéroit que sa succession pourroit revenir. Mais Eléonore ne tarda point à épouser le duc de Normandie, en désheritant ses filles.

L'Angleterre devenue redoutable.

Henri Plantagenet (c'est le nom du duc) à qui elle apportoit pour dot la Guienne & le Poitou, & qui possédoit déja l'Anjou, le Maine & la Normandie, devint dès-lors redoutable au roi de France. Il le fut bien davantage peu de tems après, le roi d'Angleterre, Etienne, l'ayant déclaré son successeur. Cette couronne, jointe à une partie des plus belles provinces du royaume, formoit une puissance qui annonçoit d'étranges malheurs aux descendans de Louis le Jeune. Les deux rois eurent bientôt des démêlés, dont les suites furent peu considérables.

Démêlé de Henri II avec Thomas Becket.

Un fameux zélateur des immunités ecclésiastiques, Thomas Becket, révéré sous le nom de S. Thomas de Cantorbery, que le nouveau roi d'An-

gleterre Henri II avoit élevé à la dignité de chancelier, & ensuite à celle de primat, lui causa de plus vives inquiétudes que le roi de France. Un prêtre convaincu d'assassinat méritoit la mort; & les immunités de l'église ne devoient pas sauver des meurtriers. Henri vouloit que le coupable fût jugé & puni par les magistrats : l'archevêque ne voulut jamais y consentir. Tel fut le principal sujet d'une querelle, qui mit en feu tout ce royaume, qui exposa Henri II à perdre sa couronne, & qui lui fit perdre réellement son autorité & sa gloire.

Becket en France.

Becket, condamné par ses confrères mêmes d'Angleterre, trouva un asyle auprès de Louis le Jeune, dont l'intérêt étoit de fomenter ces brouilleries, & dont la piété favorisoit un homme déja regardé comme un saint. Henri étant venu en France pour d'autres affaires, il fut question de le réconcilier avec l'archevêque de Cantorbery. Le prélat vint se jeter à ses pieds, l'assurant qu'il se soumettroit à ses volontés, *sauf l'honneur de dieu;* car l'honneur de dieu étoit confondu avec les intérêts imaginaires

du clergé. Après s'être récrié sur cette restriction, *Qu'il m'accorde seulement*, dit le monarque, *ce que le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens*. Il vouloit parler des coutumes d'Angleterre, rejetées par l'archevêque comme incompatibles avec les immunités de l'église. Chacun applaudit à cette demande; mais le prélat fut inflexible.

Son accommodement avec Henri.

Le pape Alexandre III avoit envoyé des légats pour finir l'affaire. Henri, qui craignoit ses anathèmes, consentit au rétablissement de Becket, *sauf l'autorité royale*. On se réconcilia en apparence. L'archevêque de retour en Angleterre, lança de nouvelles excommunications, & irrita plus que jamais un prince terrible dans ses emportemens. *Est-il possible*, s'écria un jour Henri, *qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat & rebelle, qui trouble tout mon royaume?* Ces paroles n'eurent que trop d'effet. Quand un prince paroît désirer le crime, on s'empresse de le commettre. Le prélat fut bientôt assassiné dans son église. La pénitence humiliante du roi, la révolte de ses

1170. Becket assassiné.

enfans & d'une grande partie de la nation, la démarche qu'il fit de se soumettre au jugement du pape, sont des objets étrangers à notre histoire.

Erreur, cause de ces maux.

Ces violentes contestations sur l'autorité pontificale & sur les immunités ecclésiastiques, avoient leur source dans les fausses décrétales, & dans un chaos d'erreurs, produites par l'intérêt & consacrées par l'ignorance. On verra presque toujours les plus grands maux de la société naître de l'erreur autant que des passions. A quoi s'exposent ceux qui fuient la vérité !

Dernières années de Louis le Jeune.

Louis le Jeune soutint les enfans de Henri contre leur père. Mais le monarque anglois, reprenant toute la vigueur de son ame, se montra dans cette guerre aussi prudent & aussi courageux que dans les autres. On fit un nouveau traité de paix. Louis fut en pélerinage au tombeau de S. Thomas de Cantorbery, déjà canonisé. Il mourut peu de tems après, avec la réputation de roi pieux & de mauvais politique. Ses vassaux lui furent toujours attachés, non par estime pour sa personne, ou par crainte de

1180. Sa mort.

sa puissance, mais parce qu'ils redoutoient l'ambition du roi d'Angleterre.

Duel permis pour six sous.

ON remarque sous ce règne une loi digne des siècles les plus barbares. C'étoit la défense du duel pour une dette qui n'excéderoit pas cinq sous. Une dette de six sous étoit donc une matière suffisante de duel. Plusieurs églises, celle de Paris en particulier, & quelques abbés, conservoient le droit d'ordonner le duel en certains cas. L'abbé de Saint-Denis demanda cette preuve contre Etienne de Maci, qui avoit fait emprisonner un serf de l'abbaye. Le champion de l'abbaye creva un œil de son adversaire, & celui-ci reconnut alors que sa cause étoit mauvaise. Si Eugène III, consulté sur cet usage, répondit, comme le disent quelques auteurs, *suivez vos coutumes*; rien ne prouve mieux combien des coutumes insensées peuvent paroître respectables.

Troubadours

Au sein de cette barbarie florissoient depuis plus d'un siècle, dans nos provinces méridionales, les poëtes

provençaux, connus sous le nom de *Trouverres* ou de *Troubadours*. Ils chantoient les dames, ils en étoient aimés; ils faisoient les délices des cours; & l'on ne connoissoit point de nouveauté plus piquante. Ces premières étincelles du génie de la nation perçoient à peine la profondeur des ténèbres dont elle étoit environnée.

Ecole de monastères.

De nombreuses écoles, établies surtout dans les monastères, rendirent un service plus essentiel. Les moines s'occupoient à copier des livres, & donnoient des leçons aux jeunes gens. Sans eux nous aurions peut-être perdu tous les trésors de l'antiquité. Les collèges firent tomber ces écoles.

Collège & Université.

On accouroit déja de toute l'Europe à Paris pour étudier les sciences. C'est probablement alors que se forma l'université, connue sous ce nom seulement du tems de S. Louis. Le nombre prodigieux des étudians en fit un corps très-considérable dès son origine.

Peu de vraie science.

Mais ce qui s'appeloit alors science, se réduisoit presque à une vaine

métaphysique, plus propre à exciter des disputes qu'à répandre des lumières. Etoit-il dans l'ordre de la nature, que l'esprit humain s'exerçât sur des inepties, avant de parvenir à de solides connoissances? Et falloit-il passer par les subtilités obscures de l'école, pour se frayer un chemin à l'étude & à l'examen de la nature?

Fausse dialectique appliquée aux dogmes.

Cette manie de sophistiquer s'appliquoit surtout aux mystères de la religion. On s'efforçoit de les analyser, de les expliquer par les termes inintelligibles d'Aristote; on en faisoit, pour ainsi dire, des thèses de péripatétisme; & en dépouillant le dogme de sa majestueuse simplicité, on enveloppoit aussi la raison de nouvelles entraves. La doctrine de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, que S. Bernard poursuivit avec toute la chaleur de son zèle, fera connoître la manière dont on envisageoit les choses les plus profondes. Il fut accusé de soutenir que l'*essence* divine n'est pas *dieu*; que les *propriétés* des personnes divines ne sont pas les *personnes*; que les personnes divines ne peuvent

Gilbert de la Porée.

peuvent être *attribut* dans aucune propoſition, &c. On en concluoit qu'il attaquoit la trinité; & ſes diſtinctions de dialectique furent taxées d'héréſie. Il ſe rétracta au concile de Reims, tenu par Eugène III.

Ce pape, diſciple de S. Bernard, étoit venu en France, comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, chercher un aſyle contre les ſéditieux de Rome. Alexandre III y vint de même. Louis le jeune & Henri II, roi d'Angleterre, allèrent au-devant de lui, & le conduiſirent l'un & l'autre à pied, tenant les rênes de ſon cheval. Les papes étoient en quelque ſorte plus maîtres en France qu'à Rome, où l'on ſe révoltoit contre eux. Les papes en France.

Le *décret* de Gratien, publié en 1151, mit le comble à leur puiſſance. Ce recueil de canons, fait par un moine d'Italie, confond les fauſſes décrétales avec les véritables lois de l'égliſe. L'auteur poſe en principe que le pape n'eſt pas ſoumis aux canons; il en fait un deſpote, dont la volonté n'a point de règle. Il établit que les clercs ne peuvent être jugés en aucun cas par les ſéculiers. Pendant plus de trois Décret de Gratien.

siècles, cet ouvrage a servi de fondement au droit canonique; les écoles, les tribunaux, n'ont point suivi d'autres maximes. Gratien, dans son genre, peut être comparé à Hildebrand. Quelques canonistes, (dirai-je plus hardis ou plus lâches?) l'ont surpassé, en représentant le pape comme le monarque du monde entier, comme un être même au-dessus de l'homme. Et on l'a cru sans doute, à en juger par les faits.

Faste du haut clergé.

Un canon du concile de Latran, tenu en 1179, prouve combien le haut clergé étoit différent des anciens chefs de l'église. Il porte que les archevêques auront tout au plus, dans leurs visites, quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept; il leur défend de mener avec eux des chiens & des oiseaux pour la chasse, d'imposer des contributions sur leurs inférieurs; il donne à entendre que les frais de visite absorboient quelquefois en un instant ce qui auroit suffi pour la subsistance annuelle d'un curé.

PHILIPPE II,

surnommé AUGUSTE.

1180, &c.

PHILIPPE, que Louis le Jeune avoit eu de sa troisième femme Adélaïde de Champagne, monta sur le trône à l'âge de quinze ans. Surnommé d'abord le Dieu-donné, il mérita par ses exploits les surnoms de Conquérant & d'Auguste. Le premier trait mémorable de son règne fut un coup de rigueur, contraire, selon le président Hénault, au droit naturel, & par conséquent à la religion; &, selon le P. Daniel, également avantageux à la religion & à l'état. Les Juifs possédoient une bonne partie des richesses du royaume. C'étoit le fruit de leur commerce, de leur industrie, autant que de leurs usures. On les accusoit de plusieurs profanations, dont apparemment ils ne se faisoient aucun scrupule; on leur imputoit d'autres crimes peu vraisemblables, entre autres, d'immoler le jour de la cène des enfans chrétiens, comme on le reprochoit calomnieu-

Bannissement des Juifs.

sement aux chrétiens des premiers siècles. Philippe, dès son enfance, avoit été frappé de ces récits que la haine publique ne manquoit pas d'exagérer. Malgré les remontrances des seigneurs & des évêques, gagnés, dit-on, par les offres & les présens des Juifs, il les bannit du royaume, confisqua leurs immeubles, déchargea ses sujets de toute dette envers eux. Quelques uns se firent baptiser pour se soustraire à la persécution. Presque tous aimèrent mieux emporter ailleurs les talens qui les avoient enrichis. Le roi les rappela dans la suite, parce qu'il eut besoin de leur argent. Il crut alors qu'on pouvoit les rendre utiles à l'état, en mettant un frein à leur avarice.

Philippe soutient ses droits.

Le comte de Flandre, en qualité de parrain de Philippe Auguste, avoit la principale autorité à la cour; car le titre de parrain formoit alors les liaisons les plus étroites. La reine mère, jalouse de son crédit, se retira, implora même le secours du roi d'Angleterre. Ces divisions n'eurent pas de suite. Mais Philippe se crut en droit de prendre les armes contre ce

même seigneur, dont il avoit épousé la niece. Il le força à lui céder le Vermandois, Amiens & d'autres domaines qui, par la mort de la comtesse de Flandre, devoient revenir à la couronne. Tout annonçoit déja dans le jeune roi le dessein de maintenir son autorité, & la force nécessaire pour y réussir.

Brabançons exterminés.

Le soin qu'il eut d'exterminer les *Brabançons* n'annonçoit pas moins de zèle pour le bien public. On appeloit ainsi des bandits rassemblés en corps, dont les brigandages & les violences portoient la désolation en tout lieu. Le roi envoya des troupes, qui en tuèrent plus de sept mille dans une bataille. Mais ce fléau ne fut pas détruit. La barbarie, les troubles, le défaut de police & d'autorité, firent souvent reparoître des Brabançons ou de semblables brigands; & les rois en prirent souvent à leur solde.

Chrétiens en Palestine.

Cependant l'état déplorable des affaires d'orient attiroit l'attention de l'Europe. Il s'en falloit bien que la conduite des croisés qui s'étoient établis en Palestine, répondît à ce

grand motif de religion qui sembloit les y avoir entraînés. Le célèbre Saladin, maître de l'Egypte, aussi sage que courageux, profita de leurs divisions, & n'eut pas de peine à les détruire. Il avoit repris Jérusalem, où Lusignan étoit roi presque sans pouvoir. Cette triste nouvelle ranima l'ardeur des croisades. Les rois de France & d'Angleterre oublièrent un moment des querelles opiniâtres pour prendre la croix. On convint de faire payer à quiconque ne se croiseroit point, laïques ou ecclésiastiques, la dixme de tous leurs biens, une fois seulement, pour les frais de l'expédition (*a*). C'étoit au clergé à donner l'exemple. Plusieurs de ses membres se récrièrent contre l'impôt; mais le roi se fit obéir. Il n'y avoit point eu d'exemple jusqu'alors d'un subside général.

1188. Projet de croisade.

Le clergé de Reims refuse un subside.

On raconte à ce sujet qu'étant obligé de lever des troupes dans une occasion pressante, Philippe Auguste

(*a*) Cette taxe fut appelée la dixme saladine.

demanda quelque subside au clergé de Reims. Ce corps le supplia de se contenter du secours de ses prières, disant que le reste pourroit tirer à conséquence. Peu de tems après l'église de Reims vit dévaster ses terres par trois seigneurs. Elle eut recours au roi. Philippe répondit obligeamment qu'il prieroit ces seigneurs de laisser l'église en repos. Il les en pria, mais de manière que les vexations furent encore plus violentes. Nouvelle députation pour réclamer la justice du souverain. *De quoi vous plaignez-vous*, dit-il ? *je vous ai protégés de mes prieres, comme vous m'avez servi des vôtres.* Les députés promirent plus de zèle ; &, le roi, après cette leçon frappante, fit faire satisfaction à l'église de Reims. Pouvoit-on douter que l'intérêt de l'église ne fût lié au service de l'état ?

Brouillerie entre Philippe & Henri II.

De nouvelles brouilleries entre Philippe Auguste & Henri II roi d'Angleterre suspendirent l'exécution de la croisade. Le vieux Henri, amoureux, dit-on, d'Alix, sœur de Philippe, qui devoit épouser Richard son fils, retardoit ce mariage conclu

depuis long-tems, & refusoit d'associer à la couronne le jeune prince, dont l'aîné étoit mort avec le titre de roi. La querelle devint très-vive; on alloit prendre les armes. Un légat avoit excommunié Richard, comme auteur des troubles qui empêchoient la guerre sainte. Un autre légat déclare à Philippe, que s'il ne fait promptement la paix, il va mettre la France en interdit. Le roi aussi peu modéré que le ministre du pape : *Je me moque de votre interdit*, répondit-il, *je ne le crains ni ne le garderai, parce qu'il est injuste. Il n'appartient point à Rome d'agir par sentence ni en aucune autre manière contre mon royaume, lorsque je juge à propos de mettre à la raison des vassaux rebelles. On voit bien à votre conduite que vous avez pris goût aux sterlings d'Angleterre.* Richard étoit présent. Il s'élance sur le légat l'épée à la main. On accourt, on prévient le coup. Alors l'Anglois se jette aux pieds de Philippe Auguste, & lui fait hommage de toutes les terres que sa maison possède en France, disant qu'il les tient de lui comme de son seigneur,

Philippe brave un légat.

& du roi d'Angleterre comme de son père.

Les hostilités furent vives & courtes. Le malheureux Henri, trop foible contre un héros tel que Philippe, subit la loi du vainqueur, s'obligea de lui payer une somme de vingt mille marcs d'argent, & ne survécut guère à sa disgrace. Sa femme Éléonore lui avoit causé mille chagrins; ses fils l'avoient trahi, quoique bon père; le clergé l'avoit réduit à l'humiliation, quoique grand prince. Outre le royaume d'Angleterre, auquel il joignit l'Irlande, il possédoit la Guienne, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Normandie; & il y ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritière de ce duché (*a*). Cependant sa vie fut pleine d'afflictions amères, & il ne cessa d'éprouver combien il y a

Henri II vaincu.

Puissance de ce monarque.

(*a*) Il avoit hérité de son père Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, & de sa mère Matilde, héritière de Henri I.

loin quelquefois de la fortune au bonheur.

1189. Troisieme croisade.

Le nouveau roi Richard & le roi de France se jurèrent une éternelle amitié, & firent de concert les dispositions de la croisade. Les lettres-patentes portent : *Telles sont les conditions auxquelles nous nous sommes engagés, moi Philippe roi des François envers Richard roi des Anglois, mon ami & mon fidèle vassal ; moi Richard roi des Anglois envers Philippe roi des François, mon seigneur & mon ami, &c.* Cette amitié ne pouvoit durer long-tems entre deux monarques jeunes, vifs, ambitieux, vaillans, jaloux de leur puissance, & environnés de mille sujets de contestation. Le caractère fougueux & bizarre de l'Anglois étoit encore plus à craindre que la fière vivacité du François. Souvent divisés, souvent réunis en apparence, ils se signalèrent l'un & l'autre au siège d'Acre, place importante que l'on prit sur les infidèles. Ce fut tout le fruit de cette grande émigration. L'empereur Frédéric Barberousse, fameux par son courage & par ses démêlés avec Rome, étoit

Prise d'Acre suivie de malheurs.

mort pour s'être baigné dans le Cydnus; son armée de cent cinquante mille hommes avoit été réduite à rien par les maladies. Philippe Auguste tomba malade, & revint en France; Richard resté seul en Palestine, y fit des prodiges de valeur à pure perte. Jérusalem, le principal objet de la guerre, n'avoit pas même été assiégée. Toutes les forces de l'Europe ne passoient donc en Asie que pour s'y ensevelir.

Galanterie des croisés.

Une chose digne de remarque, & qui caractérise les mœurs du tems, c'est que les chevaliers croisés (on parlera de la chevalerie sous le règne de Louis VIII) n'étoient pas moins galans que dévots. Le seigneur de Couci, blessé à mort au siège d'Acre, se souvint de la dame du Fayel, pour qui il brûloit d'une flamme aussi pure, dit-on, que vive & constante. Il chargea son écuyer de porter son cœur à cette dame. Le mari jaloux rencontre l'écuyer, le fait fouiller, & se saisit du présent. Il fait assaisonner ce cœur comme un mets; il ordonne qu'on le serve à sa femme. Après

qu'elle en a mangé avec appétit, il lui révele cruellement le secret. La malheureuse dame jura qu'elle ne prendroit jamais d'autre aliment, & mourut quelques jours après d'inanition & de douleur.

1192. Le roi envahit la Normandie.

Philippe Auguste, arrivé dans son royaume, profita de l'absence de Richard pour s'emparer d'une partie de la Normandie. La foi des anciens traités s'opposoit à cette démarche; l'honneur même y sembloit intéressé; mais l'ambition aigrie par de violentes querelles est peu délicate sur les moyens de se satisfaire. Richard, en revenant de la Terre-sainte, fut arrêté prisonnier en Allemagne. L'empereur Henri VI, son ennemi, n'eut pas honte de retenir dans les fers le héros de la croisade; ni le roi de France, de chercher alors des prétextes d'invasion. Enfin Richard acheta la liberté au prix de cent cinquante mille marcs d'argent. Son frère Jean avoit tenté d'envahir le royaume. *Prenez garde à vous*, écrivit le roi de France à celui-ci; *le diable est déchaîné.*

Le roi d'Angleterre finit ses jours dans l'infortune. Philippe remporta sur lui plusieurs avantages. Il ne lui cédoit point en valeur. Allant un jour à Gisors avec trois cents hommes, il rencontre l'armée angloise. On propose de rebrousser chemin. *Moi*, s'écrie Philippe, *que je fuie devant mon vassal! Qui veut vaincre ou mourir avec le roi, me suive!* Il fond aussitôt sur les ennemis, se fait passage l'épée à la main; & arrive à Gisors presque sans perte.

1197. Il signale sa valeur.

Ce fut l'avarice qui causa la mort de Richard. Il vouloit avoir un trésor qu'on disoit caché dans le château de Chalus près de Limoges. Sur le refus du seigneur, il assiégea cette place, & fut blessé d'un coup de flèche dont il mourut. Sa bravoure lui avoit mérité le surnom de *Cœur de lion*; ses vices l'ont dégradé dans l'histoire. Un curé osa lui dire publiquement, qu'il avoit trois filles qui seroient cause de sa perte, la superbe, l'avarice & l'impureté. *Hé bien! il faut s'en défaire*, répondit Richard, aussi peu réservé dans ses propos que dans sa conduite; *je donne la superbe*

1199. Mort de Richard, roi d'Angleterre.

aux Templiers, l'avarice aux moines de Cîteaux, & l'impureté aux prélats de mon royaume. Jean-sans-terre lui succéda. Nous le verrons bientôt dépouillé.

Perte des papiers de la couronne.

Dans la journée de Fréteval entre Châteaudun & Vendôme, où Richard mit en déroute l'arrière-garde du roi de France, (1194) on avoit perdu tous les papiers de la couronne. L'Anglois refusoit opiniâtrément de les rendre; il espéroit en profiter. Un garde des registres, nommé Gautier, qui avoit une mémoire prodigieuse, eut ordre de suppléer à ce que les recherches ne pouvoient fournir. Il s'acquitta de cette difficile commission. Mais quelques secours qu'il ait trouvés dans les bibliothèques des moines & ailleurs, on n'imagine pas que tous les vides aient pu se remplir. L'expérience apprit du moins à ne plus exposer des monumens si précieux, & le *trésor des chartes* fut établi pour leur conservation. Traîner les archives de l'état à la suite d'une armée, ce n'est pas la moindre preuve de l'aveuglement universel.

On prétend, dit l'abbé Velli, que les droits du monarque furent plutôt augmentés que diminués. Cela paroît bien probable.

Il y a presque dans tous les siècles un cercle d'événemens bizarres qui se renouvellent périodiquement. Philippe avoit épousé en secondes noces Ingelburge ou Isemburge, sœur du roi de Danemarck. Le lendemain il résolut de la répudier; ce qu'on attribua sérieusement à un sortilège. Les prétextes de divorce ne manquoient jamais. Quand le roi ne voulut plus de sa femme, il pensa qu'elle étoit sa parente. Deux évêques délégués par le pape Célestin III, & ensuite un parlement convoqué pour cette affaire, reconnurent la parenté. Le mariage fut déclaré nul.

Divorce de Philippe Auguste.

1200. Innocent III met le royaume en interdit.

Innocent III, plus sévère & plus ferme que Célestin, commence son pontificat par ordonner au roi de reprendre Ingelburge, & de renvoyer Agnès de Méranie, qu'il avoit épousée après le divorce. Cet ordre absolu est suivi d'un interdit jeté sur tout le royaume. En conséquence, plus de messes, plus d'offices, plus de sacre-

mens hors le cas de néceſſité urgente ; plus de ſépultures, ni d'exercices de religion. Etrange manière de punir un ſeul homme ſur une infinité de citoyens ! Ces interdits généraux étoient en uſage depuis plus de deux ſiècles. On en voit les affreuſes circonſtances dans un concile de Limoges en 1031. Non-ſeulement l'exercice public de la religion étoit ſuſpendu ; mais perſonne ne pouvoit ſe marier, ni manger de la viande, ni ſe faire couper les cheveux ou raſer la barbe. Il étoit même défendu de ſe ſaluer les uns les autres. Tout inſpiroit le fanatiſme plutôt que la pénitence.

Fermeté du roi.

Philippe Auguſte, avec moins d'autorité & de vigueur, eût été perdu. Il ſe vengea ſur les eccléſiaſtiques de leur déférence aux ordres de Rome, en ſaiſiſſant leur temporel ; il ſe vengea des murmures ſéditieux de pluſieurs laïques, en leur impoſant de fortes contributions. La prudence lui fit néanmoins demander au pape un nouvel examen de ſon affaire ; mais prévoyant que les légats prononceroient contre lui, pour s'épargner la honte

de subir leur jugement, il leur envoya dire qu'il reprenoit Ingelburge. Cette princesse recouvra en effet le titre de reine, dont elle alla jouir dans un château où elle fut reléguée.

1203. Jean, roi d'Angleterre jugé en France.

L'autorité de Philippe éclata bientôt d'une manière plus frappante. Arthur, duc de Bretagne, avoit de justes prétentions à la couronne d'Angleterre, étant le fils d'un aîné. Jean-sans-terre son oncle la tenoit du choix de la nation. Après quelques hostilités, celui-ci se trouva maître de la personne d'un compétiteur, d'autant plus à craindre qu'il étoit soutenu par le roi de France. Arthur fut envoyé à Rouen, où il périt de mort violente, par l'ordre de Jean, & peut-être par ses mains. La mère du duc, avec la principale noblesse de ses états, vint demander justice au roi, comme au suzerain du prince mort & de celui qui l'avoit fait assassiner. Philippe Auguste cite son vassal à la cour des pairs. Le gouvernement féodal lui donnoit ce droit sur un prince plus puissant que lui par ses états. Un vassal cité à la cour du roi devoit y comparoître sous

peine d'amende ou de confiscation des fiefs. Jean ne comparut point. Les pairs le déclarèrent atteint & convaincu de félonie, & confisquèrent au profit du roi toutes ses terres situées dans le royaume.

Ce jugement exécuté par les armes.

Ce jugement étoit conforme aux lois féodales, mais ne pouvoit s'exécuter que par la force des armes. Philippe Auguste n'en différa point l'exécution. Il s'empare avec une rapidité prodigieuse de toute la Normandie, qu'il réunit pour jamais à la couronne. La Touraine, l'Anjou, le Maine, &c. sont forcés de se soumettre. Il ne reste que la Guienne au roi Jean, digne par sa lâcheté & son indolence de cette cruelle catastrophe. *Laissez les faire*, disoit-il; *j'en reprendrai plus en un jour qu'ils n'en auront pris dans un an.*

Innocent III se prétend juge des guerres, &c.

Innocent III, qui traitoit avec les couronnes comme un souverain avec ses vassaux, employa plus d'une fois les menaces pour faire quitter les armes à Philippe. Le monarque répondit d'abord avec fermeté, qu'il n'avoit point d'ordre à recevoir du pape, & que les différens des rois

n'étoient point de son ressort. Il consentit néanmoins à une trêve de deux ans, persuadé qu'un pape de ce caractère étoit à craindre aux plus grands rois. Innocent ne prétendoit pas, disoit-il, juger du fief, mais du péché, sous prétexte que l'église avoit droit de prendre connoissance de tout ce qui est péché. Or, dans toute contestation, une des parties pèche par quelque injustice. Selon ce principe, « le pape, dit le célèbre Fleury, étoit » juge de toutes les guerres entre les » souverains; c'est-à-dire, qu'à pro» prement parler, il étoit seul souve» rain dans le monde ». (*VI. Disc. sur l'Hist. Eccl.*)

1204. Quatrième croisade inutile.

Pendant cette guerre, une quatrième croisade dépeupla encore la France. Foulques, curé de Neuilli, le même qui avoit parlé si hardiment au roi Richard, en fut le moteur. Il saisit l'occasion d'un tournoi où toute la noblesse étoit invitée (*a*). Il y prêcha

(*a*) Les joutes & les tournois étoient à la mode. On se ruinoit pour y briller; on s'exposoit à perdre sa vie, pour y signaler son adresse. Plus de vingt princes périrent

sur un échafaud, & embrasa tellement l'auditoire, qu'une foule de seigneurs voulut recevoir la croix de sa main. La passion des aventures & l'espérance de fonder quelque royaume effaçoient le souvenir des anciens désastres. Cette expédition fut fatale, non aux mahométans, mais aux Grecs. La prise de Constantinople, les horreurs qu'y commirent les croisés, le nouvel empire que Baudouin, comte de Flandre, établit sur les ruines de cette ville chrétienne, ne devoient pas être regardés comme des triomphes pour la religion. L'empire des Latins à Constantinople ne dura que cinquante-huit ans; & Michel Paléologue les chassa en 1261.

Prise de Constantinople.

Une croisade plus étrange, contre des chrétiens, inonda de sang les provinces méridionales du royaume, infectées de l'hérésie des Albigeois. On commençoit à raisonner sur la religion. L'esprit de subtilité introduit dans les écoles, & les abus qui

Hérésie des Albigeois.

---

dans ces jeux, avant qu'il fût possible d'en abolir la coutume. Ils convenoient trop aux mœurs du tems.

s'étoient multipliés dans l'église, donnoient carrière à la licence des esprits. Le fanatisme, sous un air imposant de réforme, répandoit au loin sa contagion. Arnauld de Brescia avoit excité des révoltes contre le pape & contre tout le clergé. Henri, jeune enthousiaste, marchant toujours nupieds, couvert d'un sac d'ermite, une croix de fer à la main au bout d'un bâton, avoit dogmatisé & avoit été reçu en prophète. Les sacremens, les mystères, étoient attaqués, comme les ministres de l'église. En brûlant quelques-uns des partisans de l'hérésie, on avoit enflammé la haine des autres. Une foule de novateurs, appelés tantôt Manichéens, tantôt Vaudois, plus communément Albigeois, embrassèrent la nouvelle doctrine, la même à-peu près qui fut renouvellée depuis par les protestans. On leur reprochoit, outre leurs erreurs sur l'eucharistie, sur la puissance spirituelle & sur différens objets du culte, d'infâmes débauches dont quelques-uns vraisemblablement étoient coupables.

Innocent III envoya des mission- Conduite du pape.

naires pour les convertir, & deux moines de Cîteaux avec pouvoir de contraindre tous les seigneurs, par les censures de l'église, à confisquer leurs biens, à les bannir, à les punir même de mort. C'est l'origine de l'inquisition qui devint en peu de tems si terrible.

1208. Croisade contre le comte de Toulouse.

Raimond VI, comte de Toulouse, cousin germain de Philippe Auguste, étoit regardé comme le protecteur de ces hérétiques, soit qu'il eût adopté secrètement leurs opinions, soit qu'il les tolérât seulement par politique, comme on a lieu de le présumer. Un des légats, Pierre de Castelnau, l'excommunie & meurt assassiné. Le comte est accusé de ce meurtre. Le pape, sans l'avoir entendu, livre ses états au premier occupant, invite tous les fidèles à prendre les armes, accordant les mêmes indulgences & les mêmes privileges que dans les croisades contre les Sarasins. C'étoit exciter un fanatisme pour en étouffer un autre. Raimond effrayé se soumet à la pénitence, & reçoit humblement des coups de verges. On l'obligea encore à se croiser contre ses sujets; & le

fameux Simon comte de Montfort, dévoré d'ambition sous un extérieur de piété, fut mis à la tête de la croisade : les évêques en étoient malheureusement les plus ardens instigateurs.

Barbaries contre les hérétiques.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des combats & des barbaries qu'elle fit naître. On en jugera par quelques traits remarquables. Les croisés assiégeoient Beziers. Sur le point de donner l'assaut, dans l'impuissance de distinguer les catholiques d'avec les hérétiques, ils demandèrent, dit-on, à l'abbé de Cîteaux, légat du pape, le parti qu'il falloit prendre. *Tuez-les tous*, répondit-il ; *dieu connoît ceux qui sont à lui.* Trente mille habitans, d'autres disent soixante mille, furent passés au fil de l'épée. Dans une autre occasion, Montfort ayant condamné au feu deux Albigeois, le plus jeune déclara qu'il renonçoit, à l'héréſie. Plusieurs demandoient sa grace. Le refus du général est moins étonnant que la raison qu'il en donne : *Si cet homme est sincérement converti, le feu lui servira pour l'expiation de ses péchés ;*

s'il feint de l'être, il souffrira la peine de son imposture. Après la prise de Lavaur, le cruel Montfort, dont le P. Daniel vante la *douceur*, fit jeter toute vivante dans un puits la dame de cette ville; son frère fut pendu; quatre-vingt gentilshommes égorgés de sang froid; quatre cents hérétiques livrés aux flammes, tandis que le clergé chantoit l'hymne du S. Esprit.

Le comte de Toulouse dépouillé de ses états.

Le comte de Toulouse, quoique pénitent, quoiqu'absous à Rome, n'en fut pas moins dépouillé de ses états. Innocent III parut d'abord vouloir suspendre le cours des injustices. Mais sur les remontrances des évêques, il consentit à la continuation de la guerre. Le roi même qui s'étoit plaint des croisés, approuva le vœu qu'avoit fait son fils de combattre en personne dans la croisade. Elle coûta la vie en 1213 au roi d'Aragon, Pierre II, qui étant venu secourir le comte son beau frère, fut tué à la bataille de Muret.

Ces horreurs blessent la religion.

Toutes ces horreurs fournissent matière à de tristes réflexions. Comment l'église ennemie du sang avoit-elle tant

tant de ministres sanguinaires ? Comment les chrétiens pouvoient-ils être persécuteurs, après avoir signalé leur patience sous le glaive de la persécution ? On ne peut l'attribuer qu'à l'ignorance des devoirs & à la férocité des mœurs. Il falloit ne pas connoître la religion, pour en faire un motif de révoltes & de massacres : il falloit être sans humanité, pour ne pas sentir qu'on outrageoit la nature par ces violences.

1211. Innocent III donne la couronne d'Angleterre.

La guerre des Albigeois, en occupant presque toutes les forces du royaume, prolongea la trêve conclue avec le roi d'Angleterre. Mais il n'étoit pas au bout de ses infortunes. Le pape qui se prétendoit maître de toutes les églises ; qui ne daignoit pas porter la crosse, de peur de se confondre avec les évêques ; ayant nommé un archevêque de Cantorbery, que Jean ne voulut pas recevoir, le refus du roi attira un interdit sur le royaume. Ce ne fut qu'un avant-coureur des entreprises d'Innocent III. Il vouloit que tout pliât sous ses ordres, il s'attribuoit tous les droits. Voyant les évêques & les seigneurs

irrités contre le monarque, il crut n'avoir plus rien à ménager : il déclara le trône d'Angleterre vacant, l'offrit à Philippe Auguſte, & publia une croiſade contre le roi dépoſé. Philippe, à la place de ce prince, auroit ſu défendre la majeſté royale. L'ambition lui fit oublier que le pape n'avoit aucun droit ſur les couronnes. Il accepta celle qu'on lui offroit injuſtement, & équipa une flotte de dix-ſept cents voiles pour en aller prendre poſſeſſion.

1213. Le roi Jean ſe fait vaſſal du pape.

Jean Sans-terre, auſſi lâche que malheureux, après avoir imploré, dit-on, le ſecours du roi de Maroc, à qui il promettoit, non-ſeulement de lui rendre hommage, mais d'embraſſer le mahométiſme ; après avoir eſſuyé un refus de ce barbare, s'aviſa de donner au pape ſon royaume, & lui prêta ſerment de fidélité entre les mains du légat Pandolphe, qu'Innocent avoit chargé de l'exécution de ſa ſentence contre lui. Auſſitôt l'artificieux légat repaſſe en France, & ordonne au roi de renoncer à l'Angleterre, attendu qu'elle appartient au ſaint ſiège. Philippe Auguſte, ſi indi-

gnement joué, continue ses préparatifs avec plus d'ardeur. Sa flotte périt par la négligence des troupes qui la gardoient. Mais il remporta une fameuse victoire à Bouvines, entre Lille & Tournai, sur l'empereur Otton IV & le comte de Flandre, ligués avec le roi d'Angleterre. Il n'avoit que cinquante mille hommes contre près de deux cent mille. Les ennemis, comme assurés de vaincre, étoient déja convenus entre eux des partages du royaume. L'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, se signala dans cette journée. Il abattit le général anglois avec une massue de fer, dont il assommoit les ennemis, se faisant scrupule de verser le sang humain. Matthieu II de Montmorenci, qui fut connétable sous trois règnes, prit seize bannières. Philippe Auguste s'exposa aux plus grands périls. Le comte de Flandre fut fait prisonnier, & orna le triomphe du vainqueur.

1214. Bataille de Bouvines.

Jamais le roi Jean ne s'étoit vu si près de sa ruine. Au lieu de chercher un appui dans le cœur de ses sujets, il les révolta par la conduite la plus

Les Anglois détrônent Jean Sans-terre.

odieuse. On voulut lui faire confirmer les privilèges de la nation, contenus dans une charte de Henri I. Il refusa ; on prit les armes ; on le força à signer la grande charte, qui est le fondement de la liberté angloise. A peine eut-il fait serment de s'y conformer, qu'il viola toutes ses promesses. Alors, en dépit du pape, les Anglois l'ayant déclaré déchu de la royauté, la déférèrent au fils aîné de Philippe Auguste, Louis, dont la femme Blanche de Castille étoit petite-fille d'un roi d'Angleterre. En vain Innocent III menaça le roi & son fils de l'excommunication, s'ils entreprenoient sur un royaume devenu fief de l'église. On lui répondit qu'un souverain ne pouvoit disposer de ses états sans le consentement de ses barons. Tous les seigneurs protestèrent qu'ils soutiendroient jusqu'à la mort une vérité si précieuse à la noblesse.

Un fils de France roi d'Angleterre

Cependant Philippe, bien résolu de ne pas abandonner son fils, en paroissant respecter les ordres du pape, promit de ne point se mêler de cette affaire, & de laisser à Louis le soin

d'examiner & de soutenir ses droits. *Monsieur*, lui dit ce jeune prince en présence du légat, *je suis votre vassal pour les fiefs que vous m'avez donnés en France*; *mais quant au royaume d'Angleterre, ce n'est point à vous qu'il appartiendra d'en décider, & si vous le faites, je me pourvoirai devant mes pairs.* Aussitôt il s'embarque, de concert avec le roi qui affecte de s'y opposer. Le pape, soupçonnant leur politique, les excommunie l'un & l'autre. Il apprend bientôt que Louis vient d'être proclamé à Londres. Transporté de colère à cette nouvelle, il monte en chaire: *glaive, glaive*, s'écrie-t-il, *sors du fourreau, & aiguise-toi pour tuer.* (C'est ainsi qu'on a trop souvent abusé des paroles de l'écriture au gré des passions ou du caprice.) Il redouble les imprécations & les anathêmes; la fièvre le saisit dans ces transports; il meurt en méditant de nouveaux éclats. Si l'on s'en rapporte au jugement de Matthieu Paris, auteur quelquefois outré, ce pontife étoit le plus ambitieux & le plus superbe des hommes,

Mort d'Innocent III.

insatiable d'argent & capable de tous les crimes pour s'en procurer.

Croisade des enfans & prédiction du pape.

Jugeons de ses lumières, ou plutôt de celles de son siècle, par cette espèce de prédiction qu'il avoit faite après la ridicule croisade des enfans. Plus de cinquante mille enfans s'étoient croisés sous la conduite d'un grand nombre de prêtres; on devine aisément avec quelle espèce de succès. Innocent III dit à cette occasion : *Nous espérons que la puissance de Mahomet finira bientôt ; puisque c'est la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est 666, & il y en a déja près de 600 de passés.*

Il augmenta le pouvoir de la papauté.

Cependant il mit le comble à l'autorité pontificale. Toutes les grandes affaires se portoient & se jugeoient à la cour de Rome. Elle disposoit de tout. Les engagemens les plus sacrés, les sermens, elle s'arrogeoit le droit de les rompre. Ses lois seules devenoient inviolables. Qu'un souverain refusât de s'y soumettre : une bulle, une excommunication le détrônoit. Ceux qui attribuent aux papes de ce tems un projet de monarchie universelle, ne semblent pas s'éloi-

gner beaucoup de la vérité, quoique l'hiſtoire ne préſente aucun phénomene plus incroyable.

Preſque toute l'Angleterre étoit conquiſe. Louis aſſiégeoit Douvres. La mort du roi Jean cauſa une révolution. Les Anglois jaloux de la nation françoiſe, & ſe reprochant peut-être d'avoir trahi le ſang de leurs rois, couronnèrent Henri III, fils de Jean Sans-terre. Louis fut forcé d'abandonner ſes conquêtes. La crainte des cenſures de Rome empêcha Philippe Auguſte de le ſecourir, & priva ſa maiſon d'une couronne qu'elle auroit gardée difficilement. On vit un légat impoſer des pénitences à quiconque avoit eu part à cette expédition. Les laïques en furent quittes pour une taxe; les eccléſiaſtiques furent obligés d'aller à Rome, & de revenir ſe faire fuſtiger en proceſſion dans la cathédrale de Paris. Si la cour Romaine triomphoit ainſi de Philippe Auguſte, qu'auroit ce été ſous un prince foible?

1216. Les François chaſſent d'Angleterre.

Une année auparavant, le quatrième concile de Latran préſidé par Innocent III, avoit décidé que la

Pourſuites contre les hérétiques.

puissance seculière seroit tenue sous peine d'excommunication, de s'engager par serment à exterminer de tout son pouvoir les hérétiques dénoncés ; ordonnant aux évêques d'anathématiser ceux qui n'obéiroient pas, & d'en informer le pape, afin qu'il déclarât leurs vassaux déliés du serment de fidélité, & qu'il donnât leurs terres au premier catholique qui voudroit les prendre. Le vieux comte de Toulouse, malgré sa soumission du moins extérieure, fut la victime de cette sentence. On donna ses terres au comte de Montfort, qui périt en 1219 au siège de Toulouse, d'un coup de pierre, justement abhorré comme le héros du fanatisme. Son fils ne pouvant résister au jeune Raimond, offrit les états usurpés à Philippe Auguste. Soit équité, soit politique, le roi refusa d'en dépouiller le légitime héritier ; & il mourut bientôt après, âgé de 57 ans.

1223. Mort du roi.

Troupes soudoyées.

Philippe Auguste est le premier de nos rois qui ait entretenu une armée sur pied, même en tems de paix.

Pour être moins dépendant de ses vassaux, il soudoya des troupes dont il disposoit à son gré. Les impôts en devinrent plus nécessaires. Mais d'ailleurs il se ménagea les ressources de l'économie, sachant, dit Mézerai, qu'un roi qui a de grands desseins ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines & fastueuses dépenses. Le projet d'un hôtel des Invalides, tel que Louis XIV l'a exécuté, demandoit des tems plus heureux. C'est beaucoup que Philippe ait pu le former.

Sous son règne l'université de Paris fut très-florissante. C'étoit assurément une admirable institution, au sortir de l'ignorance la plus profonde, que celle qui embrassoit toutes les études, depuis la grammaire jusqu'à la théologie. Malheureusement on ne connoissoit point les bons modèles de l'antiquité; on en choisit de mauvais; & la route une fois tracée passa pour la meilleure, dès qu'on se fut accoutumé à la suivre. Tout se rapporta aux questions & aux disputes de scolastique. Des syllogismes en latin barbare, sur des choses qu'on

Université de Paris.

n'entendoit point & qu'on se piquoit d'expliquer, furent le chef-d'œuvre de la science. La morale elle-même devint pointilleuse. Ni l'histoire, ni la nature, ni le cœur humain, ne furent consultés avec sagesse. L'autorité des maîtres tint lieu de raison. Cependant Aristote perdit quelque chose de la sienne. Un concile de Paris condamna au feu sa métaphysique, qu'on a ensuite révérée avec une sorte de superstition. Les jugemens contradictoires sur cet ancien philosophe devroient suffire, pour apprendre aux hommes à se défier de toute espèce de préjugés.

Aristote condamné.

Il n'est point étonnant que des docteurs se soient égarés en s'éloignant de la doctrine de l'église. Les abus de la superstition conduisent naturellement à l'hérésie. Le christianisme n'étoit presque plus reconnoissable. On célébroit alors, même dans l'église de Paris, la fête des *Fous* ou des *Innocens*, farce scandaleuse, où les ecclésiastiques masqués dansoient, jouoient, faisoient la débauche, & chantoient des obscénités pendant la célébration des saints mystères. Eudes

Fête des fous & des ânes. Superstition.

de Sulli, sage évêque de Paris, eut beau publier une ordonnance contre cet abus, il subsista encore plus de deux siècles. La fête des *Anes* étoit le comble de l'extravagance. Une jeune fille montée sur un âne, portant entre ses bras un joli enfant, alloit se placer dans le sanctuaire. La messe commençoit, le chœur terminoit chaque priere par ce refrain *hinham*, *hinham*, *hinham*.

Les anciennes folies doivent nous instruire.

Il est bon de connoître les délires de l'esprit humain. Chaque peuple a ses folies plus ou moins grossières. En voyant celles de nos aïeux, consacrées en quelque sorte par un long usage, nous sentons la foiblesse de notre raison, & combien il importe de la soutenir par le moyen de la réflexion & de l'étude. Ceux qui s'efforcent de décrier les sciences, dont on abuse quelquefois comme des choses les plus nécessaires, peuvent-ils perdre de vue & les biens qu'elles ont produits & les maux qu'elles ont dissipés ?

Ordres mendians, Franciscains.

Sous le pontificat d'Innocent III, naquirent les ordres mendians, comme une milice spirituelle destinée à

combattre les vices & les erreurs. S. François d'Assise, également simple & pieux, crut suivre le pur évangile, en établissant un institut où l'on ne possédât rien, où l'on fût obligé de vivre d'aumône, quand le travail ne fourniroit point à la subsistance. Ses premiers religieux, humbles, patiens, zélés, infatigables, charmèrent les peuples autant par la singularité d'une perfection inconnue, que par leurs travaux apostoliques. L'ordre s'étendit si rapidement, qu'en 1219, quatre ans après qu'il eut été approuvé, on compta plus de quatre mille franciscains au premier chapitre général.

Dominicains

S. Dominique, chanoine espagnol, le missionnaire de la croisade des Albigeois, établit dans le même tems les frères Prêcheurs sur le pied de chanoines réguliers, & leur procura une grande autorité, soit par la charge de maître du sacré palais créée en sa faveur, soit par l'inquisition dont Innocent III lui avoit confié l'exercice. L'exemple des frères Mineurs l'engagea bientôt à préférer la qualité de mendiant, comme plus sublime. Les dominicains embrassè-

rent donc en 1220 la pauvreté entière de S. François. Vinrent ensuite d'autres instituts de mendians moins célèbres.

Succès des mendians.

Selon le judicieux Fleury, les peuples pouvoient dire : « Nous sommes » assez chargés de la subsistance de » nos pasteurs ordinaires, à qui nous » payons les dixmes & les autres re» devances ». Les peuples pensèrent & agirent tout autrement. Cette mendicité parut en quelque sorte divine ; & le même esprit qui avoit enrichi tant de monastères, fut la ressource certaine de tant de nouveaux religieux, regardés comme des apôtres, tandis que les pasteurs & les anciens moines étoient souverainement méprisés.

Leur utilité pour les papes.

Ce fut un grand avantage pour la cour de Rome, d'avoir à sa disposition une foule de zélateurs ardens, qu'elle pouvoit envoyer sans frais de tous côtés, dont elle pouvoit diriger les mouvemens & employer les vertus mêmes au succès de ses entreprises. On les affranchit de la juridiction épiscopale, afin d'étendre & de soutenir par eux le pouvoir de la pa-

pauté. L'Europe se remplit de mendians volontaires, qui gouvernèrent l'esprit & la conscience des peuples.

Relâchement prompt

Mais leur profession, leur multitude, les exposoient à trop de dangers pour que la ferveur primitive subsistât long-tems. S. François n'étoit mort que depuis trente ans ; & déja S. Bonaventure, général de l'ordre, se plaignoit de grands abus, jusqu'à dire (avec exagération sans doute) que l'on craignoit la rencontre des frères comme celle des voleurs. Le huitième discours de Fleury ne laisse rien à desirer sur cette matière.

Abus de plusieurs espèces

En respectant la sainteté d'un grand nombre de ces religieux, l'histoire dépose que les richesses suivirent bientôt la mendicité ; que les dévotions nouvelles qu'on inventa, *cordons*, *rosaire*, *scapulaire*, &c. ne furent pas toujours de pures dévotions ; qu'il s'éleva des disputes entre les ordres au sujet des profits qu'ils en retiroient : (témoin une bulle de Pie V, pour assurer aux dominicains exclusivement les confréries du rosaire, comme un privilège ;) que la scolastique, jointe à l'intérêt, devint une source de divi-

sions entre les religieux d'habits différens ; qu'il en résulta des troubles dans l'église, dans la société ; que la raison auroit pu prévoir ces effets trop naturels de la foiblesse humaine ; & qu'en mettant de justes bornes à de pareils établissemens, on auroit dû prévenir la nécessité des réformes & des suppressions.

LOUIS VIII.

1223. Valeur du roi.

Louis VIII, le premier roi de cette race qui n'ait pas été sacré du vivant de son père, avoit trente-six ans lorsqu'il monta sur le trône. Il s'étoit signalé contre les Anglois & contre les Albigeois. On pouvoit tout attendre de sa valeur; mais il vécut trop peu de tems pour faire de grandes choses. Le roi d'Angleterre Henri III voulut en vain recouvrer ce que le roi Jean avoit honteusement perdu en France. La confiscation faite sous Philippe Auguste fut de nouveau publiée. Louis la soutint par les armes, & s'empara de la Rochelle. Henri battu de tous côtés eut recours au pape; il offrit une grosse somme d'argent, qui fit plus d'impression que les menaces de Rome. La trêve fut conclue pour quatre ans. A ne consulter que la politique, on ne devoit pas laisser respirer un ennemi facile à vaincre. Cette faute en amena une seconde.

Guerre avec Henri III.

Philippe Auguſte, ſelon un auteur contemporain, avoit prédit la deſtinée de ſon ſucceſſeur. « Les gens » d'égliſe, diſoit-il, engageront mon » fils à ſe croiſer contre les Albi- » geois ; il ruinera ſa ſanté à cette ex- » pédition ; il y mourra, & le royau- » me demeurera entre les mains d'une » femme & d'un enfant ». Effectivement le jeune Montfort céda au roi toutes ſes prétentions ſur les états du comte de Toulouſe ; un légat d'Honorius III confirma cet acte, excommunia le fils & l'héritier du fameux Raimond, comme *hérétique condamné*, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique ; enfin, Louis VIII ſe mit à la tête d'une nouvelle croiſade pour dépouiller l'innocent. Si les papes s'arrogeoient le droit de diſpoſer ſouverainement des couronnes, leur ambition n'étoit que trop ſouvent autoriſée par celle des princes qui les recevoient de leurs mains. L'opprimé réclamoit contre ce droit chimérique ; l'uſurpateur le ſuppoſoit légitime. Le même homme, au gré de ſon intérêt, étoit tantôt pour, tantôt contre ; car l'intérêt règle preſque toujours les jugemens.

1226. Entrepriſe odieuſe contre le comte de Toulouſe.

Fauſſe politique des princes.

Siège d'Avignon.

Les habitans d'Avignon, fort attachés au comte de Toulouse, refusèrent le passage aux croisés, sous prétexte qu'Avignon relevoit de l'empire. On les assiégea; on écrivit à l'empereur : *Dieu sait que nous n'avons entrepris ce siège qu'en qualité de pélerins, pour l'amour de son saint nom & pour le soutien de la foi, sans préjudice en tout & par-tout des droits de l'empire.* C'est pour le soutien de la foi qu'on alloit usurper les états d'un prince qui en faisoit profession! Le roi fut arrêté plus de trois mois devant cette ville. Il la prit & pénétra dans le Languedoc. Rien ne lui résista jusqu'aux environs de Toulouse. La saison ne lui permettoit plus de l'assiéger. Il mourut en retournant à Paris, empoisonné, disent quelques historiens, par le comte de Champagne, qui étoit amoureux de la reine Blanche de Castille.

1226. Mort de Louis VIII.

Son testament.

Dans son testament il ordonna que son cinquième fils & tous ceux qui le suivroient, entreroient dans la clericature : disposition bizarre, dont le motif fut apparemment de ne point démembrer la monarchie par un trop

grand nombre d'apanages. Il légua des sommes à deux mille léproseries ; ce qui prouve combien la lèpre faisoit de ravages, depuis que les croisés l'avoient apportée d'orient. Une charité prodigue enrichit ces léproseries, comme elle avoit enrichi les monastères. On pensa dans la suite à les dépouiller ; & pour avoir une raison, on accusa les lépreux ou *ladres* des plus grands crimes. Philippe le Long en fit brûler plusieurs, & confisqua tous leurs biens. Léproseries.

Le testament porte aussi des legs pour soixante abbayes de l'ordre de Cîteaux. Que d'abbayes fondées en peu de tems ! Legs à Cîteaux.

Enfin, le roi déclare que son aîné possedera le royaume & la Normandie ; il donne l'Artois à son second fils, le Poitou au troisième, l'Anjou & le Maine au quatrième. Ces apanages étoient de grandes brèches à la monarchie.

La chevalerie, dont on trouve quelque trace dès le tems de Charlemagne, étoit devenue très-florissante. Chevalerie.

Louis VIII fut armé chevalier par son père. Cet établissement militaire & politique a été comparé par nos anciens au sacerdoce & à la prélature. On ne parvenoit à l'ordre de chevalerie qu'après de longues épreuves. Un jeune candidat passoit dès l'âge de sept ans dans la maison de quelque illustre chevalier, pour le servir en qualité de *page*, *damoiseau* ou *varlet*. Il y étoit élevé ordinairement par les femmes. L'amour de dieu & l'amour des dames faisoient la matière de leçons également sérieuses. A quatorze ans le jeune homme, *sorti hors de page*, montoit au rang des *écuyers*. Ceux-ci avoient différens emplois, surtout celui d'habiller ou de déshabiller leur maître, de porter son armure, &c. En général, on ne devenoit chevalier qu'à vingt-un ans au moins. Les jeûnes, les veilles dans une église, plusieurs autres pratiques de dévotion, précédoient la grande cérémonie de l'accolade, qui consistoit en un petit soufflet ou en trois coups de plat d'épée qu'on donnoit au novice, en lui disant : *De par dieu, notre-dame & monseigneur saint Denis, je te*

fais chevalier. C'étoit la formule la plus en usage. On juroit de sacrifier sa vie, ses biens pour la défense de la religion & de l'état, des veuves, des orphelins, & de tous ceux qui auroient besoin de secours. Les chevaliers avoient de grands privilèges; leurs femmes seules se faisoient appeler *madame*. Rien n'est plus connu que leur passion pour les aventures. La gloire & le plaisir excitoient sans cesse leur émulation. Mais l'histoire ne permet point de douter qu'ils n'aient été souvent aussi licencieux en amour, que terribles en faits d'armes,

LOUIS IX,

dit SAINT-LOUIS.

1226. Commencemens orageux.

UN jeune roi de douze ans, une régente étrangère, le trouble que la mort prématurée de Louis VIII avoit répandu dans la nation, tout sembloit exciter l'esprit de révolte, & faisoit espérer aux seigneurs de se rendre aussi indépendans que leurs ancêtres. L'état se soutint au milieu des plus grands orages, par la fermeté & la sagesse de Blanche de Castille, digne mère de Louis IX, que le dernier roi avoit déclarée régente. C'étoit une princesse accomplie, faite pour plaire & pour gouverner. Thibaut comte de Champagne en étoit éperdûment amoureux, & chantoit sa passion en poëte plein de galanterie. La reine, au lieu de lui imposer silence, comme il convenoit sans doute, ne fit qu'en rire, & fut exposée aux soupçons injurieux des courtisans. Mais la vertu de Blanche est

Blanche de Castille.

à couvert de tout reproche vraisemblable. On sait qu'elle ne cessoit de dire au jeune roi : *Quelque tendresse que j'aie pour vous, mon cher fils, j'aimerois mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel.*

Factions étouffées par la régente.

Les comtes de Champagne, de Bretagne & de la Marche, qui étoient les trois premiers seigneurs de l'état, s'engagèrent par serment à ne recevoir aucun ordre du roi ni de sa part, tant qu'il seroit en bas âge. La régente étouffa cette révolte, & les rebelles vinrent d'eux-mêmes se soumettre. De nouvelles factions furent pareillement dissipées. Blanche réunissoit deux qualités essentielles, qui l'élevoient au-dessus de tous les obstacles, la bienfaisance pour gagner les cœurs, & la fermeté pour abattre les partis.

1220. Suites de l'affaire des Albigeois.

Cependant le Languedoc éprouvoit encore les fureurs du fanatisme. Les Albigeois poussés à bout n'épargnoient pas les catholiques : ceux-ci renouveloient chaque jour leurs cruautés contre les Albigeois. De part & d'autre ce n'étoient que barbaries & représailles affreuses. Les sollicitations

du pape avoient engagé la régente à secourir les croisés. Il eût été difficile alors, au milieu des préjugés dominans, de ne pas s'en faire comme un devoir de religion.

Traité du comte de Toulouse.

Enfin, le jeune Raimond comte de Toulouse, pressé par un légat, forcé par les circonstances, conclut la paix à Paris. Il s'oblige à exterminer les hérétiques & à se croiser pour la Palestine; il renonce à une grande partie de ses domaines en faveur du roi & du pape; il se soumet à faire amende honorable nu-pieds & en chemise; il reçoit l'absolution, qu'on lui avoit toujours refusée quand il persistoit à retenir l'héritage de ses pères (*a*). » Ce qui peut servir à la » justification du roi & de sa mère,

(*a*) Raimond VII reprit encore les armes & se soumit encore. Il finit par imiter, peut-être par politique, le zèle de l'inquisition. Il venoit de faire brûler à Agen quatre-vingts hérétiques, lorsqu'il mourut en 1249 sans enfans mâles. Alphonse, comte de Poitou, frère de S. Louis, avoit épousé Jeanne sa fille, & recueillit sa succession. La maison de Toulouse subsistoit depuis quatre cents ans.

» c'est

» c'eſt, dit l'abbé Velly, qu'il eût été » bien étrange qu'un enfant & une » femme en ſuſſent plus que les évê- » ques, les papes & les conciles mê- » mes, qui regardoient alors comme » pris de bonne guerre tout ce qu'on » enlevoit aux hérétiques ou à ceux » qu'on accuſoit de les favoriſer ». Ajoutons à cette penſée judicieuſe, que de pareilles accuſations étant ſi faciles & ſi communes, perſonne, ſelon les principes reçus, ne pouvoit jouir tranquillement de ſes biens. Rien cependant n'eſt plus contraire à l'eſprit de la religion, que de troubler l'ordre de la ſociété.

Etabliſſement de l'inquiſition.

Le tribunal de l'inquiſition, établi en ce tems par un concile de Toulouſe, ne pouvoit manquer de produire cet effet. Ordre aux évêques de rechercher rigoureuſement les hérétiques, & aux baillis de prêter main-forte pour les arrêter. Défenſe aux laïques d'avoir chez eux l'écriture ſainte : on leur permet ſeulement le pſeautier & le bréviaire, pourvu qu'ils ſoient en latin ; c'eſt-à dire, dans une langue qu'ils n'entendoient pas. Défenſe à tous d'entrer dans

aucune ligue, excepté contre les ennemis de la foi, &c. Tels sont les principaux décrets du concile. L'inquisition, confiée à des religieux devenus les juges de tout le monde, devoit produire l'ignorance & l'hypocrisie. Elle fouilloit dans les pensées; elle persécutoit sur des soupçons; elle faisoit un devoir de l'infâme métier de délateur; elle forçoit à violer la nature, sous prétexte de servir la foi; elle transformoit en crime atroce les simples égaremens de l'esprit humain. Les bûchers s'allumèrent bientôt de toutes parts. Cent quatre-vingts hérétiques furent brûlés en Champagne, l'an 1239, devant dix-huit évêques; *holocauste agréable à dieu*, dit un moine contemporain. Le roi de son côté fit des ordonnances trop sévères. L'hérésie des Albigeois parut éteinte dans leur sang, mais elle resta dans les cœurs.

injustices du tribunal.

1234. Le comte de Bretagne condamné pour félonie.

Blanche ne montroit pas moins de zèle pour les droits de la couronne que pour la doctrine de l'église. Le comte de Bretagne, toujours factieux, ayant mis dans ses intérêts le roi d'Angleterre, auquel il fit même homma-

ge, fut condamné pour crime de félonie dans une assemblée de pairs & de prélats, & déclaré déchu de son comté de Bretagne. Quelque tems après, réduit à l'extrémité, il vint se jeter aux pieds de Louis. *Mauvais traître*, lui dit le monarque, *quoique tu aies mérité une mort infâme, je te pardonne en considération de la noblesse de ton sang; mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils que pour sa vie seulement; & je veux qu'après sa mort les rois de France soient maîtres de la terre.*

Le jeune roi, sous la conduite de la régente, se livroit tout entier à ses devoirs. L'étude, la religion, les affaires publiques, l'occupoient sans relâche. Parvenu à l'âge de vingt-un ans, il prit enfin les rênes de l'état, mais sans rien perdre de sa confiance pour la reine mère. Depuis plusieurs années il gouvernoit avec elle; elle continua de gouverner avec lui. Leurs soins s'étendoient à tout. Nous évitons une infinité de détails, pour nous attacher aux principaux événemens.

Sage conduite de saint Louis.

1236.

Les préjugés du siècle ne permet-

Affaires ecclésiastiques.

toient pas à Louis d'avoir des idées parfaitement exactes sur les matières eccléſiaſtiques. Il sut néanmoins diſcerner (& c'eſt un prodige dans un prince ſi religieux) les bornes de la juridiction ſpirituelle ſur pluſieurs objets, & la néceſſité d'en réprimer les abus. Il avoit forcé des évêques, par la ſaiſie de leur temporel, à lever des interdits dangereux qu'on prodiguoit alors ſans meſure. Il montra encore plus de ſageſſe à l'occaſion des différens de Grégoire IX avec l'empereur Frédéric II.

Guerre de Frédéric II avec le pape.

Ce prince, fils de l'empereur Henri VI, ayant recouvré en 1212 le trône impérial, qu'Otton IV avoit enlevé à ſa maiſon, aima mieux gouverner ſagement ſes états où ſa préſence étoit néceſſaire, que de remplir la promeſſe qu'il avoit faite à Innocent III de porter la guerre en Paleſtine. Grégoire IX, autre Hildebrand, l'excommunia pour cette raiſon. Frédéric s'embarqua enfin; mais le pape regarda ſon départ comme un nouveau crime, parce qu'il n'avoit pas reçu l'abſolution. Peu de tems après, il le jugea plus criminel, d'avoir conclu un traité

avec les Saraſins, & acquis par là Jéruſalem. Les armes ſuccédèrent aux cenſures; Grégoire envahit une partie de la Pouille, la donna à Jean de Brienne, roi titulaire de Jéruſalem, & s'efforça de ſoulever les Allemands. Le retour précipité de l'empereur déconcerta ſes projets. La milice du pape fut diſſipée, la Pouille repriſe, Grégoire réduit aux abois, & contraint d'abſoudre Frédéric, dont il reçut cependant une ſomme très-conſidérable.

Factions des Guelphes & des Gibelins.

De cette guerre du ſacerdoce avec l'empire, on vit naître deux factions qui déchirèrent long-tems l'Italie par leurs fureurs. Les Guelphes étoient pour les papes, les Gibelins contre. Le ſaint ſiège où devoit régner la paix, étoit devenu depuis Grégoire VII le foyer d'un embrâſement général.

1239. Le pape offre l'empire à la France.

Frédéric ayant dompté une ligue formée contre lui en Lombardie, le pape l'excommunia de nouveau, ſous prétexte que ſes troupes avoient ravagé le patrimoine de ſaint Pierre & maltraité des eccléſiaſtiques. Il prêcha une croiſade, comme ſi l'empe-

reur avoit été un mahométan. La croisade ne réussit point. Bientôt on reçut en France cette lettre adressée au roi & à la noblesse : *Nous avons condamné Frédéric, soi-disant empereur, nous lui avons ôté l'empire, & nous avons élu en sa place le comte Robert, frère du roi, &c.* Louis refusa, disant qu'il suffisoit à Robert d'être frère du roi de France. Il ajouta, selon Matthieu Paris, qu'on voyoit bien que l'offre du pape venoit de sa haine contre l'empereur, plutôt que d'une singulière affection pour la France ; qu'on enverroit cependant s'informer de la catholicité de Frédéric ; (car Grégoire l'accusoit d'hérésie.) « S'il est catholique, pour-» quoi lui faire la guerre ? S'il ne l'est » pas, nous la lui ferons à outrance, » comme nous la ferions en pareil » cas au pape & à tout autre mortel ». On ne laissa pas de permettre au pape des levées d'argent sur les bénéfices ; mais en l'exhortant toujours à finir cette guerre scandaleuse.

Refus du roi.

L'affaire devoit se juger dans un concile général, que Grégoire avoit convoqué à Rome. On permit aux

Fin de Grégoire IX.

évêques de s'y rendre ; & la plupart se déterminèrent au voyage. Frédéric, craignant avec raison le concile, prit les mesures que la nécessité lui inspiroit ; il mit des troupes sur les chemins ; on arrêta les évêques françois comme les autres ; le roi s'en plaignit vivement, & on leur rendit la liberté. Enfin, la mort du pape suspend la foudre ; mais elle éclatera bientôt.

Le comte de la Marche révolté.

Tout paroissoit tranquille dans le royaume, lorsque l'insolence de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, excitée par l'orgueil de sa femme Isabelle, veuve de Jean Sans-terre, obligea Louis à prendre les armes. Le comté de la Marche relevoit de celui de Poitiers, que le roi venoit de donner à Alfonse, un de ses frères. Hugues avoit fait hommage au nouveau comte ; mais Isabelle ne pouvant souffrir de le voir vassal de ce prince, le détermina à lui faire insulte publiquement. Le roi d'Angleterre Henri III soutint sa révolte, & passa en France avec une armée, comptant réparer ses anciennes pertes.

Louis joignoit aux qualités d'un 1242.

Bataille de Taillebourg.

grand roi celles d'un héros. Il entre sur les terres des rebelles, & force tout ce qui lui réſiſte. La Charente ſéparoit les deux armées. Il veut paſſer cette rivière ſur le pont de Taillebourg, défendu par un fort dont les Anglois étoient maîtres. Après un combat ſanglant & inutile, il s'élance lui-même ſur le pont, le ſabre à la main; il ſe trouve expoſé à tous les traits des ennemis; il les met en déroute; il remporte le lendemain une ſeconde victoire aux portes de Saintes. Le roi d'Angleterre prend la fuite; le comte de la Marche déſeſpéré n'a plus de reſſource que dans la clémence du vainqueur; il va ſe jetter à ſes pieds, ſe reconnoît indigne de toute grace, & obtient ſon pardon.

Seconde victoire de Louis

Trait de bonté.

La bonté de Louis eſt encore plus admirable que ſes triomphes. Les courtiſans s'égayoient un jour aux dépens du roi d'Angleterre. Il leur impoſa ſilence. *Quand il ne faudroit pas éviter*, dit-il, *de fournir au roi mon frère un prétexte de me haïr, ſa dignité mérite qu'on en parle avec reſpect. Eſpérons que ſes aumônes & ſes bonnes œuvres le tireront du mau-*

vais état où les méchans l'ont jeté par leurs conseils.

François vassaux du roi d'Angleterre.

Il consacra le loisir de la paix aux soins du gouvernement. Les anciennes coutumes ne sont quelquefois que de grands abus, d'autant plus dangereux qu'on les croit plus respectables. Il en abolit une absolument contraire à la tranquillité de l'état. Plusieurs François possédoient des fiefs en Angleterre, & par conséquent étoient vassaux des deux rois. En cas de guerre, ces seigneurs devoient servir celui dont ils tenoient le principal de leurs fiefs. Un pareil devoir, qui seul demontreroit l'absurdité du gouvernement féodal, procuroit aux factieux mille occasions de révolte & de perfidie. Louis ayant mandé les seigneurs intéressés, leur déclara qu'il ne vouloit plus que ses vassaux le fussent aussi du roi d'Angleterre, qu'il leur laissoit le choix entre lui & ce monarque, alléguant le passage de l'évangile, *personne ne peut servir deux maîtres à la fois.* Il falloit renoncer aux fiefs qu'on possédoit dans l'un ou l'autre royaume. Tous obéirent, & la plupart préférèrent la

Remède à cet abus.

France. Henri, auſſi violent que foible, ſe crut offenſé. Sans propoſer d'option, il confiſqua les fiefs que les François, ſur-tout les Normands, poſſédoient en Angleterre. C'étoit, ſelon les ſeigneurs, une infraction de la trêve qui venoit d'être ſignée; mais la modération de Louis l'emporta ſur leur reſſentiment. Il crut devoir ſacrifier au bien général quelques intérêts particuliers; il épargna le ſang humain, dont les princes ambitieux font ſi peu de cas.

1244. Innocent perſécute Frédéric II.

La cour de Rome montroit moins d'humanité dans ſes querelles opiniâtres. Le cardinal de Fieſque, ami de l'empereur, ayant été fait pape ſous le nom d'Innocent IV, on en félicitoit Frédéric II, comme d'un événement qui lui rendroit enfin la tranquilité. Il connoiſſoit trop le cœur humain & le ſyſtême de Rome, pour ſe flatter de cette eſpérance. *Le cardinal de Fieſque étoit mon ami*, dit-il; *Innocent IV ſera mon plus dangereux ennemi.* L'empereur fut excommunié de nouveau, & le pape fit publier par-tout l'anathême. Un curé de Paris eut l'audace de dire en

Hardieſſe d'un curé à ſujet.

chaire à ſes paroiſſiens : « Vous ſa-
» vez que j'ai ordre de publier une
» excommunication du pape contre
» Frédéric empereur. Il y a entre eux
» de grands différens & une haine ir-
» réconciliable. J'ignore qui des deux
» a tort. C'eſt pourquoi, de toute ma
» puiſſance, j'excommunie celui qui
» fait injure à l'autre, & j'abſous ce-
» lui qui ſouffre l'injuſtice ». On rit beaucoup de cette indécente ſaillie, dont on auroit ſans doute été indigné, s'il y avoit eu moins de paſſion dans la conduite du pape.

Refus de donner aſyle au pape.

Frédéric ſe roidiſſoit contre les entrepriſes de Rome. Il réduiſit Innocent à prendre la fuite. Le roi, après avoir conſulté les ſeigneurs, lui refuſa un aſyle en France, quelque reſpect qu'il eût pour ſa dignité. Chacun craignoit le voiſinage de la cour romaine, dont les exactions devenoient intolérables. Les rois d'Angleterre & d'Aragon firent un ſemblable refus. On raconte qu'Innocent s'écria dans un tranſport de colère : *Il faut venir à bout de l'empereur, ou nous accommoder avec lui. Après avoir écraſé ou adouci ce grand dragon, nous fou-*

lerons aux pieds ſans crainte tous ces petits ſerpens. Il fixa ſon ſéjour à Lyon, ville qui relevoit de l'empire, mais où l'archevêque étoit ſeigneur, & où l'empereur n'avoit point d'autorité.

1245. Concile de Lyon contre l'empereur.

Là, dans un concile général, en préſence des ambaſſadeurs de preſque toutes les couronnes, malgré les proteſtations de celui de Frédéric, ſe portant pour accuſateur & prononçant comme juge, il déclara ce prince atteint & convaincu de ſacrilège & d'héréſie, excommunié & déchu de l'empire; il défendit aux fidèles de lui obéir, & excommunia quiconque lui donneroit conſeil, ſecours ou protection.

Louis ne peut calmer le pape.

Saint Louis déſapprouva cette ſentence, fit des efforts inutiles pour calmer le pape; & ne voulant point entrer dans la querelle, il ſe borna ſans fruit aux voies de pacification. Frédéric eut beau ſe purger de l'accuſation d'héréſie, en ſubiſſant un examen peu convenable à ſon rang. On vouloit le détrôner: on le pourſuivit toujours comme hérétique, lui qui par un zèle outré avoit prononcé

la peine de mort contre les hérétiques en général ; lui qui avoit ordonné de les poursuivre par *voie d'inquisition* & sur de légers indices.

Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que les princes sembloient reconnoître que l'hérésie ôtoit le droit de conserver une couronne ; & que, pour punir ou corriger un souverain dont la religion étoit suspecte, on pouvoit mettre les royaumes à feu & à sang. Préjugé des princes favorable aux entreprises de Rome.

L'impitoyable pontife, de l'aveu du P. Daniel, ne se montroit si cruellement zélé que par intérêt. L'empereur ne vouloit point renoncer aux villes de Lombardie : c'étoit le motif de la persécution. Il mourut en 1250, empoisonné par Mainfroi son fils naturel.

Dans une maladie dangereuse qu'eut saint Louis, & qui fit craindre à la France de perdre le meilleur des rois, il s'étoit engagé par vœu à porter la guerre en Palestine. En vain la reine mère, la plupart des seigneurs, l'évêque de Paris sur-tout, employèrent toutes les raisons imaginables pour le détourner de ce dessein. Les besoins de l'état, l'intérêt de sa famille, les Vœu de croisade fait par le roi.

risques d'une entreprise dont l'expérience démontroit la témérité ; rien ne l'ébranla. L'évêque, afin de lever tout scrupule, lui représenta qu'un vœu fait sans réflexion & presque sans connoissance, ne l'obligeoit point; qu'en tout cas il seroit facile d'en obtenir la dispense, & que le premier devoir étoit de travailler au bien de ses peuples. « Vous m'assurez que » mon vœu est nul, répondit le roi ; » hé bien je quitte la croix que j'ai » prise, mais pour la recevoir de » votre main. Je fais vœu maintenant » d'aller combattre les infidèles ; & » je vous déclare que je ne boirai ni » ne mangerai, jusqu'à ce que vous » m'ayez rendu cette croix ». Il fallut céder. La plupart des grands suivirent son exemple. Il usa même de finesse pour en augmenter le nombre : il fit mettre des croix sur les *livrées*, (espèce de casaque) qu'on distribuoit certains jours de fête aux seigneurs ; & ce fut comme un enrôlement, qui le fit appeler *pêcheur d'hommes*.

Taxe pour la guerre sainte.

On imposa une contribution sur le clergé, tandis que le pape en levoit une autre pour la guerre contre l'em-

pereur. Cette dernière taxe excitoit tant de murmures que Louis la supprima, ne voulant pas, disoit-il, qu'on appauvrît les églises de son royaume pour faire la guerre à des chrétiens.

1249. S. Louis en Egypte.

Après trois ans de préparatifs, ayant confié la régence à la reine mère, il s'embarque, arrive en Chypre, y perd beaucoup de monde par les maladies, & se détermine à tourner d'abord ses armes contre le soudan d'Egypte, pour faciliter la prise de Jérusalem. Il se fait un point d'honneur de ne point l'attaquer sans quelque déclaration préliminaire : joignant à ce motif le zèle de religion, il l'envoie sommer de rendre hommage à la croix, ou de se préparer au combat. L'intrépide Sarasin répond avec une fierté qu'il étoit facile de prévoir. Aussitôt la flotte part : une violente tempête la disperse ; le roi en rassemble les débris, & arrive du côté de Damiette, ville très-forte située à l'embouchure du Nil. Les vaisseaux & l'armée des mahométans bordoient le rivage : la descente paroissoit infiniment dangereuse ; mais Louis ne craignoit rien.

Il met en fuite les Sarasins.

A peine son vaisseau est à la portée du trait ; il se jette dans la mer l'épée à la main, s'avance au milieu d'une grêle de flèches, gagne le rivage, suivi de ses troupes, les range en bataille & met en déroute les Sarasins. Leur terreur, augmentée par un faux bruit de la mort du soudan, les emporte loin de Damiette. Le lendemain on trouve cette ville abandonnée. Ou Alexandrie, ou le Caire, auroit vraisemblablement ouvert ses portes, si l'on eût profité de cette étrange consternation. On fut arrêté par la crainte du débordement du Nil, qui commençoit plus tard qu'on ne le croyoit. Le séjour de Damiette corrompit l'armée victorieuse. Ces croisés qui, avant leur départ, donnoient tant de marques de religion, qui s'étoient préparés au martyre, se plongèrent dans la plus affreuse débauche, sans que la sainteté du roi, ses avis, ses ordres pussent réprimer la licence. Sa tente même étoit environnée de lieux de prostitution.

Débauches des croisés.

Imprudence des François.

Les François se mirent en marche au mois de novembre. Il importoit de commencer par le siège d'Alexan-

drie ; mais le Caire étant la capitale du royaume, on se flattoit d'y trouver des trésors immenses. Tous les jeunes gens & les soldats désiroient qu'on l'assiégeât. *Qui veut tuer le serpent, doit lui écraser la tête*, disoit le comte d'Artois, frère de saint Louis. Ce funeste avis prévalut. On entreprend de passer le Nil défendu par les Sarasins. Leur feu grégeois, espèce de feu artificiel qui brûloit dans l'eau, détruit les ouvrages, désespère les troupes. Un transfuge indique un gué. Le comte d'Artois demande à passer le premier ; le roi s'y oppose, connoissant l'impétuosité fougueuse de son courage. Je vous jure sur les saints évangiles, dit le comte, de ne rien entreprendre qu'après votre passage. Ce serment rassure Louis : il accorde la permission. Le jeune héros renverse tous les obstacles ; mais oubliant bientôt son serment, il poursuit les Sarasins jusques dans la ville de Massoure, & y périt couvert de blessures.

Mort du comte d'Artois.

Le roi averti du danger accouroit avec l'élite des chevaliers. L'action devint générale & sanglante. Il se vit entouré d'ennemis qui s'efforçoient

Combat de Massoure.

de le prendre ; il se tira de leurs mains par sa valeur. Au milieu du carnage, le comte de Soissons jurant & riant disoit à Joinville, dont nous avons les mémoires : *Sénéchal, encore parlerons-nous vous & moi de cette journée, en chambre devant les dames* ? Ce trait, peu intéressant par lui-même, donne une idée assez juste du caractère des François, mélange singulier de bravoure, de galanterie & de frivolité. S. Louis pleura son frère & parut envier sa mort. Un seigneur lui demanda des nouvelles du jeune prince : *ce que je sais*, répondit-il les larmes aux yeux, *c'est qu'il est en paradis.* On ne doutoit pas qu'un croisé mourant à cette guerre ne fût un martyr.

Suite de malheurs.

De nouveaux combats aussi glorieux affoiblirent considérablement l'armée. Survinrent les maladies & la disette. Tout le camp ne fut qu'un hôpital, où Louis se signala par l'héroïsme de la charité. On envoya proposer une trêve aux Sarasins. Ils demandèrent le roi pour otage : lui-même vouloit se sacrifier ; mais les seigneurs protestèrent unanimement

qu'ils se feroient plutôt hacher en pièces par les ennemis. Il ne restoit d'autre parti que de retourner à Damiette : rien n'étoit plus difficile devant une armée victorieuse. Après bien des efforts de courage, le roi fut fait prisonnier avec toute la noblesse. S. Louis prisonnier.

Malade, exténué, réduit à un seul domestique, sans secours & sans espoir dans sa prison, il se fit admirer des musulmans par sa patience & sa grandeur d'ame. *C'est le plus fier chrétien que nous ayons vu*, disoient-ils avec étonnement. Ils offrirent de traiter avec lui, demandant, outre la ville de Diamette, un million de besans d'or évalués à cent mille marcs d'argent, tant pour sa rançon que pour celle des autres captifs. Le généreux monarque répondit qu'un roi de France ne se rachetoit point à prix d'argent, qu'il donneroit Damiette pour sa personne, & le million de besans d'or pour ses sujets. Sa grandeur d'ame.

1250. On conclut une trêve de dix ans entre les deux nations. Un scrupule du roi pensa tout rompre. La formule du serment que prescrivoient On fait une trêve.

les barbares, lui parut tenir du blasphême. En vain les évêques représentèrent qu'étant résolu de remplir ses engagemens, il pouvoit consentir, comme on l'exigeoit, qu'au cas qu'il vînt à les violer, il fût réputé parjure, renégat, impie. Leurs raisons ne le touchoient point : heureusement les Sarasins se contentèrent d'une autre formule.

Simplicité des chevaliers croisés.

Nous supprimons les faits particuliers, mais celui-ci par sa singularité mérite d'être tiré de la foule. Joinville raconte que trente ou quarante barbares étant montés, le sabre à la main, dans une galère où il se trouvoit avec les principaux prisonniers, ils se crurent tous au moment d'être massacrés. *Je m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux*, dit ce naïf historien, *lui tendant le cou, & disant ces mots en faisant le signe de la croix* : Ainsi mourut sainte Agnès. *Tout encontre de moi s'agenouilla le connétable de Chypre, & se confessa à moi. Je lui donnai telle absolution comme dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de chose qu'il m'eût dite quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot.*

Ces bons chevaliers, avec tant de simplicité & d'ignorance, pouvoient-ils se défendre de l'enthousiasme des croisades ?

La reine veut se faire tuer par un chevalier.

Joinville rapporte un autre fait non moins étrange. La reine Marguerite, qui étoit à Damiette, apprenant que son époux est en prison, se jette à genoux devant un vieux chevalier : Jurez-moi, lui dit-elle, que vous m'accorderez la demande que je vais vous faire. Il le jure. C'est, ajoute la reine, que si les Sarasins s'emparent de cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils puissent me prendre. *Très-volontiers*, répond le chevalier dans son langage ingénu ; *j'avois déja eu pensée d'ainsi faire, si le cas y échéoit.* Il auroit sans doute tenu parole. Mais on traita de la rançon de Marguerite.

Pastoureaux.

Cependant de fausses nouvelles faisoient célébrer en France les triomphes de saint Louis. La vérité y répandit le deuil & la consternation. C'est alors qu'un fanatique, apostat de Cîteaux, publia que les anges & la vierge lui avoient ordonné de prêcher une croisade aux bergers & au

petit peuple, dignes instrumens des desseins de la providence. Les troupeaux & les charrues furent abandonnés. En peu de tems le nouveau prophète eut rassemblé cent mille hommes. La reine Blanche s'imagina d'abord que ces fous seroient capables de servir le roi. Elle toléra les pastoureaux, (c'est le nom qu'on leur donnoit,) & reconnut bientôt son erreur. Leur extravagance dégénéra en férocité & en brigandages. On les extermina enfin, parce qu'ils n'avoient ni chef ni discipline. Une démence épidémique sembloit dépeupler le royaume.

La régente résiste au pape.

Dans ces tristes conjonctures, Innocent IV y fait publier par les dominicains & les cordeliers une croisade contre l'empereur Conrad IV, successeur de Frédéric II, avec des indulgences qui s'étendoient au père & à la mère de chaque croisé; car il falloit renchérir sur les anciennes inventions. La régente, indignée d'un tel excès, ordonna la saisie des terres de quiconque s'enrôleroit pour cette croisade. *Que le pape*, dit-elle, *entretienne ceux qui vont à son service.*

Elle sut maintenir l'ordre & la paix dans le royaume, malgré les mouvemens du roi d'Angleterre.

Louis avoit passé en Palestine. Les lettres pressantes de sa mère, ni les instances des seigneurs ne purent éteindre le desir de chasser les Sarasins de Jérusalem. On lui représentoit la France en danger. Mais si je pars, répondoit-il, le royaume de Jérusalem est perdu. Quelques fortifications réparées, quelques petites ambassades, quelques pélerinages de dévotion, furent tout le fruit de son opiniâtre persévérence. Il auroit pu en moins de tems faire des biens infinis à son peuple. Le roi passe inutilement en Palestine.

Enfin la mort de la régente le rappela au sein de la patrie. On l'y reçut avec des transports d'alégresse, qui ne furent tempérés que par la vue de la croix, toujours attachée à son habit; preuve trop certaine qu'il ne renonçoit point aux croisades. 1254. Son retour

Le vertueux monarque connoissoit toute l'importance de la justice, & en fit le principal objet de ses soins. Les malfaiteurs dont le royaume regorgeoit, furent sévérement poursui- Justice de S. Louis.

vis, l'avarice des juges réprimée, les grands soumis aux lois comme les autres. Le comte d'Anjou, frère de saint Louis, étoit en procès avec un simple gentilhomme, son vassal. Celui ci condamné par les officiers du prince en appelle à la cour du roi. Le comte le fait mettre en prison. Il est bientôt mandé lui-même. *Croyez-vous*, lui dit le roi, *qu'il doive y avoir plus d'un souverain en France, ou que vous soyez au-dessus des lois, parce que vous êtes mon frère?* Louis ordonne que le vassal soit mis en liberté, & qu'il vienne se défendre. Il lui assigne des avocats, personne n'osant plaider sa cause. On examine l'affaire, & le comte d'Anjou est condamné.

Peines contre les blasphémateurs.

Rien ne blessoit davantage la religion du saint roi que les blasphêmes, alors très-communs. Ayant entendu blasphémer un bourgeois de Paris, il lui fit percer les lèvres avec un fer chaud. Le peuple en murmura & vomit des malédictions. *Je leur pardonne*, dit-il, *puisqu'ils n'ont offensé que moi.* Les blasphémateurs furent condamnés à la mutilation des membres.

bres. Quelque tems après, Louis se relâcha prudemment de cette extrême sévérité, & se contenta de peines pécuniaires. Selon la maxime du célèbre auteur de l'esprit des lois, les peines doivent se tirer de la nature des crimes; en sorte que les crimes contre la religion, lorsqu'ils ne troublent point la tranquillité publique, soient punis seulement par la privation des avantages que la religion procure aux fidèles. Cette maxime est plus conforme à l'humanité qu'aux anciens usages.

Troubles dans l'université au sujet des mendians

Depuis plusieurs années, les troubles de l'université de Paris agitoient l'état. Les privilèges qu'on lui avoit prodigués, en faisoient un corps beaucoup plus puissant qu'il ne devoit l'être par sa nature. On l'avoit exemptée de la juridiction des tribunaux ordinaires; & la reine Blanche avoit été obligée de recourir au pape, pour faire déclarer que les étudians surpris avec des armes, (car ils commettoient toutes sortes de violences,) seroient déchus de l'exemption. L'université souffroit impatiemment les entreprises des dominicains & des

franciscains, dont les privilèges non moins étranges étoient odieux au clergé. Exempts de la juridiction des évêques, ils ne dépendoient que du pape, & prétendoient tenir de lui seul le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Ils avoient obtenu des chaires dans l'université; ils y affectoient une sorte d'indépendance. La rivalité devint jalousie & emportement. Les jacobins surtout, qui présidoient au tribunal de l'inquisition, & qui faisoient brûler tant d'hérétiques, déclarèrent hardiment la guerre aux docteurs. De part & d'autre on se déchiroit par de violentes invectives. Guillaume de Saint-Amour, docteur célèbre, écrivit fortement contre la mendicité volontaire, & soutint qu'on devoit donner la correction & non l'aumône à des mendians valides. S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, le réfutèrent avec chaleur, & on l'exila quelque tems après. Les papes, protecteurs des ordres mendians, fulminoient des excommunications contre leurs ennemis. Les professeurs prenoient la fuite; tout Paris étoit en rumeur

Ecrits pour & contre ces religieux.

comme dans une émeute populaire. Enfin, les mendians triomphèrent par l'autorité d'Alexandre IV, & l'université fut contrainte de les recevoir de nouveau.

S. Louis les favorise.

Cette affaire purement civile ne se termina qu'à force de bulles & d'anathèmes. C'étoit au roi à trancher les difficultés; mais son affection pour ces religieux l'empêcha de parler en roi. La piété qui en rendoit plusieurs respectables, leurs travaux & leurs succès lui fermoient les yeux sur les abus que l'intérêt & l'ambition introduisent dans les ordres monastiques. Il disoit que, s'il eût pu faire deux parts de sa personne, il en donneroit une aux jacobins & l'autre aux cordeliers.

Il veut se faire jacobin.

Les exhortations téméraires d'un frère Prêcheur lui ayant inspiré le dessein d'embrasser sa règle, il le proposa sérieusement à la reine, la conjurant de ne s'y point opposer. Cette princesse appelle ses enfans & le comte d'Anjou, frère de saint Louis. Elle demande aux premiers s'ils aimoient mieux être appelés fils de prêtre que fils de roi. Sans attendre leur réponse : *Apprenez*, dit-elle, *que les jacobins*

ont tellement fasciné l'esprit de votre père, qu'il veut abdiquer la couronne pour se faire prêcheur & prêtre. A ces mots, le comte d'Anjou s'emporte & contre le roi & contre les religieux ; le fils aîné du monarque jure par saint Denis que, si jamais il parvient au trône, il fera chasser tous ces mendians. Le roi comprit qu'il devoit se sanctifier dans son état, & que sa véritable vocation étoit de régner avec sagesse.

Abus corrigés.

Il s'appliqua principalement à l'objet le plus essentiel au bien public, à rétablir ou maintenir la paix dans le royaume ; terminant à l'amiable les différens des seigneurs, défendant ces petites guerres qu'ils avoient toujours eu droit de se faire mutuellement, substituant la preuve par témoins à la coutume barbare des duels, diminuant enfin les abus qu'on ne pouvoit encore extirper.

1258. Louis cède beaucoup aux rois d'Aragon & d'Angleterre.

Sa droiture, & peut-être son extrême délicatesse de conscience, l'engagèrent à des traités qu'il est difficile de concilier avec la raison d'état & la politique. Il céda au roi d'Aragon la souveraineté sur le Roussillon & la

Catalogne, pour les droits que ce prince prétendoit avoir sur le Languedoc & sur différentes villes; traité où l'amour de la paix eut plus de part que l'intérêt de la couronne. C'étoit échanger des droits de souveraineté inconteſtables & reconnus depuis Charlemagne, pour des prétentions incertaines & la plupart sans fondement. Il céda aussi au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à charge d'en faire hommage lige (*a*) aux rois de France. Henri III renonça seulement aux droits qu'il pouvoit avoir sur la 1259.

(*a*) On distinguoit trois sortes d'hommages. L'hommage *ordinaire* obligeoit au service de cour, de plaids & de guerre. L'hommage *lige* imposoit les mêmes obligations, avec cette différence, que le vassal lige devoit au suzerain le service militaire pour tout le tems de la guerre qu'il avoit à soutenir; au lieu que le vassal ordinaire n'étoit tenu qu'à servir pendant quelque tems. L'hommage *plane* ou *simple*, très-peu connu, n'obligeoit point au service, mais seulement à n'attaquer ni directement ni indirectement le seigneur à qui on l'avoit prêté.

Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou.

Comment l'Anglois obtint ce traité.

Quelques années auparavant, le roi d'Angleterre étoit venu en France, & s'y étoit comporté avec beaucoup de foupleſſe. *Vous êtes mon ſeigneur*, diſoit-il à Louis, *& vous le ſerez toujours.* Selon l'hiſtorien anglois, Matthieu Paris, le ſaint monarque lui avoit témoigné plus d'une fois le deſir de reſtituer même la Normandie, en ajoutant que les *douze pairs* & les barons n'y conſentiroient jamais : ce qui prouve du moins, & que les pairs étoient déjà au nombre de douze, & que le roi avoit beſoin du conſentement des barons pour diſpoſer des domaines de la couronne. Quoi qu'il en ſoit du rapport de Matthieu Paris, les intrigues de Henri III, ſes complaiſances, ſa hardieſſe à redemander les provinces confiſquées ſur Jean Sans-terre, la bonté de Louis IX, & peut-être l'envie d'entreprendre une nouvelle croiſade, contribuèrent à ce traité, auquel on oppoſa inutilement les plus fortes repréſentations.

Raiſonnemens du roi.

« Je ſais bien, dit le roi de » France, que le roi d'Angleterre n'a

» point de droit sur les pays que je » lui laisse ; son père les a perdus par » jugement. Mais nous sommes beau- » frères, nos enfans sont cousins- » germains : je veux établir la paix » & l'union entre les deux royaumes. » J'y trouve d'ailleurs un avantage, » qui est d'avoir un roi pour vassal ». Ces raisons spécieuses, conformes à la générosité de son ame, devoient-elles contrebalancer les droits de la couronne, le danger manifeste auquel on exposoit la France en y rétablissant ses ennemis ? Démarche qui sembla d'autant plus inconsidérée, qu'on pouvoit enlever au roi d'Angleterre Bordeaux, Bayonne & d'autres places qui lui restoient, pour lesquelles il n'avoit point rendu hommage depuis long-tems.

A quoi son traité étoit bon.

Cependant, il faut l'avouer, outre les avantages précieux de la paix, S. Louis gagna quelque chose par un traité si extraordinaire. « Si ce prince, » dit M. l'abbé de Mably, eût eu la » réputation d'être plus politique que » bon chrétien, peut-être que cette » générosité ne passeroit que pour le » sage procédé d'un intérêt bien

» entendu. La restitution que fit saint » Louis ne lui valut pas l'amitié du » roi d'Angleterre, comme il s'en » étoit flatté; mais elle lui soumit ce » prince. Henri reconnut les appels; » cet exemple en imposa à la vanité de » la nation; & aucun seigneur n'osa » affecter une indépendance, dont » un aussi puissant vassal que Henri » III ne jouissoit plus dans ses do- » maines ». C'est au lecteur à juger par les circonstances & par le fond des choses, si l'avantage égaloit la perte.

1263. Saint Louis ob tre entre e roi d'An- leterre & es Anglois.

Henri III étoit sur le point de perdre sa propre couronne. Forcé par ses barons de jurer l'observation de la grande charte, & bientôt infidèle à son serment, il vit toute l'Angleterre le menacer d'une révolte. On ne vouloit point d'un roi esclave du pape & vassal de la France: on sauroit bien se gouverner sans lui: il pouvoit aller en Guienne servir le monarque françois. Tels étoient les cris de la nation. On convint cependant de s'en rapporter à l'arbitrage de Louis. L'affaire fut agitée devant lui avec beaucoup d'éloquence. Il prononça

en faveur de l'autorité royale, *sans déroger néanmoins aux privilèges, chartes, libertés, & coutumes* établies avant la querelle. Les barons anglois déclarèrent qu'ils en appeloient à leurs épées. Leur chef, le comte de Leiceſter, fils du fameux comte de Montfort, prétendit, non ſans quelque apparence de raiſon, que le jugement leur étoit favorable, puiſqu'il laiſſoit ſubſiſter la grande charte, ſur laquelle portoient toutes leurs prétentions contre Henri. On courut aux armes avec plus de fureur que jamais. Leiceſter fut tué, & ſa mort ſauva le roi.

Le pape donne Naples & la Sicile au comte d'Anjou.

Une autre affaire plus intéreſſante pour les François, fixa l'attention de toute l'Europe. Le royaume de Naples & de Sicile appartenoit de droit à Conradin, petit-fils de Frédéric II. Mainfroi, l'oncle & le tuteur du jeune prince, s'en étoit emparé indignement. Les papes ne pouvoient ſouffrir ni l'un ni l'autre. Leur haine contre Frédéric s'étendoit à ſa poſtérité. D'ailleurs, ce royaume étant regardé comme un fief du ſaint-

siège (*a*), ils prétendoient en disposer sans égard aux droits de la naissance. Innocent IV l'avoit offert à Edmond, fils du roi d'Angleterre. Ce prince accepta, mais il ne pouvoit entreprendre de chasser Mainfroi. Urbain IV fit les mêmes offres à S. Louis pour un de ses enfans. Le roi ayant refusé, parce qu'il ne voyoit que de l'injustice à dépouiller ou Conradin ou Edmond, le pape s'adressa au comte d'Anjou, qui se laissa éblouir par l'éclat d'une couronne. La mort d'Urbain suspendit la conclusion du traité. Clément IV s'empressa d'y mettre la dernière main, avec toute la politique de son prédécesseur.

Conditions du traité fait avec le pape.

Entre autres articles, le nouveau roi devoit jurer de ne jamais accepter l'empire, ni la Lombardie, ni la Toscane: (car les pontifes ne vou-

(*a*) Les Tancrèdes, à peine établis en Italie, furent en guerre avec les papes. Léon IX les combattit en personne, & fut fait prisonnier en 1053. Immédiatement après, ces conquérans se reconnurent feudataires de l'église, pour jouir tranquillement de leurs états.

loient pas de voisin trop puissant ;) il s'engageoit à payer tous les ans au pape huit mille onces d'or, sous peine d'excommunication, si le payement étoit différé de deux mois après le terme prescrit, & de déposition, si tout n'étoit pas payé six mois après le terme ; il devoit, ainsi que ses descendans, prêter le serment de fidélité de cette manière : *Moi... je serai fidèle & obéissant à S. Pierre, au pape mon seigneur & à ses successeurs canoniquement élus. Je ne formerai aucune alliance qui puisse leur être préjudiciable ; ou si par ignorance j'avois le malheur d'en former quelqu'une, j'y renoncerai au premier ordre que je recevrai de leur part.*

1266. Le comte d'Anjou établi à Naples.

Louis consentit à ce traité, soit que son respect pour le saint siège l'empêchât d'examiner les prétentions du pape, soit qu'il craignît de mettre obstacle à la fortune de son frère, soit que Charles d'Anjou ne fût pas d'humeur à suivre ses conseils. Aussitôt on prêche dans toute la France une croisade contre Mainfroi ; on absout même de leurs vœux les personnes qui renonceroient à celle de

la Paleſtine pour embraſſer celle-ci. Toutes les guerres excitées par la cour de Rome étoient devenues des guerres ſaintes. Le comte d'Anjou paſſe en Italie, reçoit à Rome la dignité de ſénateur, force avec une rapidité incroyable pluſieurs châteaux, gagne la bataille de Bénévent, où Mainfroi eſt tué.

Conradin décapité.

Conradin, n'ayant encore que ſeize ans, prend alors le titre de roi de Sicile. Un grand nombre de mécontens ſe joint à lui. Ses droits, ſes malheurs & ſon courage lui procurent de puiſſans ſecours. Mais quoique ſupérieur en forces, il eſt battu & fait priſonnier en 1268. Le comte d'Anjou auroit gagné les cœurs, en le traitant avec les égards dûs à ſa naiſſance. Il ſe deshonora par une barbare injuſtice. On forma un tribunal pour juger le jeune prince; on ne rougit point de le condamner à mort avec ſes complices, comme criminel de lèſe-majeſté divine & humaine. Conduit ſur l'échafaud, il jette ſon gant au milieu de l'aſſemblée pour marque d'inveſtiture, déclarant qu'il cédoit ſes droits à quiconque le ven-

geroit d'un cruel usurpateur. Il eut la tête tranchée dans sa propre capitale. Cet attentat contre le droit des gens, suivi d'autres exécutions de même espèce, fit abhorrer le frère de saint Louis, & lui assura une couronne souillée de sang. Quel crime avoit commis Conradin? il soutenoit ses droits; mais il étoit excommunié: on ne le regardoit plus dès-lors que comme un traître digne du dernier supplice.

1267. Projet de croisade.

Cependant la France paisible recueilloit les avantages d'un gouvernement plein de sagesse. *Le royaume*, dit Joinville, *se multiplia tellement pour la bonne droiture qu'on y voyoit règner, que le domaine, censive, rente & revenu du roi, croissoient tous les ans de moitié.* Mais Louis respiroit toujours pour la terre-sainte. On en reçut des nouvelles accablantes. Les templiers & les hospitaliers, ces religieux militaires établis pour la défendre, la désoloient par leurs rapines, leurs débauches & leurs dissentions; les mahométans enlevoient toutes les places des chrétiens, & les poursuivoient avec une

extrême vigueur. Le zèle du roi s'enflamme. Excité par un légat de Clément IV, il forme un nouveau projet de croisade; il convoque les grands, leur déclare sa résolution, les exhorte éloquemment à le suivre. Presque tous prennent la croix.

Joinville condamne ce projet.

Joinville, l'un de plus zélés, qui avoit été d'avis de passer en Palestine après la restitution de Damiette, résiste cette fois aux instances du monarque, sous prétexte que la précédente croisade l'avoit ruiné. Il prévoyoit les suites de cette entreprise. Louis, déja trop foible pour supporter le cheval & pour soutenir le poids de son armure, étoit hors d'état de supporter les fatigues de la guerre, dans un climat brûlant, si éloigné de sa patrie. *J'ai oui dire à plusieurs*, (ce sont les paroles de Joinville,) *que ceux qui conseilloient cette entreprise au bon roi, firent un très-grand mal & péchèrent mortellement. Tandis qu'il fut dans son royaume, tout vivoit en paix, & la justice régnoit en tous lieux: dès qu'il fut parti, tout commença à décliner & empirer.*

Les préparatifs furent longs & proportionnés à la grandeur de l'entreprise. On s'embarqua sur des vaisseaux génois. Chacun croyoit aller en Egypte ou en Palestine. Tout à coup le roi proposa de tourner vers Tunis, capitale d'un petit royaume mahométan, sur les côtes d'Afrique près de l'ancienne Carthage. Son frère, le roi de Sicile, avoit suggéré vraisemblablement cette fatale résolution, soit pour forcer les Sarrasins à lui payer un ancien tribut, soit pour mettre son royaume à l'abri de leurs pirateries. D'un autre côté, S. Louis un peu trop crédule espéroit la conversion du roi de Tunis, qui avoit témoigné quelque penchant pour le christianisme. *Quel honneur*, disoit-il, *si je pouvois être le parrain d'un roi mahométan !* Au cas que ses espérances fussent trompées, il regardoit cette conquête comme importante pour faciliter les autres.

1270. S. Louis passe en Afrique.

L'armée débarque en Afrique. Le roi de Tunis, loin de penser au baptême, menace de massacrer tous les chrétiens captifs dans ses états, & de venir fondre sur les François à la tête de cent mille hommes. Il n'eut

Sa mort.

pas besoin de combattre. On attendoit le roi de Sicile qui n'arrivoit point. Les chaleurs excessives, les eaux corrompues, la mauvaise nourriture produisirent des maladies mortelles. Plus de la moitié de l'armée fut détruite en peu de tems. Saint Louis, par une confiance singulière, avoit amené ses trois fils aînés, l'espoir de la nation. Il en voit mourir un, il en voit un autre dangereusement malade; il se sent frappé lui-même, & meurt avec ces vifs sentimens de religion dont il étoit pénétré depuis l'enfance. Les maximes qu'il laissa écrites de sa main à Philippe son successeur, respirent également la piété & l'amour des peuples. Il lui recommande surtout de ne point les surcharger de tailles & de subsides, de mettre de justes bornes aux dépenses de sa maison, de maintenir les franchises & libertés des villes du royaume; car *plus elles seront riches & puissantes*, ajoute-t-il, *plus tes ennemis & adversaires douteront de les assaillir.*

Ses conseils à son successeur.

» Le P. Daniel a raison, dit le » président Hénault : *saint Louis a* » *été un des plus grands hommes &*

Son caractère.

» *des plus singuliers qui ait jamais* » *été*. En effet, ce prince, d'une va- » leur éprouvée, n'étoit courageux » que pour de grands intérêts. Il fal- » loit que des objets puissans, la » justice ou l'amour de son peuple, » excitassent son ame qui hors de-là » sembloit foible, simple & timide... » Quand il étoit rendu à lui-même, » quand il n'étoit plus que particu- » lier, alors ses domestiques deve- » noient ses maîtres, sa mère lui » commandoit, & les pratiques de » la dévotion la plus simple rempliſ- » soient ses journées. A la vérité tou- » tes ces pratiques étoient ennoblies » par les vertus solides & jamais dé- » menties, qui formèrent son carac- » tère ».

Influence des préjugés.

On peut ajouter que si la dévotion de saint Louis paroît en quelques points monacale, s'il favorisoit l'inquisition que la France a en horreur, s'il se livra imprudemment au goût des croisades, c'est une preuve de l'empire que peuvent avoir les préjugés sur les plus grands hommes. Comparé aux princes de son siècle, il est un prodige dans l'art de règner.

Etablissemens de S. Louis.

Avant son départ pour Tunis, le roi avoit publié une espèce de code, connu sous le nom d'*Etablissemens de saint Louis*, lois encore imparfaites, mais précieux monumens de la sagesse & du zèle qu'il opposoit aux abus. C'est l'ouvrage d'un législateur occupé du bien public.

Lois pénales.

La peine de mort est prononcée contre l'homicide, le ravisseur, l'incendiaire, le traître, le voleur domestique regardé comme coupable de trahison. Pour un premier larcin en *menues choses*, telles qu'écharpe, robe, soc de charrue, ou quelques deniers, l'oreille coupée; pour un second, le pied coupé; pour un troisième, la potence. Les complices & les receleurs sont punis de la même peine que ceux qui commettent le crime. Mais on condamne au feu les femmes, pour avoir tenu sciemment compagnie aux homicides & aux larrons.

Défaut de ces lois.

Cet excès de sévérité à l'égard du sexe n'est pas plus facile à concevoir, que la peine du feu en usage contre

les hérétiques. Il paroît en général que, si les lois barbares étoient fort mauvaises en assurant l'impunité pour de l'argent, les lois modernes n'ont pas tenu le juste milieu entre l'indulgence & la cruauté. Celles de saint Louis envoient à la potence quiconque force sa prison, fut-il innocent du délit pour lequel on l'a mis aux fers. D'un autre côté, elles déclarent que les croisés, les moines & les clercs ne peuvent être jugés par les tribunaux laïques. De-là tant de crimes suivis à peine d'une légère pénitence.

Fainéans & vagabonds punis.

Tout fainéant & vagabond qui fréquente les tavernes, doit être arrêté, interrogé, & banni de la ville, s'il est convaincu de mensonge ou de mauvaise vie. On ne peut guere douter que la charité indiscrete d'une part, & de l'autre, le défaut de police & de prévoyance, n'aient empêché l'exécution d'une loi si nécessaire.

Obligation de legs pieux

Mourir *déconfès* ou *intestat*, c'est-à-dire, sans sacremens ou sans avoir fait de testament, étoit devenu une espèce de crime, parce que l'église exigeoit des legs pieux. Les seigneurs

confisquoient les biens de ceux qui mouroient ainsi, de même que les biens des hérétiques. On dépouilloit inhumainement les familles sous un prétexte de religion. Le législateur réprime en partie cet abus; mais il ne l'extirpe pas tout-à-fait. Les préjugés l'emportèrent long tems encore sur le droit de la nature.

Loi conforme à l'humanité.

Cependant l'humanité se fait sentir dans une loi, par laquelle il est ordonné que, si les preuves sont égales de part & d'autre, on prononce en faveur de l'accusé, quand il s'agit de la liberté, de la vie, ou de la perte de quelque membre. *Droit est toujours plus près d'absoudre que de condamner*; c'est le motif de cette loi.

Preuves substituées au duel.

On ne sauroit trop louer celle qui ordonne qu'en toute cause, civile ou criminelle, chacun prouvera son droit ou son innocence par des chartes, des titres, ou des témoins. Ainsi le duel judiciaire, le plus énorme des abus, est aboli dans les domaines du roi, quoique avantageux au fisc; car en plusieurs cas les biens du vaincu étoient confisqués au profit du seigneur. Philippe le Bel autorisa en-

core le duel, lorsqu'on ne pouvoit convaincre par témoins tout accusé contre lequel il y avoit de fortes présomptions. Mais la nouvelle jurisprudence ne laissa pas d'être infiniment salutaire.

Guerres privées défendues.

Un des grands fléaux du royaume étoient les guerres privées, que non-seulement les seigneurs avoient droit de se faire entre eux sans la participation du prince, mais où leurs parens devoient entrer, sous peine de perdre tout droit à leur succession. Cette loi féodale, ou plutôt ce renversement des lois humaines, rempliſſoit nécessairement les provinces de brigandages, de meurtres & d'incendies. Pour en adoucir les horreurs, on n'avoit rien imaginé de mieux que l'*assurement*. Il consistoit dans une promesse de s'en rapporter à la justice du seigneur, & de suspendre les hostilités jusqu'à sa décision. Le seigneur l'ordonnoit, à la requête d'une des parties. S. Louis, voulant remédier au désordre, fit une première ordonnance, par laquelle il déclara que les parens de ceux qui étoient en guerre, auroient quarante jours pour

ſe procurer des *aſſuremens*, ou pour prendre d'autres meſures; & qu'on ſeroit puni comme traître, ſi on les attaquoit dans l'intervale. Enſuite il défendit abſolument toutes ces guerres : défenſe qu'on renouvela depuis pluſieurs fois, tant elle trouva d'obſtacles dans la barbarie des mœurs.

Appel aux juſtices royales.

Selon M. l'abbé de Mably, l'*amendement de jugement* ou l'appel fut établi dans les juſtices ſeigneuriales, & rien ne pouvoit être plus avantageux à l'autorité ſouveraine. « Saint » Louis, dit-il, condamna à une » amende envers le premier juge les » parties qui ſeroient déboutées de » leur appel; l'appât étoit adroit, & » la plupart des ſeigneurs, trompés » par l'eſpérance d'avoir des amen- » des, furent les dupes de leur ava- » rice. Si quelques-uns, plus clair- » voyans ou moins dociles que les » autres, voulurent conſerver la ſou- » veraineté de leurs juſtices; ce prince, » toujours conduit par ſes bonnes in- » tentions, ne ſe fit point un ſcrupule » de les contraindre à reconnoître l'ap- » pel de leurs tribunaux aux ſiens ». Le roi devint légiſlateur : l'anarchie féodale devoit finir.

En 1262, on comptoit plus de quatre-vingt seigneurs particuliers qui avoient droit de battre monnoie; mais le roi seul en faisoit battre d'or & d'argent. Saint Louis ordonne que, dans les terres où les barons n'ont point de monnoie, on ne recevra que celle du roi; & que dans les terres où les barons ont monnoie, la sienne aura cours pour la même valeur que dans ses domaines. Droit de battre monnoie.

Sa pragmatique sanction fut faite pour réprimer les excès de la puissance ecclésiastique. Cette fameuse ordonnance, où il declare que son royaume dépend de dieu seul, porte que les patrons & les collateurs des bénéfices seront maintenus en possession de leurs droits; que tous les différens en cette matière seront réglés par le droit commun; qu'on cessera de lever les exactions par lesquelles la cour de Rome a ruiné l'état; abus porté à un tel point que les légats du pape sembloient ne venir en France que pour *rafler*, comme dit Pasquier, tous nos bénéfices. Pragmatique Sanction.

La tendresse & la confiance de S. Louis envers les religieux, surtout Charité de S. Louis.

les ordres mendians, leur procura beaucoup de riches fondations, mais qui ne tarirent point sa charité pour les pauvres. Son économie fournissoit à ces pieuses prodigalités, sans que la magnificence du trône en souffrît. On le blâma néanmoins d'en trop faire. *Les rois*, répondit-il, *sont quelquefois obligés d'excéder un peu dans la dépense; & s'il y a de l'excès, j'aime mieux que ce soit en aumônes qu'en choses mondaines & inutiles.* La fondation des Quinze-vingt est son ouvrage.

Grosse amende en faveur des moines.

Dans le traité de 1228 avec le comte de Toulouse, on voit avec surprise qu'il est condamné à payer » deux mille marcs d'argent à l'abbaye de Cîteaux, pour la nourriture » de l'abbé & de ses frères, lorsqu'on » assemblera le chapitre général; & » cinq cents marcs à celle de Clairvaux, pour nourrir l'abbé & les » frères, lorsqu'ils s'assemblent à la » Nativité de la sainte Vierge ». C'étoit apparemment pour récompenser les moines de leur zèle contre les Albigeois.

Bibliothè-

Louis forma une bibliothéque à la Sainte-

Sainte-chapelle. On n'y voyoit que les ouvrages des pères, de quelques docteurs orthodoxes, & grand nombre d'exemplaires de l'Ecriture. Presque tous les écrits de ce tems là, même ceux des historiens, sont pleins de fables & de visions. On lit dans le moine Rigord, historien de Philippe Auguste, d'ailleurs estimable, qu'une nuit la lune se détacha du ciel, descendit à terre, s'y reposa quelque tems comme pour reprendre des forces, & remonta ensuite avec beaucoup de gravité *ce qui fut vu très-distinctement de plusieurs de nos frères.* On y lit encore que la vraie croix ayant été prise par les Infidèles, à la bataille de Tibériade en 1187, tous les enfans qui naquirent depuis ce malheur, n'eurent que vingt ou vingt-deux dents, au lieu de trente ou trente-deux qu'avoient toujours eu les autres. L'ignorance & la crédulité de Joinville suffiroient pour donner l'idée de son siècle. Cet écrivain assure que le Nil tire sa source du Paradis terrestre, que sa crue vient de *la grace de dieu*, que les Egyptiens y pêchent tous les jours des épiceries dont ils

que, Ignorance, crédulité.

font un grand commerce, &c. La *Légende dorée* de Jacques *de Voragine* dominicain, archevêque de Gènes, ouvrage que Melchior Cano, savant évêque, appeloit la *Légende de fer*, parut alors en Italie. C'est un recueil de vies des saints, qui semble avilir par des contes absurdes la sainteté si respectable par elle-même, & qui a servi à fomenter la superstition plutôt qu'à inspirer la vertu.

La Sorbonne. Robert de Sorbonne, confesseur de S. Louis, fonda la Sorbonne, l'une des plus célèbres écoles de l'Europe pour la théologie.

Docteurs célèbres. Les génies célèbres de ce siècle étoient Albert *le Grand*, dominicain, dont les nombreux *in-folio* sont heureusement oubliés; & qui traite l'astrologie judiciaire en science qu'on doit mêler à la politique; S. Thomas d'Aquin, son disciple & son confrère, surnommé *Docteur Angélique*, l'oracle des écoles, qui avec beaucoup de pénétration suivit la méthode subtile de son tems; Alexandre de Halès, cordelier, *docteur irréfragable & fontaine de la vie*, qu'on ne connoît plus que par la singularité

de ce titre ; S. Bonaventure, autre cordelier, *docteur séraphique*, dont les ouvrages ont surtout le mérite de la piété ; Alain de Lille, *docteur universel*, qui a composé six livres *sur les aîles des chérubins*.

Roger Bacon, cordelier anglois, se distinguoit par l'astronomie, les mathématiques, la chimie, la médecine & les arts. Il trouva la *chambre obscure*, les miroirs ardens, &c. Accusé, dit-on, de magie, il fut emprisonné par ordre de son général ; mais il se justifia. On croira sans peine qu'un philosophe devoit alors être exposé à la persécution. Guillaume de Saint Amour, qui n'étoit que théologien, fut persécuté pour avoir soutenu le droit des curés & des évêques contre les ordres mendians. Roger Bacon.

Il n'y avoit encore que des clercs & des moines pour exercer la médecine & la profession d'avocat. Les laïques restoient plongés dans une ignorance dont les autres profitoient.

Cependant Etienne Boileau ou Boileve, prévôt de Paris, établit dans cette ville une police admirable pour le tems. Il distribua les marchands & Police de Paris.

artisans en divers corps de communautés, sous le nom de confrèries; & leur donna des statuts si sages, qu'ils ont servi de fondement & de modèle à ceux qu'on a faits depuis.

Fin du tome premier.

TABLE
DES MATIÈRES
Contenues dans ce premier volume.

INTRODUCTION.

Les anciens Gaulois dignes d'être connus. Leur penchant à la guerre. Fureur du duel. Hospitalité des Gaulois. Vices qu'on leur reproche. Droit du plus fort. Pouvoir excessif des Druides. Ils étoient exempts de toute charge. Première religion des Gaulois. Victimes humaines. Astrologie. Superstition. Dogme de la vie future. Sciences des Druides. Les Bardes, poëtes des Gaulois. Le peuple étoit presque esclave. Gouvernement & confédération. La Gaule conquise par les Romains. Christianisme dans la Gaule. Autorité des papes sur l'église gallicane. Bornes de la juridiction ecclésiastique. Les clercs soumis aux tribunaux. Tout commence à se confondre au cinquième siècle.

PREMIÈRE RACE.

CLOVIS, *page* 19.

486. Les Francs pénètrent dans la Gaule. Clovis chasse les Romains. Vase de Soissons ; politique du roi. Il épouse Clotilde. Les Gaulois augurent bien de cette alliance. Conversion de Clovis. L'église en triomphe. Lettre du pape. Projets ambitieux de Clovis. Dévotion politique de ce prince. Alaric, roi des Visigoths. Bataille de Vouillé. Titre de patrice de Rome. Cruautés du roi. Canons remarquables du concile d'Orléans. Mort de Clovis.

Les Francs peu différens des anciens Gaulois. Loi salique rédigée par Clovis. Bisarreries des lois saliques. Respect pour les mœurs. Variété de lois & de coutumes. Armées. Ducs & comtes. Juges parmi le peuple. Principales charges. Revenus de la couronne. Longue chevelure des rois.

SUCCESSEURS DE CLOVIS, jusqu'à l'an 562, page 37.

511. L'histoire devint un chaos. THIERRI I, roi d'Austrasie. CLODOMIR, roi d'Orléans. CHILDEBERT I, roi de Paris. CLOTAIRE I, roi de Soissons. Guerre de Bourgogne.

Cruauté de Childebert & de Clotaire. Perfidie de Thierri. THEODEBERT, roi d'Auſtraſie. Les François s'emparent de la Bourgogne. Traité avec Juſtinien & avec les Oſtrogoths. Violation des traités. Mort de Théodebert. THÉODEBALD ou THIBAUD, roi d'Auſtraſie. Brouilleries entre Childebert & Clotaire. Succeſſion à la couronne. Toute la monarchie paſſe à Clotaire. Chramne armé contre ſon père. Mort de Childebert. Mort de Clotaire.

Progrès de la barbarie. Violence & perfidie des rois. Fauſſe pitié jointe aux crimes. Superſtition de Childebert. Le clergé devient trop zélé pour le temporel. Nomination aux évêchés. Réglemens de conciles ſur ce point. Obſervation ſur l'état monaſtique. Childebert exige une profeſſion de foi du pape. Reſte des ſuperſtitions païennes. Sort des Saints.

SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I, juſqu'à l'an 613, page 52.

CARIBERT, roi de Paris. GONTRAN, roi de Bourgogne. SIGEBERT I, roi d'Auſtraſie. CHILPÉRIC, roi de Soiſſons. Traité biſarre au ſujet de Paris. Les crimes vont ſe multiplier. Brunehaut & Frédégonde. Divorce de Chilpéric. Les trois frères en guerre. Sigebert vainqueur de Chilpéric. Frédégonde fait aſſaſſiner Sigebert. CHILDEBERT II, 562.

roi d'Auſtraſie. Brunehaut épouſe le fils de Chilpéric. Chilpéric les pourſuit. Ce roi craint le tombeau de S. Martin. Aſſaſſinat de Mérovée. Chilpéric accuſe l'évêque Prétextat. Scélérateſſe de Frédégonde. Elle paroît pénitente. Grégoire de Tours accuſé par le roi. Superſtition de Chilpéric. Guerres civiles. Chilpéric aſſaſſiné. Son caractère. Il ſe piquoit de littérature & de théologie. Ses plaintes contre le clergé. CLOTAIRE, roi de Soiſſons. Uſage ſingulier du ſerment. Cruautés de Gontran malgré ſa douceur. Seigneur exécuté pour la perte d'un buffle. Donations aux égliſes. Canons pour les aſſurer. Autre trait de Gontran. Childebert lui ſuccède. Fin de Frédégonde. THIERRI II, roi de Bourgogne. THÉODEBERT II, roi d'Auſtraſie. Régence de Brunehaut. Nouvelles horreurs. Supplice de la reine Brunehaut. On ne peut la juſtifier. Eloges donnés par S. Grégoire. La ſuperſtition jointe au crime. Clotaire règne ſeul. Conciles d'évêques & de ſeigneurs. Capitulaires. Parlemens ambulatoires. Mort de Clotaire.

Beaucoup de choſes dont il ſeroit inutile de parler. Concile de Mâcon. Canon pour la dixme. Honneurs qu'exige le clergé. Ignorance. Procès de Gilles de Reims. Révoltes des religieuſes de Poitiers. Menaces de S. Colomban au roi. L'autorité du pape s'augmente. Privilèges accordés par le pape. Biens de l'égliſe de Rome en France. Les précaires établis. Uſurpation des biens eccléſiaſtiques.

Successeurs de Clotaire II, jusqu'à l'an 692, page 81.

628. Dagobert I, Aribert, Dagobert corrompu par les passions. Guerre contre un marchand. Sigebert II, roi d'Austrasie. S. Eloi à la cour. Profusions de Dagobert. Richesses en France. Clovis II, roi de Bourgogne & de Neustrie. Les maires du palais s'emparent de l'autorité. Témoignage contradictoire des anciens moines. Clotaire III, roi de Neustrie. Childéric, roi d'Austrasie. Régence de Batilde. Le maire Ebroin. Révolte. Childéric périt par sa faute. Thierri III. Ebroin trouble le royaume. Pepin Héristel ou d'Hérístal. S. Léger déposé dans un concile. Ebroin assassiné. Les mécontens se retirent auprès de Pepin. Il devient maître de la France.

Assemblées du champ de Mars. Formules de Marculfe. Nomination aux évêchés. Permission d'entrer dans le clergé. Exemptions. Divorces. Donations.

ROIS FAINÉANS.

page 95.

692. Esclavage des rois fainéans. Clovis III. Childebert III. Dagobert III. Mort de Pepin. Soulèvement. Chilpéric II. Charles

Martel maître de l'état, ſous Thierri IV. Politique de ce héros. Mahométiſme. Saraſins en Eſpagne & en France. Charles-Martel défait les Saraſins. Projet de Grégoire III contre l'empereur. Ses offres à Charles-Martel. Mort du pape & de Charles. Biens eccléſiaſtiques donnés aux gens de guerres. CHILDÉRIC II. Conciles convoqués par Carloman. Précaires confirmés. Carloman ſe fait moine. Pepin veut ſe faire roi; ſa politique. Cas de conſcience propoſé au pape. Le roi détrôné.

Déſordres dans l'état & dans l'égliſe. Le pape renverſe le droit commun. Doctrine des antipodes condamnée. Liaiſon des préjugés avec les grandes affaires.

SECONDE RACE.

PEPIN, *page* 110.

755. PEPIN se fait sacrer. Sacre des rois. Pepin sert l'église. Origine de la grandeur temporelle des papes. Etienne III en France. Lettre du pape au roi. Réflexion sur la puissance temporelle des papes. Politique de Paule I. Guerre d'Aquitaine. Abbaye d'hommes donnée à une femme. Mort de Pepin. Son mérite. Force étonnante de ce prince. Un laïque élu pape à main armée.

CHARLES I,

dit CHARLEMAGNE, *page* 118.

768. Charlemagne grand homme. Il épouse la fille du roi des Lombards. Opposition politique du pape. Divorce du roi. Conquête du royaume d'Italie. Souveraineté de Rome. Saxons subjugués. On les fait chrétiens par force. Ils sont tyrannisés. Expédition d'Espagne. Méthode de faire la guerre. Gouvernement intérieur. Ecoles; Académie. Alcuin. Charlemagne au concile de Francfort. On rejète le concile de Nicée. Prudence du pape. Canons du concile. Charles est proclamé empereur. Négociations avec la

cour de Conſtantinople. Ambaſſades des Arabes. Puiſſance de Charlemagne. Il partage le royaume à ſes enfans. Jugement de la croix. Aſſociation de Louis à l'empire. Normands. Marine de Charlemagne. Sa mort. Son portrait. Ses concubines. Jugement de Monteſquieu.

Les évêques exemts du ſervice militaire. Etabliſſement de la dixme. *Miſſi dominici.* Zèle de Charlemagne pour la réforme du clergé. Divers réglemens concernant l'égliſe & les moines. Capitulaire en faveur du clergé. Fauſſes décrétales. Autorité du roi dans les affaires eccléſiaſtiques. Canons ſur la dixme. Lois ſomptuaires. Commerce, foires, &c. Monnoies. Duel en juſtice. Langue *romance*.

LOUIS I,

Surnommé LE *DÉBONNAIRE*, *page* 147.

814. Dévotion & foibleſſe de Louis. Il partage imprudemment la monarchie. Révolte de Bernard, roi d'Italie. Scrupules & foibleſſe de l'empereur. Les papes abuſent de ſa foibleſſe. Nouvelle oppoſition au concile de Nicée. Révolte contre Louis le Débonnaire. L'abbé Vala chef des rebelles. Louis s'humilie. Nouvelle révolte. Le pape au camp des rebelles. Des prélats fidèles menacent le pape. L'empereur trahi & dépoſé. Cauſes de la révolte du clergé. L'empereur ſoumis à la pénitence publique. Accuſations

contre lui. Humiliations qu'il ſubit. Révolution en ſa faveur. Procès des évêques. Nouvelle guerre civile. Mort de l'empereur. Défauts de Louis le Débonnaire.

Etat du clergé. Dangereux projet de réforme. Hommes vertueux redoutables par les préjugés. Expreſſion ſinguliére ſur la dignité épiſcopale. Confuſion des deux puiſſances. Epreuves judiciaires.

CHARLES II,

ſurnommé LE CHAUVE, *page* 168.

Diviſions funeſtes. Guerres civiles entre les frères. Bataille de Fontenai. Liberté de conſcience pour les Saxons. Les évêques diſpoſent de la couronne. Nouveau partage de la monarchie. Irruptions des Normands. Traité honteux avec ces pirates. Lâcheté du roi. Réglement pour la ſucceſſion des rois françois. Mort de Lothaire. Affoibliſſement de l'autorité royale. Diviſions entre les ſeigneurs & les évêques. Parlement d'Epernai. Cette aſſemblée contraire au clergé. Réglement ſur l'excommunication. Le roi détrôné. Le roi ſe reconnoît juſticiable du clergé. Entrepriſe des évêques de France contre le roi de Germanie. Préjugés des évêques contre le ſerment de fidélité. Foibleſſe de Charles. Fameux divorce de Lothaire. Le pape Nicolas I envoie juger le roi de Lorraine. Adrien II finit l'affaire. 840.

Le pape veut commander aux rois pour le temporel. Hincmar lui écrit fortement. Conduite odieuse d'Adrien. Charles le Chauve empereur par l'autorité du pape. Il veut dépouiller ses neveux. Mort de ce prince.

Principes de l'anarchie féodale. Fiefs devenus héréditaires. Système du clergé entre les couronnes. Réclamations contre les entreprises du pape. Hincmar de Reims. Subtilités théologiques. Gothescalc fustigé.

Successeurs de Charles le Chauve,

jusqu'à la fin de la seconde race, page 190.

877. Décadence de la monarchie. Louis II, dit le Bégue. Louis III. Carloman. Un seigneur devient roi de Provence. Dispute d'Hincmar de Reims avec le roi. Charles III, dit le Gros. Trahison par foiblesse. Siége de Paris par les Normands. Mort de Louis le Gros. Eudes. Charles IV, dit le Simple. Normands établis en France. L'empire transféré aux Allemands. Haganon, ministre absolu. Charles le Simple détrôné. Raoul. Archevêque enfant. Guerre à ce sujet. Louis IV, dit d'Outremer. Révolte de Hugues le Grand. Le roi prisonnier de Hugues. Grande question décidée par le duel. Profonde ignorance. Lothaire. Mort de Hugues le Grand. Entreprise sur la Lorraine. Louis V.

Etat de la nation. Servitude du peuple. Uſurpations des ſeigneurs. Les rois ſans domaine. Multiplication des fiefs. Déſordre univerſel. Le clergé devient tout puiſſant, à la faveur de l'ignorance. Fondation de Cluni. Les moines héritoient. Changement de coutume.

TROISIÈME RACE.

HUGUES CAPET, *page* 215.

987. Révolution en faveur de Hugues. Moyens qui lui procurent la couronne. Droits de Charles, duc de Lorraine. Indépendance des grands. Invasion du duc de Lorraine. L'archevêque de Reims jugé. Gerbert mis à sa place, déposé ensuite. Mort de Hugues Capet. Pairie.

ROBERT, *page* 220.

996. Le roi persécuté pour son mariage. Excommunication de Robert & ses suites. Formule d'anathême. Excès de superstition. Hérétiques brûlés à Orléans. Cruauté de la reine. Robert refuse l'empire. Il associe à la couronne l'aîné de ses fils. La reine occasionne une révolte des princes. Vertu & simplicité de Robert. Dispute sur l'apostolat de saint Martial. Changement d'opinion sur la bâtardise. Famine affreuse.

HENRI I, *page* 230.

1031. Troubles causés par la reine mère. Pélerinages de la Terre-sainte. Guillaume,

duc de Normandie. L'empereur veut réformer l'église de Rome. Léon IX veut tenir un concile en France. Il tient son concile à Reims malgré le roi. Déréglement du clergé, prétexte d'entreprise. Le roi fait sacrer son fils. Privilège de l'archevêque de Reims pour le sacre. Prétentions des légats. Mort du roi.

Anciens empêchemens du mariage. *Trève de dieu. Paix de dieu.* Dialectique à la mode. Berenger. Accroissement du pouvoir des moines.

PHILIPPE I, *page* 242.

Idée de ce règne. Majorité des rois. Conquête d'Angleterre par Guillaume duc de Normandie. Ce prince résiste à Grégoire VIII. Premiers démêlés du roi avec Guillaume. Une raillerie cause une guerre. Rivalité de la France & de l'Angleterre. Grégoire VII, Hildebrand. Système de ce pape. Querelle des investitures. Entreprises de Grégoire contre la France. Guerre de religion. La comtesse Mathilde. *Dictatus* de Grégoire VII. Sa mort. Divorce du roi. Il est excommunié. Emeute au concile de Poitiers. Trait du comte de Poitou. Philippe s'associe Louis. Absolution du roi. Croisades. Pierre l'ermite. Urbain II prêche la croisade. Motifs des croisés. Réflexions sur la guerre sainte. Succès de l'expédition. Le roi ne se croisa point. Mort de Philippe I. 1060.

A quoi servirent les croisades. Remarque

importante sur la monnoie. Armoiries. Cavalerie. Décret singulier en faveur des moines. Préjugés sur les cheveux longs, & sur l'hommage.

LOUIS VI,

Surnommé LE GROS, *page* 264.

1108. Foiblesse de la couronne. Brouilleries avec l'Angleterre. Guerre avec Henri I. Courage de Louis. Le pape excommunie à Reims l'empereur. Foiblesse du roi dans le concile. Fin de la querelle des investitures. L'empereur Henri V attaque la France. L'oriflamme. Prétention des moines. Le roi excommunié. Zèle indiscret. Mort de Louis le Gros.

Affranchissemens, communes. Appel aux juges royaux. Nouveaux ordres monastiques. Le clergé contre les moines. S. Bernard maître des esprits. Abélard accusé. Arnaud de Brescia invective contre le clergé.

LOUIS VII,

Surnommé LE JEUNE, *page* 276.

1137. Puissance du roi. Querelle avec le pape au sujet d'un évêché. Le comte de Champagne trouble l'état. Saccage de Vitri. Seconde croisade, prêchée par S. Bernard. Louis prend la croix. Bernard entraîne tout.

Mauvais succès de la croisade. Retour du roi. Suger & S. Bernard. Le roi répudie l'héritière d'Aquitaine. L'Angleterre devenue redoutable. Démêlé de Henri II avec Thomas Becket. Becket en France. Son accommodement avec Henri. Becket assassiné. Erreur, cause de ces maux. Dernières années de Louis le Jeune. Sa mort.

Duel permis pour six sous. Troubadours. Ecoles de monastères. Collèges & université. Peu de vraie science. Fausse dialectique appliquée aux dogmes. Gilbert de la Porée. Les papes en France. Décret de Gratien. Faste du haut clergé.

PHILIPPE II,

Surnommé AUGUSTE, *page* 291.

Bannissement des juifs. Philippe soutient ses droits. *Brabançons* exterminés. Chrétiens en Palestine. Projet de croisade. Le clergé de Reims refuse un subside. Brouillerie entre Philippe & Henri II. Philippe brave un légat. Henri vaincu. Puissance de ce monarque. Troisième croisade. Prise d'Acre, suivie de malheurs. Galanterie des croisés. Le roi envahit la Normandie. Il signale sa valeur. Mort de Richard roi d'Angleterre. Perte des papiers de la couronne. Divorce de Philippe Auguste. Innocent III met le royaume en interdit. Fermeté du roi. Jean, roi d'Angleterre, jugé en France. Ce jugement exécuté par les armes. Inno- 1180.

cent III se prétend juge de guerres, &c. Quatrième croisade inutile. Prise de Constantinople. Hérésie des Albigeois. Conduite du pape. Croisade contre le comte de Toulouse. Barbarie contre les hérétiques. Le comte de Toulouse dépouillé de ses états. Ces horreurs blessent la religion. Innocent III donne la couronne d'Angleterre. Le roi Jean se fait vassal du pape. Bataille de Bouvines. Les Anglois détrônent Jean Sans terre. Un fils de France roi d'Angleterre. Mort d'Innocent III. Croisade des enfans & prédiction du pape. Il augmenta le pouvoir de la papauté. Les François chassés d'Angleterre Poursuite contre les hérétiques. Mort du roi.

Troupes soudoyées. Université de Paris. Aristote condamné. Fêtes des fous & des ânes. Superstition. Les anciennes folies doivent nous instruire. Ordres mendians. Franciscains. Dominicains. Succès des mendians. Leur utilité pour les papes. Relâchement prompt. Abus de plusieurs espèces.

LOUIS VIII, *page* 328.

1223. Valeur du roi. Guerre avec Henri III Entreprise odieuse contre le comte de Toulouse. Fausse politique des princes. Siège d'Avignon. Mort de Louis VIII. Son testament. Léproseries. Legs à Cîteaux. Chevalerie.

LOUIS IX.

dit SAINT-LOUIS, *page* 334.

Commencemens orageux. Blanche de Caſtille. Factions étouffées par la régente. 1226.
Suite de l'affaire des Albigeois. Traité du comte de Toulouſe. Etabliſſement de l'inquiſition. Injuſtice de ce tribunal. Le comte de Bretagne condamné pour félonie. Sage conduite de S. Louis. Affaires eccléſiaſtiques. Guerre de Frédéric II avec le pape. Factions des Guelphes & des Gibelins. Le pape offre l'empire à la France. Refus du roi. Fin de Grégoire IX. Le comte de la Marche révolté. Bataille de Taillebourg. Seconde victoire de Louis. Trait de bonté. François, vaſſaux du roi d'Anglererre. Remede à cet abus. Innocent IV perſécute Frédéric II. Hardieſſe d'un curé à ce ſujet. Refus de donner aſyle au pape. Concile de Lyon contre l'empereur. Louis ne peut calmer le pape. Préjugé des princes favorable aux entrepriſes de Rome. Vœu de croiſade fait par le roi. Taxe pour la guerre ſainte. S. Louis en Egypte. Il met en fuite les Sarafins. Débauches des croiſés. Imprudence des François. Mort du comte d'Artois. Combat de Maſſoure. Suite de malheurs. S. Louis priſonnier. Sa grandeur d'ame. On fait une trève. Simplicité des chevaliers croiſés. La reine veut ſe faire tuer par un chevalier. Paſtoureaux. La régente réſiſte au pape. Le

roi passe inutilement en Palestine. Son retour. Justice de S. Louis. Peine contre les blasphémateurs. Troubles dans l'université au sujet des mendians. Ecrits pour & contre ces religieux. S. Louis les favorise. Il veut se faire jacobin. Abus corrigés. Louis cède beaucoup aux rois d'Aragon & d'Angleterre. Comment l'Anglois obtint ce traité. Raisonnement du roi. A quoi son traité étoit bon. S. Louis arbitre entre le roi d'Angleterre & les Anglois. Le pape donne Naples & la Sicile au comte d'Anjou. Conditions du traité fait avec le pape. Le comte d'Anjou établi à Naples. Conradin décapité. Projet de croisade. Joinville condamne ce projet. S. Louis passe en Afrique. Sa mort. Ses conseils à son successeur. Son caractère. Influence des préjugés.

Lois de S. Louis. Lois pénales. Défaut de ces lois. Fainéans & vagabonds punis. Obligation des legs pieux. Loi conforme à l'humanité. Preuves substituées au duel. Guerres privées défendues. Appel aux justices royales. Droit de battre monnoie. Pragmatique sanction. Charité de S. Louis. Grosse amende en faveur des moines. Bibliothèque, ignorance, crédulité. La Sorbonne. Docteurs célèbres. Roger Bacon. Police de Paris.

Fin de la table du premier volume.